



DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

PGMR 2023-2030

Adopté par le Conseil de la MRCVG le 20 septembre 2022
Modifié suite au processus de consultations publiques le 16 décembre 2022
Modifié suite à l'avis de non-conformité le 17 mai 2023
Adopté par règlement le 30 août 2023

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction

Carolane Saumur-Belley, B.Sc., M.B.A., Directrice du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu, MRCVG.

Evrard Kouadio, M. Sc., Coordonnateur en environnement, MRCVG.

PGMR 2016-2020: Kimberley Mason, M. Env.

Détermination des orientations larges et certaines actions spécifiques

Comité environnement de la MRCVG, présidé par M. Laurent Fortin, Maire de Blue Sea

Cartographie (PGMR 2016-2020)

Barbara Major, Technicienne en géomatique - évaluation, MRCVG

Bruce Gauvreau, Technicien en géomatique - évaluation, MRCVG

Correction des épreuves

Janique Lachapelle, Technicienne en administration - Service de l'environnement et de l'hygiène du milieu, MRCVG

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION	II
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX.....	VI
LEXIQUE.....	VIII
LISTE DES ACRONYMES.....	XI
LISTE DES UNITÉS	XIII
INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE.....	1
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	4
1.1 Description géographique	4
1.2 Affectations du territoire et orientations du schéma d'aménagement	9
1.3 Portrait démographique	13
1.3.1 Projections démographiques	15
1.4 Portrait socio-économique	18
2. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS – GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	23
2.1 Règlements de la MRCVG.....	23
2.2 Ententes intermunicipales.....	29
2.3 Réglementation municipale.....	33
2.4 Sommaire du partage des responsabilités	43
3. RECENSEMENT DES INTERVENANTS, DES INFRASTRUCTURES ET DES PROGRAMMES SPÉCIAUX.....	44
3.1 Modalités des collectes locales et de services d'apport volontaire	44
3.2 Intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles	50
3.2.1 Mention des infrastructures publiques de la MRCVG	53
Le Complexe environnemental Nord	53
Le Complexe environnemental Sud.....	54
3.2.2 Élimination des déchets et situation régionale de l'enfouissement	55
3.2.3 Gestion de la matière organique	57
Lutte au gaspillage alimentaire.....	58
3.2.4 Tri et conditionnement des matières recyclables	59
3.2.5 Tri des matériaux de CRD	59
3.2.6 Recyclage des matières reçues à l'écocentre et des Résidus domestiques dangereux (RDD)	60
3.2.7 Traitement des boues de fosses septiques	62
3.2.8 Valorisation des textiles.....	62
3.2.9 Gestion des encombrants.....	62

3.3	Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles	63
3.4	Sensibilisation et communication	63
3.5	Bilan du PGMR 2016-2020	65
4.	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE	70
4.1	Méthodologie	70
4.2	Caractérisation des déchets.....	72
4.3	Saisonnalité de la production des matières résiduelles	74
4.4	Secteur résidentiel et ICI assimilables.....	75
4.4.1	Déchets	76
4.4.2	Matières recyclables	78
4.4.3	Matières organiques	81
4.4.4	Boues	84
4.5	Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)	88
4.6	Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)	95
4.7	Résidus domestiques dangereux (RDD)	97
4.8	Autres matières résiduelles	99
4.8.1	Rejet des Centres de tri des matières recyclables et des Centres de valorisation des matières organiques.....	99
4.8.2	Encombrants	100
4.8.3	Plastiques agricoles.....	101
4.9	Sommaire	101
5.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, OBJECTIFS, ORIENTATIONS ET MESURES.....	104
5.1	Atteinte des objectifs	104
5.2	Orientations	106
5.2.1	Prioriser la valorisation des déchets et détourner les matières de l'enfouissement ..	107
5.2.2	Augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées	107
5.2.3	Améliorer le taux de recyclage de la matière organique sur le territoire municipal ...	108
5.2.4	Gérer la matière organique et les matières recyclables dans les ICI (assimilables et générateurs).....	109
5.2.5	Améliorer la performance du secteur CRD	109
5.2.6	Promouvoir l'acquisition responsable et l'écoconception	110
5.2.7	Maintenir et bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation	110
5.2.8	Améliorer la gestion des autres matières résiduelles	111
5.2.9	Planifier pour les spécificités du secteur résidentiel	112
5.2.10	Acquérir davantage de données et améliorer la traçabilité des matières	112

5.2.11 Harmoniser et optimiser les collectes et le transbordement des matières résiduelles	112
5.2.12 Maintenir et bonifier l'exemplarité municipale	113
5.2.13 Maintenir la gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés ...	114
5.2.14 Maintenir et améliorer le recyclage des boues de fosses septiques.....	114
5.2.15 Lutter contre le gaspillage alimentaire	115
5.3 Mesures	115
5.4 Prévisions budgétaires.....	116
5.5 Échéancier	118
5.6 Système de surveillance et de suivi du Plan	120
6. DROIT DE REGARD	121
CONCLUSION.....	122
RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIES.....	123
ANNEXE 1 - LISTE DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	125
ANNEXE 2 - ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)	137
ANNEXE 3 - EXEMPLE DE FORMULAIRE À L'ATTENTION DES MUNICIPALITÉS	150
ANNEXE 4 - EXEMPLE DE FICHE ICI	158
ANNEXE 5 - MESURES.....	161

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

FIGURE 1 - UTILISATION DE COULEURS PAR TYPE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	3
FIGURE 2 - LOCALISATION DE LA MRCVG DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'OUTAOUAIS (MRCVG, 2022).....	5
FIGURE 3 - TERRITOIRE MUNICIPALISÉ DE LA MRCVG ET LA RÉSERVE KITIGAN ZIBI ANISHINABEG (MRCVG, 2022).....	6
FIGURE 4 - PRINCIPALES AFFECTATIONS DU SOL (MRCVG, 2021)	10
FIGURE 5 - SITES CONTAMINÉS : ANCIENS DET, LES ET DÉPOTOIRS (MRCVG, 2021)	11
FIGURE 6 - NAISSANCE, DÉCÈS ET MIGRATION DANS LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU DE 2015 À 2020 (ISQ, 2021).	16
FIGURE 7- PROPORTION DES GROUPES D'ÂGE 0-19, 20-64 ET 65 ANS ET PLUS EN 2016 ET PROJECTION DE 2041 POUR LA MRCVG, LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'OUTAOUAIS ET LA PROVINCE DE QUÉBEC (ISQ, 2019)	17
FIGURE 8 - TAUX D'ACTIVITÉ, TAUX D'EMPLOI ET TAUX DE CHÔMAGE POUR LA MRCVG ET LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 2016.	21
FIGURE 9 - RÉSULTATS DES CAMPAGNES DE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT.....	73
FIGURE 10 - RÉSULTATS DES CAMPAGNES DE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT MRCVG 2012-2020....	74
FIGURE 11 - MOYENNES MENSUELLES DE LA PRODUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ENTRE 2016 ET 2021.....	75
TABLEAU 1 - DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU	8
TABLEAU 2 - GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT.....	12
TABLEAU 3 - PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, 2021	13
TABLEAU 4 - NOMBRE ET TYPE DE LOGEMENTS PAR MUNICIPALITÉ	15
TABLEAU 5 - PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES DE LA MRCVG	16
TABLEAU 6 - NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DANS LA MRCVG	19
TABLEAU 7 - POPULATION ACTIVE SELON LA PROFESSION DANS LA MRCVG ET AU QUÉBEC EN 2016.....	20
TABLEAU 8 - CONDITION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA MRCVG ET DU QUÉBEC EN 2016	21
TABLEAU 9 - NIVEAU DE SCOLARITÉ ET REVENUS EN 2019	22
TABLEAU 10 - SOMMAIRE DES RÈGLEMENTS DE LA MRCVG EN GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	25
TABLEAU 11 - SOMMAIRE DES ENTENTES INTERMUNICIPALES RELATIVES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DEPUIS LE PGMR 2006.....	29
TABLEAU 12 - SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	34
TABLEAU 13 - SOMMAIRE DU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	43
TABLEAU 14 - ENTREPRISES DE COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	45
TABLEAU 15 - INVENTAIRE DES COLLECTES DE PORTE-À-PORTE, SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	46
TABLEAU 16 - DONNÉES SUR LES COLLECTES DU SECTEUR ICI.....	47
TABLEAU 17 - AUTRES COLLECTES DE MATIÈRES	48
TABLEAU 18 - SERVICE D'APPORT VOLONTAIRE ET ÉCOCENTRES LOCAUX	49
TABLEAU 19 - RECENSEMENT DES PRINCIPAUX ACTEURS ET INFRASTRUCTURES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	51
TABLEAU 20 : ORGANISMES ŒUVRANT DANS LA LUTTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	58
TABLEAU 21 - MATIÈRES REÇUES À L'ÉCOCENTRE, RECYCLEUR ET TRAITEMENT	61
TABLEAU 22 - ACTIVITÉS D'ISÉ DES MUNICIPALITÉS DE LA MRCVG	63
TABLEAU 23 - SOMMAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2016-2020.....	66
TABLEAU 24 - DÉTAILS SUR LES SOURCES DE DONNÉES	71
TABLEAU 25 - QUANTITÉS DE DÉCHETS RÉSIDENTIELS COLLECTÉS (2021)	76
TABLEAU 26 - ÉVOLUTION DES VOLUMES DE DÉCHETS DESTINÉS À L'ENFOUISSEMENT 2018-2032	77
TABLEAU 27 - BILAN DES DÉCHETS ULTIMES SELON LES DONNÉES DE LA MRCVG	78
TABLEAU 28 - MATIÈRES RECYCLABLES RÉSIDENTIELLES RÉCUPÉRÉES VIA LA COLLECTE SÉLECTIVE (2021)	79
TABLEAU 29 - MATIÈRES RECYCLABLE RÉSIDENTIELLES ÉLIMINÉES (2021)	80
TABLEAU 30 - BILAN DES MATIÈRES RECYCLABLES SELON "L'OUTIL D'INVENTAIRE" ET SELON LES DONNÉES DE LA MRCVG	81

TABEAU 31 - QUANTITÉ DE MATIÈRES ORGANIQUES COLLECTÉES (2021)	82
TABEAU 32 - BILAN DES MATIÈRES ORGANIQUES SELON "L'OUTIL D'INVENTAIRE"	83
TABEAU 33 - SOMMAIRE DES TYPES ET QUANTITÉS DE BOUES RÉCUPÉRÉES SUR LE TERRITOIRE EN 2021	85
TABEAU 34 - BILAN DES BOUES ET RÉSIDUS DE STATION D'ÉPURATION SELON LES DONNÉES DÉTENUES PAR LA MRCVG.....	86
TABEAU 35 - QUANTITÉS CONNUES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ICI SELON LA MUNICIPALITÉ.....	89
TABEAU 36 - QUANTITÉ DE MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR ICI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ	90
TABEAU 37 - BILAN DES MATIÈRES GÉNÉRÉES PAR LES ICI SELON "L'OUTIL D'INVENTAIRE"	94
TABEAU 38 - QUANTITÉ DE MATÉRIAUX DE CRD REÇUE AUX ÉCOCENTRES DE LA MRCVG EN 2021	95
TABEAU 39 - QUANTITÉS DE CRD PÊLE-MÊLES ÉLIMINÉES ET RÉCUPÉRÉES	96
TABEAU 40 - BILAN DES RÉSIDUS DE CRD SELON LES DONNÉES DÉTENUES PAR LA MRCVG	97
TABEAU 41 - QUANTITÉS CONNUES DE RDD NON INCLUSES DANS UN SYSTÈME DE REP, RÉCUPÉRÉES ENTRE 2016 ET 2021	98
TABEAU 42 - BILAN DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) EN 2021 SELON LES DONNÉES DE LA MRCVG	99
TABEAU 43 - BILAN DES REJETS DES CENTRES DE TRI ET DES CENTRES DE VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE, SELON LES DONNÉES DE LA MRCVG	99
TABEAU 44 - BILAN DES ENCOMBRANTS SELON « L'OUTIL D'INVENTAIRE »	100
TABEAU 45 - SOMMAIRE DES BILANS PAR MATIÈRE.....	101
TABEAU 46 - CONSTAT DE LA PERFORMANCE MRCVG VIS-À-VIS LES PRINCIPAUX OBJECTIFS QUÉBÉCOIS	105
TABEAU 47 - MESURES SPÉCIFIQUES	115
TABEAU 48 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (2023-2030).....	117
TABEAU 49 - ÉCHÉANCIER ET VENTILATION DU BUDGET PAR ANNÉE	119

LEXIQUE

Bac roulant

Contenant en plastiques sur roues, doté d'un couvercle, conçu pour la collecte des matières résiduelles.

Camion de collecte

Tout type de camion utilisé pour la collecte et le transport de matières résiduelles.

Centre de transfert

Lieu où s'effectue le transbordement de matières résiduelles dans la MRC.

Centre de tri

Lieu où s'effectuent le tri et le conditionnement des matières recyclables en vue de la mise en marché des matières triées aux fins de leur revalorisation.

Collecte

Action de ramasser les matières résiduelles déposées dans les contenants autorisés, situés aux points de collecte, et de les charger dans un camion de collecte.

Déchets

Matières résiduelles qui sont destinées à l'élimination

Élimination

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles, notamment par enfouissement, incinération, combustion, pyrolyse ou gazéification, y compris les opérations de conditionnement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Hiérarchie des 3RV-E

Principe qui sous-entend que les modes de gestion des matières résiduelles n'ont pas tous le même impact environnemental. Cette hiérarchie implique de privilégier, dans l'ordre, la réduction à la source suivie du réemploi, du recyclage, de la valorisation matière, de la valorisation énergétique et enfin, de réserver l'élimination pour les résidus ultimes.

ICI

Abréviation qui désigne toute industrie, commerce ou institution

Matières organiques

Type de matières résiduelles qui comprend les résidus alimentaires, les résidus verts et les autres matières compostables. De manière indicative et non limitative, les résidus alimentaires comprennent les restes de préparation et de consommation des aliments; les résidus verts, les résidus végétaux générés par l'aménagement et l'entretien des espaces verts; les papiers et les cartons souillés par des aliments, les mouchoirs et les papiers essuie-mains et les autres matières compostables.

Matières recyclables

Type de matières résiduelles qui comprend les contenants et les emballages faits de papier, carton, plastique, verre ou métal, ainsi que les imprimés et les journaux.

Matières résiduelles

Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble qui est destiné à être réemployé, recyclé, valorisé ou éliminé.

Matières triées

Matières obtenues suite au tri et au conditionnement des matières recyclables et qui peuvent être revalorisées.

Municipalité

Toute municipalité se trouvant sur le territoire desservi.

Pêle-mêle

Mode de collecte où les matières recyclables sont déposées dans les contenants autorisés sans aucun tri, c'est-à-dire que la fraction des fibres, papiers et cartons, n'est pas séparée de celle des contenants et emballages de verre, de plastiques et de métal.

Recyclage

Série d'opérations menant à la réintroduction d'une matière résiduelle dans un processus de fabrication ou de transformation résultant en la production d'un nouveau produit.

Réduction À la source

Action permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles lors de la conception, de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés.

Rejets

Résidus destinés à l'élimination qui comprennent les matières résiduelles non acceptées présentes dans les matières recyclables ou organiques et les matières acceptées qui ne sont plus susceptibles d'être traitées pour en extraire la part revalorisable.

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

Résidus comprenant les excédents et retailles de matériaux utilisés au moment de la construction, les matériaux mélangés résultants de la rénovation ou de la démolition et les excédents de matériaux générés au cours des opérations d'excavation et de remblayage. De manière indicative et non limitative, les résidus de CRD incluent le gravier, le roc, le béton, l'asphalte, la pierre, la brique, le bois, le gypse, les bardeaux et le verre plat.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Résidus ou produit d'usage courant représentant un danger s'il est disposé avec les déchets, les volumineux, les matières recyclables, les matières organiques ou les résidus de CRD. De manière indicative et non limitative, les RDD comprennent les acides, les engrais, les batteries et piles, les huiles usées et filtres, les médicaments, les peintures, les pesticides, le propane, l'antigel, les produits d'entretien et nettoyants, les produits chimiques pour piscine et les lampes au mercure (tubes fluorescents, fluocompactes et autres). Les RDD incluent aussi les résidus des technologies de l'information et de la communication comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras ou les systèmes audio.

Revalorisation

Toute opération visant, par le réemploi, le recyclage, la valorisation ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

Traitement

Toute opération réalisée sur des matières résiduelles aux fins de leur réemploi, de leur recyclage, de leur valorisation ou de leur élimination selon le cas.

Transbordement

Action de transférer des matières résiduelles acheminées par car camion de collecte dans un autre véhicule de plus grande capacité en vue de les transporter vers un lieu de traitement.

Transport

Action de déplacer des matières résiduelles d'un lieu à un autre.

Tri

Action de séparer les matières recyclables en différentes catégories pour permettre la vente et la revalorisation.

Valorisation énergétique

Utilisation des matières qui ne peuvent être réemployées, recyclées ou valorisées (valorisation matière), mais qui ont suffisamment de potentiel calorifique pour produire de l'énergie utile (chaleur, vapeur ou électricité), sous réserve du respect des critères établis.

Volumineux ou encombrants

Objets qui, en raison de leur grande taille ou de sa masse, ne peuvent être déposés dans le bac roulant à déchets. De manière indicative et non limitative, les volumineux incluent les meubles, les matelas, les électroménagers, les lavabos, les baignoires, les toilettes, les réservoirs à eau chaude et les tapis.

LISTE DES ACRONYMES

3RVE	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
CARRO	Centre d'apprentissage, de récupération et de recyclage de l'Outaouais
CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement
CRD	Construction, rénovation, démolition
CREDDO	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
CRVMR	Chaire de recherche pour la Valorisation des Matières Résiduelles
CTBFS	Centre de traitement des boues de fosses septiques
DET	Dépôt en tranchée
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LETI	Lieu d'enfouissement en territoire isolé
MDDELCC	Ministère du développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCCO	Municipalité régionale de comté des Collines de l'Outaouais
MRCVG	Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau
OBNL	Organisme à but non lucratif
PCVMP	Papier, carton, verre, métal et plastique
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles

REP	Responsabilité élargie des producteurs
RMD	Règlement sur les matières dangereuses
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
TNO	Territoire non organisé
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

LISTE DES UNITÉS

t	Tonne
Kg	Kilogrammes
t mh	Tonnes de matière humide
Km	Kilomètres
m³	Mètre cube

Introduction et mise en contexte

En vertu de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015*, les MRC¹ étaient tenus d'établir un plan de gestion des matières résiduelles. Depuis l'adoption du PGMR² de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en 2016, plusieurs objectifs établis ont été atteints et même surpassés. En vertu du 2^{ième} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (Q-2), le PGMR doit dorénavant être révisé tous les 7 ans. Cependant, jusqu'à tout récemment, un projet de plan révisé devait être adopté au plus tard, à la date du 5^{ième} anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR. La période de 5 ans, depuis l'adoption du PGMR 2016-2020, aurait normalement mené à l'adoption du projet de PGMR en 2021. Cependant, en raison de tous les délais occasionnés par la COVID-19 et considérant que la Loi 102, adoptée en mars 2022, modifie l'article 53.23 et stipule que le plan de gestion doit être adopté tous les sept (7), sans restreindre l'adoption du projet de PGMR à la cinquième année, ce dernier fut adopté à l'été 2022.

Le présent projet de PGMR, élaboré par la MRCVG, dessert son territoire en entier, c'est-à-dire, l'ensemble des 15 municipalités, 2 villes et 5 territoires non organisés de son territoire. De plus, par le biais d'entente, le présent projet de PGMR inclut Kitigan Zibi Anishinabeg (ci-après nommée KZA) dans son territoire de planification et d'application.

Le projet de PGMR est prescrit par la loi afin de planifier l'atteinte des objectifs communs à tous les Québécois, à l'échelle du territoire de planification. À cet égard, il importe de rappeler ces objectifs québécois. La troisième et plus récente *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2019-2024* mettent de l'avant plusieurs objectifs, enjeux, stratégies et actions. L'objectif fondamental de ceux-ci est d'éliminer uniquement les résidus considérés comme déchets ultimes³.

Les objectifs quantitatifs intermédiaires du plan d'action, d'ici la fin de l'année 2023 sont de:

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition.

Les trois enjeux regroupant les stratégies et les actions abordés sont de :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;

¹ MRC – Municipalité régionale de comté

² PGMR – Plan de gestion des matières résiduelles

³ Déchet ultime – ce qui ne peut pas être recyclé, composté ou autrement valorisé, synonyme de résidu ultime. Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Plusieurs stratégies et actions du *Plan d'action 2019-2024* sont considérables et commandent une mention particulière :

- Décourager et contrôler l'élimination;
- Bannir les lieux d'élimination de la matière organique;
- Stimuler la performance des institutions, commerces et industries (ICI) et des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD);
- Responsabiliser les producteurs;
- Choisir le système de collecte le plus performant.

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tient à continuer à améliorer la gestion de ses matières résiduelles en prenant compte de la hiérarchie des 3RV-E⁴ et en respectant la *Politique* gouvernementale. Le présent document constitue donc la révision du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et couvre la période de 2023 à 2030, soit 7 années. La version initiale de ce PGMR ou le projet de PGMR doit être adopté par résolution du conseil de la MRC, avant de faire l'objet d'une consultation publique, par le biais d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application (art. 53.13). Par la suite, le projet de PGMR pourra être modifié à la lumière du rapport de consultation pour transmission à RECYC-QUÉBEC⁵ en vue de l'analyse de conformité. Une fois jugé conforme, un règlement édictant le PGMR pourra être adopté par le conseil de la MRCVG, officialisant son entrée en vigueur. Suite à la diffusion du PGMR, de son sommaire et d'un avis d'entrée en vigueur, les municipalités locales pourront rendre leur réglementation conforme au plan révisé, dans un délai de 12 mois suivant son entrée en vigueur. Compte tenu des délais prescrits par RECYC-QUÉBEC, tout porte à croire que le PGMR entrera en vigueur à l'été 2023.

Ce projet de PGMR contient sept chapitres. Le premier présente d'abord le territoire de la MRC, le deuxième répertorie les modes de gestion actuels ainsi que la répartition des responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Le troisième chapitre présente le recensement des intervenants œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sur le territoire ainsi que des infrastructures et programmes spéciaux qui le desservent. Quant à lui, le quatrième chapitre conclut cette présentation élaborée avec l'inventaire détaillé des matières résiduelles produites sur le territoire par secteur, soit : municipal, industriel, commercial et institutionnel (ICI), construction, rénovation et démolition (CRD) et les autres matières. C'est au cinquième chapitre que l'on retrouve le diagnostic de cette présentation et que l'on cerne les forces et les faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles, pour y associer les orientations ainsi que les mesures étudiées et retenues, que l'on détaille l'échéancier des actions à poser, le budget qui y est associé et le plan d'action détaillé. À ce chapitre, un programme de suivi est proposé.

⁴ 3RVE – réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination

⁵ RECYC-QUÉBEC – Société québécoise de récupération et de recyclage

Certes, un PGMR est un document qui se veut parfois lourd pour le non-initié. Dans le but d'inclure le plus possible la population citoyenne et entrepreneuriale dans l'adoption des mesures proposées dans le PGMR, le texte a été adapté. Donc, en plus des références aux sources externes qui apparaissent dans le texte et qui sont détaillés en notes de bas de page, du lexique et de la liste des acronymes qui figure en début du document, certaines notes de bas de page reprennent les acronymes et termes spécifiques au domaine. De plus, une utilisation de couleurs emblématiques, par type de matière résiduelle, apparaît dans le document et reprend les couleurs usuellement utilisées aux mêmes fins dans le *Rapport annuel du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau* (Complexe environnemental Nord) et également dans le *Bilan du PGMR*, tous deux rédigés par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Le lecteur pourra donc plus facilement se situer à la lecture des informations présentées par tableau ou par graphique. La Figure 1 indique cette utilisation thématique des couleurs.

	Informations qui ne visent pas une seule matière
	Matières recyclables
	Matières organiques
	Déchets
	Résidus domestiques dangereux (RDD)
	Débris de construction, rénovation, démolition (CRD) et autres matières généralement acceptés dans les écocentres
	Boues septiques
	Autres (textiles, TIC, véhicules hors d'usage, balayures de rue)

Figure 1 - Utilisation de couleurs par type de matière résiduelle dans le présent document

1. Description du territoire de planification

Ce chapitre détaille la situation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans la province de Québec et esquisse ses principales caractéristiques géographiques, démographiques et socio-économiques. L'année de référence des statistiques utilisées est 2021, à moins qu'il en soit spécifié autrement.

1.1 Description géographique

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a été constituée en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en 1983. Située au nord de la région administrative de l'Outaouais, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau englobe les ZECs⁶ Bras-Coupé-Désert et Pontiac, une partie de la Réserve faunique La Vérendrye et du réservoir Baskatong ainsi que d'immenses territoires forestiers comptant pour plus de la moitié de sa superficie. La MRCVG est bordée au nord par les MRC de La Vallée de-l'Or et par l'agglomération de La Tuque, à l'ouest par la MRC de Pontiac, au sud par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et à l'est par les MRC de Papineau et d'Antoine-Labelle (Laurentides), le tout, tel qu'illustré à la Figure 2 .

⁶ ZEC - Zone d'exploitation contrôlée



Figure 2 - Localisation de la MRCVG dans la région administrative de l'Outaouais (MRCVG, 2022)

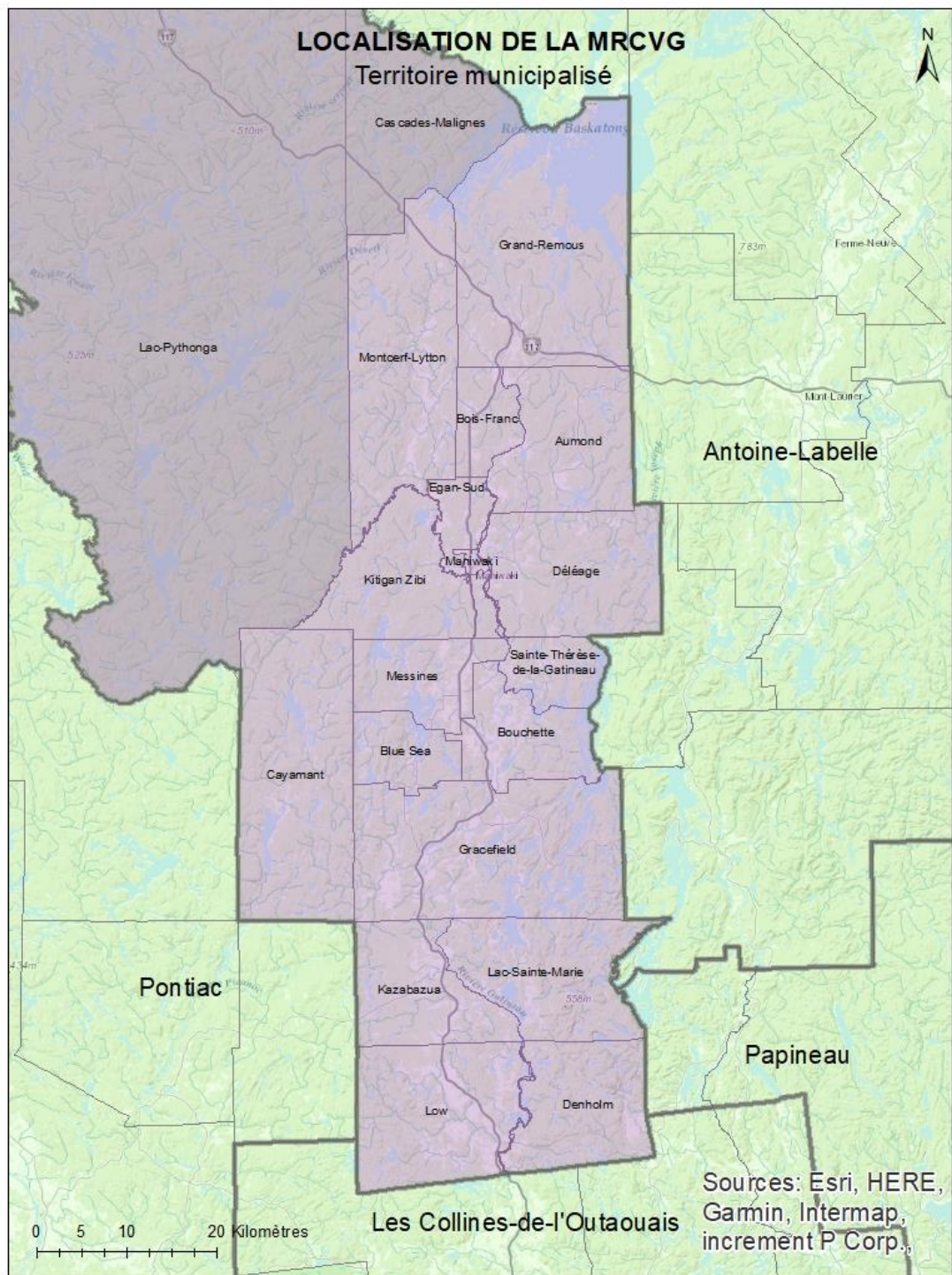


Figure 3 - Territoire municipalisé de la MRCVG et la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg (MRCVG, 2022)

Le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'étend sur une superficie de 14 185,84 km². Les principaux accès routiers à la région sont la route 105, qui traverse la MRC du nord au sud et qui se rend à la ville de Gatineau, et à la route 117 au nord. La route 117, quant à elle, relie les régions des Laurentides et de l'Abitibi, traversant la portion nordique de la MRC. La route 107 relie les routes 105 et 117 entre elles par un tracé plus direct à l'est pour tous les véhicules à l'exception du camionnage lourd. Enfin, la route 301 débute à son point le plus à l'est dans la municipalité de Kazabazua, à l'intersection de la route 105 et parcourt vers l'ouest pour rejoindre la MRC Pontiac dans l'extrême ouest de la région de l'Outaouais.

Le territoire d'application du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) comprend l'ensemble du territoire municipalisé de la MRC et la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg, tel que présenté à la Figure 3 de la page précédente, par voie d'entente. Ce sont donc 13 municipalités, deux cantons, deux villes et une communauté autochtone qui sont desservis, pour une superficie totale de 3 933,88km².

La MRC compte également cinq territoires non organisés (TNO) qui sont visés dans la planification du présent projet de PGMR, selon les modalités applicables. Tel que mentionné précédemment, la MRCVG compte deux zones d'exploitation contrôlée (ZEC), cinq réserves écologiques incluant une partie de la réserve faunique de La Vérendrye et deux réserves autochtones. En fait de superficie, ces cinq TNO représentent plus de 73 % du territoire.

Le Tableau 1 à la page suivante énumère les différentes composantes incluses dans la MRCVG ainsi que leur superficie totale.

Visiblement, la MRCVG est d'une part, un vaste territoire, compte tenu de la présence de ses cinq TNO. D'autre part, son territoire municipalisé est d'une géométrie particulière, étant étendu sur un axe nord-sud, autour de la rivière qui coule en cette même direction et qui en constitue le cœur; la rivière Gatineau. La localisation de la MRCVG, dans sa région administrative, la place à une distance de la Ville de Gatineau d'au moins 50 km depuis son extrémité sud, soit la municipalité de Low. Son extrémité nord municipalisée est, quant à elle, à une trentaine de kilomètres de la Ville de Mont-Laurier, dans la région administrative des Laurentides. Le chef-lieu de la MRCVG est la Ville de Maniwaki qui compte 3 814 habitants. La situation géographique de la MRCVG et ses caractéristiques démographiques, discutées à la section 1.3, lui confèrent des défis particuliers en gestion de matières résiduelles. Somme toute, il s'agit d'un territoire rural considéré comme « région ressource éloignée » par le Ministère du Revenu du Québec. Cet éloignement ajoute la dimension importante de transport à plusieurs des catégories de matières résiduelles générées sur le territoire.

Tableau 1 - Description géographique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau					
Municipalité locale	Code Géographique	Désignation	Affectation du territoire	Superficie totale	
				km²	% de la MRC
Municipalités locales				3723,49	26,25
Aumond	83090	Canton	Rural	227,62	1,60
Blue Sea	83045	Municipalité	Rural	87,75	0,62
Bois-Franc	83085	Municipalité	Rural	74,31	0,52
Bouchette	83050	Municipalité	Rural	143,46	1,01
Cayamant	83040	Municipalité	Rural	412,94	2,91
Déléage	83070	Municipalité	Rural	263,42	1,86
Denholm	83005	Municipalité	Rural	199,36	1,41
Egan-sud	83075	Municipalité	Rural	51,01	0,36
Gracefield	83032	Ville	Rural	455,53	3,21
Grand-Remous	83095	Municipalité	Rural	509,63	3,59
Kazabazua	83015	Municipalité	Rural	181,94	1,28
Lac Ste-Marie	83020	Municipalité	Rural	240,37	1,69
Low	83010	Canton	Rural	277,39	1,96
Maniwaki	83065	Ville	Semi-Urbain	8,82	0,06
Messines	83060	Municipalité	Rural	130,81	0,92
Montcerf-Lytton	83088	Municipalité	Rural	379,76	2,68
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	83055	Municipalité	Rural	79,37	0,56
Territoire non organisé (TNO)				10 251,93	72,27
Cascades-Malignes	83904	TNO	S/O	547,79	3,86
Dépôt-Échouani	83912	TNO	S/O	336,56	2,37
Lac-Lenôtre	83906	TNO	S/O	2135,89	15,06
Lac-Moselle	83908	TNO	S/O	1277,55	9,01
Lac-Pythonga	83902	TNO	S/O	5954,17	41,97
Réserves autochtones				210,39	1,49
Kitigan Zibi Anishinabeg	83802	Réserve Autochtones	Rural	210,09	1,48
Lac Rapide	83804	Réserve Autochtones	Rural	0,297	0,01
TOTAL				14 185,84	100 %
Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et réserves écologiques				15 166,37	
Zec Pontiac	830	ZEC	S/O	1 205,00	
Zec Bras-Coupé-Désert	830	ZEC	S/O	1 205,00	
La Vérendrye	830	Réserve faunique	S/O	12 589,00	
André-Michaux	830	Réserve écologique	S/O	4,50	
Père-Louis-Marie	830	Réserve écologique	S/O	3,15	
Érablière-Du-Trente-Et-Un-Milles	830	Réserve écologique	S/O	6,06	
Rolland-Germain	830	Réserve écologique	S/O	13,66	
La Forêt De L'aigle	830	Terres publiques intermunicipales	S/O	140,00	

De surcroît, il est à noter que la distance entre les centres des municipalités locales est significative, surtout pour les municipalités un peu plus en retrait tel que Cayamant, Low, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Denholm et Grand-Remous.

La nature et l'emplacement des infrastructures de gestion des matières résiduelles seront discutés de façon approfondie à la section 3.2. Toutefois, il est pertinent de mentionner que certaines matières résiduelles doivent être exportées hors des limites du territoire pour leur traitement. Il est également crucial de rappeler qu'aucun site d'élimination des déchets, conforme au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), n'existe sur le territoire municipalisé de l'Outaouais en son entier. Ainsi, l'élimination par enfouissement des déchets, implique une exportation à l'extérieur de la MRC et à l'extérieur de la région administrative.

En plus de l'éloignement de la MRCVG discuté plus haut, les déchets de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ont été enfouis au lieu d'enfouissement technique (LET)⁷ situé à Lachute dans la MRC d'Argenteuil, dans la région administrative des Laurentides. Cette situation suit la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire (LES)⁸ et des dépôts en tranchée (DET)⁹ locaux le 19 janvier 2009, conformément au REIMR (Q-2, r. 19). L'accès privilégié au LET est via les autoroutes 5 et 50. La distance à parcourir, en aller simple, depuis le chef-lieu de la MRC où se situe le Centre de transfert des matières résiduelles, est de 250 km.

1.2 Affectations du territoire et orientations du schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopté par le conseil de la MRCVG le 16 juillet 2021 (MRCVG, 2021), offre une panoplie d'informations sur le territoire de planification. Seuls les principaux éléments pertinents à la gestion des matières résiduelles seront repris dans cet ouvrage.

D'abord, la Figure 4 démontre les principales affectations du sol. En fait, le projet de schéma d'aménagement et de développement comporte un inventaire des sites contaminés situés sur le territoire. La Figure 5 illustre, quant à elle, les anciens dépôts en tranchée et dépotoirs, avant leur fermeture en 2009, qui correspondent aujourd'hui à des sites contaminés.

⁷ LET – Lieu d'enfouissement technique, répond aux normes actuellement en vigueur

⁸ LES – Lieu d'enfouissement sanitaire, technique d'enfouissement désuète

⁹ DET – Dépôt en tranchée, technique d'enfouissement désuète

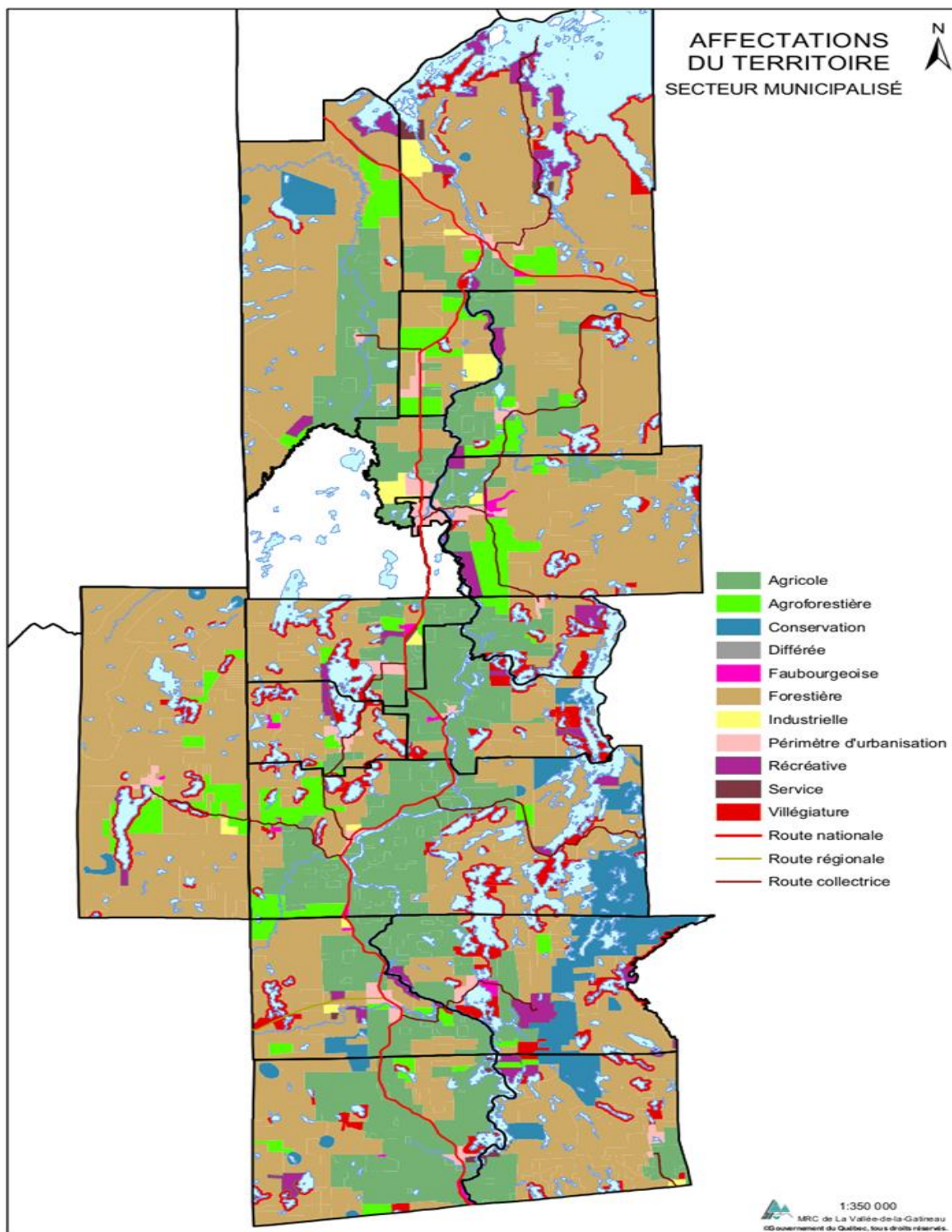
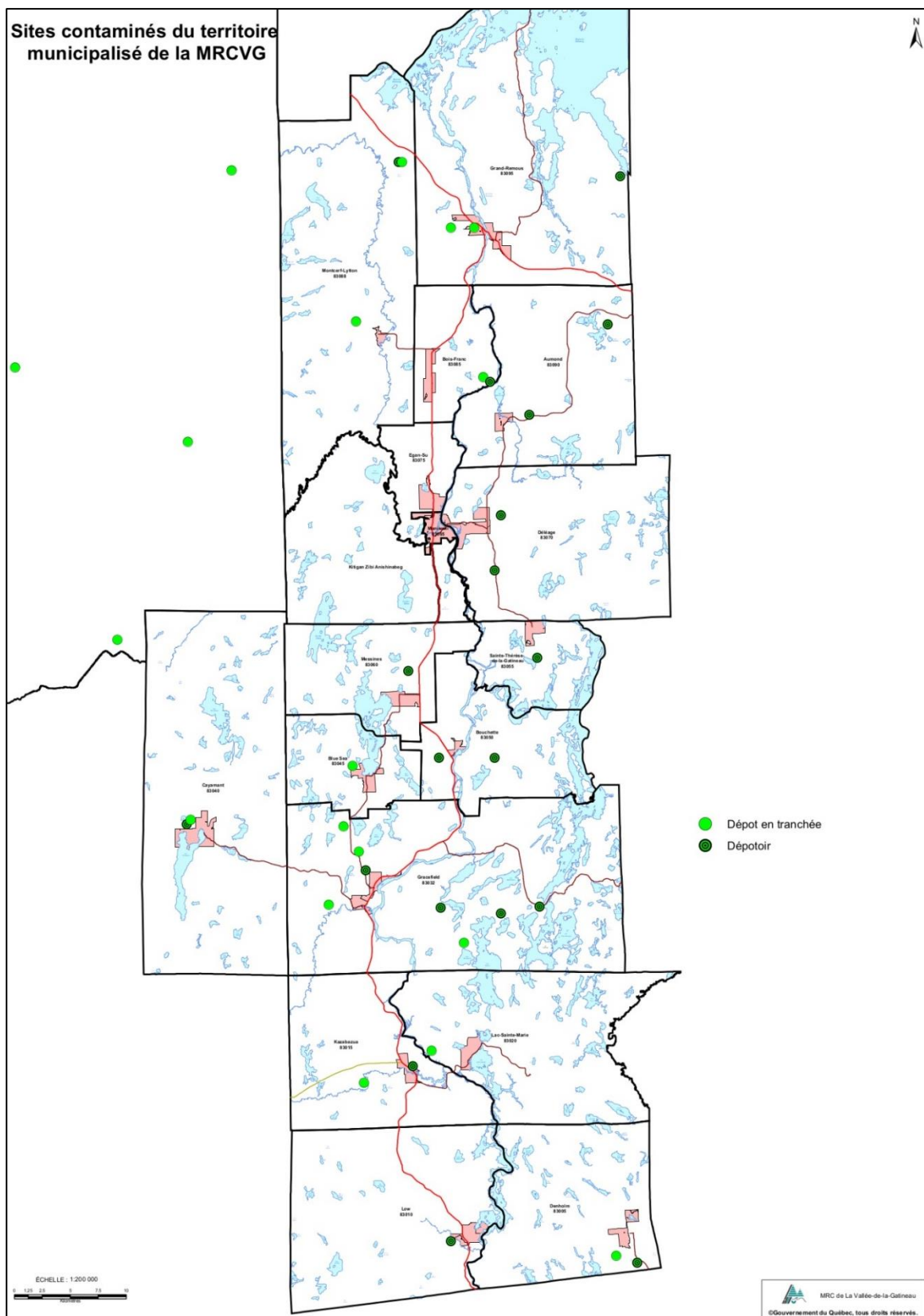


Figure 4 - Principales affectations du sol (MRCVG, 2021)



Le Tableau 2 présente les grandes orientations du Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCVG.

Tableau 2 - Grandes orientations du projet de schéma d'aménagement et de développement

#	Orientation
1	Assurer une densification progressive des secteurs résidentiels et une consolidation des activités commerciales et institutionnelles à l'intérieur du <i>pôle multifonctionnel</i> , du <i>pôle de services</i> et des <i>pôles villageois</i> , afin de renforcer leurs rôles de carrefour économique, social et communautaire pour leur municipalité et la région.
2	Consolider le pôle routier de Grand-Remous, ainsi que les pôles touristiques de Lac-Sainte-Marie, de Grand-Remous, de Montcerf-Lytton, de Bouchette et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, afin d'accentuer leurs rôles respectifs de plaque tournante du transport routier et de centres d'activités touristiques estivales et hivernales.
3	Participer à l'embellissement des corridors routiers intermunicipaux et ceux conduisant aux différents pôles touristiques, de manière à offrir, un cadre visuel attrayant autant pour les visiteurs, les touristes que pour toute la population val-gatinoise.
4	Concentrer les nouveaux bâtiments commerciaux à moyenne surface, liés à des biens semi-courants dans le « pôle multifonctionnel » et le « pôle de services » de la MRC, de manière à maintenir leur vitalité commerciale, tout en favorisant le recyclage de bâtiments existants.
5	Privilégier le développement des activités et des usages agricoles à l'intérieur des limites de la zone agricole, afin de créer une campagne multifonctionnelle, vivante, prospère et dynamique dont les terroirs sont tous bien cultivés.
6	Encourager les déplacements en transport collectif intermunicipaux et les moyens de transport actif à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des villes et des villages pour stimuler la population à bouger et à participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par l'utilisation de l'automobile.
7	Préserver les infrastructures du réseau routier national, régional et collecteur sous la responsabilité du ministère des Transports, afin d'assurer la fluidité et la convivialité du réseau de transport, ainsi que la sécurité de tous les usagers de la route.
8	Amener les entreprises industrielles, para-industrielles et les activités de recherche et développement à s'établir dans les aires d'affectation industrielles pour éviter la dispersion d'usages incompatibles ou contraignants avec les autres affectations du territoire et renforcer la dynamique de ces centres d'emplois.
9	Assurer la protection des ressources des milieux humides et des milieux hydriques, en raison de leurs vulnérabilités et de leurs participations à la satisfaction des besoins fondamentaux de toutes les espèces vivantes.
10	Favoriser une exploitation à la fois durable et multiressource des aires forestières situées tant en territoire municipalisé que sur les territoires non organisés, cela de manière à appuyer l'industrie de la transformation, en plus d'assurer un enracinement dynamique à notre territoire d'appartenance.
11	Réduire les risques à la santé et à la sécurité des personnes et des biens situés à proximité ou à l'intérieur de lieux présentant des contraintes naturelles ou anthropiques, afin de minimiser les interventions d'urgence et les réclamations auprès des différents gouvernements.
12	Appuyer l'essor des attraits touristiques associés au domaine du plein air qui sont dispersés le long de la vallée de la Gatineau, afin de créer des emplois et de la prospérité à travers l'ensemble des villes et des municipalités de notre territoire.
13	Consolider les lieux de villégiature en veillant à maintenir un milieu accueillant, dans un cadre environnemental sain et naturel, dont les rives des plans d'eau demeurent accessibles à tous; en plus de permettre la baignade et divers autres sports nautiques, de manière à assurer des revenus fonciers récurrents pour toutes les municipalités avec des lieux de séjour au bord de l'eau.

1.3 Portrait démographique

Tel que mentionné précédemment, la MRC compte deux Villes régies par la *Loi sur les cités et villes* (C-19) et 15 municipalités régies par le *Code municipal* (C-27.1). Seule la Ville de Maniwaki a une affectation semi-urbaine, l'ensemble des autres lieux étant ruraux. Selon les données colligées par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et présentées au Tableau 3, incluant la population de Kitigan Zibi Anishinabeg desservie par entente intermunicipale, un total de 20 604 résidents permanents habitaient le territoire en 2021, l'année de référence de ce plan de gestion des matières résiduelles.

Tableau 3 - Portrait démographique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2021

Municipalité locale	Population 2021			Densité pop. Permanente (hab./km2)
	Permanente (1)	Saisonnière (2)	Équivalente (3)	
Aumond	797	798	997	3.50
Blue Sea	670	1826	1126	7.64
Bois Franc	407	59	422	5.48
Bouchette	672	1 170.4	965	4.68
Cayamant	869	1 912	1347	2.10
Déléage	1 893	422.8	1999	7.19
Denholm	481	1 112	759	2.41
Egan-Sud	496	16.8	500	9.72
Gracefield	2 535	3 276	3354	5.56
Grand-Remous	1 204	560	1344	2.36
Kazabazua	1030	1 425	1386	5.66
Lac Ste-Marie	631	2 285	1202	2.63
Low	934	1 453	1297	3.37
Maniwaki	3 827	0	3827	433.90
Messines	1 682	1 403	2033	12.86
Montcerf-Lytton	645	378	740	1.70
Ste-Thérèse	597	1 252	910	7.52
Kitigan Zibi	1 234	0	1234	5.87
MRC	20 604	19 348	25 441	5,24

(1) Population officielle – Décret de population pour 2022 (MAMH, 2022)

(2) Population saisonnière (de juin à août) = Nombre d'unités d'occupation saisonnière (données d'évaluation MRCVG) X 2,8 (habitant / unité)

(3) Population équivalente = Population permanente + (population saisonnière X 0,25)

La population saisonnière de la MRC était estimée à 19 348 résidents en 2021. C'est donc dire qu'en période estivale (de juin à août), la population de la MRC est pratiquement doublée. La population équivalente, quant à elle, exprime cette présence de population saisonnière en termes équivalent de résidents permanents. Cette augmentation de 4 837 personnes équivalentes représente une augmentation de la population d'environ 19 %. Il s'ensuit que les performances en matières résiduelles exprimées en tonnes sur la population permanente pourraient potentiellement être jusqu'à 19 % plus élevées que dans une région où la villégiature n'est pas un facteur influent sur la population. Les données présentées dans les inventaires de matières aux chapitres suivants seront donc présentées sur ces deux populations : la permanente et l'équivalente. Approximativement, 400 propriétés sur le territoire val-gatinois ont un propriétaire possédant également une autre adresse postale sur le territoire.

La densité de la population du territoire est de 5,24 habitants par kilomètre carré ce qui est largement inférieur à la densité de la population de la région administrative de l'Outaouais à 13,2 hab./km² et du Québec en son entier à 6,6 hab./km² (ISQ, 2020). Cette faible densité de la population propre aux régions éloignées influence et module les activités de gestion des matières résiduelles. Il est également essentiel de considérer l'apport en production de matières résiduelles de la population saisonnière, très importante sur le territoire, dans la planification de ces activités. La pratique communément acceptée pour chiffrer cette population est projetée à partir du nombre de résidences saisonnières. Les notes au bas du tableau 3 présentent la méthode de calcul employée.

Un autre facteur intéressant à constater et à considérer dans l'élaboration de projets de gestion des matières résiduelles est le nombre de types de logements sur le territoire. En effet, la desserte de logements unifamiliaux est différente de celle de multilogements par exemple. Le Tableau 4 à la page suivante dresse le portrait du nombre et du type de logement par municipalité. On peut y observer qu'une très grande proportion (environ 83. %) des logements sont des édifices de type unifamilial (habitations permanentes et chalets confondus).

Tableau 4 - Nombre et type de logements par municipalité

Municipalité	Nombre de logements (unités d'occupation)					% de chalets sur le nombre de logements
	Unifamilial	Chalets (à un seul logement)	Petits multilogements (2 à 9 logements)	Grands multilogements (10 logements et +)	Logements totaux	
Aumond	288	257	71	0	616	41.7
Blue Sea	287	602	84	0	973	61.9
Bois Franc	162	21	28	0	211	10.0
Bouchette	251	380	70	20	721	52.7
Cayamant	349	651	101	0	1101	59.1
Déléage	725	133	155	24	1037	12.8
Denholm	217	374	40	0	631	59.3
Egan-Sud	173	6	49	0	228	2.6
Gracefield	927	1021	329	39	2316	44.1
Grand-Remous	434	182	135	10	761	23.9
Kazabazua	360	461	92	0	913	50.5
Lac Ste-Marie	249	746	131	0	1126	66.3
Low	351	455	84	20	910	50.0
Maniwaki	1093	0	671	236	2000	0.0
Messines	611	447	203	10	1271	35.2
Montcerf-Lytton	271	102	46	12	431	23.7
Ste-Thérèse	164	404	75	0	643	62.8
Total	6913	6242	2364	371	15889	39.3
% des logements	43.6	39.4	14.9	2.3		

Un autre trait distinctif de la MRC est sa mixité linguistique puisque sa population est principalement issue de trois communautés culturelles : française, algonquine et irlandaise. Les municipalités situées plus au Sud telles que Kazabazua, Low et Denholm sont à majorité anglophone. Les résidents de la réserve autochtone de Kitigan Zibi Ashinabeg utilisent, quant à eux, l'algonquin comme langue première et plusieurs d'entre eux adoptent l'anglais comme langue seconde. Globalement, les citoyens dont la langue maternelle est l'anglais et/ou l'algonquin comptent pour 21 % de la population de la MRC. Plusieurs citoyens sont également bilingues ou trilingues (ISQ, 2021).

1.3.1 Projections démographiques

Selon les *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041* (ISQ, 2021), la population de la MRC devrait connaître une légère croissance de 0,53% alors que la région administrative de l'Outaouais devrait, quant à elle, connaître une croissance de 15,8% et la ville de Gatineau, 19,2%. Le Tableau 5 à la page suivante présente les projections démographiques de 2021 à 2041.

Tableau 5 - Projections démographiques de la MRCVG

Année	2021	2026	2031	2036	2041
Population	20 604	20799	20762	20720	20713
Variation en % par rapport à 2021	N/A	0,94	0,76	0,56	0,53

Les facteurs qui influencent la démographie de la MRC sont la dénatalité, les décès et la migration de la population. La Figure 6 montre ces différents facteurs chiffrés, entre 2015 et 2020.

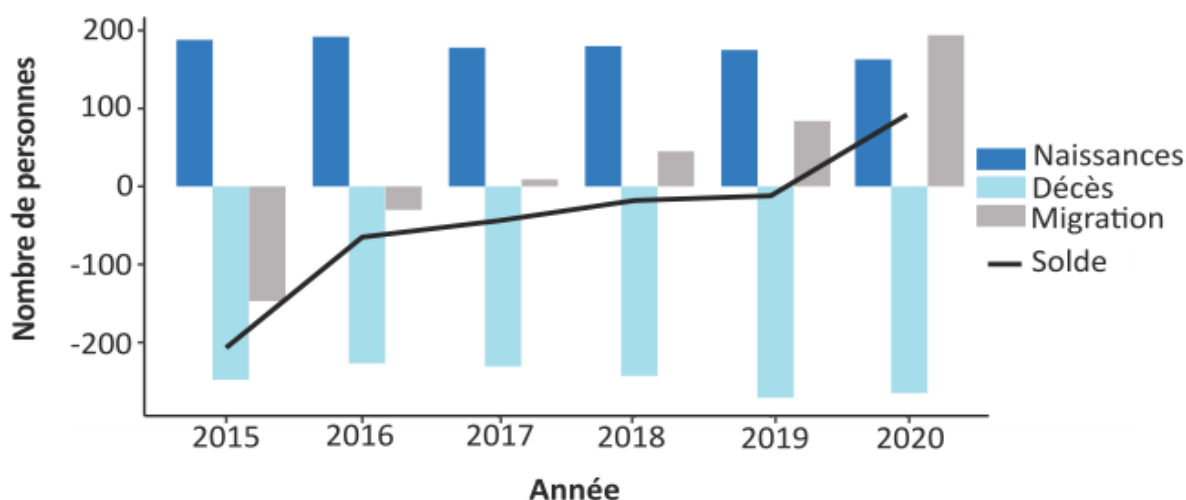


Figure 6 - Naissance, décès et migration dans la Vallée-de-la-Gatineau de 2015 à 2020 (ISQ, 2021).

***Les données négatives représentent une diminution de la population Val-Gatinoise.**

Il est facile d'observer qu'en règle générale, le nombre de décès surpasse le nombre de naissances. Cette situation est certainement attribuable au phénomène de vieillissement de la population dont il sera question dans le prochain paragraphe. Également, en 2020, il est possible de remarquer un fort taux de migration vers le territoire. Cette observation est possiblement un effet résultant de la pandémie de la COVID-19. En effet, lors de cette pandémie, plusieurs particuliers ont investi dans l'achat d'une résidence principale en milieu rural ou se sont exilés vers les territoires ruraux; conséquence de l'accroissement de la popularité et de l'accessibilité du télétravail. Par conséquent, en 2020, le bilan total de la population, c'est-à-dire le résultat net entre les naissances, décès et migrations, fut positif.

En ce qui concerne l'âge de la population val-gatinoise, les projections de l'institut de la Statistique du Québec (ISQ, 2019) prévoient que dans l'ensemble du Québec, la proportion des gens de 65 ans et plus devrait passer de 18 % en 2016 à plus de 26 % en 2041. En ce qui concerne la

Vallée-de-la-Gatineau, cette proportion passerait de 22,9 % à 36,5 % sur la même période, entraînant une diminution du nombre de personnes dans les groupes 0-19 ans et 20-64 ans. De même, l'âge moyen de la population de la MRCVG bondira de 46,5 ans en 2016 à 51,4 ans en 2041, alors que cette donnée, à l'échelle québécoise, passera de 41,9 ans à 45,7 ans, soit une différence de près de 5 ans avec la valeur val-gatinoise en 2041. Malgré le vieillissement de la population, un faible accroissement de la population val-gatinoise est à prévoir, tel qu'illustré au tableau 5.

La Figure 7 illustre les différentes tranches d'âge et leurs proportions à l'échelle de la MRC de la région administrative de l'Outaouais et du Québec.

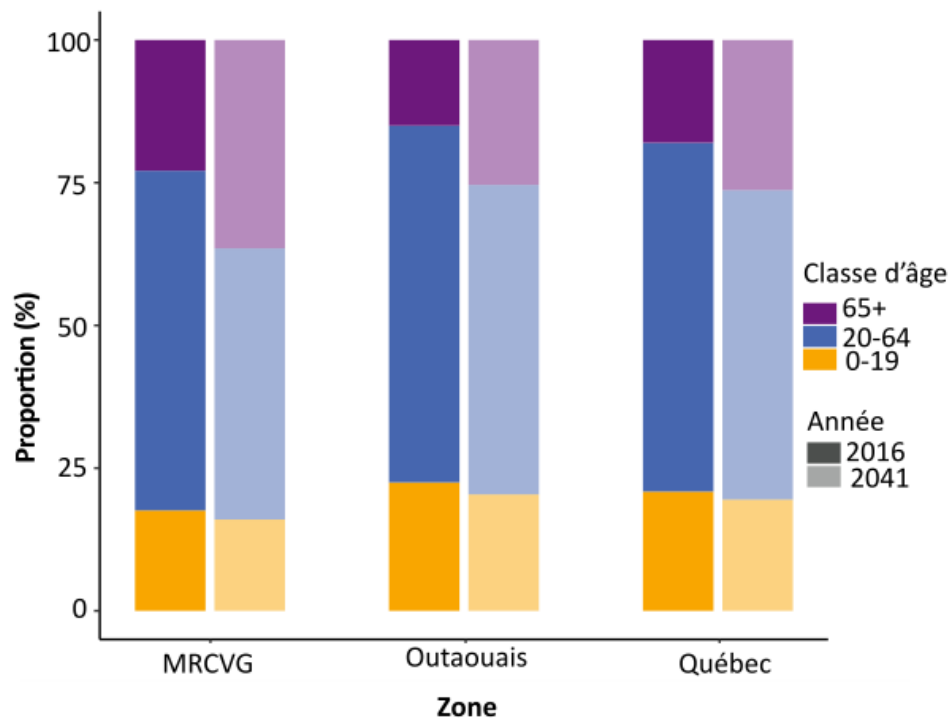


Figure 7- Proportion des groupes d'âge 0-19, 20-64 et 65 ans et plus en 2016 et projection de 2041 pour la MRCVG, la région administrative de l'Outaouais et la province de Québec (ISQ, 2019)

En conclusion pour cette section, les caractéristiques à prendre en considération dans la gestion des matières résiduelles sont :

- La faible densité de population;
- La lente croissance de la population;
- L'augmentation des résidences saisonnières;
- Le vieillissement de la population prononcé;
- Le faible nombre de multilogements.

1.4 Portrait socio-économique

Le territoire de la MRC est constitué d'une forêt riche et diversifiée, parsemée de plus de 3 200 lacs et d'une dizaine de rivières. Ce sont ces richesses qui sont au cœur du développement économique de la MRC. Ainsi, les caractéristiques physiques du territoire et les ressources naturelles qui s'y trouvent sont à la base de son développement socio-économique.

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau conserve encore aujourd'hui sa désignation de région mono-industrielle forestière. En effet, c'est sur l'exploitation forestière qu'a reposé l'économie de la région pendant une centaine d'années. Le futur devra toutefois comprendre une diversification de l'utilisation des richesses naturelles et humaines. Ainsi, tout en préservant l'exploitation durable des ressources (secteur primaire), une transformation de ces ressources sur le territoire en produits de forte valeur ajoutée (secteur secondaire) devrait être garant de développement économique. La vigueur de ces premiers secteurs incitera la vigueur du secteur tertiaire privé. Les quatre pôles de développement de l'énoncé de vision stratégique de la MRC sont :

- La foresterie
- L'agroalimentaire
- Le récréotourisme
- La villégiature

S'y marient trois créneaux de support aux pôles de développement, soit :

- Le développement du transport de marchandises et la chaîne logistique;
- Le développement de l'aéroport desservant le territoire;
- Le développement de l'apprentissage (formation et éducation) (MRCVG, 2021)

Le Tableau 6 complète l'information à l'égard du nombre d'entreprises par secteur d'activité et par municipalité de la MRCVG.

Tableau 6 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité dans la MRCVG

Municipalité	Secteur d'activité – nombre d'entreprises ¹⁰									
	Agroalimentaire	Communication	Culturel	Économie sociale et communautaire	Forestier	Industries, commerces et services	Municipal	Santé et services sociaux	Touristique	Transport
Aumond	1	2			2	14	1		1	1
Blue Sea	3		3		5	8	1		3	1
Bois-Franc	2		1		2	6	1		1	
Bouchette	15	2			1	16	1		3	
Cayamant	1					10	1			
Déléage	6				4	23	1	3	2	4
Denholm					1		1		1	
Egan-Sud	5					10	2		1	
Gracefield	21	1		4	7	68	3	10	9	5
Grand-Remous	5	1	1		4	22	1	1	15	3
Kazabazua	2		2		4	19	1		2	2
Lac-Sainte-Marie	5		1	1		18	1		2	
Low	4		1		1	9	2	1		
Maniwaki	13	5	3	21	8	209	8	23	11	11
Messines	7	1	1		4	23	1	3	8	3
Montcerf-Lytton	6		1			3	1		8	1
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	2		1		1	3	1	1	5	1
Total par secteur d'activité	98	12	15	26	44	461	28	42	72	32
Total par municipalité	830									

Toutes municipalités confondues, c'est le secteur de l'industrie, du commerce et des services qui est le plus présent sur le territoire, suivi du secteur agroalimentaire. Également, à noter que la ville de Maniwaki est celle qui possède le plus d'entreprises sur son territoire, suivi de la ville de Gracefield.

¹⁰ Source - MRCVG direction du développement économique (anciennement le CLD)

Les professions les plus pratiquées au sein de la population active de la MRCVG sont reliées au domaine du transport, de la machinerie et de ceux apparentés, au domaine de la vente et du service et, finalement, au domaine des affaires, des finances et de l'administration (Statistique Canada, 2017). Le Tableau 7, ci-dessous, présente la répartition de la population active selon la profession exercée dans la MRCVG et à l'échelle provinciale.

Tableau 7 - Population active selon la profession dans la MRCVG et au Québec en 2016

Profession	MRCVG		Province de Québec	
	Nombre	%	Nombre	%
Gestion	795	9.1	418 450	10.1
Affaires, finances et administration	1220	13.9	677 390	16.3
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	275	3.1	286 270	6.9
Secteur de la santé	670	7.7	295 765	7.1
Enseignement, droit et services gouvernementaux	975	11.1	502 945	12.1
Arts, culture, sports et loisirs	125	1.4	135 730	3.3
Vente et services	2075	23.7	988 610	23.8
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	1805	20.6	574 675	13.8
Ressources naturelles, agricultures et production connexe	400	4.6	67 290	1.6
Fabrication et services d'utilité publique	410	4.7	206 870	5.0
Total	8750	100.0	4 153 995	100.0

En comparant les pourcentages de chacune des catégories et en comparant les données de la MRCVG, on peut observer que les pourcentages des professions reliées au transport et aux ressources naturelles et à l'agriculture sont significativement plus élevés que ceux de l'ensemble du Québec. Cette observation concorde avec la répartition des secteurs d'entreprises présentés au tableau précédent.

Les conditions du marché du travail sont des indicateurs pertinents permettant de comprendre le dynamisme économique de la région (Tableau 8). De façon générale, les MRC à caractère rural présentent des indicateurs du marché du travail dont les résultats sont, au mieux, comparables à ceux de la moyenne québécoise (statistique Canada 2021). La Vallée-de-la-Gatineau ne fait pas exception à la règle avec des taux d'activité (52,6 %) et d'emploi (46, %) faibles et un taux de chômage (12,5 %) élevé comparativement aux données de la province (Figure 8).

Tableau 8 - Condition du marché du travail de la MRCVG et du Québec en 2016

Marché du travail	MRCVG			Province de Québec		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Population totale âgée de 15 ans et plus	17 135	8 660	8 475	6 634 280	3 260 040	3 374 245
Population active ¹	9 010	4 775	4 230	4 255 500	2 214 735	2 040 765
Personnes occupées ²	7 880	3 995	3 885	3 949 325	2 037 105	1 912 220
Chômeurs ³	1 125	780	345	306 170	177 630	128 540
Population inactive ⁴	8 130	3 885	4 240	2 378 780	1 045 300	1 333 480
Taux d'activité⁵	52,6	55,1	49,9	64,1	67,9	60,5
Taux d'emploi⁶	46,0	46,1	45,8	59,5	62,5	56,7
Taux de chômage⁷	12,5	16,3	8,2	7,2	8,0	6,3

(1) Ensemble des personnes ayant entre 15 et 64 ans et qui ont travaillé non bénévolement

(2) Ensemble des personnes effectuant un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou qui avaient un emploi mais n'étaient pas au travail pour diverses raisons

(3) Ensemble de personnes sans emploi salarié recherchant activement un emploi ou mis à pied temporairement

(4) Personnes ne désirant ou ne pouvant offrir ou fournir leurs services

(5) Population active/population totale * 100

(6) Personnes occupées/population totale *100

(7) Chômeurs/population active *100

*La période de référence du recensement de 2016 est du 1^{er} mai au 8 mai 2016

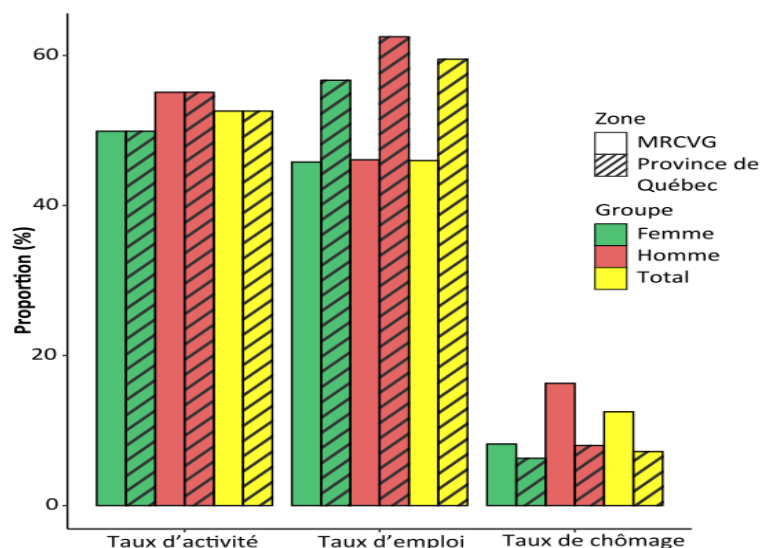


Figure 8 - Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage pour la MRCVG et la province de Québec en 2016.

En 2019, la MRCVG a notamment connu une baisse du nombre de travailleurs (25-64 ans) de 2,4 %. Cette baisse est majoritairement attribuable à un âge médian élevé (ISQ, 2021b)

En ce qui concerne les revenus d'emploi, la valeur médiane pour la Vallée-de-la-Gatineau en 2019 était de 30 812 \$ chez les 25-64 ans, soit la plus faible des cinq MRC de l'Outaouais et même, la plus faible du Québec en entier, pour qui cette valeur est de 42 775\$. Ces valeurs témoignant du faible revenu des résidents de la MRCVG sont attribuables à une multitude de facteurs, notamment le faible taux de diplômés post-secondaire, particulièrement la faible proportion de la population détenant un diplôme universitaire. Le Tableau 9 présente le plus haut niveau de scolarité atteint par les populations de la MRCVG, de l'Outaouais et de la Province de Québec en 2019, ainsi que les revenus d'emploi médian et les revenus disponibles par habitant (ISQ, 2021c).

Tableau 9 - Niveau de scolarité et revenus en 2019

Indicateur socio-économique	MRCVG	Outaouais	Québec
Plus haut niveau de scolarité atteint (sur la population de 15 à 65 ans)			
Aucun certificat, diplôme ou grade	36,1 %	13,1 %	11,0 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	20,2 %	18,1 %	16,5 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métier	23,4 %	12,5 %	17,8 %
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	10,5 %	21,3 %	21,5 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	9,9 %	35,0 %	33,2 %
Revenu			
Revenu d'emploi médian	30 812	Inconnu	42 775 \$
Revenu disponible par habitant	24 971 \$	28 148 \$	29 924 \$

En conclusion, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau comporte le plus grand taux de familles à faible revenu dans l'Outaouais. Le taux de chômage, quant à lui, est également le plus haut de la région. Enfin, il importe de mentionner que la population est généralement moins scolarisée que la région et la province en général, selon les différentes données de l'Institut de la Statistique du Québec.

L'ensemble des indicateurs du marché du travail, du revenu médian et du dynamisme démographique est comptabilisé pour former l'indice de vitalité économique, permettant de mesurer la vitalité des territoires et moduler la répartition d'enveloppes budgétaires. L'indice de vitalité économique de la Vallée-de-la-Gatineau de 2018 est le plus faible de l'Outaouais et se situe dans le cinquième quintile de l'ensemble de la province (ISQ, 2018).

Somme toute, bien que la situation socio-économique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dresse un portrait défavorisé, cette réalité saura orienter les scénarios de gestion des matières résiduelles à retenir. Dans ce contexte, il est intéressant de savoir que l'offre de services accrue en gestion des matières résiduelles alternatives à l'élimination, basée sur des principes d'économie circulaire, peut souvent se traduire par des économies aux contribuables et par une meilleure distribution des ressources au sein de la population.

2. Répartition des responsabilités – gestion actuelle des matières résiduelles

La MRC est responsable de l'élaboration, de l'adoption, de la mise en œuvre et de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de ses 17 municipalités, de ses cinq TNO et de la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg par voie d'entente. Ses autres responsabilités lui sont conférées par voie de réglementation, tel que présenté à la section 2.1 suivante. À titre de rappel, les municipalités locales incluses dans le PGMR sont les suivantes :

- Aumond
- Bois-franc
- Bouchette
- Blue Sea
- Cayamant
- Déléage
- Denholm
- Egan-Sud
- Gracefield
- Grand-Remous
- Kazabazua
- Lac Sainte-Marie
- Low
- Maniwaki
- Messines
- Montcerf-Lytton
- Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- Kitigan Zibi Anishinabeg (communauté autochtone)

Les municipalités locales sont généralement responsables de la mise en œuvre des actions et opérations de proximité telles que la communication locale des services municipaux de gestion des matières résiduelles. Les sections 2.2 à 2.4 détaillent ces responsabilités.

2.1 Règlements de la MRCVG

Le Tableau 10 qui débute à la page suivante énumère l'ensemble des règlements applicables à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRCVG depuis l'adoption du PGMR en 2006. Les règlements sont présentés en ordre chronologique.

En somme, les effets pratiques à cet ensemble de règlements sont :

- Compétence de la MRC sur le traitement des matières résiduelles pour toutes les municipalités de son territoire;
- Financement du matériel et des infrastructures nécessaires au traitement de la matière organique;
- Compétence de la MRC sur la construction et l'opération du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau pour 13 de ses 17 municipalités;
- Compétence sur la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) des municipalités desservies par le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau;
- Gestion de la tarification aux clients de l'écocentre (citoyens et entreprises).

La MRC est également responsable de l'opération d'un centre de traitement des boues de fosses septiques (BFS), en fonction depuis le printemps 2005. La collecte des BFS¹¹ est sous la responsabilité des municipalités locales, mais la MRC collabore avec elles afin de coordonner l'approvisionnement du site de traitement. L'entente qui encadre le centre de traitement des boues de fosses septiques et les autres ententes intermunicipales pertinentes sont présentées à la section 2.2 suivante.

¹¹ BFS – Boues de fosses septiques – les solides et mousses retenus dans les fosses septiques des résidences non desservies par un réseau municipal d'égouts.

Tableau 10 - Sommaire des règlements de la MRCVG en gestion de matières résiduelles

# de règlement	Titre	Date d'adoption	Effet du règlement
2007-194	Règlement afin de déclarer la compétence de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de certaines municipalités et territoires relativement à l'élimination des déchets ultimes pendant une période transitoire 2009-2012	Abrogé par le 2010-216	Compétence de gestion des déchets à l'exception de la collecte, pour 13 des 17 municipalités et les 5 TNO – Entente avec le Centre de transbordement de la MRC des Collines 2009-2012 pour l'enfouissement des déchets
2008-194-1	Règlement modifiant le territoire assujetti et diverses dispositions du Règlement 2007-194 déclarant la compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de l'élimination des déchets ultimes pendant une période transitoire et fixant le mode de répartition des dépenses afférentes.	Abrogé par le 2010-216	Répartition de la dépense - Entente avec le Centre de transbordement de la MRC des Collines 2009-2012 pour l'enfouissement des déchets
2008-194-2	Prévoyant les modalités d'établissement et de paiement des quotes-parts relatives aux règlements 2007-194 et 2008-194-1 portant sur les dépenses de transbordement et d'élimination des déchets	Abrogé par le 2010-216	Modalités supplémentaires de la répartition de la dépense-règlement 2008-194-1
2008-202	Règlement 2008-202 déclarant la compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de municipalités de son territoire pour la gestion des matières résiduelles à l'exclusion de la collecte	2008-08-19 modifié par le 2010-213	Compétence de gestion des déchets pour 12 des 17 municipalités et les 5 TNO, à l'exception de la collecte, Implantation Centre de transfert et écocentre
2008-202-1	Règlement modifiant le territoire assujetti par le Règlement 2008-202 déclarant la compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de municipalités de son territoire pour la gestion des matières résiduelles à l'exclusion de la collecte	2008-11-26	Ajout de la municipalité d'Aumond à la compétence - déchets
2009-204	Règlement afin de déclarer la compétence de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard des municipalités de son territoire relativement au traitement des matières recyclables pendant une période transitoire et fixant les modalités de son exercice	2009-02-17 modifié par le 2012-235	Compétence de gestion des matières recyclables, à l'exception de la collecte, pour l'ensemble des municipalités de la MRCVG
2010-208	Déclaration de compétence à l'égard du groupe de municipalités formant la partie de budget visée par le règlement d'emprunt numéro 2010-209 à l'égard du traitement des déchets ultimes et des matériaux secs à l'exclusion de la collecte	2010-06-02 modifié par le 2011-228	Compétence de gestion des matériaux secs (CRD) pour les 13 municipalités du nord de la MRC et des 5 TNO

# de règlement	Titre	Date d'adoption	Effet du règlement
2010-209	Règlement no 2010-209 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt du même montant visant la construction du centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau	2010-01-19 modifié par le 2010-214 et le 2011-228	Financement d'infrastructures - Centre de transfert et écocentre
2010-213	Modification du règlement numéro 2008-202 afin d'harmoniser le mode de répartition du remboursement des investissements dans le centre de transfert et écocentre avec le règlement numéro 2010-214, afin de fixer un nouveau mode de répartition en ce qui a trait aux opérations ainsi qu'afin d'harmoniser la comparution des municipalités sous la compétence de la MRC dans la partie du domaine visé	2010-12-14	Répartition des dépenses relatives au Centre de transfert et écocentre
2010-214	Modification du règlement d'emprunt 2010-209 « Décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt du même montant visant la construction du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre VG » afin de fixer un nouveau mode de répartition du remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt	2010-06-22	Répartition des dépenses relatives au Centre de transfert et écocentre
2010-216	Abrogation du règlement numéro 2007-194 et de ses règlements modificateurs numéros 2008-194-1 et 2008-194-2 concernant la déclaration de compétence de la MRC relativement à la partie du domaine de la gestion des matières résiduelles constituée par l'élimination des déchets ultimes pendant une période transitoire 2009-2012, incluant, leur transbordement entre un centre de transfert et le lieu d'enfouissement technique	2010-12-14	Fin de la période transitoire 2009-2012, Déclaration de compétence permanente
2011-226 (abrogé par 2018-327)	Établissant une grille de tarification pour des services rendus à des tiers par la MRCVG à son centre de transfert et écocentre	2012-06-19	Établissement de la tarification des services rendus à des tiers (citoyens et entreprises) à l'écocentre
2011-228	Modifiant le règlement 2010-208 « Déclaration de compétence à l'égard du groupe de municipalités formant la partie du budget visé par le règlement d'emprunt 2010-209	2012-01-17 modifié par le 2010-228	Exclusion des 5 TNO de la compétence, correction de la 2010-208

# de règlement	Titre	Date d'adoption	Effet du règlement
	concernant le traitement des déchets ultimes et des matériaux secs à l'exclusion de la collecte » afin d'y corriger des références erronées et d'exclure les TNO du domaine de la partie visée		
2011-230	Modifiant le règlement 2009-204 pour prescrire le mode de répartition des quotes-parts et de leur paiement en ce qui a trait aux matières recyclables	2012-01-17 modifié par le 2012-235	Répartition des dépenses relatives au tri des matières recyclables
2012-235	Modifiant les règlements 2011-230 et 2009-204 aux fins de répartir les quotes-parts afférentes aux charges découlant de la compétence de la MRC sur la gestion des matières recyclables au prorata de la population officielle	2012-03-20	Répartition des dépenses relatives au tri des matières recyclables
2012-236	Déclaration de compétence à l'égard des déchets ultimes sur les municipalités de Denholm, Kazabazua, Lac Ste-Marie et Low	2012-03-20	Déclaration de compétence, déchets, à l'exception de la collecte pour l'ensemble des municipalités de la MRC
2012-240 (abrogé par 2018-327)	Modifiant le règlement 2011-226 « Relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant l'écocentre) »	2012-09-18	Mise à jour de la tarification des services rendus à des tiers (citoyens et entreprises) à l'écocentre.
2013-255	Règlement d'emprunt pour le réaménagement des enclos et de l'agrandissement du site - Centre de transfert et écocentre	Modifié par le 2013-257	Financement d'infrastructures - écocentre
2013-257	Modifiant le règlement 2013-255 décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt du même montant visant des travaux d'amélioration de l'écocentre	2013-10-22	Financement d'infrastructures - écocentre
2014-261 (abrogé par 2018-327)	Modifiant le règlement numéro 2011-226 relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant écocentre	2014-02-18	Mise à jour de la tarification des services rendus à des tiers (citoyens et entreprises) à l'écocentre.
2015-277 (abrogé par 2018-327)	Modifiant le règlement numéro 2014-261 « relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant l'écocentre) »	2015-05-19	Mise à jour de la tarification des services rendus à des tiers (citoyens et entreprises) à l'écocentre
2015-284	Modifiant le règlement numéro 2015-277 « Relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant écocentre)	2016-01-25	Mise à jour de la tarification des services rendus à des tiers (citoyens et entreprises) à l'écocentre

# de règlement	Titre	Date d'adoption	Effet du règlement
2018-327	Abrogeant les règlements 2011-226, 2012-240, 2014-261, 2015-277 et 2015-284 ainsi que tout autre règlement relatif aux mêmes objets afin d'établir la tarification pour des services rendus à des tiers à l'écocentre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	2018-07-03	Mise à jour de la tarification des services rendus à des tiers (citoyens et entreprises) à l'écocentre
2019-336	Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à l'égard du traitement des matières résiduelles, à l'exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute réglementation antérieure afférente	2019-04-24	Déclaration de compétence à l'égard du traitement des matières résiduelles
2019-337	Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire	2019-12-03 Abrogé par 2020-351	Déclaration de compétence à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles
2020-344	Décrétant un emprunt afin de financer certains coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques	2020-03-17	Décréter un règlement d'emprunt pour financer la fourniture et la livraison de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine nécessaires à la collecte de la matière organique
2020-345	Décrétant un emprunt afin de financer certains coûts relatifs au traitement par compostage des matières résiduelles organiques	2020-03-17	Décréter un règlement d'emprunt pour financer la construction des infrastructures nécessaires au traitement de la matière organique.
2020-346	Modifiant le règlement 2020-344 « Décrétant un emprunt afin de financer certains coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques »	2020-06-30	Augmentation du montant d'emprunt pour le financement des services de fourniture et de livraison de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine nécessaires à la collecte de la matière organique
2020-347	Modifiant le règlement 2020-345 « Décrétant un emprunt afin de financer certains coûts relatifs au traitement par compostage des matières résiduelles organiques »	2020-06-30	Augmentation du montant d'emprunt pour le financement des infrastructures nécessaires au traitement de la matière organique.
2020-351	Abrogeant le règlement 2019-337 Relatif à la déclaration de compétence de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire	2020-12-15	Abrogation de la déclaration de compétence de la MRC pour la collecte.
2021-353	Modifiant le règlement 2011-226, 2012-240, 214-261, 2015-277 et 2015-284 ainsi que tout autre règlement relatif aux mêmes objets afin d'établir la tarification pour des services rendus à des tiers à l'écocentre de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	2021-03-16	Ajoute l'Écocentre Sud au règlement de tarification du Centre de transfert et écocentre.

2.2 Ententes intermunicipales

Le Tableau 11 répertorie les ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles qui ont été appliquées sur le territoire de la MRCVG depuis l'adoption du premier PGMR en 2006.

Certaines de ces ententes réunies au tableau 11 visaient une période déterminée et ne sont plus en vigueur aujourd'hui. Le tableau fait ressortir d'une part, le rôle important qu'a joué la MRC en gestion de matières résiduelles pour le compte des municipalités, par le biais d'ententes intermunicipales, et démontre aussi des actions concrètes quant au regroupement des services de gestion des matières résiduelles. Par ailleurs, les récentes ententes avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant le traitement des matières organiques au Complexe environnemental Sud démontrent l'intérêt de bénéficier des avantages de regroupements de services inter-MRC.

Tableau 11 - Sommaire des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles du territoire depuis le PGMR 2006

Titre	Date de Signature	Parties liées	Effet de l'entente	État de l'entente
Entente intermunicipale visant la réalisation de l'étude de faisabilité régionale portant sur une solution au traitement des déchets ultimes en Outaouais	2021-09-07	Ville de Gatineau, MRCVG, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC Pontiac, MRC Papineau	Réaliser une étude de faisabilité pour le traitement des déchets en Outaouais	En vigueur, échéance le 2026-12-31
Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	2021-06-02	MRCVG-16 villes /municipalités (excluant Low)	Encadrer et régir la collecte de la matière organique pour laquelle les municipalités ont compétence.	En vigueur, échéance le 2040-12-31
Entente inter MRC entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour le traitement par compostage des matières organiques issues d'une collecte de troisième voie	2021-06-23	MRCVG-MRCCO	Service de traitement de la matière organique fourni par la MRCVG à l'égard des matières acheminées en provenance de la MRCCO.	En vigueur, échéance le 2041-12-31

Titre	Date de Signature	Parties liées	Effet de l'entente	État de l'entente
Entente de Partenariat	2020-08-10	MRCVG- CREDDO	Mandat d'accompagnement pour l'écriture d'un plan régional des milieux humides et hydriques dans le cadre d'une démarche régionale concertée	En vigueur, échéance le 2022-12-31
Entente entre les corps politiques suivants Kitigan Zibi Anishinabeg et la Municipalité régionale de Comté de La Vallée-de-la-Gatineau	2021-04-15	MRCVG – Kitigan Zibi Anishinabeg	Desserte et tarification de Kitigan Zibi Anishinabeg au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'acheminement et le tri ou l'enfouissement selon le cas des déchets et des matières recyclables issus de KZA 2014-2016	En vigueur, échéance le 2022-12-31
Entente entre les corps politiques suivants Kitigan Zibi Anishinabeg et la Municipalité régionale de Comté de La Vallée-de-la-Gatineau	2019-01-30	MRCVG – Kitigan Zibi Anishinabeg	Desserte et tarification de Kitigan Zibi Anishinabeg au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'acheminement et le tri ou l'enfouissement selon le cas des déchets et des matières recyclables issus de KZA 2014-2016	Échue le 2019-12-31
Protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal	2018-03-27	MRCVG – Ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire	Financement de l'étude d'opportunité afin d'identifier les scénarios de mise en commun de services de collecte de matières résiduelles possibles entre différentes municipalités de son territoire.	Échue (complétée)
Protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal	2018-03-27	MRCVG – Ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire	Financement de l'étude d'avant-projet pour l'évaluation la capacité de traitement des matières organiques provenant d'une troisième voie de collecte de l'ensemble des municipalités de la MRC, mais également des municipalités avoisinantes des la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au Centre de	Échue (complétée)

Titre	Date de Signature	Parties liées	Effet de l'entente	État de l'entente
			traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG	
Entente pour la compensation de la collecte sélective avec Kitigan Zibi Anishinabeg	2017-07-20	MRCVG – Kitigan Zibi Anishinabeg	Inclusion de KZA à la déclaration de coûts nets pour la compensation des services municipaux fournis pour la récupération et la valorisation de matières résiduelles pour l'année 2016.	Échue depuis le 2017-12-31
Entente entre Tricentris Centre de tri et MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	2017-02-08	MRCVG – Tricentris Centre de tri	Renouvellement de l'adhésion de la MRCVG comme membre de Tricentris, frais de traitement annuel calculé sur la population officielle	En vigueur, échéance le 2022-04-14
Entente relative à la disposition des résidus de béton et d'asphalte	2016-11-08	MRCVG - Ville de Maniwaki	Gestion et traitement des résidus de béton et d'asphalte reçus à l'écocentre de la MRCVG par la Ville de Maniwaki	En vigueur, entente pérenne
Entente entre les corps politiques suivants Kitigan Zibi Anishinabeg et la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-de-la-Gatineau	2015-09-08	MRCVG – Kitigan Zibi Anishinabeg	Inclusion de KZA dans le territoire de planification du PGMR de la MRCVG	En vigueur, entente pérenne
Entente relative à la cueillette des vidanges et recyclage	2014	Montcerf-Lytton et Bois Franc	Service de collecte de porte-à-porte de déchets et de matières recyclables sur le territoire de Bois-Franc par Montcerf-Lytton. Établissement de service technique et des tarifs applicables.	Échue depuis le 31 décembre 2015, reconduction tacite

Titre	Date de Signature	Parties liées	Effet de l'entente	État de l'entente
Protocole d'entente concernant le transbordement, le transport et l'élimination des déchets	2014	MRCCO – Denholm MRCCO – Kazabazua MRCCO – Lac Sainte-Marie MRCCO – Low	Modalités et tarifs applicables pour la réception, le transbordement, l'acheminement et l'enfouissement de déchets issus de la municipalité locale au Centre de transbordement de la MRCCO	Échue depuis le 31 janvier 2019
Entente entre les corps politiques suivants Kitigan Zibi Anishinabeg et la Municipalité régionale de Comté de La Vallée-de-la-Gatineau	2014-05-20	MRCVG – Kitigan Zibi Anishinabeg	Desserte et tarification de Kitigan Zibi Anishinabeg au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'acheminement et le tri ou l'enfouissement selon le cas des déchets et des matières recyclables issus de KZA 2014-2016	Échue depuis le 31 décembre 2016
Entente intermunicipale visant l'octroi et la gestion d'un contrat pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'installations de traitement des matières résiduelles visées produites en Outaouais	2012-06-27	Ville de Gatineau MRC de La Vallée-de-la-Gatineau MRC des Collines de l'Outaouais MRC Pontiac	Définir les modalités des rôles et de contribution de chacune des parties dans le processus d'octroi et de gestion de contrat pour les installations de traitement des matières résiduelles en Outaouais	Entente annuelle, renouvelable, Échue depuis 2014-05-19
Entente entre Tricentris Centre de tri et MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	2012-05-02	MRCVG – Tricentris, Centre de tri	Adhésion de la MRCVG comme membre de Tricentris, frais d'adhésion initiale et frais de traitement annuel calculé sur la population officielle	Échue depuis le 2016-12-31
Entente concernant la gestion des matières résiduelles issues du territoire de Kitigan Zibi Anishinabeg par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	2011-07-18	MRCVG – Kitigan Zibi Anishinabeg	Desserte et tarification de Kitigan Zibi Anishinabeg au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'acheminement et le tri ou l'enfouissement selon le cas des déchets et des matières recyclables issus de KZA. 2011-2013	Annuelle renouvelable chaque 31 décembre, Échue depuis janvier 2014

Titre	Date de Signature	Parties liées	Effet de l'entente	État de l'entente
Entente relative au tri des matières recyclables du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	2009-04-17	MRCVG – Tricentris, Centre de tri	Utilisation des services du Centre de tri de Tricentris situé à Chelsea, QC. Coût de tri à la tonne.	Annuelle renouvelable, Échue depuis le 29 février 2012
Protocole d'entente concernant la disposition des déchets	2008-12-02	MRCVG pour 12 de ses 17 municipalités – MRC des Collines de l'Outaouais	Entente pour le transbordement et l'enfouissement des déchets issus de la MRCVG entre la fermeture des DET en janvier 2009 et l'ouverture du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau en 2011. Utilisation donc transitoire du Centre de Transbordement de la MRCCO	Échue depuis le 31 janvier 2011
Entente intermunicipale Centre de compostage communautaire Été 2008	2008-06	10 ententes MRCVG et chacune des municipalités suivantes : Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Déléage, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Établir le partage de responsabilités financières et de gestion d'un site de compostage communautaire dans chacune des municipalités locales signataires. Projet pilote sur une durée de 3 mois. Deux sites ont été conservés en utilisation par la municipalité ou des bénévoles locaux après la fin de l'entente	Échue depuis août 2008
Entente intermunicipale concernant la gestion intégrée des boues septiques sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	2005-04-20	MRCVG – Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, TNO de la MRC	Établir les modalités financières et opérationnelles de la vidange systématique et de traitement des boues de fosses septiques	En vigueur, renouvellement prévu le 1er juin 2025

2.3 Réglementation municipale

La réglementation pertinente à la gestion des matières résiduelles varie passablement entre municipalités. Certaines municipalités ont encadré cette gestion par un minimum de règlements, tandis que d'autres ont une série étoffée de règlements en vigueur. Le Tableau 12 témoigne de cette diversité et liste les règlements municipaux pertinents.

Tableau 12 - Sommaire de la réglementation municipale en gestion de matières résiduelles

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Aumond	Règlement concernant les nuisances (abrogé par le règlement 2017-03)	SQ 2011-003	2011-11-01	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement régissant la cueillette, le transport et disposition des matières résiduelles	2014-02	2014-05-07	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la municipalité d'Aumond	2016-03	2016-07-07	Résidus verts	Interdit de déposer les résidus verts dans un réceptacle destiné à la collecte des matières résiduelles
	Règlement concernant les nuisances applicable par la sûreté du Québec	SQ 2017-003	2017-03-06	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles, entre autres.
	Règlement établissant la tarification applicable pour l'année 2021	2021-01-264	2021-01-13	Ordures ménagères, recyclage et les boues	Établit les tarifs de base pour la cueillette des ordures ménagères, du recyclage et la valorisation des boues septiques.
Blue Sea	Règlement fixant le taux de taxe foncière, la tarification des services et les conditions de perception pour l'exercice financier 2011	2010-006	2010-12-20	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers et unités de logement

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
	Règlement concernant les nuisances applicable par la sûreté du Québec	SQ 2017-003	2017-02-07	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles, entre autres.
	Règlement concernant les nuisances sur le territoire de la municipalité de Blue Sea	2018-062	2018-03-06	Matières résiduelles, les matériaux CRD, la ferraille, etc.	Cerne toutes formes de nuisances pouvant causer un embarras ou une incommodité au bien-être public.
Bois-Franc	Compensation pour le service de gestion des matières résiduelles et recyclables	163	2009-02-18	Matières résiduelles excluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers et unités de logement
	Règlement concernant les nuisances	SQ 2011-003	2011-11-07	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement concernant les nuisances applicable par la sûreté du Québec	SQ 2017-003	2017-02-06	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles, entre autres.
	Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée ainsi que tout système nécessitant un entretien obligatoire annuel	194	2017-07-04	Boues	Établit modalités d'entretien de systèmes de traitement tertiaire par la municipalité ainsi que la tarification applicable
	Règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la municipalité de Bois-Franc	191	2016-07-04	Résidus verts	Vise à prendre des actions préventives encadrant les rognures de gazon et interdit de déposer les résidus verts dans un réceptacle destiné à la collecte des matières résiduelles, recyclables ou organiques.

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Bouchette	Règlement modifiant le règlement 256 relatif au dépôt monétaire exigé lors de l'émission d'un permis visant une installation septique	2018-311	2018-05-07	Boues	Établit les conditions et la tarification relative à l'obtention de permis pour la construction, la modification ou la réparation d'une installation septique
	Règlement concernant les nuisances applicable par la sûreté du Québec	SQ 2017-003	2017-03-06	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles, entre autres.
Cayamant	Règlement établissant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées visées	146-05	2005-04-04	Boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des boues septiques
	Règlement fixant la compensation pour le traitement des boues septiques et eaux usées	192-10	2010-01-11	Boues	Établit la tarification des services municipaux de gestion des boues septiques par catégories d'usagers, types de logement et capacités des fosses septiques
	Règlement modifiant le règlement 146-05 établissant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées visées et concernant le mesurage des boues et de l'écume	171-07	2007-12-03	Boues	Pourvoit la municipalité du droit d'accéder à une propriété et d'y inspecter toute installation septique, puisard ou autres desservant une résidence et de procéder à la vidange aux frais du propriétaire.
	Règlement concernant le dépotoir municipal	167-07	2007-12-17	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les tarifs et conditions d'utilisations du dépotoir municipal
	Règlement concernant la cueillette des ordures ultimes	191-10	2010-01-11	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement concernant le recyclage	210-12	2011-12-19	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
	Règlement concernant l'écocentre	211-12	2012-02-06	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les tarifs et conditions d'utilisations de l'écocentre municipal
	Règlement modificateur au règlement 211-12	225-13	2013-10-02	Matières résiduelles excluant les boues	Modifie la liste des matières refusées et acceptées à l'écocentre municipal
	Règlement concernant la cueillette des ordures ultimes et des matières recyclables	245-15	2015-07-13	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement concernant les nuisances applicable par la sûreté du Québec	SQ 2017-003	2017-03-07	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles, entre autres.
Délégé	Règlement régissant la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Délégé et abrogeant le Règlement 209-99	496-HYG-2011	2011-06-07	Matières résiduelles incluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
	Règlement concernant les nuisances et abrogeant le Règlement No 525-URB-2020	525-URB-2021	2021-07-06	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles.
	Règlement modifiant le règlement No 450 établissant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées visées	528-HYG-2015	2015-03-03	Boues	Pourvoit la municipalité du droit d'octroyer des amendes aux contribuables contrevenants
	Règlement décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensation pour l'année 2016 2021	533-ADM-2015 et 555-ADM-2021	2020-12-17	Matières résiduelles incluant les boues	Établit la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
	Règlement concernant les nuisances applicable par la sûreté du Québec	SQ 2017-003	2017-02-07	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles, entre autres.
	Règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la municipalité de Délage	535-HYG-2016	2016-07-05	Résidus verts	Vise à prendre des actions préventives encadrant les rognures de gazon et interdit de déposer les résidus verts dans un réceptacle destiné à la collecte des matières résiduelles, recyclables ou organiques.
Denholm	Règlement concernant la salubrité et l'enlèvement des matières résiduelles et recyclage	2019-04	2019-07-09	Matières résiduelles et recyclables + matériaux secs	Établit les conditions des services municipaux de cueillette, de transport et d'élimination des matières résiduelles, recyclables et des matériaux secs.
	Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec	SQ 2017-003	2017	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles, entre autres.
	Règlement concernant l'herbicyclage sur le territoire de la municipalité de Denholm	2016-08	2016-08-09	Résidus verts	Vise à prendre des actions préventives encadrant les rognures de gazon et interdit de déposer les résidus verts dans un réceptacle destiné à la collecte des matières résiduelles, recyclables ou organiques.
	Règlement sur le taux des taxes 2016	2015-12-15	2015-12-15	Ordures ménagères, recyclage et les boues	Établit les tarifs de base des différents services, y compris ceux pour la cueillette des ordures ménagères, du recyclage et la vidange des boues septiques.
Egan-Sud	Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2021	2020-012	2021-02-03	Ordures ménagères, recyclage et les boues	Établit les tarifs de base des différents services, y compris ceux pour la cueillette des ordures ménagères, du recyclage et la vidange des boues septiques.
Gracefield	Règlement concernant les nuisances	122-2014	2014-04-14	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
	Règlement fixant pour l'exercice financier 2016, l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux	134-2016	2016-01-25	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers, unités de logement et capacités des fosses septiques
	Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec	SQ 2017-003	2017-02-13	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles, entre autres.
	Règlement remplaçant et abrogeant les règlements des municipalités de l'ex-village de Gracefield, de l'ex-municipalité du Canton de Wright et de l'ex-municipalité de Northfield concernant l'enlèvement des ordures ménagères et du recyclage, aux fins d'adopter un nouveau règlement concernant l'enlèvement des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants pour tout son territoire	114-2013	2013-06-10	Matières résiduelles et tous les types de matières recyclables	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables
Grand-Remous	Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec	SQ 2011-003 SQ 2017-003	2017-05-01	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement concernant la collecte des matières résiduelles et recyclables	251108-202	2019-01-14	Matières résiduelles et recyclables	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables
Kazabazua	Abrogation du règlement 002-2010 concernant l'abrogation du règlement No 002-2010 prohibition de perte de biosolid écartant le territoire de la municipalité de Kazabazua	2019-027	2019-12-03	Boues	Abroge complètement le règlement 002-2010

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
	Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec	SQ 2017-003	2017-03-07	Matières résiduelles incluant les boues	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement qui prévoit l'imposition de taxes et les taux pour l'année 2021	2021-031	2021-01-12	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers et unités de logement
Lac-Sainte-Marie	Règlement déterminant les taux de taxes et les tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2021	2021-01-001 et 2021-01-002	2021-02-10 et 2021-02-10	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers, unités de logement et capacités des fosses septiques
	Règlement remplaçant et abrogeant les règlements 200 et 97-12-005 concernant l'enlèvement des ordures ménagères et du recyclage et l'écocentre, aux fins d'adopter un nouveau règlement concernant l'enlèvement des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants pour tout son territoire	2018-02-001	2018-02-14	Matières résiduelles et tous les types de matières recyclables	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables
Low	Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec	SQ-2017-003	2017-05-02	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2021 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité.	08-2020	2020-12-22	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers, unités de logement et capacités des fosses septiques.

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
	Règlement concernant la salubrité et l'enlèvement des matières résiduelles et recyclage.	05-2018	2018-08-06	Matières résiduelles et tous les types de matières recyclables	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables
Maniwaki	Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec.	SQ-2017-003	2017-02-20	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services, pour l'année fiscale 2015 -2021.	1009	2021-01-18	Matières résiduelles incluant les boues	Établit le mode de perception et la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers et unités de logement
	Règlement sur les nuisances abrogeant les règlements No 767, No 793, No 899 et No 964.	989	2018-05-07	Matières résiduelles et recyclables	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles et recyclables
Messines	Règlement régissant la cueillette, le transport et disposition des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Messines.	2010-280	2010-06-07	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
Montcerf/Lytton	Règlement de tarification et compensation pour le service de gestion des boues septiques	14	2005-02-28	Boues	Établit la tarification des services municipaux de gestion des matières résiduelles par catégories d'usagers et volumes de boues pompés
	Règlement établissant une tarification pour l'utilisation de l'écocentre	32	2009-06-01	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les tarifs et conditions d'utilisations de l'écocentre municipal

Municipalité/MRC	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
	Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec	SQ-2017-003	2017-04-03	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles
	Règlement modifiant le règlement 14	57	2012-09-05	Boues	Ajout d'un article au Règlement 14 qui pourvoit la municipalité du droit d'octroyer des amendes aux contribuables contrevenants
	Règlement concernant la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables et des encombrants	2013-61	2013-02-04	Matières résiduelles excluant les boues	Établit les conditions relatives au service municipal de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	Règlement concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec	SQ-2017-003	2017-03-06	Matières résiduelles	Cerne les comportements à proscrire impliquant les matières résiduelles

2.4 Sommaire du partage des responsabilités

En plus des détails déjà offerts aux sections 2.1 à 2.3, la présente section vise à clarifier davantage « qui fait quoi » c'est-à-dire : quelle entité est responsable d'une activité donnée en gestion des matières résiduelles. Le Tableau 13 brosse ce portrait. Il est à noter que dans la MRCVG, le municipal et la MRC sont responsables de la majorité des activités, sans recours à d'autres organismes ou régies intermunicipales.

Tableau 13 - Sommaire du partage des responsabilités des principales activités de gestion des matières résiduelles

Municipalité	Type d'activité										
	Collecte de porte-à-porte des déchets	Collecte de porte-à-porte des matières recyclables	Collecte de la matière organique	Mise en commun et acheminement des déchets pour enfouissement	Mise en commun et acheminement des matières recyclables pour tri	Enfouissement des déchets	Tri des matières recyclables	Opération des écocentres	Opération du Centre de traitement des boues des fosses septiques	Planification de la gestion des matières résiduelles	Information sensibilisation éducation
Aumond	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Blue Sea	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Bois-Franc	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Bouchette	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Cayamant	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Déléage	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Denholm	Mun	Mun	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	N/A	MRC	MRC	MRC/Mun
Egan-Sud	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Gracefield	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Grand-Remous	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Kazabazua	Mun	Mun	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Lac Sainte-Marie	Mun	Mun	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Low	Mun	Mun	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Maniwaki	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	N/A	MRC	MRC/Mun
Messines	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Montcerf-Lytton	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Mun	Mun	Mun	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC/Mun
Kitigan Zibi Anishinabeg	Mun	Mun	N/A	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	Mun	MRC	MRC/Mun

3. Recensement des intervenants, des infrastructures et des programmes spéciaux

Malgré la population relativement faible de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, bon nombre d'intervenants et d'infrastructures de gestion de matières résiduelles s'y retrouvent ou desservent le territoire de l'extérieur. Ce chapitre, de pair avec le deuxième chapitre, vient broser le portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles. Les sections de ce chapitre abordent d'abord les modalités de collectes municipales ainsi que les services d'apport volontaire. Ensuite, les intervenants et les infrastructures de gestion de matières résiduelles sont recensés et les principaux sont présentés plus en détails, incluant les infrastructures publiques de la MRCVG. Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation des différentes municipalités et de la MRC sont également présentées. Finalement, la présente section se conclut par le bilan du PGMR 2016-2020.

3.1 Modalités des collectes locales et de services d'apport volontaire

Le Tableau 14 à la page suivante offre un aperçu de certaines entreprises privées de collecte et/ou de transport qui desservent le territoire. Une variété de services offerts est répertoriée. Ces entreprises offrent la location de conteneurs pour l'enlèvement de déchets ou de matériaux de construction ou encore, offrent des services de transport de diverses matières, tels les copeaux de bois. Par ailleurs, quelques entités, telles que transport RLS et Services Sanitaires Cloutier, offrent le service de collecte des matières résiduelles de porte à porte. SM Express, quant à lui, est le transporteur contractuel exclusif pour le Complexe environnemental Nord de la Vallée-de-la-Gatineau pour le transport des déchets et des matières recyclables, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022. Pour les matériaux de CRD, leur contrat est effectif jusqu'au 31 octobre 2023. SM Express est aussi le transporteur contractuel pour les matériaux de CRD au Complexe environnemental Sud jusqu'au 5 septembre 2024. Leur siège social est toutefois situé à l'extérieur de la MRCVG, soit à Laval.

Tableau 14 - Entreprises de collecte et transport de matières résiduelles

Entreprise de collecte	Emplacement du siège social	Service offert				
		Location de conteneurs	Collecte de matières résiduelles	Chargements de 10 roues	Tracteur semi-remorque 3 essieux	Tracteur semi-remorque 4 essieux
Transport RLS	Papineauville					
Transport M. Charette	Joliette					
Services Sanitaires Cloutier	Mont-Laurier					
9156810 Canada inc.	Gracefield					
Tronçonnage Gagnon	Maniwaki					
LGL Globe	Gatineau					
Transport Marco Barbe	Lac Sainte-Marie					
Transport Marc Lacroix	Mansfield					
Rock et Pauline Patry transport	Grand-Remous					
Camionnage André Montreuil	Aumond					
Denis Barbe	Lac Sainte-Marie					
Eldon McCambley	Kazabazua					
Transport André Cousineau	Gracefield et Kazabazua					
TerraCube	Chelsea					
SM Express	Laval					
Services Flansberry	Maniwaki					
Carrière Clément Tremblay et fils	Blue Sea					
Groupe Fournier Transport	Messines					

Le Tableau 15 à la page suivante présente plusieurs informations sur la collecte résidentielle de porte à porte, par filière de matière résiduelle, pour chacune des municipalités. Le nombre de collectes pour les déchets, la matière organique et le recyclage a été uniformisé lors de la signature de l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*. Ainsi, les collectes des déchets et du recyclage sont aux deux semaines tout au long de l'année, alors que les collectes de matières organiques sont chaque semaine entre les mois de mai et d'octobre, et aux deux semaines de novembre à avril. Également, le format des bacs roulants est relativement uniforme sur le territoire.

Tableau 15 - Inventaire des collectes de porte-à-porte, secteur résidentiel

Municipalité	Entité qui exécute les collectes	Nombre de portes desservis par la collecte résidentielle	Nombre de collectes annuelles				Format de bac			Valeur annuelle approximative de la collecte de déchets (incl. Encombrants)	Valeur annuel approximati ve de la collecte des mat. organiques	Valeur annuelle approximati ve de la collecte de mat. recyclables
			Déchets résidentiels	Matières organiques	Matières recyclables	Encombrants	Déchets résidentiels	Matières organiques	Matières recyclables			
Aumond	Transport R.L.S.	620	26	40	26	2	360 L	120 L	360 L	44 400 \$	25 000 \$	24 200 \$
Blue Sea	Transport R.L.S.	Environ 1000	26	40	26	2	240 L	120 L	360 L	39 500 \$	50 000 \$	39 000 \$
Bois-Franc	Transport R.L.S.	224	26	39	26	2	360 L	120 L	360L	12 375 \$	19 560 \$	10 375 \$
Bouchette	Transport R.L.S.	810	14	39	26	12	360 L	120 L	360 L	29 450 \$	35 100 \$	27 300 \$
Cayamant	Régie	1101	26	39	26	0	360 L	120 L	360 L	Inconnue	Inconnue	Inconnue
Déléage	Transport RLS	Environ 1600	26	34	26	2	360 L	120 L	360 L	81 837 \$	23 940 \$	44 162 \$
Denholm	Régie	563	26	39	26	2	360 L	120 L	360 L	74 520 \$	Inconnue	39 802 \$
Egan-Sud	Transport R.L.S.	215	26	38	27	1	360 L	120 L	360 L	12 000 \$	18 240 \$	10 000 \$
Gracefield	Transport R.L.S.	3 387	26	38	26	2	240 L	120 L	360 L	208 200 \$	131 700 \$	169 320 \$
Grand-Remous	Cloutier	761	26	39	26	2	360 L	120 L	360 L	39 665 \$	62 993 \$	39 181 \$
Kazabazua	Régie	1 012	26	39	26	0	360 L	120 L	360 L	60 756 \$	31 373 \$	7 204 \$
Lac Sainte-Marie	Régie	1 141	26	40	26	2	240 L	120 L	360 L	117 437 \$	63 409 \$	53 138 \$
Low	Location Martin-Lalonde Inc.	942	38	0	26	4	240 L	N/A	360 L	132 545 \$	N/A	85 487 \$
Maniwaki	Transport R.L.S.	Environ 2 200	26	38	26	1	240 L	120 L	360 L	153 500 \$	44 850 \$	145 000 \$
Messines	Régie	1 338	26	39	26	26	240 L	120 L	360 L	42 266 \$	31 500\$	41 800\$
Montcerf-Lytton	Service Sanitaire Cloutier	455	26	38	26	0	360 L	120 L	360 L	57 000 \$	50 000 \$	43 000 \$
Sainte-Thérèse de la Gatineau	Transport R.L.S.	684	26	37	26	2	360 L	120 L	360	55 188 \$	39 092 \$	49 439 \$
Kitigan Zibi	Régie	614	26	0	26	1	360 L	-	360 L	125 856 \$	0 \$	19 271 \$

En ce qui concerne la collecte de matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI), ceux non desservis par les services de collecte municipale, emploient les entreprises de collecte mentionnées au tableau 14 (page 44) pour leur ramassage de déchets et pour la récupération des matières recyclables. Aucune collecte de matières organiques n'est en vigueur actuellement pour les ICI grands générateurs ne pouvant être assimilés à la collecte résidentielle. Toutefois, certains petits ICI utilisent le bac roulant (bac brun) de format 120 L ou 240 L pour la collecte des matières organiques. Les données détenues concernant la collecte de matières résiduelles chez les ICI sont consignées au Tableau 16 suivant.

Tableau 16 - Données sur les collectes du secteur ICI

Municipalité	ICI assimilable ¹² desservi par la municipalité			ICI grand générateur ¹³ desservi par la municipalité		
	Déchet	Recyclage	Organique	Déchet	Recyclage	Organique
Aumond	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Blue Sea	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Bois-Franc	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Bouchette	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Cayamant	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Déléage	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Denholm	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A
Egan-Sud	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Gracefield	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Grand-Remous	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non
Kazabazua	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Lac Sainte-Marie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Low	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Maniwaki	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Messines	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Montcerf-Lytton	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Kitigan Zibi	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Certaines municipalités prennent en charge la collecte des ICI desservis par conteneur, notamment Grand-Remous, Gracefield, Montcerf-Lytton et Maniwaki. Le service de collecte est assuré par la municipalité, c'est-à-dire que c'est la municipalité qui s'occupe de la gestion du contrat de collecte avec l'une des entreprises citées dans le tableau 14. Ailleurs, ce sont les ICI qui sont responsables de leur contrat de collecte de matières résiduelles et font affaire directement

¹² ICI assimilable : Industrie, commerce ou institution qui génère une quantité de matières résiduelles suffisamment faible pour être desservi par bac roulant lors des collectes municipales du secteur résidentiel.

¹³ ICI grand générateur : Industrie, commerce ou institution qui doit être desservi par conteneur puisqu'il génère une quantité trop importante de matières et ne peut donc pas être pris en charge lors de la collecte municipale résidentielle.

avec les entreprises listées. Tous ces éléments devront être pris en compte lors de la planification de la desserte des ICI pour la matière organique. Ainsi, la MRC devra non seulement accompagner les municipalités, mais également les ICI directement.

Enfin, peu de municipalités offrent des collectes spéciales de matières, outre les déchets, les matières recyclables, les encombrants et la matière organique. Le Tableau 17 présente le sommaire des quelques municipalités qui offrent des collectes spéciales.

Tableau 17 - Autres collectes de matières

Municipalité	Collecte (matières acceptées)	Méthode de collecte	Nombre de portes	Nombre de collectes	Traitement
Bouchette	Métal	Lors de la collecte d'encombrants	810	12	Recyclé
Déléage	Feuilles et branches	Dépôt volontaire dans une sablière	NA	NA	Valorisé

De surcroît, plusieurs municipalités mettent à la disposition de leurs citoyens des bacs de récupération d'Écopeinture et de la SOGHU¹⁴, le tout récupéré sans frais par Laurentides Re/sources ou autres recycleurs. Les matières acceptées comprennent les peintures, les huiles, les piles, les aérosols et les antigels. Finalement, quelques municipalités possèdent une cloche de dons de textiles, récupérés et revalorisés par la friperie le CARRO. Enfin, les municipalités de Montcerf-Lytton, de Lac Sainte-Marie et de Cayamant offrent un service de dépôt volontaire où plusieurs matières, majoritairement des RDD et les CRD, sont acceptées. Les détails sont présentés au Tableau 18 à la page suivante.

¹⁴ SOGHU – Société de gestion des huiles usagées

Tableau 18 - Service d'apport volontaire et écocentres locaux

Municipalité	Matière visée	Méthode de récupération	Destination ou recycleur	Traitement
Aumond	Textile	Cloche de récupération	Friperie le CARRO	Réemploi
Blue Sea	Textile	Cloche de récupération	Friperie le CARRO	Réemploi
	RDD, peintures, piles	Contenant dédié	Laurentides Ressources	Recyclage
Bois franc	RDD, peintures, piles	Contenant dédié	Écocentre Nord, Centre de tri	Tri
Bouchette	Peinture, huiles	Contenant dédié	Laurentides Ressources et Écopeinture	Recyclage
Cayamant	RDD, piles	Contenant dédié	Laurentides Re/Sources	Recyclage
	Peintures	Contenant dédié	Écopeinture	Recyclage
	CRD	Conteneur	RLS	Enfouissement
	Métal et encombrants métalliques	Conteneur	RLS	Recyclage
	Encombrants non-métalliques	Conteneur	RLS	Enfouissement
	Textile	Cloche de récupération	Friperie le CARRO	Réemploi
Déléage	Textile	Cloche de récupération	Friperie le CARRO	Réemploi
Denholm	RDD, peinture, piles	Contenant dédié	Centre de tri Terracube, Denholm	Recyclage
Grand-Remous	RDD, peintures, piles	Contenant dédié	Écocentre Nord	Recyclage
Kazabazua	Peinture	Contenant dédié	Écopeinture	Recyclage
Lac Sainte-Marie	Peinture	Contenant dédié	Écopeinture	Recyclage
	Huiles, piles	Contenant dédié	Véolia	Recyclage
	Textile	Cloche de récupération	Friperie le CARRO	Réemploi
Montcerf-Lytton	Peinture, huile	Contenant dédié	Laurentides Re/Sources	Recyclage
	Textile	Cloche de récupération	Friperie le CARRO	Réemploi
	Pneus	En vrac	Recyc-Québec	Recyclage
	Contenants d'huile vides	Contenant dédié	RPM Éco	Recyclage
	Métal	Conteneur dédié	A.I.M. Recyclage	Recyclage
	CRD	Conteneur dédié	Écocentre Nord, Centre de tri	Tri
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Peinture	Contenant dédié	Écopeinture	Recyclage
	Textile	Cloche de récupération	Friperie le CARRO	Réemploi

3.2 Intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles

Le Tableau 19 débutant à la page suivante recense les différentes infrastructures de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRCVG, de même que hors MRCVG. Les prochaines sous-sections servent à décrire plus en détails la gestion des différentes matières prises en charge par la MRC, que ce soit au niveau des matières résiduelles collectées par la municipalité ou celles reçues aux deux écocentres régionaux opérés par la MRC. Les infrastructures publiques de la MRC sont également présentées.

Tableau 19 - Recensement des principaux acteurs et infrastructures de gestion des matières résiduelles

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Activités	Lieu de gestion	Matières acceptées	Quantité traitée à l'infrastructure	Quantité en provenance de la MRCVG
Centre d'Apprentissage, Récupération, Recyclage de l'Outaouais (CARRO)	OBNL Centre Jean Bosco de Maniwaki	Récupération, conditionnement et revente de vêtements, d'accessoires et de petits articles ménagers	204, rue Laurier Maniwaki	Textiles	100 t/an	Inconnue
Tricentris, Centre de Tri	ONBL	Centre de tri et de revente de matières recyclables	45, rue Pierre-Ménard Gatineau	Matières recyclables	12 000 t/an Capacité totale : 85 000 t/an	2 280 t/an
Complexe environnemental Nord de la MRCVG (Centre de transfert et écocentre)	Municipal (MRC) MRCVG	Centre de transfert : Transbordement du recyclage et des déchets Écocentre : Récupération, tri et recyclage, valorisation	161, rue du Parc Industriel Maniwaki	Déchets	8 233 t/an	8 233 t/an
				Matières recyclables	2 280 t/an	2 280 t/an
				CRD	2 528 t/an	2 528 t/an
				RDD (organiques et inorganiques, huiles, peintures, bonbonnes)	30 t/an	30 t/an
				Béton	762 t/an	762 t/an
				Bardeau d'asphalte	985 t/an	985 t/an
				Bois naturel	203 t/an	203 t/an
				Métal	292 t/an	292 t/an
				Produits électroniques	31 t/an	31 t/an
				Pneus surdimensionnés	10 t/an	10 t/an
				Pneus	10 915	10 915
Complexe environnemental Sud de la MRCVG	Municipal (MRC) MRCVG	Centre de traitement des boues de fosses septiques : Déshydratation des boues et traitement des eaux usées Matière organique : Traitement de la matière organique par compostage Écocentre : Récupération, tri, recyclage	11, chemin Brundtland Kazabazua	Boues de fosses septiques	Environ 13 000 m ³ par année Capacité totale : 14 140 m ³	13 000 m
				Matières organiques	716 t	716 t
				CRD	396 t	396 t
				RDD (organiques et inorganiques, huiles, peintures, bonbonnes)	4 145kg	4 145kg
				Béton	233 t	233 t
				Bardeau d'asphalte	148 t	148 t
				Bois naturel	107 t	107 t
				Métal	10 560 kg	10 560 kg
				Produits électroniques	1374 kg	1374 kg
				Pneus surdimensionnés	1210 kg	1210 kg
				Pneus	-	-

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Activités	Lieu de gestion	Matières acceptées	Quantité traitée à l'infrastructure	Quantité en provenance de la MRCVG
LGL Globe inc.	Entreprise privée	Centre de tri Location de conteneurs	1765, boul. Maloney Est Gatineau	CRD (pêle-mêles ou triés)	20 000 t/an Capacité de : 100 000 t/an	3 406 t/an
Poste de transbordement des déchets et centre des RDD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais	Municipal (MRC)	Transbordement des déchets et récupération des résidus domestiques dangereux	28 chemin de LaPêche, Val-des-Monts	Déchets	inconnue	1219 t/an
				RDD	inconnue	0 t/an
Terracube	Entreprise Privée	Centre de tri Location de conteneurs Transport	399, chemin Pagan Denholm	CRD (pêle-mêles ou triés)	675 t/an Capacité de : 10 000 t/an	396 t
Thibault Démolition Ltée.	Entreprise privée	Centre de tri Enfouissement Location de conteneur et remorque	135, chemin Saint-Antoine Val-des-monts	CRD (pêle-mêles ou triés)	inconnu	2 t/an
WM Québec Inc.	Entreprise privée (Société par actions)	Enfouissement, traitement du lixiviat	6985, chemin des Sources Lachute	Déchets	Capacité annuelle de : 667 000 m ³ (570 000 t) Capacité totale : 12 400 000 m ³	Environ 8 500 tonnes

3.2.1 Mention des infrastructures publiques de la MRCVG

Le Complexe environnemental Nord

Le complexe environnemental Nord, situé au 161 rue du Parc Industriel à Maniwaki, comporte deux infrastructures distinctes destinées à des ouvrages différents :

- Le Centre de transfert des matières résiduelles;
- L'écocentre Nord.

La MRCVG possède et opère cette infrastructure d'une importance singulière en gestion des matières résiduelles sur le territoire. Conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), et tel que discuté aux sections 1.1 et 3.2.2, tous les dépôts en tranchée, ainsi que le lieu d'enfouissement sanitaire situé sur le territoire municipalisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, ont dû fermer en date du 19 janvier 2009. En 2009 et 2010, les municipalités ont exporté leurs déchets sur de longues distances, jusqu'aux sites autorisés. Une entente transitoire a été conclue avec la MRC des Collines de l'Outaouais afin de bénéficier de leur centre de transfert situé à Val-des-Monts. Cette situation avantageuse a tout de même entraîné des coûts de transport élevés.

Treize (13) municipalités de la MRCVG ont mandaté cette dernière pour trouver une solution régionale à cette problématique. L'option retenue, en vue de minimiser les coûts de transport, fut de se doter d'une infrastructure commune de transfert des matières résiduelles située sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. La construction du centre de transfert a permis, par le fait même, la mise sur pied d'un écocentre régional.

En opération depuis 2011, le Centre de transfert de la MRCVG réduit la distance parcourue par les camions de collecte pour toutes les municipalités participantes. Ainsi, ces dernières réalisent des économies globales de l'ordre de 325 000 \$ par année en comparaison avec le transport individuel vers le Centre de transbordement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRCCO) de 2009 à 2010. De plus, puisque le contenu de 4 à 6 camions de collecte peut être chargé dans une remorque, c'est cette dernière qui assume le transport jusqu'au centre de tri ou au lieu d'enfouissement selon la nature des matières. Cette stratégie de transport permet d'émettre 74 tonnes équivalentes de CO₂ par année de moins que lorsque les camions de collectes se rendaient au Centre de transbordement de la MRCCO.

Par ailleurs, la nature multifonctionnelle du site permet d'offrir une vaste gamme de services en gestion de matières résiduelles tout en optimisant l'utilisation de la machinerie et le temps des employés. En vertu, notamment, du fait que les déchets domestiques sont transférés au Centre, la MRCVG est détentrice d'un certificat d'autorisation (CA) octroyé par le MELCC visant sa construction et son opération. Par ailleurs, les activités du Centre sont assujetties à, et respectent, les articles applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement* c. Q-2 (LQE) et du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* c. Q-2 r. 19 (REIMR). Finalement, l'entreposage temporaire des résidus domestiques dangereux est assujetti à, et respecte, les articles applicables du *Règlement sur les matières dangereuses* c. Q-2, r. 32 (RMD). Il est estimé que l'écocentre et le centre de transfert seront en mesure de répondre aux besoins futurs pour les dix prochaines années. Un apport supplémentaire dû à l'amélioration de pratiques citoyennes ou à la croissance démographique peut être rapidement pallié par une collecte plus fréquente du contenu des enclos à l'écocentre et un plus grand nombre de voyages du transporteur au centre

de transfert. Un nouveau type de matière accepté pourrait modifier le fonctionnement actuel du Centre, mais l'espace présent sur le site est suffisant pour pallier cet apport supplémentaire.

Les 13 municipalités membres du Centre sont : Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau. La réserve autochtone de Kitigan Zibi Anishinabeg est également utilisatrice du Centre de transfert pour le transbordement des matières résiduelles, par voie d'entente, tel que listé à la section 2.2 du présent document.

Les municipalités de Kazabazua, Low, Lac Sainte-Marie et Denholm ne sont pas membres du Centre de transfert des matières résiduelles en raison de leur éloignement par rapport au Centre. Ces municipalités sont liées par voie d'entente avec la MRC des-Collines-de-l'Outaouais afin d'acheminer leurs déchets à leur centre de transbordement, situé à Val-des-Monts. En ce qui concerne les matières recyclables, les municipalités les acheminent directement au centre de tri Tricentris, situé à Gatineau. Cette méthode de gestion se trouve à être avantageuse économiquement et logistiquement pour les quatre municipalités concernées.

Le Complexe environnemental Sud

Le complexe environnemental Sud de la MRCVG, situé au 11, chemin Brundtland dans la municipalité de Kazabazua, comporte trois infrastructures distinctes destinées à des ouvrages différents :

- Le Centre de traitement des boues de fosses septiques;
- Le Centre de traitement de la matière organique;
- L'écocentre Sud.

Depuis 2005, la MRCVG possède et opère un Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS), possédant une capacité annuelle de 14 140 m³ par année. Les activités de cette installation permettent la prise en charge de la vidange systématique et du traitement des boues de fosses septiques générées sur le territoire. Le Centre affiche une excellente performance environnementale et les municipalités, quant à elles, affichent une très bonne performance à l'application de la fréquence de la vidange prescrite par règlement provincial.

L'ensemble des municipalités de la MRCVG, à l'exception de la Ville de Maniwaki et de Kitigan Zibi est desservie par le CTBFS. Maniwaki est exclue puisque la quasi-totalité des résidences qui s'y trouvent est desservies par le réseau d'égout de la Ville. Chaque année, quelques résidences situées dans les TNOs possédant une fosse septique sont vidangées et les boues sont acceptées au CTBFS.

En ce qui concerne le Centre de traitement de la matière organique sur le même site, celui-ci fut aménagé en 2020 et mis en exploitation en 2021. Le Centre reçoit et traite les matières organiques par procédés de compostage, sur aire ouverte, de toutes les municipalités de la MRC ainsi que les municipalités de Cantley, Chelsea et Lapêche de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRCCO), par voie d'entente, tel que décrit au Tableau 11 à la section 2.2. La municipalité de Pontiac de la MRCCO est également incluse à cette entente, mais n'a toutefois pas débuté la

collecte de matière organique. Au moment d'écrire ces lignes, la municipalité de Low ainsi que la communauté autochtone de Kitigan Zibi Anisinabeg (MRCVG) n'ont pas non plus débuté la collecte des matières organiques sur leur territoire. Les autres municipalités ont toutefois graduellement mis leur collecte sur pieds au courant de l'année 2021.

Finalement, l'écocentre Sud, également construit en 2020 et mis en exploitation en mai 2021, dessert l'ensemble de la population du Sud de la MRC et des municipalités environnantes, telles que les municipalités de Dandford Lake et d'Alley et Cawood dans la MRC Pontiac. En effet, le fonctionnement de l'écocentre sous le principe « d'utilisateur-payeur », permet aux citoyens des municipalités avoisinantes de bénéficier des services d'écocentre et permet à la MRCVG de réaliser des économies d'échelle. Les quatre municipalités participantes au projet, soit Gracefield, Kazabazua, Low et Lac Sainte-Marie, ont souhaité profiter de l'aménagement de la plateforme de compostage pour construire les infrastructures d'écocentre afin que la population du Sud de la MRC puisse également bénéficier d'un écocentre à proximité. La municipalité de Denholm a toutefois fait le choix de ne pas participer au projet puisque le centre de tri Terracube est situé sur son territoire et offre des services similaires. L'implantation d'un écocentre au Sud de la MRC constituait d'ailleurs l'une des orientations édictées dans la dernière version du PGMR 2016-2020.

3.2.2 Élimination des déchets et situation régionale de l'enfouissement

Le LET situé au 6985, chemin des Sources à Lachute est opéré par Waste Management depuis 2013. Il est autorisé par le décret 918-2003 pour une capacité de 667 000 m³/an, soit environ 500 000 t/an. Sa capacité totale est de 12 400 000 m³. Les matières résiduelles acheminées au LET sont traitées par encapsulation dans l'argile, soit leur enfouissement dans des cellules étanches et recouvertes d'argile lorsqu'à pleine capacité. Les cellules sont équipées pour la captation et le traitement des eaux de lixiviation et des biogaz. Ceux-ci sont respectivement décontaminés, dans des bassins de traitement aéré, ou valorisés sous forme d'électricité. En considérant que la situation démographique de la MRC est relativement stable et que la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement diminuera grâce aux actions inscrites dans ce PGMR, le LET de Lachute devrait être suffisant pour combler les besoins en élimination de la MRCVG jusqu'en 2030. Par ailleurs, dans le rapport du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) sur la gestion des résidus ultimes, il est indiqué que l'année de fin d'exploitation du LET de Lachute est 2031, sans possibilité d'ajouter des capacités d'élimination.

La fermeture de tous les DET et LES au Québec, effective depuis le 19 janvier 2009, a marqué le début de l'exportation des déchets de la MRCVG hors Outaouais, puisqu'aucun site d'élimination autorisé n'y figurait. Tel que décrit au Tableau 11, une période transitoire en 2009 et 2010 a été assumée par le biais d'une entente avec la MRC des Collines de l'Outaouais, pour l'utilisation temporaire de leur Centre de transbordement pour enfouissement au LET de Lachute. À la conclusion de cette période transitoire, et toujours sans solution régionale pour l'élimination des déchets, la MRCVG s'est dotée de son propre centre de transfert (section 0.) et est devenue cliente au LET de Lachute, à la suite d'un appel d'offres pour les services d'élimination de déchets.

Il est à noter qu'il y a présence de LET dans la région administrative des Laurentides située à Mont-Laurier et à Rivière-Rouge, soit à 57 km et 116 km de Maniwaki respectivement. Toutefois,

ces sites sont détenus et opérés par des Régies intermunicipales et présentent des tarifs à l'enfouissement extrêmement élevés pour les municipalités environnantes qui n'en sont pas membres. De plus, vu leur structure, ils n'ont pas nécessairement intérêt à présenter des soumissions dans le cadre des appels d'offres pour l'enfouissement des déchets en provenance de l'extérieur de leur territoire. Ainsi, malgré leur proximité et leur saine gestion, ils ne peuvent être retenus comme sites de disposition pour la MRCVG.

La vulnérabilité régionale en Outaouais, en lien avec la gestion des déchets ultimes, se fait sentir non seulement par la MRCVG, mais également par la Ville de Gatineau ainsi que les trois autres MRC de la région. En effet, Waste Management gère les deux seuls LET du Sud des Laurentides et de l'Ouest du Québec, soit à Sainte-Sophie et à Lachute, c'est-à-dire, les deux seuls LET desservant l'Outaouais. L'enjeu principal est que le LET de Lachute desservant la MRCVG est situé à 235 km du Centre de transfert, entraînant des coûts de transport importants. Par ailleurs, aucune technologie à proximité ne permet la valorisation du déchet ultime, ce dernier étant donc voué à l'enfouissement.

En 2008, un regroupement régional officiel incluant la Ville de Gatineau, la MRC des-Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Pontiac et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau fut formé afin de trouver une alternative à l'enfouissement des déchets domestiques. Grâce à l'accompagnement d'un consultant expert, un appel de préqualification publique fut lancé par la Ville de Gatineau. Après quoi, un appel d'offres final auprès des promoteurs présélectionnés a pu être publié en 2012. Toutefois, aucune offre n'a été soumise en raison des tonnages minimums garantis trop faibles pour offrir un prix compétitif à l'enfouissement et pour offrir une rentabilité suffisante des installations à construire. Par ailleurs, le cadre normatif et réglementaire provincial québécois était inexistant en termes de valorisation thermique de la matière, soit l'option privilégiée à l'époque.

À la suite de l'adoption des PGMR des entités du regroupement régional, la Ville de Gatineau a reçu une réponse positive du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de l'Outaouais pour la réalisation de *l'Étude comparative du traitement des déchets ultimes en Outaouais*, et ce, suite à la soumission d'une demande de subvention en 2017. Au même moment, la Ville de Gatineau adhère à la *Chaire de Recherche pour la Valorisation des Matières Résiduelles (CRVMR) de la Polytechnique de Montréal*.

En 2019, la Ville de Gatineau a donc procédé à l'invitation des MRC de l'Outaouais, à joindre l'étude régionale à la Conférence des préfets de l'Outaouais. C'est ainsi que le regroupement régional, formé de la Ville et des quatre MRC de l'Outaouais, facilité et animé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), fut créé afin de réaliser l'étude citée en partenariat avec la CRVMR. Un comité technique régional fut également mis sur pieds.

Le Projet est prévu sur trois phases :

- **Phase 1 (complétée en juin 2020) :** Projections du flux des matières sur 20 ans, établissement d'une liste de solutions de traitement et de valorisations potentielles, et élaboration d'un outil d'aide à la prise de décision (grille d'évaluation).

- **Phase II (en cours)** : Finalisation de la grille d'évaluation en prenant en compte les critères sociaux et économiques et concertation régionale pour le choix de la solution.
- **Phase III (à venir)** : Évaluation précise des coûts et choix du site de la solution retenue.

Ainsi, la MRC poursuit son implication auprès du regroupement régional dans le but de trouver une solution locale au traitement des déchets et de cesser l'acheminement vers le lieu d'enfouissement actuel. Les solutions et technologies d'élimination ne sont pas écartées pour le moment. Toutefois, le regroupement régional, incluant la MRCVG, met de l'avant les solutions répondant aux critères et la définition de valorisation au sens de la Loi grâce à la grille d'évaluation développée, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E.

Dans le cas où une solution régionale ne serait pas mise sur pieds et exploitable d'ici 2031, année marquant la fin de vie probable du LET de Lachute, la MRCVG devra sans doute se tourner temporairement vers un autre LET. À moins que d'ici ce temps, un autre LET situé plus près voit le jour, le LET visé serait probablement celui de Ste-Sophie (Laurentides) opéré par WM Québec inc. situé à 260 km du Centre de transfert. Ce LET en cours d'agrandissement promet vite à être en exploitation jusqu'en 2040.

Enfin, la MRCVG est chargée de la gestion du lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) Notakim, situé dans le territoire non organisé de Lac-Lenôtre sur le chemin Lépine-Clova. C'est toutefois désormais le service d'aménagement du territoire qui est responsable d'assurer son entretien. Les utilisateurs du LETI Notakim incluent les villégiateurs qui possèdent ou louent une propriété située dans les TNOs avoisinantes ainsi que les utilisateurs des pourvoiries situées à proximité. En effet, le chemin Lépine-Clova est un chemin forestier très emprunté et le LETI est donc facile d'accès par ses utilisateurs lors de leurs déplacements. Ce LETI n'est pas surveillé de façon constante et l'accès y est libre. Un entretien du site est assuré par service contractuel et un système de récupération des pneus et des huiles est en place, en partenariat avec le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la MRCVG. Puisque le LETI était ouvert depuis près de 10 ans en 2014, il a été estimé que le site atteindrait sa pleine capacité aux alentours de 2022. Des travaux d'agrandissement ont donc été effectués en 2020 afin d'augmenter la capacité d'enfouissement du site. Sa durée de vie est donc estimée à une autre dizaine d'années, soit jusqu'en 2030. Par ailleurs, des affiches ont été installées sur le site afin d'inciter le tri des matières. Il serait toutefois pertinent d'évaluer la possibilité d'installer un conteneur de recyclage près du site et d'y assurer un service de collecte, dans le but de réduire les quantités enfouies.

3.2.3 Gestion de la matière organique

Depuis la mise en exploitation, en 2021, du Centre de traitement de la matière organique, situé à Kazabazua, les municipalités locales ont débuté la collecte de la matière organique. Toutes les municipalités se sont munies de bacs roulants de 120 L pour la collecte résidentielle. L'orientation envisagée dans la dernière version du PGMR est donc celle qui a été retenue par le conseil de la MRC entre 2018 et 2021. Le tableau 15, aux pages précédentes, dresse le portrait de la collecte de la matière organique des municipalités en 2021. Par ailleurs, la signature de l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau*, adoptée en 2021, encadre non seulement les modalités pour

la collecte de la matière organique, mais également pour les déchets et pour le recyclage, notamment au niveau de la fréquence des collectes et de la qualité des intrants.

La présente version du PGMR présentera le plan d'action pour la mise en œuvre de la desserte du secteur ICI, que ce soit pour les ICI assimilables à la collecte résidentielle desservis par bacs roulants ou les plus gros générateurs desservis par conteneur. Tel que mentionné, la collecte dans ce secteur n'est actuellement pas en vigueur. Toutefois, certaines municipalités desservent les plus petits commerces qui possèdent des bacs roulants via la collecte régulière.

Il est à noter que plusieurs citoyens qui avaient l'habitude d'effectuer du compostage domestique avant l'arrivée de la collecte de troisième voie, continuent cette pratique avec certaines matières, telles que les résidus végétaux (feuilles, fruits et légumes). Toutefois, l'utilisation du bac brun est souhaitable pour les résidus organiques tels que les produits laitiers, les produits périmés et la viande. En effet, le compostage domestique ne constitue pas un procédé suffisamment efficace pour éliminer les pathogènes potentiellement présents dans ces aliments. Ni la MRC, ni les municipalités ne possèdent toutefois de statistiques récentes sur la pratique du compostage domestique sur le territoire, autres que le sondage effectué en 2014 contenu dans l'ancienne version du PGMR. Ces informations ne peuvent toutefois pas être utilisées puisque certaines municipalités n'avaient pas fourni l'information demandée. Un nouveau sondage devrait être lancé par les municipalités locales afin de déterminer le pourcentage de la population qui utilise la collecte de troisième voie exclusivement, qui pratique le compostage domestique exclusivement ou qui utilise les deux avenues en complément.

Les matières organiques sont traitées par les procédés de compostage en andains retournés sur aire ouverte. Le *Manuel d'opération du site de compostage de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à Kazabazua*, rédigé par la firme Solinov, édicte les différentes étapes et procédés de compostage ainsi que les paramètres d'analyse permettant de classer la qualité du compost. La MRC prévoit distribuer le compost mature et tamisé lorsque celui-ci rencontrera les critères de qualité qui permettront sa distribution. Les modalités encadrant la distribution du compost devront être spécifiées en 2022.

Lutte au gaspillage alimentaire

Dans le respect de la hiérarchie des 3RV, il importe de mentionner les organismes qui déploient des efforts dans la lutte au gaspillage alimentaire sur le territoire. En effet, plusieurs initiatives sont menées par divers organismes communautaires dans le but de récupérer les résidus alimentaires en voie de péremption afin que ceux-ci soient consommés avant d'être jetés ou compostés. Le tableau suivant souligne ces acteurs qui, au-delà du réemploi de la nourriture, jouent un rôle crucial dans la veille à la sécurité alimentaires des personnes plus démunies

Tableau 20 : Organismes œuvrant dans la lutte au gaspillage alimentaire

Nom de l'organisme	Lieu	Initiatives et moyens
L'entraide de la Vallée	Maniwaki	• Sensibilisation à la bonne alimentation • Récupération des invendus, surplus et dons • Transformation des aliments • Redistribution
Le pain quotidien	Maniwaki	• Dépannage alimentaire • Récupération des invendus, surplus et dons • Transformation des aliments • Redistribution
Au goût du jour	Gracefield	• Dépannage alimentaire

		• Récupération des invendus, surplus et dons • Redistribution
Table de développement sociale Frigos anti Gaspi		• Déploiement de frigos sur le territoire • Récupération d'aliments de petits commerces et de résidences • Redistribution (autonome)
Centre de valorisation des aliments	Gracefield	• Récupération des invendus et des surplus d'épicerie • Transformation des aliments • Redistribution
Le comptoir alimentaire l'Essentiel	Blue Sea	• Dépannage alimentaire • Récupération des invendus, surplus et dons • Redistribution
La Soupe de l'amitié	Maniwaki	• Récupération des invendus et des surplus d'épicerie • Récupération de denrées alimentaires • Transformation des aliments • Distribution de repas

Puisque ces acteurs du milieu assurent déjà une certaine récupération/réemploi des matières alimentaires, le rôle de la MRC se situe surtout au niveau des mesure d'ISÉ en ce qui a trait à la lutte au gaspillage alimentaires. En effet, les actions à entreprendre à ce niveau vise surtout à promouvoir la réduction de la consommation de produits alimentaires, le réemploi par le citoyen directement chez lui, en plus d'informer la population sur la mission des organismes cités au Tableau 20.

3.2.4 Tri et conditionnement des matières recyclables

Les matières recyclables sont acheminées au centre de tri de Tricentris de Gatineau qui opère en tant qu'organisme à but non lucratif (OBNL). Ce site traite 2 250 tonnes métriques de matières par an et a une capacité totale 85 000 t/an. Même avec une augmentation de 10 % des quantités de matières recyclables récupérées dans la MRCVG nécessaire à l'atteinte de l'objectif gouvernemental, celle-ci sera négligeable face aux capacités de ce centre de tri très performant.

3.2.5 Tri des matériaux de CRD

Aux deux écocentres de la MRCVG, les entrepreneurs en CRD, les ICI ainsi que les particuliers peuvent acheminer leurs matériaux de CRD. Les modalités sont les mêmes pour chaque catégorie d'utilisateurs, c'est-à-dire que les matériaux sont facturés au poids selon un tarif fixe qui permet minimalement de couvrir les frais de transport et de tri.

Les matériaux de CRD reçus sont maintenant redirigés vers un centre de tri en vue de leur recyclage et/ou leur valorisation. En effet, ces matériaux reçus à l'écocentre Nord prenaient autrefois le chemin de l'enfouissement au LET de Lachute. Cependant, en 2020, le conseil de la MRC a pris la décision de cesser d'éliminer les matériaux de CRD et de se prévaloir d'un contrat pour la valorisation de ces matériaux. Le Centre de tri qui dessert l'écocentre du Complexe environnemental Nord est LGL Globe inc. situé à Gatineau dont le contrat viendra à échéance en octobre 2023. En ce qui concerne l'écocentre du Complexe environnemental Sud, celui-ci est desservi par le centre de tri Terracube, situé à Denholm, donc sur le territoire de la MRCVG. Leur contrat viendra à échéance en septembre 2024. Certains résidents de la MRCVG, notamment ceux de Denholm, qui sont à proximité du centre de tri Terracube, acheminent leurs matières directement à cet endroit plutôt que de passer par le Complexe environnemental Sud. La

municipalité de Denholm a d'ailleurs fait le choix de ne pas participer au projet d'écocentre Sud puisque le centre de tri Terracube est situé sur son territoire et fourni des services similaires aux citoyens.

Dans les deux cas, les centres de tri sont en mesure de valoriser la plupart des matériaux de construction qui leur sont acheminés pêle-mêle, notamment le bardeau d'asphalte, le béton, le métal, le bois naturel, le bois traité, le gypse, la laine isolante, etc. Toutefois, certains matériaux tels que les portes et fenêtres, les toilettes et autres matériaux propres à la démolition ne sont pas valorisables et finissent par emprunter la voie de l'élimination. Le taux de valorisation des matériaux acheminés chez LGL Globe, en provenance de l'Écocentre Nord, est estimé entre 80 % et 85 %. Ce taux est d'environ 70 % pour les matériaux acheminés chez TerraCube, en provenance de l'Écocentre Sud, étant donné que des objets encombrants sont également inclus.

Il est à noter que seuls les matériaux de CRD pêle-mêle sont acheminés au Centre de tri. Les matériaux triés, quant à eux, sont récupérés par des recycleurs et sont élaborés à la prochaine sous-section. Somme toute, lorsque c'est possible au niveau opérationnel, les opérateurs des écocentres tentent de trier les matériaux de CRD pour en retirer notamment le métal, le béton, le bois naturel et le bardeau d'asphalte.

3.2.6 Recyclage des matières reçues à l'écocentre et des Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les matières reçues dans les deux écocentres de la MRCVG, autres que les CRD pêle-mêle, sont récupérés et recyclés ou valorisés par voie d'entente avec divers recycleurs. Il s'agit parfois d'entreprises privées et parfois d'organismes gouvernementaux désignés, tels que l'*Association pour le recyclage des produits électroniques* (ARPE). Le Tableau 21 à la page suivante présente les recycleurs pour les différents matériaux, dans les deux écocentres.

Tableau 21 - Matières reçues à l'écocentre, recycleur et traitement

Matière	Écocentre Nord			Écocentre Sud		
	Recycleur	Lieu	Traitement	Recycleur	Lieu	Traitement
Béton	Ville de Maniwaki	Maniwaki	Concassage, recyclage	Carrière Clément Tremblay et fils	Blue Sea	Concassage, recyclage comme remblais
Bois naturel et branches	MRCVG	Kazabazua	Broyage et utilisation des copeaux de bois comme structurant de la matière organique	MRCVG	Kazabazua	Broyage et utilisation des copeaux de bois comme structurant de la matière organique
Bardeau d'asphalte	Valorisation Charrette	Joliette	Fonderie, devient une composante pour l'industrie du pavage	Terracube	Denholm	Envoie chez un recycleur, utilisation dans des ouvrages de bitume
Bonbonnes de propane	Propane Maniwaki Hilliker	Maniwaki	Réemploi, recyclage	Distribution MDC	St-Isidore (On)	Réemploi, recyclage.
Équipement électronique	ARPE	Mississauga, On	Recyclage	ARPE	Mississauga, On	Recyclage
Métaux	A.I.M. recyclage	Mont-Laurier	Recyclage	Johnson Auto Wreckers Plus	Dandford Lake	Recyclage
Pneus (sans jante)	RECYC-Québec	Québec	Recyclage	RECYC-Québec	Québec	Recyclage
Pneus surdimensionnés ou pneus avec jantes	TPOL	Saint-Lambert de-Lauzon	Recyclage	TPOL	Saint-Lambert de-Lauzon	Recyclage
RDD : peinture	Éco-Peinture	Trois-Rivières	Réemploi, recyclage	Éco-Peinture	Trois-Rivières	Réemploi, recyclage
RDD : huiles et piles	Laurentides Re/sources	Victoriaville	Réemploi, recyclage	Laurentides Re/sources	Victoriaville	Réemploi, recyclage
RDD : ampoules et néons	RecycFluo	N/A	Recyclage	RecycFluo	N/A	Recyclage
RDD : produits dangereux	Triumvirat Environnemental	Contrecoeur	Recyclage, incinération	Triumvirat Environnemental	Contrecoeur	Recyclage, incinération
Feuilles et gazon	MRCVG	Maniwaki	Mélangé avec bois naturel et branches	MRCVG	Kazabazua	Mélangé avec bois naturel et branches
Très gros déchets (ex : bateau, roulotte)	MRCVG	Maniwaki	Démolition, puis enfouissement	N/A	N/A	N/A

3.2.7 Traitement des boues de fosses septiques

Tel que mentionné à la section 3.2.1, l'ensemble des boues de fosses septiques collecté sur le territoire de la MRCVG est acheminé au complexe environnemental Sud situé à Kazabazua. De plus, tel que décrit à la section 2.2 du présent PGMR, une entente intermunicipale concernant la gestion intégrée des boues de fosses septiques sur le territoire fut signée par l'ensemble des municipalités concernées (toutes sauf Maniwaki) en 2005 et viendra à échéance en 2025. Cette entente a pour but, non seulement d'établir les modalités financières et opérationnelles du Centre de traitement des boues de fosses septiques, mais également d'encadrer la vidange systématique, en respect du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q. 2, r-22). Ainsi, l'ensemble des municipalités qui possèdent des résidences isolées sur leur territoire met en application la vidange systématique, mis à part la municipalité de Low qui n'a jamais appliqué dûment le règlement et respecté l'entente intermunicipale. Aucune municipalité n'utilise la méthode du mesurage des boues pour l'instant, ces dernières préférant appliquer la fréquence de vidange prescrite, soit de deux ans pour les résidences permanentes et de quatre ans pour les résidences secondaires.

Les procédés de traitement des boues de fosses septiques et de compostage et la valorisation des boues déshydratées seront abordés dans une section subséquente.

3.2.8 Valorisation des textiles

Les municipalités qui sont munies d'une cloche de récupération du textile, tel que listé au Tableau 18, voient le contenu de leur cloche être récupéré plusieurs fois par année par la friperie le CARRO du Centre Jean-Bosco, situé à Maniwaki. Le Centre d'apprentissage, de récupération et de recyclage de l'Outaouais (CARRO) offre des stages visant à outiller des personnes handicapées ou atteintes d'une déficience pour le marché du travail. Les vêtements reçus sont donc triés pour la vente au détail et sont vendus à de faibles prix. Les vêtements trop usés pour la vente sont réutilisés dans des ateliers du Centre Jean-Bosco. La Maison de la Famille de la Vallée-de-la-Gatineau offre également un service de récupération et de dons de vêtements usagés pour les enfants.

3.2.9 Gestion des encombrants

La catégorie des objets encombrants possède plusieurs voies de disposition. D'abord, la plupart des municipalités prévoient une ou plusieurs collectes d'encombrants durant l'année, le nombre de collectes par municipalité est indiqué au Tableau 15. Lors de ces collectes, les citoyens peuvent disposer de leurs déchets encombrants directement en bordure de rue. Ultiment, ces objets sont dirigés avec les déchets domestiques collectés et l'élimination est donc aux frais de la municipalité. Les utilisateurs peuvent également disposer de leurs objets encombrants à l'un ou l'autre des écocentres de la MRCVG, l'élimination est alors à leurs propres frais. Bien que plusieurs de ces objets, notamment des meubles, sont adéquats pour le réemploi, ils prennent actuellement la voie de l'enfouissement puisque les infrastructures et les ressources sont insuffisantes pour permettre le réemploi aux sites actuels. Toutefois, la MRCVG encourage les utilisateurs à disposer de leurs objets encombrants en bon état vers des organismes de réemplois, tels que ceux cités à la section précédente. D'ailleurs, plusieurs autres organismes œuvrent dans le réemploi, ces derniers sont représentés au tableau de l'Annexe 1. Il faut noter l'importance de ces organismes non seulement dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, mais

également au niveau social. En effet, le portrait socio-économique de la MRCVG démontre l'importance pour beaucoup de ménages à faible revenu d'avoir accès à des articles usagés gratuits ou à faible prix. En ce sens, la MRC devra déployer des efforts afin d'améliorer le réemploi des objets encombrants en bon état et limiter leur élimination.

3.3 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Tel que mentionné précédemment, la majorité des matières résiduelles doivent être exportées hors des limites de la MRC pour leur recyclage, leur valorisation ou leur élimination selon le cas.

Toutefois, plusieurs organismes et entreprises œuvrent sur le territoire en gestion des matières résiduelles. Ces acteurs et ces lieux sont colligés dans un tableau qui indique quelles matières y sont récupérées ou traitées et où ils sont situés, soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la MRCVG. Ce tableau, qui occupe 10 pages, a été confié à l'annexe 1 qui se trouve à la fin du présent document.

3.4 Sensibilisation et communication

Il convient de jeter de la lumière sur les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans les municipalités locales et à la MRC puisque cette responsabilité est partagée entre ces deux paliers de gouvernance. Le Tableau 22 répertorie les différentes activités d'ISÉ parmi les municipalités locales.

Tableau 22 - Activités d'ISÉ des municipalités de la MRCVG

Municipalité	Mode de communication, d'information ou de sensibilisation	Matières abordées							Investissement monétaire annuel (budget d'ISÉ)
		Matières résiduelles	Matières recyclables	Déchets	RDD	CRD	Matière organique	Pneus	
Aumond	Radio, site Web et réseaux sociaux								1 000 \$
Blue Sea	Réseaux sociaux, publipostage								500 \$
Bois-Franc	Réseaux sociaux								0 \$
Bouchette	Site internet, dépliant								ND
Cayamant	Journal, affiches, radio								1 500 \$
Déléage	Journal, Réseaux sociaux								1 200 \$
Denholm	Radio, site web et réseaux sociaux								1 500 \$
Egan-Sud	Radio et site web								200 \$
Gracefield	Réseaux, Web, journal et radio								1000 \$
Grand-Remous	Radio, journal								2 000 \$

Kazabazua	Radio, site Web et réseaux sociaux								1 000 \$
Lac-Sainte-Marie	Réseaux sociaux, journal								500 \$
Low	Site Web, babillard, courriels								1 000 \$
Maniwaki	Réseaux sociaux, babillard, journal, radio, système téléphonique								2 000 \$
Messines	Journal, radio, réseaux sociaux								500 \$
Montcerf-Lytton	Site Web, réseaux sociaux, journal, feuillet								500 \$
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Réseaux Sociaux, journal, radio, publipostage								250 \$
Kitigan Zibi	Envoi postal								ND

Un bilan exhaustif des activités d'ISÉ est tenu à la MRC et apparaît à l'annexe 2. Somme toute, les activités en question sont variées et dispensées en continu. Toutefois, les efforts gagneraient à être bonifiés puisque les citoyens adressent encore des questions de base à leur municipalité, particulièrement au niveau du compostage. Il y a donc un besoin de diffuser l'information en continu et sous plusieurs formats afin de rejoindre l'ensemble du public cible. C'est pourquoi, annuellement, un plan de communication et de diffusion de l'information est élaboré en collaboration avec l'agent(e) de communication de la MRCVG. Ainsi, des publications via les médias traditionnels (radio et journaux) sont prévues, en plus de chroniques radio, de vidéos promotionnelles, de présentations en personne et autres, selon les besoins du service, tout en considérant le public cible.

3.5 Bilan du PGMR 2016-2020

Cette section permet de tracer l'évolution de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020 en vigueur de façon sommaire en reprenant chacun de ses éléments principaux pour y assigner un état de complétion. Ce bilan a permis, notamment, de réitérer certains objectifs qui n'ont pas été atteints ou de fixer de nouveaux objectifs, tel que présenté au Chapitre 5 du présent Plan.

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dresse un bilan relativement positif de son PGMR. Le Tableau 23 - Sommaire de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020 présenté par blocs aux pages suivantes, résume les réussites totales ou partielles, les échecs et les abandons de celui-ci, en plus de référer aux différentes sections détaillées du Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020.

Les gains les plus considérables en gestion de matières résiduelles réalisés depuis 2016 comprennent l'implantation d'une collecte de troisième voie sur l'ensemble du territoire ainsi que la mise en place d'infrastructures permettant de traiter la matière organique collectée. De plus, des activités d'ISÉ en lien avec la collecte de troisième voie et le compostage ont également été effectuées.

Tableau 23 - Sommaire de la mise en oeuvre du PGMR 2016-2020

Mesures		Réussite	En cours	Échec	Abandon	Année de complétion	Informations supplémentaires
Orientation	Action						
1. Contribuer à remédier la situation régionale de l'enfouissement des déchets ultimes	1.1 Collaboration régionale - Valorisation des résidus ultimes.		X				Voir section 3.3
2. Augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables	2.1 Implantation uniformisée de bacs roulants – collecte sélective	X				2019	La dernière municipalité à s'être muni de bacs roulants fût Bouchette en 2019.
3. Établir un système efficace de recyclage de la matière organique	3.1 Étude de pré faisabilité compostage au Centre de traitement des boues de fosses septiques, suivi du démarrage du compostage des matières organiques issues des centres urbains	X				2018	
	3.2 Étude de pré faisabilité du compostage des matières de toutes les résidences de la MRCVG	X				2020	
	3.3 Distribution de composteurs domestiques aux ménages visés et sensibilisation				X		Annulé au profit de l'action 3
	3.4 Mettre sur pieds ou planifier une collecte de 3 ^{ième} voie pour la matière organique	X				2020	
	3.5 Interdiction de l'élimination du gazon et des feuilles mortes par réglementation à l'herbicyclage	X	X				10 municipalités sur 17 appliquent le règlement
	3.6 Ajustement – incitatif du tarif de réception des résidus verts	X					
4. Réduire les quantités enfouies et améliorer la performance du secteur ICI	4.1 Accompagnement des ICI	X	X				Accompagnement en continu pour intégrer les ICI à la collecte de 3 ^{ième} voie Valorisation des débris de CRD (envoi vers un Centre de tri plutôt qu'à l'enfouissement)

Mesures		Réussite	En cours	Échec	Abandon	Année de complétion	Informations supplémentaires
5. Améliorer la performance du secteur CRD	5.1 Étude - Écocentre régional au Sud et Centre-Sud	X				2021	Ouverture de l'écocentre Sud en 2021
	5.2 Permis de construction et de rénovation - Mention de la destination des débris	X	X				5 municipalités ont adopté une politique et 9 appliquent cette exigence
6. Maintenir et bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation	6.1 Activités d'ISÉ - médias locaux et événements	X	X				Activités en continu et réalisées annuellement
	6.2 Harmonisation de l'information - Ligne téléphonique	X				2021	Recrutement d'une technicienne en administration pour répondre aux questions des citoyens
	6.3 Harmonisation de l'informations - Affichage uniformisé	X	X				Action en continu avec les activités d'ISÉ
	6.4 Ventilation des comptes de taxes dans les municipalités	X	X				13 municipalités ont procédé à la ventilation de taxes
7. Améliorer la gestion des autres matières résiduelles	7.1 Encombrants non métalliques - Table de travail			X			Projet mis de côté au dépend d'autres projets prioritaires
	7.2 Encombrants non-métalliques - Collecte et distribution		X				Actions menées à l'écocentre pour la redistribution de certaines matières réutilisables aux utilisateurs de l'écocentre
	7.3 Textiles - Déploiement de cloches de récupération	X	X				9 municipalités possèdent une cloche de dons de textiles récupérés par la friperie le CARRO
8. Planifier pour les spécificités du secteur résidentiel	8.1 Population résidentielle - Considération et planification	X	X				En lien avec l'ensemble des autres actions présentées
9. Acquérir davantage de données	9.1 Caractérisation - Déchets destinés à l'élimination	X	X				Caractérisation annuelle ou aux deux ans.
	9.2 Caractérisations - Matières recyclables	X	X				Caractérisation annuelle ou aux deux ans.
	9.3 Amélioration des connaissances des matières résiduelles générées par Kitigan Zibi		X				Collaboration avec KZA pour la compensation à la collecte sélective, considération à l'implantation de la collecte de 3 ^{ème} voie, collaboration avec l'équipe pour la caractérisation des déchets.

Mesures		Réussite	En cours	Échec	Abandon	Année de complétion	Informations supplémentaires
10. Harmoniser et optimiser les collectes de matières résiduelles.	10.1 Harmonisation des collectes	X				2021	Signature d'une « Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau » qui a permis d'uniformiser les modalités de collecte des matières résiduelles.
	10.2 Adoption de billets de courtoisie	X				2021	Billets de courtoisie pour les boues de fosses septiques et pour la collecte des matières résiduelles.
	10.3 Étude de préaisabilité pour la délégation de compétence à la MRCVG – collectes regroupées	X					Étude de préaisabilité effectuée Abrogation de la déclaration de compétence sur la collecte de porte-à-porte des matières résiduelles. L'étude menée à l'externe recommandait le scénario de mise sur pieds d'une régie pour la collecte des M.R. par la MRCVG, toutefois, par manque d'information et de temps et en raison de la complexité d'une telle approche, les municipalités ont décidé d'abroger la déclaration de compétence de la MRCVG sur la collecte de porte-à-porte.
11. Maintenir et bonifier l'exemplarité municipale	11.1 Exemplarité par l'établissement de politiques internes pour la saine gestion des matières résiduelles		X				Planification du partage d'information et de sensibilisation à l'adhésion au Programme ICI on Recycle +
	11.2 Inclusion des matières recyclées et de Verrox dans les ouvrages de béton			X			Action mise de côté, service de génie de la MRCVG aboli
	11.3 Politiques ou mesures incitatives - Bois dans les bâtiments résidentiels			X			Action mise de côté, service de génie de la MRCVG aboli
12. Optimiser la vidange des boues de fosses septiques	12.1 Optimisation de la vidange des boues de fosses septiques	X	X				Sensibilisation de la municipalité de Low pour l'application de la vidange systématique et au respect de l'entente intermunicipale

Mesures		Réussite	En cours	Échec	Abandon	Année de complétion	Informations supplémentaires
13. Valider la possibilité de valoriser les boues des stations d'épuration municipales	13.1 Valorisation des boues de stations d'épuration municipales	X				2018	Acceptation des boues de dragage des lagunes d'épuration de la municipalité de Bouchette
14. Maintenir la gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés	14.1 Maintien d'une saine gestion du LETI Notakim		X				Installation d'affiches sur le site afin d'inciter le tri des matières. Travaux d'agrandissement effectués pour augmenter la capacité d'enfouissement.
	14.2 Gestion des dépôts sauvages signalés dans les TNO	X	X				Aucune plainte signalée et aucun site répertorié en 2020.
15. Préparation au bannissement à l'élimination prévus	15.1 Tarification spéciale pour les CRD pêle-mêles comprenant du bois		X				

4. Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

Ce quatrième chapitre permettra de réaliser l'inventaire complet des matières résiduelles de la MRCVG pour lesquelles les responsabilités, compétences et modes de gestion ont été exposés antérieurement. Ainsi, les données connues et les données extrapolées à l'aide de références approuvées sont présentées. Un bref suivi de l'évolution des données connues dans le temps sera également présenté afin d'appuyer l'interprétation et les mesures proposées dans le chapitre 5.

4.1 Méthodologie

Les sources de données utilisées pour le présent chapitre proviennent majoritairement des pesées, caractérisations, sondages et questionnaires menés par la MRCVG et ses partenaires. Ensuite pour les catégories de matières dont le MELCC souhaite connaître les quantités générées, mais pour lesquels la MRCVG ne détient pas d'informations précises, *L'outil d'inventaire des matières résiduelles de PGMR*, développé par Chamard et Associés pour RECYC-QUÉBEC et le MELCC, a été utilisé. L'année de référence pour l'ensemble des données est 2021.

Il est à noter que malgré qu'un travail extensif de collecte et de validation de données ait été effectué, les données de ce projet de PGMR doivent être interprétées avec une certaine réserve. L'ensemble des MRC et des villes ayant les compétences d'une MRC, planifient la gestion des matières résiduelles de leur territoire dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux tel qu'édictés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. À cet égard, plusieurs objectifs sont clairs et faciles à interpréter. Par exemple, l'objectif de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement à 525 kg/personne. Toutefois, malgré le bienfondé des objectifs de la *Politique* et de son *Plan d'action 2019-2024*, les objectifs exprimés en pourcentage présentent une difficulté aux gestionnaires et laissent place à une interprétation des résultats de la part de chacun. Ainsi, aucune méthode de calcul n'est ni prescrite, ni généralement employée par les villes et MRC pour le calcul et la déclaration de la performance en relation avec les objectifs à atteindre. Il en suit que la publication de la performance des entités régionales ne peut pas être comparées directement les unes avec les autres, ni avec elles-mêmes au fil du temps, puisque les notions généralement acceptées de ce qui doit être calculé ont évolué dans le temps.

Finalement, il importe de mentionner que les données obtenues à l'interne pour l'inventaire des matières résiduelles sont des matières qui ont été collectées ou qui ont été acheminées à l'un ou l'autre des Complexes environnementaux de la MRCVG. Toutes les matières ont fait l'objet d'une pesée ou d'un dénombrement et les valeurs sont consignées dans un logiciel de pesée ou de consignation. Ces valeurs sont donc fiables et vérifiables en tout temps. Le Tableau 24 détaille les sources de données qui ont été utilisées pour dresser l'inventaire complet.

Tableau 24 - Détails sur les sources de données

Titre, auteur, année	Description et limites (le cas échéant)	Matière ou secteur visé
Questionnaire à l'intention des municipalités locales, MRCVG/municipalités locales, 2021 Annexe 3	Questionnaire visant à combler les informations manquantes pour l'exercice de mise à jour du PGMR.	Déchets, recyclage, matière organique du secteur résidentiel et ICI.
Fiches d'accompagnement des ICI, MRCVG, 2019. Annexe 4	Visite dans les ICI du territoire et questionnaire afin de cerner la gestion des matières résiduelles (MR) en vue de l'arrivée du compostage. Des fiches ont été réalisées pour les ICI en question. Ces fiches contiennent diverses informations, notamment au niveau de la fréquence des collectes, des quantités collectées, des opérations de tri à la source, etc.	Déchets, recyclage et projection de la matière organique du secteur ICI
Rapport annuel du Centre de transfert à l'intention du MELCC, MRCVG, 2021	Rapportage obligatoire des catégories de matières destinées à l'enfouissement, par provenance.	Matières destinées à l'élimination : déchets, encombrants, résidus de stations d'épuration, rejets de compostage, etc.
Rapport annuel 2021, Complexe environnemental Nord, MRCVG, 2021	Rapport annuel détaillant les quantités et provenances de l'ensemble des MR reçues au Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau. Détails sur les opérations du Centre.	Déchets, recyclage, CRD, RDD, pneus et autre débris d'écocentre.
Rapport d'opération 2021, Complexe environnemental Sud, MRCVG, 2021	Rapport annuel détaillant les quantités et la provenance des boues de fosses septiques traitées au Centre de traitement des boues de fosses septiques. Détails sur les opérations du Centre et de la valorisation de la matière organique. Inventaire des matières reçues à l'écocentre Sud.	Boues de fosses septique, matière organique collectée (secteur résidentiel), CRD, RDD et autres débris d'écocentre.
Compilation annuelle de données - Centre de transbordement, MRCCO, 2021	Rapport annuel détaillant les quantités et provenances des déchets reçus au Centre de transbordement de la MRC des Collines de l'Outaouais.	Déchets des municipalités de Low, Denholm, Lac Sainte-Marie et Kazabazua
Bilan membre, Tricentris, 2021	Détail des quantités de matières recyclables reçues au Centre de tri par provenance	Recyclage (toutes les municipalités)
Sommaire des campagnes de caractérisation des déchets, MRCVG, 2012-2020	Données colligées pour 17 campagnes de caractérisations de déchets selon une méthodologie développée à l'interne et qui sert à suivre la performance des municipalités dans le temps. Sept (7) échantillons de 100 à 400 kg chacun ont été analysés en provenance de 13 municipalités du territoire. Très représentatif de la réalité, mais sert à générer des valeurs moyennes à appliquer à l'ensemble des municipalités. Demeure beaucoup plus représentatif de la réalité de la MRCVG que les caractérisations panquébécoises.	Déchets, secteur résidentiel.
Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – Version 2020, Chamard et Associés/RECYC-QUÉBEC ET Document <i>Méthodologie et calcul – Note méthodologique</i> ,	Outil servant à fournir des données pour les catégories de matières non mesurées sur le territoire et pour déterminer des données des quantités générées. Outil reconnu, mais basé sur des valeurs de référence qui peuvent être moins représentatives de la réalité de la MRCVG.	Secteur résidentiel, ICI et CRD.

Titre, auteur, année	Description et limites (le cas échéant)	Matière ou secteur visé
CHAMARD et Associés/RECYC-QUÉBEC, 2015*		
RECYC-Québec, Fiche d'information pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), juin 2022	Outil permettant d'estimer les quantités de boues récupérées et qui propose des facteurs de conversion dans le but d'estimer les quantités en tonnes de matière humide selon la siccité.	Boues

* Au moment de rédiger le projet de Plan de gestion des matières résiduelles, la version 2022 de l'Outil d'inventaire et le document Note Méthodologique de l'Outil d'inventaire 2022 n'étaient pas encore rendus disponibles, c'est pourquoi la version 2020 de l'Outil a été utilisée.

La présentation des données dans les sections suivantes aurait pu prendre plusieurs formes, surtout compte tenu de l'assimilation de la majorité des matières résiduelles issues des ICI parmi les matières résiduelles résidentielles. Ainsi, tels que décrit au Chapitre 3 du présent document, les matières générées par plusieurs ICI du territoire sont incluses au secteur résidentiel. Il s'agit des ICI dits assimilables, c'est-à-dire, qui génèrent des types et des quantités de matières résiduelles comparables au secteur résidentiel et qui peuvent être desservis via la collecte régulière, en bordure de rue. Les autres ICI, soit les grands générateurs, sont traités séparément du secteur résidentiel.

4.2 Caractérisation des déchets

La caractérisation des déchets permet d'accroître la connaissance relative à la composition et la répartition des différentes matières éliminées. Ainsi, par ricochet, ces données servent de base pour le diagnostic territorial présenté à la prochaine section.

Les caractérisations ont été réalisées sur des échantillons d'environ 100 à 400 kg par municipalité ou par secteur de municipalité. Sur le site du Complexe environnemental Nord de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, chaque échantillon a été prélevé du contenu du camion de collecte à l'aide d'une rétrocaveuse, trié manuellement en six catégories :

1. Matières recyclables;
2. Déchets ultimes;
3. Matières organiques qui auraient pu être valorisées par compostage domestique ou industriel;
4. Résidus de construction rénovation démolition (CRD);
5. Résidus domestiques dangereux (RDD);
6. Autres matières valorisables (métaux, textiles).

Après le tri, chaque fraction est pesée à l'aide d'une balance à haute précision.

De 2012 à 2021, 17 caractérisations ont été réalisées sur les déchets provenant de 13 municipalités (Voir la Figure 9 à la page suivante).

Afin d'anonymiser les municipalités, nous avons choisi un encodage selon la forme suivante : par exemple dans M1-2012, la lettre « M » pour municipalité, le chiffre 1 correspond au code attribué à une municipalité donnée et « 2012 » correspond à l'année d'échantillonnage.

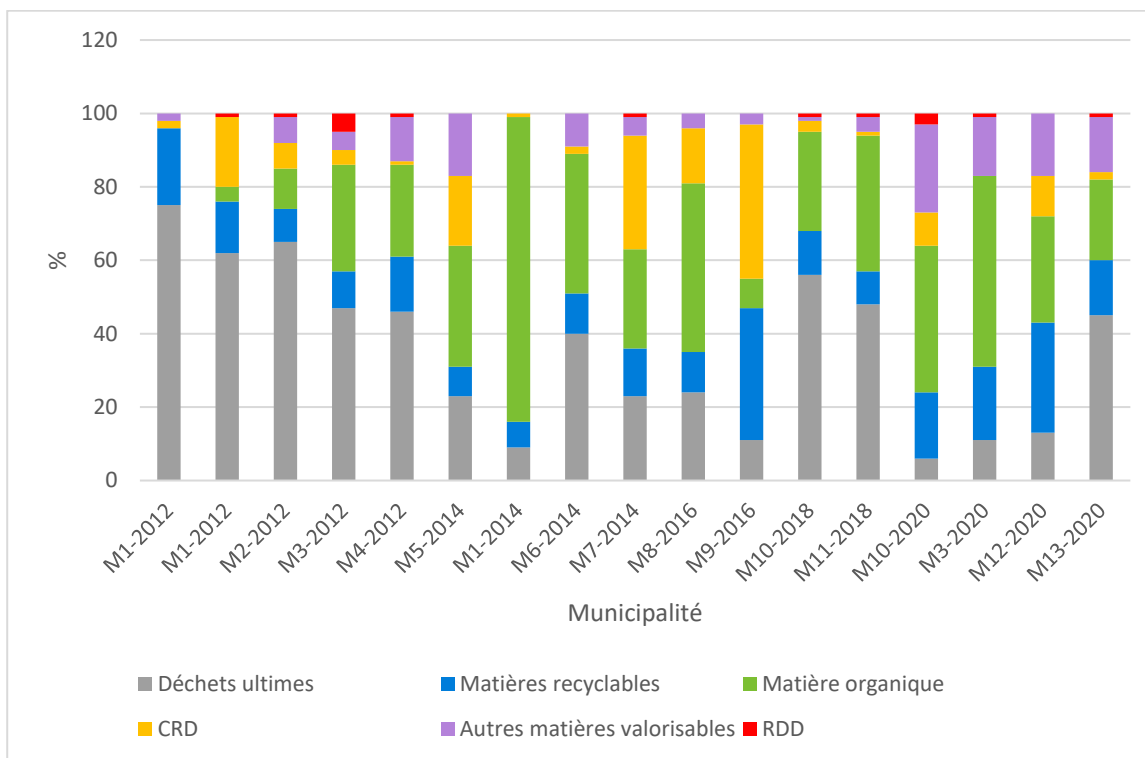


Figure 9 - Résultats des campagnes de caractérisation des matières destinées à l'enfouissement

Il faut noter que la quantité de données déjà acquise est non négligeable et permet déjà d'avoir un aperçu des conclusions sur les habitudes de tri des citoyens du territoire. Idéalement, chaque municipalité devrait faire l'objet d'au moins une caractérisation par année. Cependant, cela n'est pas réaliste en considérant les ressources humaines et économiques à disposition. La plupart des municipalités n'ont été échantillonnées qu'une seule fois entre 2012 et 2020. Comme cela est précisé à la section 5, la quantité de données sera encore enrichie par des caractérisations à venir.

La Figure 10 à la page suivante résume le pourcentage moyen par matière pour l'ensemble des caractérisations réalisées entre 2012 et 2014.

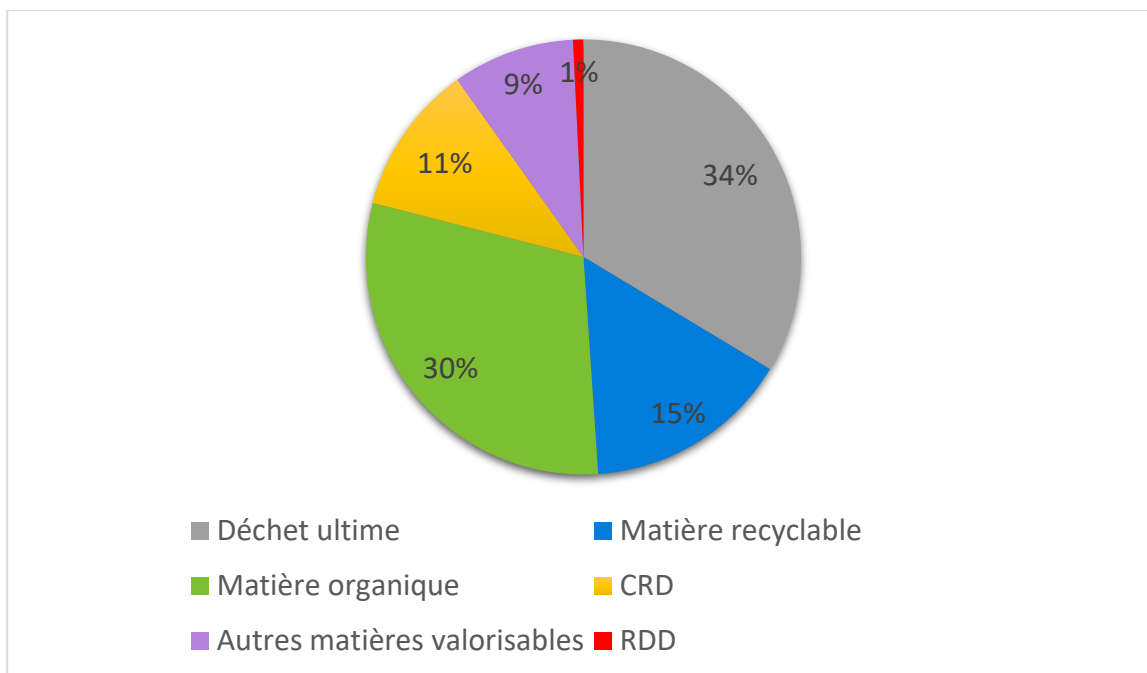


Figure 10 - Résultats des campagnes de caractérisation des matières destinées à l'enfouissement MRCVG 2012-2020

La politique de gestion des matières résiduelles a pour objectif d'enfouir le minimum de matières. Autrement dit, que les déchets soient constitués en totalité de déchets ultimes. Comme l'indique la figure 8, à l'échelle de la MRC, 1/3 de la quantité de la matière acheminée à l'enfouissement est véritablement du déchet ultime. Potentiellement, ce sont donc 2/3 de matières qui pourraient être détournées de l'enfouissement. En 2021, la mise en place de la collecte de la matière organique, issue de la 3^e voie, et l'ouverture d'un nouvel écocentre dans la partie Sud du territoire, devraient permettre de réduire davantage et de façon substantielle, la portion des matières valorisables (compost, RDD, CRD etc.) acheminée à l'enfouissement. De plus, cela démontre que des activités d'ISÉ sont toujours nécessaires afin de favoriser et d'encourager le recyclage.

4.3 Saisonnalité de la production des matières résiduelles

La saisonnalité de la production des matières résiduelles sur le territoire est connue grâce à la pesée des camions de collecte aux Complexes environnementaux Nord et Sud de la MRCVG et à la pesée des matériaux de CRD acheminés par les citoyens et les ICI. Chaque chargement de déchets, de matières organiques, de recyclage ou de CRD est pesé et consigné dans un logiciel de pesée. Ce logiciel permet de créer des rapports mensuels, nous permettant d'établir un graphique illustrant la saisonnalité de chaque matière.

La génération de matières résiduelles fluctue au cours des périodes de l'année. La Figure 11 montre les moyennes mensuelles de la matière générée durant la période de 2016 à 2021. Cette figure met en évidence une augmentation de la génération de matières résiduelles entre les mois d'avril et d'août. Cette augmentation de la génération s'explique par une plus grande génération de l'ensemble des matières résiduelles (matières compostables, résidus de CRD et déchets

ultimes). La baisse de la génération de ces matières débute globalement à partir du mois de septembre, excepté pour les résidus de CRD dont la baisse débute à partir de novembre. Le Tableau 3 de la section 1 montre qu'en période estivale (de juin à août), la population de la MRC est pratiquement doublée en raison de la population saisonnière. Cela pourrait donc exercer une influence sur le flux de matières générées. De même, les activités de construction se déroulant à l'extérieur sont généralement plus fortes d'avril à octobre.

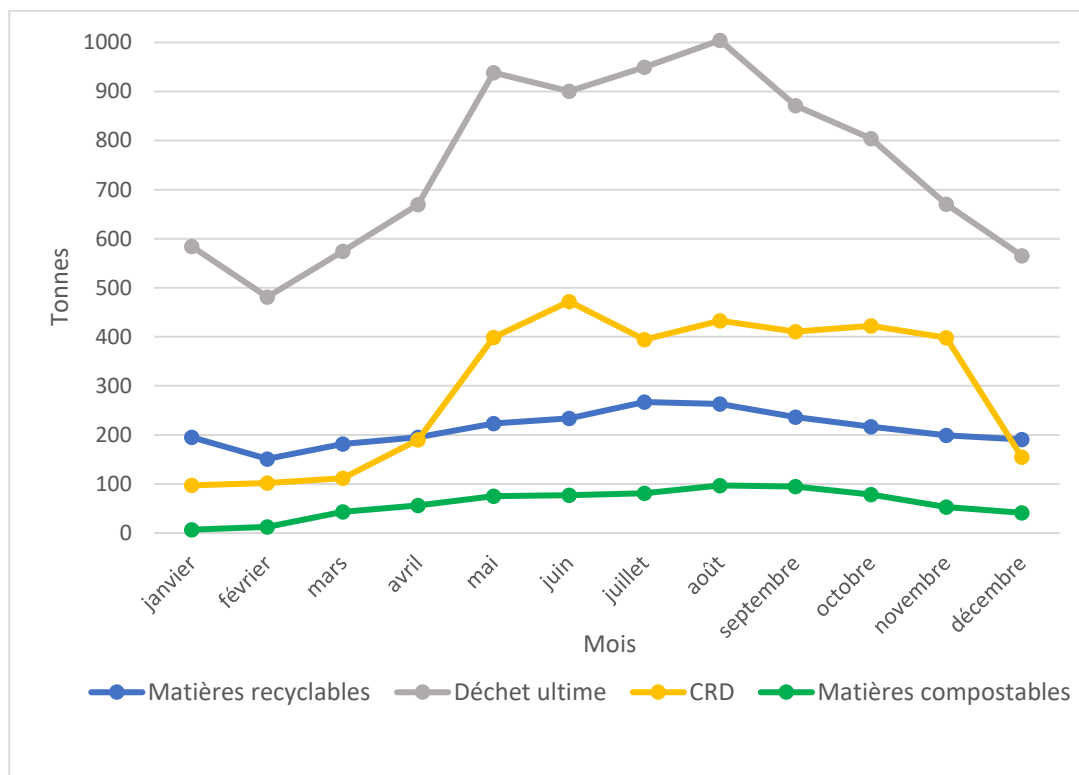


Figure 11 - Moyennes mensuelles de la production des matières résiduelles entre 2016 et 2021

4.4 Secteur résidentiel et ICI assimilables

Le secteur résidentiel est sans équivoque le secteur le mieux connu pour la MRCVG et les municipalités locales. Tel que mentionné précédemment, les matières résiduelles produites par les petits ICI compatibles avec les services résidentiels s'y confondent en grande partie.

Tout comme pour la saisonnalité de la génération des matières résiduelles, les données détenues pour le bilan municipal (secteur résidentiel) sont connues par pesée à l'un ou l'autre des Complexes et accessibles dans un logiciel de consignment. Toutefois, les boues de fosses septiques traitées sont plutôt connues par dénombrement. Chaque vidange est assortie d'un bon de connaissance permettant d'associer la vidange à une adresse et à un numéro de matricule. De plus, chaque connaissance indique un volume vidangé approximatif. Toutes les informations sont consignées dans un logiciel de suivi accessible.

4.4.1 Déchets

On entend par déchets résidentiels, tout ce que les citoyens choisissent de placer dans leurs bacs à ordures. Il peut donc s'agir de véritables déchets ultimes ou de matières envoyées à l'enfouissement qui auraient pu subir un autre destin, donc de matières gaspillées.

Le Tableau 25 présente les quantités de déchets résidentiels collectés sur le territoire en 2021. Ces quantités sont mises en relief avec la population permanente et la population équivalente¹⁵.

Tableau 25 - Quantités de déchets résidentiels collectés (2021)

Municipalité	Élimination résidentielle totale (t)	Type de déchet résidentiel (t)			Élimination résidentielle totale (kg/habitant)	
		Déchets résidentiels	Déchets encombrants	Déchets privés (écocentre)	Population permanente	Population équivalente
Aumond	230.3	216	10	4.3	289	231
Blue Sea	312.5	280	24	8.5	466	277
Bois-Franc	127	113	9	5	312	301
Bouchette	332.9	324	5	3.9	495	345
Cayamant	363.3	363	0	0.3	418	270
Déléage	502.8	447	43	12.8	266	252
Denholm	170	170	0	-	353	224
Egan-Sud	175.2	168	0	7.2	353	350
Gracefield	1633.3	1628	0	5.3	644	487
Grand-Remous	426.8	383	36	7.8	354	318
Kazabazua	339.8	336	0	3.8	330	245
Lac-Ste-Marie	309	309	0	-	490	257
Low	404	404	0	-	433	311
Maniwaki	2079.7	1976	56	47.7	543	543
Messines	517.1	495	0	22.1	307	254
Montcerf-Lytton	297.9	296	0	1.9	462	403
Ste-Thérèse	222.1	186	30	6.1	372	244
Kitigan Zibi	486.3	425	48	13.3	394	394
MRCVG	8930	8519	261	150	433	351

¹⁵ Population équivalente = Population permanente + (population saisonnière X 0,25)

Évidemment, la prise en considération de la population équivalente démontre bien l'apport des villégiateurs à la production de déchets sur le territoire. Logiquement, ce sont les municipalités qui comptent le plus de résidences secondaires (chalets) qui éprouvent le plus de différences entre la quantité de déchets produits par habitant permanent ou par habitant équivalent. La différence est très marquée dans les municipalités de Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau; soit 10 des 18 municipalités.

En fait, l'apport des villégiateurs est chiffré dans toutes les municipalités, à l'exception de la Ville de Maniwaki et de Kitigan Zibi Anishinabeg compte tenu de l'absence de résidences secondaires à leur rôle d'évaluation. Toutefois, autant Maniwaki que Kitigan Zibi accueillent et hébergent d'importantes foules de touristes, à plusieurs périodes de l'année, qui eux contribuent à la production de matières résiduelles.

La lecture du tableau 24, en parallèle avec les tableaux 3 et 4 de la section 1.3 du chapitre premier, facilite cette compréhension de l'importance de considérer l'apport de la population saisonnière.

Tableau 26 - Évolution des volumes de déchets destinés à l'enfouissement 2018-2032

Municipalités	Déchets domestiques Collectes porte-à-porte et encombrants (t)				Déchets domestiques Projections (t)		
	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2032
Aumond	215	232	271	226	208	198	190
Blue Sea	325	286	358	304	280	266	255
Bois-Franc	115	118	131	122	112	107	102
Bouchette	335	319	367	329	303	288	276
Cayamant	329	321	399	363	334	317	305
Déléage	538	521	560	490	451	428	411
Denholm	203	197	264	170	156	149	143
Egan-Sud	197	191	201	168	155	147	141
Gracefield	1455	1552	1610	1628	1498	1423	1366
Grand Remous	386	415	466	419	385	366	352
Kazabazua	384	375	401	336	309	294	282
Lac Sainte-Marie	272	308	361	309	284	270	259
Low	410	419	415	404	372	353	339
Maniwaki	2314	2294	2251	2032	1869	1776	1705
Messines	542	537	579	495	455	433	415
Montcerf-Lytton	317	306	313	296	272	259	248
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	221	208	255	216	199	189	181
Kitigan Zibi	418	442	470	473	435	413	397
MRCVG	8976	9041	9672	8780	8078	7674	7367
Variation globale (%)	0	0.72	6.98	-9.22	-8.00	-5.00	-4.00

Le Tableau 26 à la page précédente donne un aperçu des quantités destinées à l'enfouissement entre 2018 et 2021. Les projections ont été déterminées en intégrant les projections démographiques présentées au chapitre 1.3.1 ainsi que l'augmentation progressive des quantités de matières organiques récupérées lors de la collecte de troisième voie. Il est à noter également que les années 2020 et 2021 ont été marquées par la pandémie de la COVID-19, d'où une hausse de la consommation des ménages a été observée. S'en est suivi une importante production de matières résiduelles, notamment les déchets, les matières recyclables et les matériaux de CRD.

Tel qu'illustré à la figure 10, le déchet ultime représente 34 % du contenu des déchets collectés sur le territoire, selon les caractérisations menées par la MRCVG. Si l'on applique ce taux à la quantité totale de déchets collectés en 2021, en excluant les encombrants, il est possible d'établir le bilan présenté du Tableau 27 suivant.

Tableau 27 - Bilan des déchets ultimes selon les données de la MRCVG

Matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Déchet ultime	0	2896	2896

4.4.2 Matières recyclables

Les quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective sont connues par pesée. Les municipalités membres du Centre de transfert des matières résiduelles de la MRCVG transbordent leurs matières recyclables à ce lieu et les matières sont pesées à l'entrée et à la sortie. Les quatre municipalités du Sud de la MRC, soit celles de Denholm, Low, Kazabazua et Lac Sainte-Marie acheminent leurs matières directement au centre de tri (Tricentris). Les rapports de pesée du centre de tri sont utilisés pour ces municipalités.

Le Tableau 28 présente les données pour les matières recyclables. Cette sous-section vise seulement les matières recyclables récupérées par la collecte sélective, c'est-à-dire les contenants, les imprimés et les emballages composés de papier, de carton, de plastique, de verre et de métal. Le tonnage de chacun des types de matières a été calculé en se basant sur les proportions décrites par Tricentris, soit 37 % pour le papier, 15.4 % pour le carton, 15.3 % pour le verre, 5.3 % pour le métal, 8.4 % pour le plastique et 18.2 % pour les rejets. Les données sont présentées en tonnes. Les caractérisations de recyclage réalisées à l'interne permettraient d'établir les proportions de chaque catégorie de matières propres, aux matières recyclables collectées sur le territoire de la MRCVG.

Tableau 28 - Matières recyclables résidentielles récupérées via la collecte sélective (2021)

Municipalité	Quantité de matières collectées (t)	Matières recyclables récupérées 2021 (tonnes)				Rebuts du centre de tri (tonnes) 18,2%	Quantité de matières recyclables récupérées	Performance territoriale Collecte sélective	
		Papier carton (52,4%)	Verre (15,3%)	Métal (5,3%)	Plastique (8,4%)			(Kg / habitant)	
								Population permanente	Population équivalente
Aumond	92	48.21	14.08	4.88	7.73	16.74	75.26	94.43	75.49
Blue Sea	126	66.02	19.28	6.68	10.58	22.93	103.07	153.84	91.54
Bois-Franc	39	20.44	5.97	2.07	3.28	7.1	31.9	78.38	75.59
Bouchette	99	51.88	15.15	5.25	8.32	18.02	80.98	120.51	83.92
Cayamant	132	69.17	20.20	7.00	11.09	24.02	107.98	124.26	80.16
Déléage	178	93.27	27.23	9.43	14.95	32.4	145.6	76.91	72.84
Denholm	57	29.87	8.72	3.02	4.79	10.37	46.63	96.94	61.44
Egan-Sud	78	40.87	11.93	4.13	6.55	14.2	63.8	128.63	127.60
Gracefield	371	194.40	56.76	19.66	31.16	67.52	303.48	119.72	90.48
Grand Remous	125	65.50	19.13	6.63	10.50	22.75	102.25	84.93	76.08
Kazabazua	118	61.83	18.05	6.25	9.91	21.48	96.52	93.71	69.64
Lac Sainte-Marie	139	72.84	21.27	7.37	11.68	25.3	113.7	180.19	94.59
Low	124	64.98	18.97	6.57	10.42	22.57	101.43	108.60	78.20
Maniwaki	672	352.13	102.82	35.62	56.45	122.3	549.7	143.64	143.64
Messines	197	103.23	30.14	10.44	16.55	35.85	161.15	95.81	79.27
Montcerf-Lytton	76	39.82	11.63	4.03	6.38	13.83	62.17	96.39	84.01
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	82	42.97	12.55	4.35	6.89	14.92	67.08	112.36	73.71
Kitigan Zibi	121	63.40	18.51	6.41	10.16	22.02	98.98	80.21	80.21
MRCVG	2826	1480.82	432.38	149.78	237.38	514.33	2311.67	112.20	90.86

Le Tableau 29 détaille les matières recyclables qui ont été éliminées, c'est-à-dire qui ont été placées dans le bac de déchets, mais qui auraient pu être récupérées. Ces quantités sont estimées grâce aux caractérisations des déchets réalisées par la MRCVG, tel que présenté à la section 4.2, et le taux global des matières recyclables éliminées utilisé est de 15 %. Ce taux a donc été appliqué au tonnage des déchets collectés par municipalité en 2021.

Les rejets du Centre de tri, tel que présenté au tableau précédent, sont également inclus dans ce tableau pour indiquer, avec précision, la quantité de matières recyclables destinées à la collecte sélective par le citoyen ou l'ICI assimilable, mais en réalité, éliminées par le Centre de tri des matières recyclables. Les rejets du Centre de tri sont acheminés au LET de Lachute pour

élimination. Étant donnée la performance du Centre de tri Tricentris (usine de Gatineau), le taux de rejet représente véritablement les erreurs de tri à la source. Le taux de rejet à 18,2 % des matières entrantes est le taux non seulement pour la MRCVG, mais pour le Centre de tri lui-même, donc incluant tous les membres desservis en Outaouais.

Tableau 29 - Matières recyclable résidentielles éliminées (2021)

Municipalité	Quantité de matières recyclables éliminées dans la collecte des ordures (t)	Rejets du Centre de tri (tonnes)	Total des matières recyclables éliminées (tonnes)
Aumond	32.4	16.74	49.14
Blue Sea	42	22.93	64.93
Bois-Franc	16.95	7.1	24.05
Bouchette	48.6	18.02	66.62
Cayamant	54.45	24.02	78.47
Déléage	67.05	32.4	99.45
Denholm	25.5	10.37	35.87
Egan-Sud	25.2	14.2	39.4
Gracefield	244.2	67.52	311.72
Grand Remous	57.45	22.75	80.2
Kazabazua	50.4	21.48	71.88
Lac Sainte-Marie	46.35	25.3	71.65
Low	60.6	22.57	83.17
Maniwaki	296.4	122.3	418.7
Messines	74.25	35.85	110.1
Montcerf-Lytton	44.4	13.83	58.23
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	27.9	14.92	42.82
Kitigan Zibi	63.75	22.02	85.77
MRCVG	1277.85	514.33	1792.18

Selon les publications régulières de Tricentris, les matières récupérées par la collecte sélective qui n'auraient pas dû l'être (qui forment donc leur taux de rejet) incluent : des matériaux de construction, des pièces automobiles, des décorations de Noël (sapin artificiel et lumières), des jouets, des meubles d'extérieur, des boyaux d'arrosage, des petits appareils électriques, des items en plastique ou en métal qui ne sont pas des contenants ou des emballages, du polystyrène (plastique #6), etc.

Le Tableau 30, issu de « l'Outil d'inventaire », présente les quantités de matières recyclables (tonnes) récupérées, éliminées et générées pour l'ensemble de la MRCVG et ventilées selon les différentes catégories. Les quantités obtenues par la MRCVG sont également présentées à la

dernière ligne dans le but de comparer les résultats obtenus à ceux calculés. Il est facile d'observer que les résultats obtenus avec les deux méthodes sont similaires et présentent un écart faible, ce qui valide la fiabilité des données.

Tableau 30 - Bilan des matières recyclables selon "l'Outil d'inventaire" et selon les données de la MRCVG

Catégorie	Récupérées dans la collecte sélective (t)	Éliminées dans la collecte des ordures (t)	Générées (t)
Papier et carton	1173	452	1625
Métal	105	160	265
Plastique	326	535	861
Verre	536	138	674
Total (outil d'inventaire) avec petits ICI	2139	1286	3425
Total (outil d'inventaire) sans les petits ICI	2085	1005	3090
Obtenu par la MRCVG (incluant les petits ICI)	2312	1278	3590

Recommandations sur l'acquisition de données :

- Effectuer davantage de caractérisations de recyclage dans le but d'estimer les proportions de carton et papier, de métal, de verre et de plastique;
- Effectuer une caractérisation annuelle des déchets dans le but d'estimer la proportion des matières recyclables éliminées.

4.4.3 Matières organiques

Les matières organiques collectées sur le territoire de la MRCVG sont acheminées au Complexe environnemental Sud où une pesée est effectuée, ce qui permet d'obtenir un tonnage annuel ventilé par municipalité. Cependant, l'inventaire des matières organiques générées et valorisées sur le territoire n'est pas simple à cerner et ne peut pas non plus être déclaré avec le même niveau de certitude que les précédentes filières de matières résiduelles, du fait que la collecte de porte-à-porte est très nouvelle (2021) et qu'aucune caractérisation n'a été effectuée jusqu'à présent.

Afin d'effectuer le recensement complet des résidus alimentaires et verts, les données de la MRCVG ainsi que « l'Outil d'inventaire » ont été utilisés. Dans les prochaines années, la MRCVG devrait acquérir plus d'informations sur cette filière de matières résiduelles, notamment grâce aux pesées et aux caractérisations de la matière organique.

Le Tableau 31 présente les quantités de matières organiques récupérées via la collecte résidentielle de troisième voie en 2021, ainsi que la performance territoriale en kilogramme de la matière collectée, par habitant, sur la base de la population permanente et de la population équivalente. Il est important de noter que, puisque 2021 fut la première année de l'implantation de cette collecte, les municipalités n'ont pas toutes débuté au même moment de l'année et n'ont donc pas effectué le même nombre de collectes dans l'année. Par exemple, Kazabazua et Montcerf-Lytton ont débuté leur collecte en janvier, alors que la Ville de Gracefield n'a débuté la sienne qu'en août. De plus, la municipalité de Low et la communauté de Kitigan Zibi n'ont pas encore débuté cette collecte au moment d'écrire ces lignes.

Tableau 31 - Quantité de matières organiques collectées (2021)

Municipalité	Matière organique totale collectée (t)	Matière organique totale résidentielle (kg/habitant)	
		Population permanente	Population équivalente
Aumond	31.82	39.92	31.92
Blue Sea	65.66	98.00	58.31
Bois-Franc	16.36	40.20	38.77
Bouchette	41.68	62.02	43.19
Cayamant	35.66	41.04	26.47
Déléage	51.14	27.02	25.58
Denholm	27.98	58.17	36.86
Egan-Sud	18.23	36.75	36.46
Gracefield	24.64	9.72	7.35
Grand-Remous	30.61	25.42	22.78
Kazabazua	39.68	38.52	28.63
Lac-Ste-Marie	55.94	88.65	46.54
Low	0.00	0.00	0.00
Maniwaki	147.98	38.67	38.67
Messines	77.49	46.07	38.12
Montcerf-Lytton	23.36	36.22	31.57
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	29.26	49.01	32.15
Kitigan Zibi	0.00	0.00	0.00
Total	717.49	34.82	28.20

Le Tableau 32 présente les données calculées grâce à « l'Outil d'inventaire » et permet d'estimer les quantités de matières récupérées, éliminées et générées et de ventiler ces quantités selon les différentes catégories de matières organiques. À noter que plusieurs municipalités possèdent un règlement concernant l'herbicyclage et que de la sensibilisation est faite par la MRCVG dans le but de promouvoir cette pratique. Par ailleurs, un dénombrement du nombre de portes pratiquant le compostage domestique avait été estimé à 5 219 en 2010, grâce à un sondage réalisé par la MRCVG. En effet, en milieu rural, plusieurs citoyens effectuent du compostage domestique, soit dans un composteur ou directement au sol sur leur terrain. Grâce au compostage domestique et à l'herbicyclage, la quantité récupérée (estimée) de matières organiques passe de 717 tonnes à 1235 tonnes.

Tableau 32 - Bilan des matières organiques selon "l'Outil d'inventaire"

Catégorie	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée	Quantité générée (tonnes)
Résidus verts	513	692	1206
Résidus alimentaires	632	1207	1839
Autres résidus organiques	89	1285	1374
Total	1235	3185	4419

D'autre part, la seule caractérisation de déchets qui a eu lieu depuis le début de la collecte des matières organiques a démontré que la matière organique composait environ 26 % du contenu du bac de déchets; ce qui représente une diminution comparativement au 30 % observé dans les caractérisations précédentes. Évidemment, une seule caractérisation ne suffit pas à établir une valeur représentative, mais il s'agit d'un début prometteur. Si on utilise cette valeur et qu'on la projette sur le nombre de déchets collectés en 2021 sur l'ensemble du territoire de 8 519 tonnes, on obtient 2 215 tonnes de matières organiques éliminées, ce qui est considérablement plus faible que la valeur calculée par « l'Outil » de 3 185 tonnes.

Recommandations sur l'acquisition de données :

- Effectuer une caractérisation de la matière organique à différents moments de l'année dans le but d'estimer les proportions de résidus alimentaires, de résidus verts et des autres résidus organiques;
- Effectuer une caractérisation annuelle des déchets dans le but d'estimer la proportion de matière organique éliminée;
- Effectuer un recensement des portes pratiquant le compostage domestique (sondage).

4.4.4 Boues

Le programme de gestion intégrée des boues de fosses septiques de la MRCVG est un joyau régional. Depuis 2005, le Centre de traitement des boues de fosses septiques, situé à Kazabazua, construit et opéré par la MRCVG, reçoit et traite les boues de fosses septiques de son territoire. Ainsi, par le biais de « l'Entente intermunicipale » concernant la gestion intégrée des boues septiques sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, présentée plus tôt à la section 2.2, les municipalités locales appliquent la fréquence de vidange des boues de fosses septiques prescrite par règlement provincial (Q.2 r.22 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées) et acheminent les boues recueillies au Centre.

Il est à noter que Kitigan Zibi Anishinabeg utilise un autre système pour le pompage des boues de fosses septiques. Le programme de Kitigan Zibi est volontaire. Les résidents qui désirent y participer financièrement reçoivent une vidange de leur fosse septique tous les trois ans. Le conseil de bande retient les services d'un contractuel pour les vidanges des fosses. Il est de l'essor de cette entreprise privée de choisir le lieu de valorisation des boues des fosses septiques lors de sa soumission au conseil. La MRCVG a été approchée par de tels contractuels au fil du temps afin de recevoir les boues issues de Kitigan Zibi moyennant un tarif au volume, puisque la réserve n'est pas signataire de l'entente intermunicipale mentionnée. Les citoyens de la réserve qui ne désirent pas participer au programme organisé par le conseil de bande sont responsables de leurs propres vidanges de fosses septiques. Selon les dernières informations disponibles, les boues de fosses septiques vidangées à Kitigan Zibi étaient acheminées au site de lagunage Nomingue, situé dans la MRC Antoine-Labelle.

La prise en main de la vidange systématique, de l'inspection visuelle et du traitement des boues de fosses septiques, dès 2005, a été établie grâce à la concertation au Conseil de la MRCVG. La mise sur pied du programme n'a pas été motivée par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. À cette époque, la *Politique* exigeait que les boues municipales et industrielles soient comptabilisées dans les PGMR, mais aucun objectif de valorisation n'était imposé.

La prise de conscience de la part des élus était motivée principalement par le désir de préserver la qualité de l'eau dans les innombrables plans d'eau qui constituent l'une des richesses principales de la MRC. Que plusieurs villes et régions soient aujourd'hui aux prises avec la problématique des boues de fosses septiques ou encore, qu'elles confient entièrement la responsabilité d'appliquer la fréquence de la vidange, se traduit possiblement par une occasion manquée de développement de services environnementaux responsables et performants. La mise sur pied du système public assure également un maintien des coûts de la vidange et du traitement de ces boues puisque les entités municipales et la MRCVG tâchent de toujours offrir le meilleur service, conforme aux lois et règlements en vigueur, au meilleur coût possible pour les contribuables. Les rapports annuels du Complexe environnemental Sud rapportent en détail le traitement des boues et les opérations du Centre ainsi que la performance des municipalités vis-à-vis la fréquence de la vidange prescrite.

Le Tableau 33 présente le sommaire chiffré des types et quantités de boues générées sur le territoire en 2021, exprimé en mètre cube (m³) et en tonne de matière humide (t mh). Le volume des boues de fosses septiques est connu puisqu'à chaque vidange, un connaissance est rempli pour la résidence dont la fosse a été vidangée, puis consigné électroniquement dans un registre de suivi lorsqu'acheminé au Complexe environnemental Sud. La moyenne de 1,7 t mh par fosse septique a été utilisée dans le but d'estimer la quantité en tonnes humides de boues de fosses septiques, tel que proposé par RECYC-QUÉBEC dans sa *Fiche d'information pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles*. Cette quantité convertie est basée sur une moyenne québécoise et le volume en m³ demeure une mesure plus fiable que celle en tonnes humides pour les boues de fosses septiques, mais dans le but de mettre toutes les valeurs sur la même base, une conversion a été effectuée.

Tableau 33 - Sommaire des types et quantités de boues récupérées sur le territoire en 2021

Municipalité	Nombre de fosses vidangées	Volume de boues vidangées (m ³)	Conversion du volume (t mh) Siccité 3,5%	Boues de stations mécanisées (t mh) Siccité 25% à 35%	Boues d'étangs aérés (t mh) Siccité 4-60%	Résidus de dégrillage Tonnes)
Aumond	236	645	401.2			
Blue Sea	364	862	618.8			
Bois-Franc	104	196	176.8			
Bouchette	373	755	634.1		44.9	
Cayamant	360	1224	612			
Déléage	208	624	353.6			
Denholm	539	1724	916.3			
Egan-Sud	125	296	212.5			
Gracefield	907	3029	1541.9			
Grand-Remous	367	1004	623.9			
Kazabazua	364	1292	618.8			23
Lac-Ste-Marie	262	855	445.4		50*	
Low	216	825	367.2			
Maniwaki	0	0	0	29		
Messines	325	1183	552.5			
Montcerf-Lytton	223	624	379.1			
Ste-Thérèse	224	762	380.8			
Kitigan Zibi	inconnu	inconnu	inconnu			
MRCVG	5197	15899.6	8834.9	29	94.9	23

* Cet étang aéré n'a pas été vidé en 2021, la dernière vidange remonte à 2012. La prochaine vidange est prévue en 2022 ou 2023

La siccité estimée des différents types de boues est celle proposée dans la *Fiche* (RECYC-QUÉBEC, 2022).

De toute évidence, ce sont les boues de fosses septiques qui composent la majorité du gisement de boues municipales. Ces boues sont celles qui ont été pompées chez les résidents et acheminées au Centre de traitement des boues de fosses septiques. Les autres types de boues proviennent des petites stations de traitement des eaux usées municipales où, pour des fins d'entretien, un soutirage, un pompage ou un dragage de boues sédimentées est effectué. Comme pour plusieurs autres filières de matières résiduelles, les déchets de dégrillage sont des corps étrangers qui n'auraient jamais dû se joindre aux boues de fosses septiques et représentent un peu le même phénomène que le taux de rejet du centre de tri des matières recyclables.

Le Tableau 34 présente les quantités de boues récupérées, éliminées et générées selon les différentes catégories. Puisque les données détenues par la MRCVG sont très complètes et fiables, ces dernières ont été utilisées pour réaliser le bilan. La quasi-totalité des boues de fosses septiques est recyclé grâce au processus de déshydratation et de compostage. Seules 23 tonnes de la matière en provenance des fosses septiques sont éliminées puisqu'elles constituent les résidus de dégrillage, soit l'étape préalable à la déshydratation pour retirer les résidus incompatibles au traitement. En ce qui concerne les boues de stations mécanisées, seule la ville de Maniwaki en produit et celles-ci sont acheminées au Centre de transfert, et donc connues par pesée. Finalement, pour les boues d'étangs aérés, la municipalité de Bouchette possède des lagunes qu'elle vide annuellement et déshydrate. Le produit déshydraté, d'une siccité de plus de 60 % est acheminé au Complexe environnemental Sud et intégré au compost des boues de fosses septiques, donc recyclé. La station d'épuration du Lac Sainte-Marie, quant à elle, possède des étangs aérés qui sont vidangés une fois toutes les 10 années. Ces résidus sont éliminés par enfouissement.

Tableau 34 - Bilan des boues et résidus de station d'épuration selon les données détenues par la MRCVG

Catégorie	Récupéré (t mh)	Éliminé (t mh)	Généré (t mh)
Boues de fosses septiques	8834.9	23	8857.9
Boues de station mécanisée	0	29	29
Boues d'étangs aérés	44.9	50	94.9
Total	8879.8	102	8981.8

Somme toute, le taux de valorisation des boues est excellent, principalement parce que les boues de fosses septiques bénéficient d'un excellent traitement. Après une séparation solide/liquide, les boues empruntent deux chaînes de traitements distincts. La fraction liquide est traitée par un

procédé bactériologique et chimique dans une série de trois bassins aérés et d'un quatrième bassin de décantation avant d'être rejetée dans la rivière Kazabazua. Cet effluent d'eau traitée et analysée par un laboratoire externe accrédité doit rencontrer des exigences de rejets déterminées avant l'ouverture du Centre et la mise à jour par le bureau régional du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). La fraction solide, quant à elle, est recyclée par compostage en andains sur le site, pour être ensuite analysée et valorisée sur des terres agricoles locales, à l'aide de l'accompagnement d'un agronome et d'un certificat d'autorisation pour la valorisation de matières résiduelles fertilisantes délivré par le bureau régional du MELCC.

Il est à signaler que le traitement de la boue déshydratée par compostage a été un choix dans la conception initiale du Centre. Contrairement aux croyances populaires du début des années 2000, il n'y a pas eu de marché extrêmement lucratif pour le compost industriel. Aujourd'hui, plusieurs décideurs sont confrontés à la prise en charge des boues municipales de toutes sortes, principalement dû aux obligations nouvelles en ce sens, incluses dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Une forte tendance pour l'épandage agricole de boues brutes, de boues déshydratées et de boues stabilisées par chaulage est actuellement présente.

Bien que tous ces épandages soient sujets à un accompagnement par un agronome et la délivrance d'un certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC, une caractéristique intéressante distingue les boues brutes des boues compostées en termes de la destruction des contaminants émergents. En 2009-2010, le Centre de traitement des boues de fosses septiques a eu la chance d'être choisi comme station d'épuration incluse dans une étude pan canadienne sur le destin des contaminants émergents menée par le Conseil canadien des ministres en environnement (CCME). Cette étude intitulée : *Emerging Substances of Concern in Biosolids, Concentrations and Effects of Treatment Processes* stipule, parmi ses principales conclusions, que les procédés aérobies (en présence d'oxygène) tel que le compostage, offrent la plus grande probabilité de succès à réduire les contaminants émergents.

Ainsi, les contaminants émergents contrôlés incluent les métaux, les produits pharmaceutiques, la caféine, le parfum, etc. L'étude a déterminé que ces contaminants émergents se retrouvaient dans la fraction solide des boues, après leur séparation solide/liquide. La quasi-totalité de ces contaminants, détectés dans les boues de fosses septiques brutes, était détruite par le procédé de compostage en andains. Un seul des 91 produits et substances suivis se concentrait dans le compost, soit le Naproxen, un anti-inflammatoire.

Voilà donc que le compost produit au Centre et analysé pour sa valeur fertilisante, sa densité, son humidité, sa teneur en plusieurs éléments et métaux et sa teneur en coliformes et salmonelles est également sécuritaire sur le plan de la contamination des écosystèmes, par les contaminants émergents. Sans être un produit économiquement profitable pour la MRCVG, le compost de boues de fosses septiques est un amendement au sol sécuritaire et en demande auprès des producteurs agricoles. La quantité de compost de boues de fosses septiques produite en 2021 est évaluée à 535 m³.

Recommandations sur l'acquisition de données :

- Utiliser un système plus efficace et convivial pour la consignation des vidanges de fosses, idéalement directement lié au rôle d'évaluation de la MRCVG (mise à jour automatique).

4.5 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Tel que mentionné précédemment, la majorité des matières résiduelles des petits ICI du territoire sont assimilables aux matières résiduelles du secteur résidentiel. Le secteur ICI ne comporte pas des installations manufacturières importantes. Ces deux réalités sont d'influence capitale à la génération de matières résiduelles.

Mis à part les quantités consignées aux Complexes environnementaux Nord et Sud, très peu d'informations sont détenues sur la génération (récupération et élimination) des matières résiduelles dans les ICI. À l'occasion du PGMR 2016-2020, un questionnaire à l'intention des gestionnaires d'ICI avait été acheminé dans des ICI de différents secteurs d'activité. Cependant, seulement 14 questionnaires remplis avaient été retournés sur un envoi total de 45 questionnaires. Ainsi, l'ensemble des secteurs d'activité des ICI ciblés n'était pas représenté dans les résultats. On notait, par exemple, l'absence des secteurs de la construction, des établissements scolaires, de l'industrie lourde ou légère, de la restauration et du transport. De plus, la direction de l'environnement de la MRCVG avait conclu que les gestionnaires n'avaient pas nécessairement une très bonne connaissance des matières générées dans leur industrie, commerce ou institution, surtout au niveau des quantités générées.

Pour ces raisons, les données détenues aux Complexes environnementaux Nord et Sud de la MRCVG ainsi que « l'Outil d'inventaire » ont été utilisés complémentirement pour cette section.

Le Tableau 35 à la page suivante présente les quantités de déchets, de matières recyclables et de matières organiques connues par la MRCVG et collectées. Encore une fois, les ICI assimilables au secteur résidentiel qui représentent la majorité des ICI de la région sont représentés à la section précédente. Il s'agit donc, ici, seulement des gros générateurs habituellement desservis par une collecte privée ou par une collecte municipale dédiée aux ICI.

Tableau 35 - Quantités connues de matières résiduelles ICI selon la municipalité

Municipalité hôte	Élimination déchets (t)	Matière recyclables (t)	Matières organiques (t)
Aumond	3.02	0	0
Blue Sea	2.88	0	0
Bois-Franc	131.17	0	0
Bouchette	18.15	0	0
Cayamant	5.52	0	0
Déléage	10.01	0	0
Denholm	0	0	0
Egan-Sud	19.62	0	0
Gracefield	3.92	0	0
Grand-Remous	278.64	28.73	0
Kazabazua	0	0	0
Lac-Ste-Marie	0	0	0
Low	0	0	0
Maniwaki	130.34	0.12	0
Messines	7.01	0	0
Montcerf-Lytton	8.74	0	0
Ste-Thésèse-de-la-Gatineau	9.84	0	0
Kitigan Zibi	7.73	0	0
Réserve Faunique La Verendrye	0	6.23	0
TOTAL	636.59	35.08	0

En 2019, une ressource fut engagée par la MRC afin de recueillir des informations sur la génération des matières organiques, des matières recyclables et des déchets, en vue de l'arrivée de la collecte de troisième voie, entre autres. Des questionnaires à l'attention des ICI ciblés ont été transmis et des rencontres entre les gestionnaires et la ressource de la MRC ont eu lieu. Cette collecte de données a permis de produire des fiches d'information, dont un exemple est présenté à l'Annexe 4. Ces informations recueillies remplacent donc le questionnaire à l'attention des ICI qui avait été utilisé dans le précédent PGMR. Somme toute, les informations sont beaucoup plus complètes et regroupent une plus importante partie des ICI que ce qui avait été recueilli avec le simple envoi du questionnaire.

Le Tableau 36 présente le sommaire des données recueillies. Les quantités annuelles des déchets et matières recyclables chiffrées en tonnes ont été estimées à partir du volume des contenants utilisés et de la fréquence des collectes actuelles. Les quantités de matières organiques ont été estimées selon les données, les informations, ou selon les connaissances détenues par l'ICI. À noter qu'au moment de la tournée des ICI, aucune collecte de troisième voie n'était en place, donc toutes les matières organiques se trouvaient inévitablement dans la collecte des déchets. Les quantités de matières organiques chiffrées devraient donc être soustraites des quantités de déchets afin d'obtenir un portrait plus représentatif au moment où tous les ICI seront desservis par la collecte de troisième voie.

Tableau 36 - Quantité de matières générées par ICI selon le secteur d'activité

Nom de l'ICI	Municipalité	Secteur d'activité	Nombre d'employés	Quantité annuelle de la matière générée (t) et estimée selon le volume du contenant collecté et la fréquence de collecte		
				Déchet	Matières recyclables	Matières organiques (valeur projetée)
Boucherie à l'ancienne	Maniwaki	Commerce de détail	15	63.65	6.32	52.00
Casse-Croûte chez Mike	Maniwaki	Restauration	4	11.23	1.40	9.36
CPE La bottine	Maniwaki	Éducation	17	5.62	5.62	6.50
CPE Réseau petits pas	Maniwaki	Éducation	16	17.90	5.62	11.70
L'entraide de la Vallée	Maniwaki	Assistance sociale	5	16.85	4.21	26.00
Hôpital de Maniwaki	Maniwaki	Soins de santé	225	ND	51.48	ND
Château Logue	Maniwaki	Hébergement	12	93.60	2.81	52.00
La fringale	Maniwaki	Restauration	2	16.848	8.424	9.75
Maison funéraire McConnery	Maniwaki	Autres services	6	8.424	5.616	1.3
Maxi	Maniwaki	Commerce de détail	55	126.94	52	ND
Métro marché Lapointe	Maniwaki	Commerce de détail	60	73.34	ND	86.14
Résidence la Belle Époque	Maniwaki	Soins de santé	35	67.392	42.12	ND
Resto le Notre-Dame	Maniwaki	Restauration	18	22.464	5.616	22.1
Maniwaki Pizza	Maniwaki	Restauration	30	238.68	59.67	ND
Tim Hortons	Maniwaki	Restauration	30	95.472	35.802	52
Valentine	Maniwaki	Restauration	12	47.736	14.04	16.9
Boucherie O'max	Gracefield	Commerce de détail	5	3.744	8.775	1.95
Café Boulevard	Maniwaki	Restauration	3	11.934	14.04	19.5
Camp des bouleaux	Grand-Remous	Hébergement	5	59.67	11.934	46.8
Camp des 31 milles	Déléage	Hébergement	2	119.34	59.67	65

Nom de l'ICI	Municipalité	Secteur d'activité	Nombre d'employés	Quantité annuelle de la matière générée (t) et estimée selon le volume du contenant collecté et la fréquence de collecte		
				Déchet	Matières recyclables	Matières organiques (valeur projetée)
Carpe diem aventures	Gracefield	Loisirs et restauration	4	3.744	1.404	2.6
Casse-Croûte chez Mado	Restaurant	Restauration	3	12.87	ND	ND
Club de golf Algonquin	Messines	Loisirs	14	22.464	11.232	13
CPE vallée sourire	Gracefield	Education	11	9.36	2.808	3.9
CPE vallée sourire	Kazabazua	Education	7	11.232	5.616	2.6
CSHBO: cité étudiante	Maniwaki	Education	ND	ND	ND	ND
Épicerie Aumond	Aumond	Commerce de détail	3	ND	ND	ND
Épicerie Mulligan	Cayamant	Commerce de détail	6	16.848	4.212	9.1
Garderie: les petites grenouilles	Denholm	Education	6	11.232	2.808	18.2
Garderie: Ruth Beauregard	Messines	Education	6	4.212	1.404	1.3
Magasin général du vieux chêne	Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	Commerce de détail	4	12.636	8.424	2.6
Marie papilles	Blue Sea	Restauration	ND	ND	ND	ND
Métro Kelly	Gracefield	Commerce de détail	ND	20.76	ND	ND
Mont Sainte-Marie	Lac ste-Marie	Loisirs et restauration	200	238.68	119.34	156
O Pano 105	Bois-Franc	Restauration	ND	21.06	29.835	13
O'viandes	Déléage	Commerce de gros	7	135.72	ND	ND
Pavillon de la paix	Messines	Soins de santé	14	14.04	8.424	6.24
Poissonnerie	Gracefield	Commerce détail	2	16.848	2.808	1.95

Nom de l'ICI	Municipalité	Secteur d'activité	Nombre d'employés	Quantité annuelle de la matière générée (t) et estimée selon le volume du contenant collecté et la fréquence de collecte		
				Déchet	Matières recyclables	Matières organiques (valeur projetée)
Pourvoirie Tawanipi	Grand-Remous	Hébergement	2	22.464	5.616	10.4
Chez Nath	Messines	Restauration	ND	33.696	16.848	10.4
Le classic	Montcerf-Lytton	Restauration	6	119.34	59.67	78
Le Rialdo	Maniwaki	Restauration	ND	143.208	ND	98.8
L'huile d'olive	Bouchette	Restauration	10	58.5	ND	65
Milano	Gracefield	Restauration	16	95.472	26.676	91
Lachapelle	Kazabazua	Restauration	18	44.928	44.928	26
Le Bouchette	Bouchette	Restauration	ND	ND	ND	ND
Resto-frites chez Martin	Gracefield	Restauration	8	35.802	29.835	18.2
Total				2205.945	777.049	1107.29

*Masses volumiques utilisées pour la conversion : déchets 0,3 t/m³; Recyclage 0,15 t/m³; Matière organique 0,5 t/m³

Malheureusement, ce ne sont pas tous les ICI du territoire qui ont été rencontrés lors de cette campagne de sensibilisation. Cependant, les informations recueillies permettent d'obtenir un portrait juste et représentatif de la génération des matières résiduelles par les ICI, selon leur secteur d'activité. Ces informations seront d'une importance capitale au moment d'intégrer ce secteur à la récupération des résidus organiques.

Le Tableau 37 à la page suivante présente les résultats obtenus grâce à « l'Outil d'inventaire ». Les quantités récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières estimées sont présentées. Les quantités de matières recyclables sont estimées à partir du nombre d'employés de la région administrative de l'Outaouais, par secteur d'activité ainsi qu'une donnée fournie par Statistique Canada et datant de 2012 (Statistique Canada, 2012). Les quantités de matières organiques sont quant à elles estimées grâce à l'étude portant sur le gisement des résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, menée par Solinov (Solinov, 2013). Encore une fois, ce sont les données recueillies pour la région administrative de l'Outaouais qui sont utilisées pour chiffrer le nombre d'employés par secteur, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), et les quantités générées de résidus organiques. Bien qu'il s'agisse d'estimés basés sur la moyenne québécoise, il demeure que les études utilisées pour déterminer le nombre d'employés par secteur datent de plusieurs années, d'une part, et que ces valeurs sont pour la région de l'Outaouais et non spécifiquement pour la Vallée-de-la-Gatineau. Les quantités de résidus de transformation industrielle, tels que les résidus marins, les boues de forage, la poussière de chaux et autres, ne sont pas des données connues de la MRCVG et ne peuvent pas non plus être estimées. Il est donc important de comprendre les limitations des résultats présentés.

Tableau 37 - Bilan des matières générées par les ICI selon "l'Outil d'inventaire"

Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Papier et carton	1535	889	2425
Métal	96	120	217
Plastique	96	427	523
Verre	69	178	248
Total matières recyclables	1797	1616	3413
Matières organiques des industries de transformation agroalimentaire	291	18	309
Résidus verts	0	141	141
Résidus alimentaires	0	980	980
Autres résidus organiques	0	204	204
Total des matières organiques	291	1343	1634
Résidus marins	0	0	0
Sables de fonderie	0	0	0
Poussières de cimenteries	0	0	0
Boues de forage	0	0	0
Scories d'aciérie	0	0	0
Poussière de chaux	0	0	0
Autres résidus chaulant	0	0	0
Pierre de taille	0	0	0
Total des résidus spécifiques de transformation industrielle	0	0	0
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	394	394
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0	0	0
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et VHU)	0	626	626
Résidus ultimes	0	113	113
Total des autres matières résiduelles	0	1020	1020
Total estimé par l'Outil	2088	4092	6180

Recommandations sur l'acquisition de données :

- Consigner les entrées des déchets, du recyclage et éventuellement de la matière organique avec un produit dédié aux ICI sur le logiciel de pesée;
- Réaliser des caractérisations périodiques des différents ICI et émettre des recommandations.

4.6 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

L'écocentre Sud et l'écocentre Nord, opérés par la MRCVG, sont les principaux lieux sur le territoire où sont reçus les matériaux de construction, de rénovation et de démolition. Ces derniers peuvent être reçus pêle-mêle ou encore, triés à la source par les utilisateurs. La catégorie des matériaux de CRD pêle-mêle inclut toutes les matières mélangées, normalement issues d'un chantier de construction et qui n'ont pas été triées à la source, ou qui sont imbriquées ou assemblées les unes avec les autres et impossibles à séparer. Ils constituent également le produit normal d'un sinistre tel qu'un incendie. Le bois naturel, quant à lui, comprend également des branches. Les métaux comprennent les encombrants métalliques, le plus souvent des électroménagers et des appareils réfrigérants.

Le Tableau 38 présente les quantités de matières reçues à l'écocentre Nord et à l'écocentre Sud en 2021, ainsi qu'à d'autres écocentres ou des centres de tri à proximité. Toutes ces données sont connues par pesée à l'entrée et/ou à la sortie et tenues dans un registre journalier. Il est possible que certaines quantités de matériaux de CRD aient été acheminées ailleurs qu'aux sites identifiés, mais ces quantités sont vraisemblablement minimales comparativement à celles chiffrées.

Tableau 38 - Quantité de matériaux de CRD reçue aux écocentres de la MRCVG en 2021

Matière	Quantité reçue à l'écocentre Nord (t)	Quantité reçue à l'écocentre Sud (t)	Quantité reçue chez Terracube (t)	Quantité reçue chez Thibault Démolition (t)	Quantité reçue à la Régie intermunicipale de La Lièvre RIDL (t)	Total (t)
CRD pêle-mêles	2528	396	235	1993	3	5155
Béton et agrégats	833	23	-	-	-	856
Bois naturel	155	107	-	-	-	262
Bardeau d'asphalte	461	147	-	-	-	608
Métaux	168	105	-	-	-	273
Total	4145	778	235	1993	3	7154

* À noter que l'écocentre Sud a ouvert ses portes en mai 2021. Donc, 2021 ne constitue pas une année complète d'opération.

Dans les deux écocentres, les matériaux qui sont reçus pêle-mêle sont acheminés dans deux Centres de tri de matériaux de construction :

- Centre de tri Terracube, situé à Denholm, pour les matériaux reçus à l'écocentre Sud. Le taux de récupération des matériaux en provenance de la MRCVG est d'environ 75 %.
- Centre de tri LGL Globe inc, situé à Gatineau, pour les matériaux reçus à l'écocentre Nord. Le taux de récupération des matériaux en provenance de la MRCVG est d'environ 85 %

À proximité, sont également présents deux centres de tri et écocentre parfois utilisés par les résidents de la Vallée-de-la-Gatineau, soit Thibault Démolition (Centre de tri) situé à Val-des-Monts, ainsi que l'écocentre de la Régie Intermunicipale de la Lièvre à Mont-Laurier. De plus, les

citoyens peuvent directement acheminer des matériaux chez Terracube qui est situé à Denholm. Thibault Démolition affiche un taux de valorisation de 78 % alors que la RIDL affiche un taux de 80 %.

Les taux de récupération ont été appliqués aux quantités reçues dans les écocentres et centres de tri afin de déterminer la portion des matériaux récupérés et la proportion des matériaux non valorisés, et donc, éliminés. Par ailleurs, les caractérisations réalisées par la MRC depuis 2012 (voir section 4.2) démontrent que les CRD représentent environ 11 % du contenu des déchets. Ce taux de rejet a donc été appliqué aux quantités de déchets collectées dans le secteur résidentiel et ICI afin de déterminer la quantité de matériaux de CRD éliminée. Le Tableau 39 montre les quantités éliminées et récupérées des matériaux de CRD pêle-mêle.

Tableau 39 - Quantités de CRD pêle-mêles éliminées et récupérées

Provenance	Taux de rejets (%)	Quantité reçue ou collectée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité récupérée (t)
CRD Reçu à l'écocentre Sud et acheminé chez Terracube	25	396	99	297
CRD reçu à l'écocentre Nord et acheminé chez LGL Globe	15	2528	379	2149
CRD acheminé chez Thibault Démolition	22	1993	438	1555
CRD acheminé chez Terracube	25	235	59	176
CRD acheminé à la RIDL	20	3	1	2
CRD contenu dans les déchets résidentiels	11	9155	1007	N/A
Total	-	14310	1983	4179

Une grande quantité matériaux de CRD est potentiellement (car demeure une estimation) éliminée via la collecte de déchets résidentiels. Cependant, lorsque les résidus de CRD sont acheminés vers un écocentre ou un centre de tri, une grande quantité peut être valorisée, et ce, même si une certaine proportion n'est pas valorisable et doit ultimement être éliminée. La MRCVG et les municipalités ne devraient pas hésiter à interdire les résidus de CRD dans la collecte des déchets et à exiger une preuve de la disposition des matériaux à un endroit approprié lors de l'émission de permis de construction. En tout, ce sont environ 800 tonnes de matériaux de CRD qui pourraient être détournées de l'élimination.

Puisque les données détenues sont relativement complètes, ces dernières ont été utilisées afin de dresser le bilan des résidus de CRD, plutôt que les données calculées par « l'Outil d'inventaire ». Le Tableau 40 présente le bilan des résidus de CRD pour la MRCVG.

Tableau 40 - Bilan des résidus de CRD selon les données détenues par la MRCVG

Matière	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
CRD pêle-mêles	4179	1983	6162
Béton et agrégats	856	0	856
Bois naturel	262	0	262
Bardeau d'asphalte	608	0	608
Métaux	273	0	273
Total	6178	1983	8161

Recommandations sur l'acquisition de données :

- Utiliser deux différents produits pour les matériaux de CRD en provenance de citoyens et ceux en provenance d'ICI, lors de la consignation au logiciel de pesée;
- Effectuer un bilan annuel des quantités de matériaux de CRD acheminées dans les écocentres et les centres de tri à proximité du territoire, en provenance de la MRCVG.

4.7 Résidus domestiques dangereux (RDD)

La récupération et la valorisation des RDD sont encadrées par un règlement (Q-2, r. 40.1) qui responsabilise les entreprises impliquées dans la production ou dans la commercialisation de certaines de ces matières (manufacturiers, producteurs, propriétaires, utilisateurs de marques ou premiers fournisseurs). L'objectif de ce concept désigné par « Responsabilité élargie des producteurs » (REP) est de favoriser la conception par ces entreprises de produits plus respectueux de l'environnement et de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées. La REP concerne les produits suivants :

- Les huiles, les antigels, les liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres;
- Les lampes au mercure;
- Les peintures et leurs contenants;
- Les piles ;
- Les produits électroniques;
- Les appareils ménagers et de climatisation.

Les autres RDD (Tableau 41), ne faisant pas partie de cette liste, ne sont pas couverts par la REP.

Pour prendre en compte la taille relativement importante du territoire (carte section 1) et ainsi de faciliter la récupération des RDD, la MRCVG a opté pour la diversification des sites et des acteurs

impliqués dans la récupération de ces matières. Ainsi, à l'échelle du territoire de la MRC, la récupération des RDD est effectuée à la fois dans les écocentres (à Maniwaki, au Complexe environnemental NORD et à Kazabazua, au Complexe environnemental SUD) et aussi dans certaines municipalités et entreprises via des points de dépôt. Tous les types de RDD sont acceptés dans les écocentres, tandis que dans les dépôts, seuls sont acceptés les RDD visés par la REP.

Tableau 41 - Quantités connues de RDD non incluses dans un système de REP, récupérées entre 2016 et 2021

RDD non inclus dans un système de récupération	Quantité de matière (kg)					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Liquide corrosif	440	60	200	80	280	160
Liquide corrosif toxique	0	1020	1320	720	940	880
Liquide inflammable	3720	5160	5940	3500	3020	1700
Liquide inflammable toxique	0	1940	1820	2500	2460	1780
Solide comburant	260	140	220	220	320	160
Pesticide liquide	180	40	160	300	0	80
Pesticide liquide toxique	0	40	80	300	0	80
Accumulateur	200	0	0	0	0	80
Propane	120	120	250	80	240	68,04
Métaux lourd	0,5	0	0	0	0	0
Extincteur	50	0	80	160	160	210
Inconnu	0,8	0	0	0	0	0
Liquide toxique	0	20	0	0	0	0
Aérosol	0	220	210	420	220	600
Détecteur de fumée	0	0	0	40	40	0
Huile usée	0	0	0	0	0	730
Batterie	0	0	0	0	0	650
TOTAL	4971,3	8760	10280	8320	7680	7178,04

Selon les données détenues par la MRCVG et publiées dans les rapports annuels des Complexes environnementaux, en 2021, environ 6 795 kg de RDD inclus dans la REP ont été récupérés sur le territoire dans des points de dépôt autres que les écocentres. Ces points de dépôt sont principalement des dépôts d'Éco-Peinture et de Laurentides Re/sources situés à proximité des centres municipaux. Malheureusement, il n'a pas été possible de recueillir les données de tous les points de dépôt et de tous les garages qui récupèrent les huiles usées. La quantité réelle de RDD récupérée sur le territoire est donc potentiellement plus élevée que les résultats présentés ici. En ce qui concerne les écocentres de la MRCVG, ce sont environ 22 141 kg de RDD inclus dans la REP qui ont été récupérés en 2021 (rapport annuel Complexe environnemental Nord, 2021).

Les caractérisations de déchets réalisées par la MRCVG ont révélé qu'environ 1% des matières jetées appartiennent à la catégorie des RDD. Ces informations permettent de dresser le bilan de cette matière en 2021, tel que présenté au Tableau 42. À noter que les quantités ont été converties en tonnes.

Tableau 42 - Bilan des résidus domestiques dangereux (RDD) en 2021 selon les données de la MRCVG

Matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
RDD inclus dans la REP	7.18	85.19	121.31
RDD non-inclus dans la REP	28.94		
Total	36.12	85.19	121.31

4.8 Autres matières résiduelles

4.8.1 Rejet des Centres de tri des matières recyclables et des Centres de valorisation des matières organiques

Le Centre de tri des matières recyclables Tricentris situé à Gatineau, dont la MRCVG est membre, est l'endroit exclusif où les matières recyclables collectées sur le territoire sont acheminées en vue de leur conditionnement. Tel que mentionné à la section 4.4.2, en 2021, Tricentris (Gatineau) a enregistré un niveau de rejets se chiffrant à 18 % pour l'ensemble des matières acheminées en provenance de tout l'Outaouais. Or, il est possible d'utiliser ce taux de rejet et de l'appliquer à la quantité totale des matières recyclables collectées et acheminées chez Tricentris en 2021. Les quantités du secteur résidentiel sont illustrées plus en détails au Tableau 28. Il ne faut cependant pas oublier d'y additionner les rejets attribuables aux matières recyclables du secteur ICI.

En ce qui concerne les rejets du centre de valorisation des matières organiques, en l'occurrence le Centre de traitement de la matière organique du Complexe environnemental Sud de la MRCVG, les quantités de rejets sont une quantité détenue par pesée.

Le Tableau 43 présente le bilan des rejets mentionnés ci-haut, selon les données détenues par la MRCVG.

Tableau 43 - Bilan des rejets des Centres de tri et des Centres de valorisation de la matière organique, selon les données de la MRCVG

Rejets	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Centre de tri (Tricentris)	0	520	520
Centre de valorisation des M.O. (MRCVG)	0	23	23
Total	0	543	543

4.8.2 Encombrants

Les encombrants métalliques et non-métalliques sont récupérés de trois façons distinctes sur le territoire :

- Lors de collectes spéciales d'encombrants organisées par les municipalités;
- Lorsqu'acheminés par les citoyens et ICI directement aux écocentres. Les encombrants métalliques sont récupérés alors que les encombrants non-métalliques sont éliminés;
- Lorsque acheminés vers un centre de réemploi.

Les quantités d'encombrants collectées par les municipalités en bordure de rue sont facilement accessibles pour les municipalités membres du Centre de transfert de la MRCVG. Ces quantités sont détaillées au tableau 24. Cependant, pour les municipalités du Sud qui transbordent leurs déchets à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, ces quantités sont inconnues, car les encombrants sont classés dans les déchets.

Les encombrants acheminés directement aux écocentres sont soit classés avec les métaux s'il s'agit d'encombrants métalliques, soit avec les déchets s'il s'agit d'encombrants non-métalliques. Les quantités d'encombrants non-métalliques sont donc inconnues, puisque mélangées avec les déchets privés.

Finalement, les quantités d'encombrants récupérés vers les organismes de réemploi sont également inconnues. Ces derniers acceptent, pour la plupart, des encombrants encore en bon état et qui peuvent être réutilisés par d'autres. Cependant, le poids des encombrants de cette filière n'est pas connu puisque les organismes en question ne possèdent évidemment pas de balance.

Pour ces raisons, il est difficile d'estimer les quantités d'encombrants récupérées et éliminées. Donc, les données calculées par « l'Outil d'inventaire » ont été privilégiées dans le but de dresser un bilan. « L'Outil » calcule les quantités d'encombrants éliminées et récupérées en appliquant un taux d'élimination et de récupération basé sur une moyenne québécoise, à la quantité de déchets collectés sur le territoire. Le Tableau 44 établit le bilan des encombrants récupérés, éliminés et générés sur le territoire, selon « l'Outil de calcul » d'inventaire.

Tableau 44 - Bilan des encombrants selon « l'Outil d'inventaire »

Matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Encombrants métalliques	428	39	467
Encombrants non-métalliques	0	43	43
Total	428	82	510

Somme toute, bien que les encombrants métalliques bénéficient d'un niveau adéquat de récupération, la réalité est toute autre pour les encombrants non-métalliques. En effet, plusieurs de ces encombrants qui se retrouvent à l'enfouissement ne sont pas en fin de vie et pourraient bénéficier d'une seconde vie. Il sera nécessaire d'offrir un service complémentaire aux organismes de réemplois de la région, en plus d'un service de collecte adapté au réemploi, plutôt qu'à l'enfouissement.

4.8.3 Plastiques agricoles

Les quantités de plastiques agricoles générées sur le territoire de la MRCVG, plus particulièrement des plastiques d'ensilage, sont estimées à environ 150 tonnes annuellement. Cette donnée est tirée d'une étude réalisée par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) portant sur le gisement et la gestion des plastiques agricoles en Outaouais. La totalité de ces plastiques d'ensilage est éliminée puisqu'il n'existe aucun mode de récupération et de recyclage de ces plastiques qui ne sont pas visés par la collecte sélective. Or, la MRCVG est une région comportant plusieurs entreprises agricoles, dont plusieurs producteurs bovins, générant d'importantes quantités de plastiques d'ensilage. Il importerait d'implanter un programme de récupération dans le but de gérer adéquatement cette matière problématique.

4.9 Sommaire

Afin de conclure la présente section du PGMR, section assez chargée en information et données, le Tableau 45 suivant présente, en un coup d'œil, les quantités de matières récupérées, éliminées et générées.

Tableau 45 - Sommaire des bilans par matière

Catégorie	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité Générée (tonnes)
Recyclage			
Papier et carton	1173	452	1625
Métal	105	160	265
Plastique	326	535	861
Verre	536	138	674
Total (outil d'inventaire) avec petits ICI	2139	1286	3425
Total (outil d'inventaire) sans petits ICI	2085	1005	3090
Obtenu par la MRCVG (incluant petits ICI)	2312	1278	3590
Matière organique			
Résidus verts	513	692	1206
Résidus alimentaires	632	1207	1839
Autres résidus organiques	89	1285	1374
Total	1235	3185	4419
Boues			
Boues de fosses septiques	8 835	23	8857.9
Boues de station mécanisée	0	29	29
Boues d'étangs aérés	44.9	50	94.9
Total	8 880	102	8 982

Catégorie	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité Générée (tonnes)
CRD			
CRD pêle-mêles	4179	1983	6162
Béton et agrégats	856	0	856
Bois naturel	262	0	262
Bardeau d'asphalte	608	0	608
Métaux	273	0	273
Total	6178	1983	8161
RDD			
RDD inclus dans la REP	7.18	85.19	121.31
RDD non-inclus dans la REP	28.94		
Total	36.12	85.19	121.31
Rejets			
Centre de tri (Tricentris)	0	520	520
Centre de valorisation des M.O. (MRCVG)	0	23	23
Total	0	543	543
Encombrants			
Encombrants métalliques	428	39	467
Encombrants non-métalliques	0	43	43
Total	428	82	510
ICI			
Papier et carton	1535	889	2425
Métal	96	120	217
Plastique	96	427	523
Verre	69	178	248
Total matières recyclables	1797	1616	3413
Matières organiques des industries de transformation agroalimentaire	291	18	309
Résidus verts	0	141	141
Résidus alimentaires	0	980	980
Autres résidus organiques	0	204	204
Total des matières organiques	291	1343	1634
Résidus marins	0	0	0
Sables de fonderie	0	0	0
Poussières de cimenteries	0	0	0
Boues de forage	0	0	0
Scories d'aciérie	0	0	0
Poussière de chaux	0	0	0
Autres résidus chaulant	0	0	0
Pierre de taille	0	0	0

Catégorie	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité Générée (tonnes)
Total des résidus spécifiques de transformation industrielle	0	0	0
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	394	394
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0	0	0
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et VHU)	0	626	626
Résidus ultimes	0	113	113
Total des autres matières résiduelles	0	1020	1020
Grand total	28 151.12	11 237.19	39 364.31

Pour conclure cette section portant sur l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire, nous pouvons constater que les matières qui ne bénéficient pas d'un niveau adéquat de récupération sont :

- La matière organique (secteur résidentiel);
- La matière organique et les matières recyclables du secteur ICI;
- Les encombrants, particulièrement les encombrants non-métalliques;
- Les plastiques agricoles;

Par ailleurs, la récupération des matières recyclables serait à améliorer afin d'atteindre un niveau de récupération optimal et minimiser les quantités de rejet au centre de tri. De plus, certaines matières issues de procédés industriels générés par les ICI pourraient faire l'objet d'un besoin en récupération dans la région dans les années futures, notamment les copeaux de bois et les cendres de bois provenant des industries forestières.

En ce qui concerne les RDD, CRD et les boues, ces trois matières possèdent un niveau de récupération adéquat grâce aux services en place sur le territoire Val-Gatinois. Cependant, il importe de toujours améliorer l'offre de services aux citoyens.

5. Diagnostic territorial, objectifs, orientations et mesures

L'ensemble des chapitres précédents a contribué à établir quelques caractéristiques fondamentales de la gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Ces derniers permettent d'établir des orientations et des mesures spécifiques à retenir afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Politique* de façon bien adaptée au territoire de la MRCVG.

En sus du bilan sommaire du premier PGMR présenté à la section 3.5, plusieurs constats se dégagent des chapitres 1 à 4. Ces principaux constats constituent le diagnostic territorial et aident à établir l'atteinte des objectifs gouvernementaux et à définir les orientations à retenir.

5.1 Atteinte des objectifs

Les orientations retenues dans ce projet de PGMR se doivent de respecter et de contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son *Plan d'action 2019-2024* ainsi que de la *Stratégie de valorisation de la matière organique*. Un bref retour sur l'atteinte des objectifs de la *Politique* est présenté au Tableau 46 à la page suivante. Ce tableau réunit les données présentées aux tableaux du chapitre 4 en n'incluant que la performance vis-à-vis les objectifs en comparant les quantités générées avec les quantités récupérées. Vu l'incertitude face à certaines données, notamment relatives aux matières résiduelles en provenance des ICI ayant des collectes privées, les chiffres présentés dans ce tableau sont le plus complets possible, mais peuvent comporter une légère marge d'erreur. À noter que certaines données sont connues pour l'ensemble de la MRCVG, et ne peuvent pas être ventilées par municipalité. Les entêtes des colonnes présentent les principaux objectifs chiffrés du Plan d'action 2019-2024.

Tableau 46 - Constat de la performance MRCVG vis-à-vis les principaux objectifs québécois

Municipalité	Ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels	Recycler 60% de la matière organique résiduelle*	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal	Gérer la matière organique dans 100% des ICI	Recycler et valoriser 70% des résidus de CRD
Aumond	289	70%	-	100 %	100 %	
Blue Sea	466	71%	-	100 %	100 %	
Bois-Franc	312	65%	-	100 %	100 %	
Bouchette	495	62%	-	100 %	100 %	
Cayamant	418	66%	-	100 %	100 %	
Déléage	266	68%	-	100 %	50 %	-
Denholm	353	65%	-	100 %	100%	-
Egan-Sud	353	72%	-	100 %	25 %	-
Gracefield	644	55%	-	100 %	0%	-
Grand-Remous	354	64%	-	100 %	75 %	-
Kazabazua	330	66%	-	100 %	95%	-
Lac-Ste-Marie	490	71%	-	100 %	75%	-
Low	433	63%	-	0 %	0%	-
Maniwaki	543	65%	-	100 %	10%	-
Messines	307	68%	-	80 %	75%	-
Montcerf-Lytton	462	58%	-	100 %	75%	-
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	372	71%	-	100 %	100%	-
Kitigan Zibi	394	61%	-	0 %	0%	-
MRCVG	433	64%	*	83 %	-	70-85%

*Aucune caractérisation de matière organique réalisée jusqu'à maintenant, cette donnée est donc inconnue pour le moment.

Il importe de noter que pour le premier objectif qui est de ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, le résultat obtenu de 433 kg/habitant ne prend pas en compte les matières éliminées suivantes et recensées dans la section 4 :

- Les matières recyclables éliminées par le centre de tri, (rejets);
- Les rejets de matières organiques;
- Les boues éliminées;
- Les matériaux de CRD éliminés par les centres de tri;
- Les déchets éliminés par les ICI.

En effet, les chiffres présentés au tableau précédent ne prennent en compte que les déchets collectés sous gestion municipale (secteur résidentiel et ICI assimilables), reçus au Centre de transfert et acheminés à l'enfouissement. En prenant en compte la quantité totale de matières éliminées chiffrée à 11 237 tonnes (voir Tableau 45), nous obtenons plutôt un résultat de **545 kg de matière éliminée par habitant**, à la grandeur de la MRC, ce qui surpasse l'objectif fixé par

Québec. Le tableau précédent nous permet toutefois de voir que les deux Villes ont des efforts particuliers à déployés au niveau du secteur résidentiel et des ICI assimilables.

Les objectifs spécifiques au *Plan d'action* et de la *Stratégie de valorisation de la matière organique* (SVMO) qui doivent édicter les orientations et les actions du présent PGMR sont les suivants :

- Ramener à 525 kg ou moins la quantité de matières résiduelles éliminée par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de CRD;
- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la Stratégie d'ici 2030;
- Réduire de 270 000 t éq de CO₂ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

Les objectifs régionaux fixés, c'est-à-dire les objectifs gouvernementaux modelés dans le but de concorder avec la réalité régionale, sont les suivants :

- Ramener à 525 kg/habitant ou moins les quantités globales de matières éliminées pour **l'ensemble de la MRCVG d'ici 2026, soit une diminution de 20 kg/habitant ou plus.**
- Recycler 70 % du PCVMP d'ici 2027, **soit une augmentation de 11 % au global;**
- Instaurer la gestion de la matière organique à 100 % des résidences du territoire d'ici 2025 **pour Low, Messines et Kitigan Zibi;**
- Gérer la matière organique dans **100 % des ICI assimilables à la collecte résidentielle** d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans **75 % des ICI grands générateurs, desservis par une collecte privée ou municipale, d'ici 2025;**
- Recycler et valoriser **85 % des résidus de CRD d'ici 2028;**
- Améliorer et optimiser la vidange des boues de fosses septiques d'ici 2030.

5.2 Orientations

Le portrait de la gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est généralement fort encourageant et témoigne des efforts mis en place par la MRCVG et les municipalités depuis 2006. Tel que présenté à la 3.5, plusieurs objectifs au PGMR 2016-2020 ont été atteints. Ces objectifs ont donc été retirés afin de faire place à de nouvelles actions en lien avec les objectifs du plus récent *Plan d'action* ainsi que la SVMO. Cependant, certaines orientations dont les actions ne sont pas terminées ou sont effectuées en continu ont été maintenues dans le présent Plan révisé.

Afin de poursuivre la quête de l'atteinte des objectifs, chaque orientation présentée par section distincte sera accompagnée d'actions spécifiques à la section 5.3 pour favoriser la mise en œuvre concrète des orientations.

Les fiches descriptives des mesures se retrouvent à l'Annexe 5.

5.2.1 Prioriser la valorisation des déchets et détourner les matières de l'enfouissement

Autre que les mesures visant les autres matières, telles que celles en lien avec la gestion des matières organiques et des matières recyclables, certaines mesures peuvent être mises en place afin de détourner au maximum la quantité de déchets éliminés. La première action consiste notamment à participer à l'élaboration d'une solution régionale pour la gestion des déchets ultimes en Outaouais. L'éloignement des lieux d'enfouissement techniques (LET) se traduit par d'importants coûts d'acheminement des déchets qui s'additionnent aux tarifs d'enfouissement. En 2021, ce coût global incluant les redevances à l'élimination se chiffrait à 118 \$/tonne. Les deux lieux d'enfouissement du secteur privé situés les plus près de la MRCVG sont tous deux détenus et opérés par WM Québec, diminuant ainsi la concurrence et rendant la MRCVG, tout comme la région entière de l'Outaouais, très vulnérable. À ce coût économique, il faut ajouter les émissions de gaz à effet de serre inhérents à l'acheminement, et ce, malgré la stratégie de mise en commun possible depuis l'ouverture du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le portrait de la situation régionale de la gestion des déchets est présenté à la section 3.2.2. Tel que mentionné, le regroupement régional en est actuellement à la phase II du Projet de traitement des déchets générés en Outaouais, soit l'étape de sonder les acteurs du milieu quant à leur intérêt de fournir une solution au traitement des déchets ultimes en Outaouais. La MRC continuera d'être représentée au sein du regroupement régional. Puisqu'aucun projet n'est ciblé pour le moment, toutes les technologies de traitement sont envisagées par le regroupement, incluant celles d'élimination. Toutefois, le regroupement régional mettra de l'avant la hiérarchie des 3RV-E en priorisant les projets offrant une solution répondant aux critères et à la définition de valorisation des déchets selon la législation en vigueur, grâce à grille de sélection multicritères établie.

Par ailleurs, dans le but d'inciter les citoyens et les ICI à se tourner vers les solutions de recyclage de la matière, des mesures incitatives et/ou pécuniaires pourraient être mises en place. Notamment, il importerait d'évaluer la possibilité de réduire le nombre de collectes de déchets ou de limiter la quantité permise de déchets par collecte. Ces mesures devront faire l'objet d'analyses plus poussées au moment où la collecte de troisième voie sera bien implantée sur le territoire.

5.2.2 Augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées

L'adhésion de la MRCVG comme membre de Tricentris, centre de tri, s'est traduite par une chute drastique du coût de traitement des matières résiduelles. En 2011 et les années précédentes, avant l'adhésion comme membre, le coût à assumer pour le tri des matières était de 70 \$/t et ensuite de 65 \$/t. À ce coût, il fallait également ajouter l'acheminement. Vu la faible densité des matières résiduelles, le coût global par tonne à l'époque n'était que très peu plus économique que l'enfouissement. Depuis le renouvellement de l'adhésion en 2022, le coût se détaille à 3,41\$ par unité de logement.

Donc, les coûts annuels de base du tri des matières recyclables sont d'environ 54 000 \$, et ce, peu importe la quantité acheminée. Il faut aussi mentionner qu'environ 94 % des coûts de tri et de conditionnement (CT) des matières recyclables sont remboursés et couverts par la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, en cours de modernisation. Il s'agit là du plus important incitatif financier vers la récupération des matières recyclables jamais connue à la MRCVG.

Il va sans dire que les autres avantages associés à la récupération, au tri et au recyclage des matières recyclables, sont nombreux et non négligeables incluant :

- La réutilisation des matières pour la fabrication de nouveaux biens de consommation;
- La diminution du recours à l'extraction de matières premières pour la fabrication de biens de consommation qui ont souvent une très courte durée de vie;
- La création d'emplois dans le secteur du tri et du recyclage (estimé à plus de 1000 emplois au Québec seulement, soit 30 fois plus que les emplois liés à l'enfouissement des déchets).

Des efforts de sensibilisation et d'éducation doivent continuellement être mis en œuvre afin d'améliorer le taux de récupération de la matière, ainsi que la qualité des intrants. Des mises à jour et des rappels seront régulièrement faits et partagés aux citoyens afin de préciser les matières permises, non seulement en citant la catégorie de matière, mais également en donnant des exemples concrets d'objets acceptés ou non, ainsi que des trucs et astuces pour les reconnaître. Les mesures d'ISÉ devront également être adaptatives afin de prendre en considération des modifications apportées par la modernisation de la collecte sélective.

5.2.3 Améliorer le taux de recyclage de la matière organique sur le territoire municipal

Bien qu'en 2021, la grande majorité des municipalités se sont dotées d'une collecte des matières organiques, certaines ne l'offrent pas sur tout leur territoire. Notamment, la municipalité de Messines possède des véhicules de plus petite taille pour collecter les résidences situées sur un chemin privé, mais n'a pas encore instauré la collecte de troisième voie pour ces résidences en particulier. Encore, la municipalité de Low ainsi que la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg ne prévoient pas de collecte des matières organiques sur son territoire, les résidents ne sont donc aucunement desservis. La MRC devra donc soutenir ses efforts d'accompagnement et de sensibilisation aux municipalités, la collecte de la matière organique demeurant une compétence municipale.

La municipalité de Messines prévoit notamment desservir l'entièreté de ses résidences dans les prochaines années, mais doit développer un plan pour intégrer celles situées sur un chemin privé. Quant à elle, la municipalité de Low a déjà procédé à l'achat et à la distribution de bacs bruns à ses résidents et devrait voir une collecte débutée en 2023. Finalement, aucune démarche n'est actuellement entamée par KZA pour l'implantation d'une collecte, mais une collaboration avec la MRCVG est souhaitable. KZA effectue la collecte des déchets et des matières recyclables en régie interne et n'aurait qu'à effectuer l'achat de bacs bruns et intégrer un circuit de collecte des matières organiques à ses autres circuits de collecte. L'acheminement des matières organiques

à la plateforme de compostage de la MRCVG serait avantageux économiquement versus l'acheminement au Centre de transfert en vue de leur enfouissement, puisque le tarif (\$/t) serait moindre.

De plus, malgré qu'une collecte de troisième voie soit en place sur une grande partie du territoire et que la MRC prenne en charge le traitement de la matière organique, une certaine quantité de résidus alimentaires, de fibres et de résidus verts ne sont pas recyclés. En effet, le bac brun étant une nouveauté, des activités d'ISÉ devront être planifiées annuellement afin d'améliorer la performance du secteur résidentiel en ce qui a trait à la quantité et à la qualité des intrants. Par ailleurs, des mesures incitatives pourraient être adoptées afin de dissuader les citoyens plus réfractaires à utiliser le bac de déchets, au détriment du bac brun.

Finalement, certaines mesures seront mises en place dans le but d'inciter le tri du bois naturel (branches et bois non altéré) des autres matières par les utilisateurs de l'écocentre, puisque ce type de bois est recyclé et utilisé comme agent structurant de la matière organique et des boues de fosses septiques à la plateforme de compostage. Ces mesures pourraient être de nature économique.

5.2.4 Gérer la matière organique et les matières recyclables dans les ICI (assimilables et générateurs)

Afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux ainsi que les objectifs fixés par le projet d'agrandissement du Centre de traitement de la matière organique, la matière organique devra être gérée dans l'ensemble du secteur ICI. Les ICI assimilables à la collecte résidentielle seront pris en charge en premier lieu. Puis, des efforts seront déployés par la MRC et les municipalités pour intégrer les ICI générateurs, tels que les épiceries, les restaurants et les hôpitaux. Les différents besoins et enjeux de chaque ICI devront être considérés afin d'implanter la collecte efficacement. Pour ce faire, de l'accompagnement ainsi que des outils destinés aux ICI seront déployés sur le territoire, de même qu'un projet pilote avec les ICI intéressés de différents secteurs. Cette méthode aura pour but de documenter les meilleures pratiques et de bien cibler les enjeux sur le terrain, afin de déployer la desserte à plus grande échelle.

5.2.5 Améliorer la performance du secteur CRD

Bien que cet objectif soit atteint en grande partie, notamment grâce à l'ouverture de l'écocentre Sud en 2021 et à l'acheminement des CRD vers les centres de tri reconnus, des actions continueront d'être mises de l'avant afin d'améliorer la performance du secteur CRD. En effet, des activités d'ISÉ doivent être planifiées afin d'enrayer complètement l'élimination des matériaux de CRD par les citoyens et les ICI. La tarification aux écocentres demeurera de façon à inciter le tri à la source des matériaux de CRD pêle-mêle, particulièrement pour le bois naturel (bois de qualité). De plus, des mesures de surveillances pourraient être instaurées, notamment lors de l'émission de permis de construction par toutes les municipalités.

Par ailleurs, il importe de continuellement se tenir à l'affût des débouchés pour le recyclage des matières, en mettant de l'avant le principe des 3RV, puis en choisissant la solution la plus avantageuse économiquement. Pour ce, les ententes avec les recycleurs doivent être encadrés et de nouvelles solutions doivent être recherchées en continu.

Finalement, le nouvel écocentre Sud pourrait bénéficier d'un plus grand enclos destiné au tri des matériaux de CRD, afin d'y retirer le bardeau, le métal, le béton et le bois naturel. Ces matériaux peuvent être recyclés ou valorisés à plus petite échelle et à plus faibles coûts. L'acheminement vers le centre de tri demeurera le lieu de destination ultime et de dernier recours pour ces matières non triées.

5.2.6 Promouvoir l'acquisition responsable et l'écoconception

Afin de promouvoir les articles, les matériaux et les services écoresponsables, la politique d'achat et d'approvisionnement, ainsi que le règlement sur la gestion contractuelle de la MRC devraient prévoir des critères liés à l'écoresponsabilité et l'écoconception. Les articles ainsi que les matériaux de construction ayant une plus grande valeur écologique seraient privilégiés par rapport aux articles et aux matériaux moins durables. Par ailleurs, les contrats de service et d'approvisionnement pourraient également prévoir des mesures liées à l'écoresponsabilité et/ou à l'écoconception.

5.2.7 Maintenir et bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation

Les campagnes de caractérisation menées depuis 2012 par la MRCVG démontrent que les différentes filières de récupération sont utilisées, malgré qu'elles ne soient pas utilisées de façon égale dans chaque municipalité. Il y a encore du travail à faire auprès des citoyens pour qu'ils utilisent pleinement et correctement les différents services de récupération offerts.

Afin d'assurer la connaissance et la compréhension du système de gestion des matières résiduelles et la pleine participation des résidents et ICI à celui-ci, la MRC et les municipalités doivent continuer à faire la promotion des services de récupération déjà en places et veiller à offrir tous les services nécessaires pour détourner les matières de l'enfouissement, là où c'est possible. Ainsi, le maintien des services et programmes et le développement de nouveaux services et programmes doivent nécessairement être accompagnés d'excellentes mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ). En vertu de la hiérarchie des 3RV, ces activités d'ISÉ devront continuer à régulièrement aborder le sujet de la réduction à la source.

Les activités prévues au PGMR 2016-2020 seront maintenues, notamment par la ventilation des comptes de taxes des municipalités. Cependant, des mesures bien plus larges seront mises en œuvre, et ce, annuellement grâce à l'adoption d'un plan de communication, avant la fin de chaque année fiscale. En effet, les activités d'ISÉ seront présentées comme des investissements et le plan de communication visera des canaux de communication variés, tels que les réseaux sociaux, le journal, la radio, les capsules vidéo, les visites des installations, les présentations interactives, etc.

Par ailleurs, les messages véhiculés seront adaptatifs en fonction des préoccupations et des besoins soulevés par la MRC, par les municipalités et par les citoyens. La ligne téléphonique d'information servira, notamment, à répondre aux questions des citoyens quant à la gestion de

leurs matières résiduelles et la tenue d'un registre permettra de compiler les questions les plus fréquentes et d'adapter les publications en conséquence. Des sondages pourraient notamment être publiés afin de brosser un portrait des connaissances et des opinions des acteurs du milieu, ce qui permettrait, par la suite, d'adapter le message et le canal de communication en fonction des résultats obtenus.

Finalement, le plan de communication visera l'amélioration continue, en prévoyant l'intégration de technologies facilitant la diffusion d'information, en lien avec la gestion des matières résiduelles.

5.2.8 Améliorer la gestion des autres matières résiduelles

Les encombrants non métalliques ne bénéficient pas d'un réseau adéquat de récupération et de réemploi sur le territoire. Les quelques entreprises spécialisées du domaine ne traitent pas des volumes suffisamment importants ou n'acceptent pas toutes les matières. Un projet structurant et intégré permettant l'apport, l'entreposage, la réparation et la redistribution d'objets encombrants viendrait compléter l'offre actuelle des organismes de réemplois. Par exemple, le projet de l'implantation d'une ressourcerie à l'un des écocentres de la région permettrait l'atteinte de ces objectifs.

La récupération de textiles sur le territoire est présentement assumée par les friperies et les organismes de charité sur le territoire; le plus performant de ceux-ci étant le Centre d'apprentissage, de récupération et de recyclage de l'Outaouais (CARRO) du Centre Jean-Bosco à Maniwaki. Ce Centre agit comme lieu d'apprentissage et d'animation pour les personnes adultes vivant avec une déficience intellectuelle, sensorielle ou physique. Depuis 2009, l'initiative de ce Centre de se dynamiser et d'investir dans leur infrastructure (bâtiment) afin de mieux servir leur clientèle et de traiter plus de matières est tout à fait louable. Cette initiative est supportée par la MRCVG et correspond à un besoin identifié sur le territoire. Vu l'emplacement géographique du CARRO, une stratégie de récupération de proximité pour le citoyen aiderait à acheminer des volumes supplémentaires au CARRO, une fois qu'il serait en mesure d'en traiter davantage. La disposition de cloches où les dons de textiles peuvent être accumulés dans les municipalités plus loin du CARRO est envisagée comme avenue prometteuse. Plusieurs municipalités possèdent d'ailleurs déjà une cloche et ce service est grandement utilisé par les citoyens. Il importerait que chaque municipalité du territoire, à l'exception des plus rapprochées de la friperie, dispose d'une cloche de récupération des textiles.

Finalement, une autre matière problématique dans la région est le plastique agricole, notamment celui utilisé pour l'ensilage du foin. En effet, la région compte bon nombre d'agriculteurs qui peinent à se départir de cette matière qui n'est pas acceptée parmi les matières recyclables. Ceux-ci se tournent donc vers l'enfouissement ou encore, l'enterrement et le brûlage. Cependant, il est prévu que ces matières soient prises en charge par le programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). De plus, en 2021, la MRC de Pontiac, voisine à la MRCVG, a mis en place un projet pilote pour la récupération de ces plastiques, avec une méthode simple et peu coûteuse. Il serait intéressant de réaliser un projet pilote similaire sur notre territoire et d'implanter un programme de récupération permanent pour tous les agriculteurs qui souhaitent y participer.

5.2.9 Planifier pour les spécificités du secteur résidentiel

À l'encontre de la hiérarchie reconnue des 3RV, la majorité des services et des dépenses municipaux sont centrés sur la collecte, l'acheminement et l'enfouissement des déchets. Les élus municipaux ne devraient donc pas hésiter à renverser cette dynamique en investissant dans les alternatives à l'enfouissement, surtout pour les autres matières résiduelles. Pour le citoyen moyen de la MRCVG, le moyen le plus simple de se départir d'un objet non désiré est de le confier à la collecte de porte-à-porte des déchets, soit la plus fréquente et la plus permissive. Toutefois, un retrait des encombrants non métalliques (gros déchets) des collectes municipales en général et l'établissement d'un service de collecte sur appel, avec rendez-vous, permettraient un tri des matières récupérées afin d'en réemployer un maximum. Les bénéfices de ces investissements et efforts se répercuteront sur une diminution du recours à l'enfouissement, donc d'une diminution du coût à l'enfouissement et potentiellement, par une réduction de la fréquence de collecte des déchets, compte tenu des alternatives performantes.

D'autre part, les programmes mis de l'avant devront bien servir la population vieillissante et bien cadrer avec les défis socio-économiques actuels et futurs. Notamment, un service de récupération à domicile pourrait être envisagé afin de faciliter la tâche aux citoyens désirant se départir d'encombrants ou d'autres matières difficilement transportables.

5.2.10 Acquérir davantage de données et améliorer la traçabilité des matières

Malgré la croissance fulgurante de connaissance des données depuis l'adoption du premier PGMR, certaines matières résiduelles demeurent moins bien connues. Un maintien et un développement de l'acquisition des connaissances à cet égard sont à prévoir, notamment via une amélioration du système de traçabilité de la matière et par la planification de campagnes de caractérisation des déchets, du recyclage et des matières organiques.

Par ailleurs, certaines mesures pourront être mises en place dans le but d'obtenir davantage de données sur les matières recyclables gérées par un Centre de tri. En effet, les matières organiques, étant gérées sur notre territoire, les données sont intrinsèques et facilement accessibles. Cependant, les matières recyclables présentent un défi supplémentaire, puisque gérées à l'externe. Il importerait de mettre en place un système permettant une rétroaction ou une acquisition de données, en lien avec les rejets, en partenariat avec le Centre de tri des matières recyclables.

5.2.11 Harmoniser et optimiser les collectes et le transbordement des matières résiduelles

Le territoire de la MRCVG est physiquement étendu et ses 18 entités locales présentent une mosaïque d'approches quant aux collectes des matières résiduelles sous leur compétence. Les fréquences de collecte qui différaient largement entre les municipalités ont été uniformisées sur le territoire de la MRCVG grâce à la signature de l'Entente intermunicipale pour le traitement de la matière organique.

Cependant, hormis les différences naturelles comme les jours de collecte, c'est la disparité des matières acceptées dans les différentes collectes qui pose un problème. Certaines municipalités sont plus permissives sur les matières acceptées lors des collectes, par exemple, en permettant de disposer d'encombrants à chaque collecte des déchets. À l'inverse, certaines équipes d'éboueurs, fort expérimentées et consciencieuses, effectuent un tri sommaire en bordure de rue pour, par exemple, refuser de ramasser du mobilier d'extérieur dans la collecte de matières recyclables. Ces mêmes équipes passent aussi à un tri sommaire sur la trémie du camion, après la levée du bac, pour retirer des matières refusées dans les collectes de porte-à-porte, par exemple, les bonbonnes de propane et les accumulateurs automobiles. Le spectre de l'approche est tellement vaste sur le territoire de la MRCVG qu'il devient plus difficile de passer des messages de sensibilisation communs. Une harmonisation à cet égard est souhaitable, tout en répondant aux besoins spécifiques à chaque communauté. Les changements aux collectes doivent seulement être entrepris lorsque les citoyens et les ICI ont accès à un autre service ou lieu de disposition des matières nouvellement refusées, si elles ne sont pas redirigées vers une autre collecte de porte-à-porte.

Par ailleurs, en 2018, un contrat de collecte regroupée pour les déchets et les matières recyclables a été signé entre un entrepreneur local et huit municipalités avoisinantes. Sept des huit municipalités bénéficiaient d'une réduction des coûts de collecte grâce à ce regroupement. Cependant, le contrat n'a pas été reconduit puisqu'une municipalité était désavantagée. Il serait toutefois nécessaire d'effectuer un travail afin d'optimiser les routes et les journées de collecte de porte-à-porte, grâce à un regroupement ou par la mise en commun de ressources.

Finalement, les infrastructures et les opérations du Centre de transfert situé dans le Complexe environnemental Nord pourraient être optimisées d'ici 2027. En effet, certaines options afin d'améliorer les opérations seraient à évaluer. Par exemple, l'acquisition d'un compacteur pour les matières recyclables et les déchets serait une avenue intéressante permettant de charger les camions de 53 pieds à pleine capacité et ainsi, optimiser le transport et diminuer les coûts rattachés. D'autre part, le transport de longue distance entre le Centre de transfert et le Centre de tri pour les matières recyclables ainsi que le transport pour les matériaux de CRD et le lieu d'enfouissement pour les déchets est un service faisant l'objet d'un contrat avec une compagnie privée de transport. Or, il serait intéressant d'évaluer la possibilité de se munir de notre propre flotte de camions semi-remorques et d'un chauffeur pour effectuer le transport des matières résiduelles. Ce projet demanderait un certain investissement pour l'acquisition des camions et la construction d'un garage, mais permettrait sans doute de rentabiliser les frais de transport après quelques années.

5.2.12 Maintenir et bonifier l'exemplarité municipale

Les entités municipales se doivent de fournir un modèle pour les citoyens et les ICI de leur territoire. En ce sens, les bureaux de la MRCVG ont été certifiés « ICI ON RECYCLE » par RECYC-QUÉBEC, en vertu des divers moyens utilisés pour diminuer la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Il serait important de renouveler cette certification et d'inciter les municipalités locales à l'obtenir également.

5.2.13 Maintenir la gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés

Les territoires non organisés (TNO) de la MRCVG sont uniques dans la gestion des matières résiduelles, étant donné qu'ils ne sont pas assujettis aux mêmes exigences que le milieu municipalisé. Toutefois, la gestion des matières résiduelles de base qui y est effectuée doit se maintenir. Notamment, la gestion du DET Notakim doit être maintenue et possiblement bonifiée grâce à l'achat de conteneurs pour le recyclage. Le dépotoir a notamment été bonifié en 2019, avec l'installation d'affichettes permettant de délimiter les endroits pour disposer des pneus et des RDD. Ces matières sont récupérées à l'Écocentre Nord.

5.2.14 Maintenir et améliorer le recyclage des boues de fosses septiques

Bien que la vidange systématique soit en place sur l'ensemble des municipalités de la MRCVG (à l'exception de la municipalité de Low) et que le traitement de ces boues est en place depuis 2005, certaines actions peuvent être entreprises afin d'améliorer le recyclage des biosolides municipaux.

Premièrement, il importerait d'actualiser et d'améliorer le système permettant de consigner les vidanges des fosses septiques sur le territoire et de le lier directement aux données du rôle d'évaluation. En effet, le système actuellement en place est difficile d'utilisation par les employés de la MRC chargés d'effectuer les rapports annuels et de réaliser la planification annuelle pour la vidange des fosses, à l'attention des municipalités. De plus, depuis quelques années, les numéros de matricules n'ont pas pu être mis à jour puisque les données du rôle d'évaluation n'ont pas pu être importées vers le système de consignation. La base de données du rôle d'évaluation changera de plateforme au cours de l'année 2022, rendant l'optimisation du système de consignation des données sur la vidange des fosses, une nécessité. Il faudrait donc travailler en collaboration avec une ressource capable d'actualiser le système et d'améliorer sa performance et sa facilité d'utilisation.

D'autre part, le renouvellement de l'entente intermunicipale concernant l'application de la vidange systématique sur le territoire et la gestion intégrée des boues des fosses septiques en 2025 permettra d'inclure de nouvelles clauses pour améliorer la performance. Notamment, il importerait que la municipalité de Low soit en mesure de signer et de mettre en application l'entente, puisqu'à l'instar de toutes les autres municipalités, celle-ci demeure très peu performante en ce qui a trait à la vidange des fosses. D'autres mesures pourraient également être prévues dans le but d'améliorer le recyclage des boues, notamment, au niveau des vidanges qui ont lieu en période hivernale alors que le Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG n'est pas en opération. Par exemple, un réservoir permettant d'entreposer ces boues pourrait être envisagé au renouvellement de l'entente.

Par ailleurs, il importerait d'évaluer la possibilité d'inclure Kitigan Zibi à l'entente, ou de prévoir une entente distincte avec la communauté autochtone dans le but de recevoir les boues collectées sur son territoire. D'autres municipalités voisines de la MRCVG telles qu'Alleyne-et-Cawood et Bowman ont aussi exprimé leur désir d'acheminer leurs boues au CTBFS. En ce sens, la

MRCVG prévoit faire augmenter la quantité (volume) de boues qu'elle peut recevoir annuellement au CTBFS auprès du ministère de l'environnement via une autorisation ministérielle.

5.2.15 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Dans le respect de la hiérarchie des 3R, il importe aux yeux de la MRC d'intégrer une action spécifique pour contrer le gaspillage alimentaire. Premièrement, la MRC peut soutenir les efforts et les solutions fournies par les différents organismes de réemploi des résidus alimentaires comestibles, tels que ceux cités à la section 3.2.3. Notamment, lors de l'accompagnement des ICI pour l'implantation d'un programme de récupération de la matière organique (action 6), les commerces d'alimentation pourront être référés à ces organismes qui récupèrent les invendus et les surplus et les transforment pour assurer la sécurité alimentaire des plus démunis. De plus, la MRC effectuera la promotion de bonnes pratiques de réduction à la source par le citoyen, en plus de donner des astuces pour consommer le plus possible les aliments achetés. Les activités d'ISÉ se baseront et s'inspireront de la campagne de RECYC-Québec « J'aime manger, pas gaspiller ».

5.3 Mesures

Les mesures relatives aux différentes orientations sont présentées au Tableau 47. Ce dernier permet de visualiser rapidement l'ensemble des actions prévues au PGMR révisé. À l'Annexe 5 se retrouvent les fiches descriptives de chacune des mesures. Ces fiches permettent d'identifier les types d'actions, les objectifs et la contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux visés par la mesure, en plus d'établir un plan d'action pour la mise en œuvre et le suivi de celles-ci.

Tableau 47 - Mesures spécifiques

Orientation		Mesure(s)	
1	Prioriser la valorisation des déchets et détourner les matières de l'enfouissement	1	Participer à la démarche régionale pour le traitement des déchets en Outaouais en priorisant les solutions de valorisation
		2	Réviser les modalités de collecte des matières résiduelles
2	Augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées	3	Promouvoir les bonnes pratiques de récupération des matières recyclables
3	Améliorer le taux de recyclage de la matière organique sur le territoire municipal	4	Instaurer un programme de gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal
		5	Promouvoir les bonnes pratiques de recyclage de la matière organique et de l'utilisation du bac brun
4	Gérer la matière organique et les matières recyclables dans le secteur ICI	6	Accompagner les municipalités dans la desserte des ICI pour la matière organique et les matières recyclables
		7	Accompagner les ICI dans la gestion de leur matière organique et de leurs matières recyclables
5	Améliorer la performance du secteur CRD	8	Optimiser l'écocentre Sud
		9	Rendre obligatoire la mention de la destination des débris lors de l'obtention d'un permis de construction dans toutes les municipalités
		10	Réviser continuellement les offres et les débouchés des recycleurs
6	Promouvoir l'approvisionnement responsable et l'écoconception	11	Intégrer des clauses liées à l'approvisionnement responsable et à l'écoconception, à la politique d'achat et au règlement de gestion contractuelle
7		12	Prévoir l'adoption d'une campagne annuelle d'ISÉ comportant différents volets

Orientation		Mesure(s)	
	Maintenir et bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation	13	Tenir compte de la rétroaction des utilisateurs des différents services
		14	Promouvoir les technologies de l'information permettant une planification et une diffusion plus efficace
8	Améliorer la gestion des autres matières résiduelles	15	Mettre sur pieds un plan d'action pour la récupération et le réemploi des encombrants non-métalliques
		16	Déployer des cloches de récupération dans toutes les municipalités (textiles, jouets, autres) afin de favoriser le réemploi
		17	Instaurer un programme de récupération des plastiques agricoles
9	Planifier pour les spécificités du secteur résidentiel	18	Élaborer un service de collecte d'encombrants et autres résidus d'écocentre sur appel
10	Acquérir davantage de données et améliorer la traçabilité des matières	19	Effectuer une caractérisation annuelle des trois catégories de matières (déchets, recyclage et matière organique)
11	Harmoniser et optimiser les collectes et le transbordement des matières résiduelles	20	Harmoniser les matières acceptées par type de collecte
		21	Réévaluer la possibilité d'effectuer des contrats de collecte regroupée ou de mettre sur pieds un service de collecte régional
		22	Optimiser le Centre de transfert du Complexe environnemental Nord
12	Maintenir et bonifier l'exemplarité municipale	23	Obtenir la certification « ICI on recycle + »
13	Maintenir la gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés	24	Maintenir une saine gestion du LETI Notakim
14	Maintenir et améliorer le recyclage des boues de fosses septiques	25	Améliorer le système de consignation et de planification des vidanges
		26	Réviser l'entente intermunicipale sur la gestion intégrée des boues de fosses septiques et prévoir son application dans l'ensemble des municipalités
15	Lutter contre le gaspillage alimentaire	27	Promouvoir les bonnes pratiques de réduction à la source et de réemploi des résidus alimentaires comestibles

5.4 Prévisions budgétaires

Le budget planifié par mesure et ventilé par type de dépense est présenté au Tableau 48. Les coûts représentent des estimations grossières et devront évidemment faire l'objet d'analyses budgétaires plus poussées avant leur mise en œuvre. Par ailleurs, certaines mesures sont présentées comme étant des mesures d'évaluation des besoins et pourraient ne pas se concrétiser si les besoins cités s'avèrent non fondés.

Finalement, certaines mesures ne présentent aucune dépense puisque celles-ci ont été incluses et budgétées dans d'autres mesures.

Tableau 48 - Prévisions budgétaires (2023-2030)

#	Ressources humaines (MRC)	Ressources externes	Ressources matérielles	Transport et disposition	Outils d'information ISÉ	Autre	Total	Financement (estimation)
1	11 100.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	24 000.00 \$	35 100.00 \$	- \$
2	9 950.00 \$	- \$	- \$	- \$	8 700.00 \$	- \$	18 650.00 \$	- \$
3	20 650.00 \$	- \$	1 700.00 \$	- \$	8 700.00 \$	- \$	31 050.00 \$	- \$
4	3 600.00 \$	- \$	- \$	- \$	2 000.00 \$	- \$	5 600.00 \$	- \$
5	26 280.00 \$	- \$	10 600.00 \$	- \$	39 500.00 \$	- \$	76 380.00 \$	- \$
6	26 875.00 \$	10 000.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	36 875.00 \$	26 500.00 \$
7	137 500.00 \$	- \$	4 650.00 \$	- \$	8 700.00 \$	- \$	150 850.00 \$	45 000.00 \$
8	9 120.00 \$	18 763.00 \$	108 000.00 \$	- \$	450.00 \$	6 817.00 \$	143 150.00 \$	75 000.00 \$
9	2 850.00 \$	- \$	- \$	- \$	1 300.00 \$	- \$	4 150.00 \$	- \$
10	12 050.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	12 050.00 \$	- \$
11	4 000.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 000.00 \$	- \$
12	9 430.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 430.00 \$	- \$
13	2 945.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 945.00 \$	- \$
14		137 500.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	137 500.00 \$	- \$
15	5 320.00 \$	17 000.00 \$	125 000.00 \$	- \$	1 000.00 \$	- \$	148 320.00 \$	75 000.00 \$
16	1 750.00 \$	- \$	- \$	- \$	2 500.00 \$	- \$	4 250.00 \$	- \$
17	35 508.00 \$	12 860.00 \$	40 095.00 \$	11 000.00 \$	3 200.00 \$	1 300.00 \$	103 963.00 \$	30 000.00 \$
18	20 340.00 \$	- \$	75 000.00 \$	45 000.00 \$	1 200.00 \$	- \$	141 540.00 \$	75 000.00 \$
19	18 095.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	18 095.00 \$	- \$
20	6 000.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 000.00 \$	- \$
21	6 000.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 000.00 \$	- \$
22	650 427.00 \$	55 000.00 \$	2 447 200.00 \$	1 833 238.00 \$	- \$	133 975.00 \$	5 119 840.00 \$	480 000.00 \$
23	3 025.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 025.00 \$	- \$
24	8 400.00 \$	3 100.00 \$	- \$	34 500.00 \$	1 050.00 \$	- \$	47 050.00 \$	- \$
25	4 000.00 \$	6 000.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000.00 \$	- \$
26	2 600.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 600.00 \$	- \$
27	8 400.00 \$	- \$	4 000.00 \$	- \$	- \$	- \$	12 400.00 \$	- \$
TOTAL	1 037 815.00 \$	260 223.00 \$	2 816 245.00 \$	1 923 738.00 \$	78 300.00 \$	166 092.00 \$	6 290 813.00 \$	806 500.00 \$

Le budget total des actions prévues sur 7 ans se chiffre à 6 290 813 \$. Bien que ce montant puisse paraître élevé, celui-ci doit être mis en contexte selon les facteurs suivants :

- Les prévisions budgétaires incluent les salaires des employés de la MRC pour la mise en œuvre des différentes actions. Or, ces montants sont récurrents au budget de la MRC et ne constituent pas un montant supplémentaire à investir, mise à part pour les mesures 7 et 22 où des ressources humaines supplémentaires devraient être embauchées;
- Les dépenses reliées au transport et à la disposition des matériaux sont assorties de revenus qui couvrent minimalement ces coûts;
- La colonne « Financement » inclut seulement les aides financières possibles spécifiques à certaines mesures et ne comprend pas le financement prévu par le système de compensation de la collecte sélective, les revenus de quotes-parts ou encore, les transferts gouvernementaux à la MRC;
- Certains investissements, tels que ceux prévus à la mesure 22, seraient rentabilisés à long terme, en permettant de réduire les dépenses d'une autre partie de budget, dans ce cas-ci, les coûts reliés au transport de longue distance;
- Outre les revenus et le financement, certaines mesures prévoient une augmentation des revenus dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* qui ne sont pas comptabilisées aux prévisions budgétaires. En 2022, un total de 150 363,72\$ ont été reçus sur l'ensemble de la MRCVG. Cependant, trois municipalités n'ont pu bénéficier d'un montant pour diverses raisons. Avec l'augmentation des redevances à l'élimination et avec toutes les municipalités ainsi que Kitigan Zibi qui répondront prochainement aux critères nécessaires pour bénéficier de l'enveloppe réservée aux municipalités ayant implanté un système de gestion de la matière organique, ce montant sera vraisemblablement bonifié dans les prochaines années. Ces sommes sont distribuées directement aux municipalités participantes et ne sont donc pas gérées directement par la MRC. Cependant, il va de soi que les municipalités devront utiliser ces sommes dans le but de contribuer à la mise en œuvre du présent PGMR révisé, que ce soit en assumant les quotes-parts nécessaires à l'implantation de projets ou en intégrant certaines mesures au niveau de la municipalité même (exemple : mesures d'ISÉ, mesures liées à la collecte).
- En ce qui concerne les revenus de la *compensation pour la collecte sélective*, ceux-ci se chiffraient en 2022 à 147 753\$ pour la MRCVG qui assure la portion tri et conditionnement (TC) et à 755 599\$ pour l'ensemble des municipalités qui assurent la portion collecte et transport (CT). Ces sommes sont comptabilisées au budget annuel de la MRCVG et servent directement à financer les dépenses liées à la gestion des matières recyclables.

5.5 Échéancier

L'échéancier est présenté au Tableau 49 de la page suivante. Les années visées pour chaque mesure sont ombragées. Le montant accompagnant la mise en œuvre de chacune d'entre elles est également présenté dans le but de ventiler les montants à investir par année.

Tableau 49 - Échéancier et ventilation du budget par année

#	Description	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1	Participer à la démarche régionale pour la valorisation des déchets ultimes	5 800.00 \$	5 800.00 \$	5 800.00 \$	5 900.00 \$	5 900.00 \$	5 900.00 \$		
2	Réviser les modalités de la collecte des matières résiduelles		3 200.00 \$	3 350.00 \$	3 000.00 \$	2 500.00 \$	2 600.00 \$	2 000.00 \$	2 000.00 \$
3	Promouvoir les bonnes pratiques de récupération des matières recyclables	3 700.00 \$	3 700.00 \$	3 700.00 \$	3 850.00 \$	3 900.00 \$	3 900.00 \$	4 150.00 \$	4 150.00 \$
4	Instaurer une collecte de troisième voie sur 100 % du territoire municipal	1 700.00 \$	1 700.00 \$	1 700.00 \$	500.00 \$				
5	Promouvoir les bonnes pratiques de recyclage de la matière organique	10 930.00 \$	11 000.00 \$	13 050.00 \$	13 100.00 \$	7 900.00 \$	7 800.00 \$	6 800.00 \$	5 800.00 \$
6	Accompagner les municipalités dans la desserte des ICI pour la matière organique	3 375.00 \$	10 000.00 \$	10 500.00 \$	6 000.00 \$	3 500.00 \$	3 500.00 \$		
7	Accompagner les ICI dans la gestion de leur matière organique	1 000.00 \$	33 500.00 \$	65 500.00 \$	34 000.00 \$	4 900.00 \$	4 650.00 \$	3 650.00 \$	3 650.00 \$
8	Optimiser l'écocentre Sud	143 150.00 \$							
9	Rendre la mention de la destination des déchets obligatoire dans toutes les municipalités			2 075.00 \$	2 075.00 \$				
10	Réviser continuellement les offres et les débouchés des recycleurs		1 515.00 \$	1 600.00 \$	1 675.00 \$	1 755.00 \$	1 835.00 \$	1 835.00 \$	1 835.00 \$
11	Intégrer des clauses liées à l'approvisionnement responsable		2 000.00 \$	2 000.00 \$					
12	Prévoir l'adoption d'une campagne annuelle d'ISÉ à différents volets	1 080.00 \$	1 100.00 \$	1 125.00 \$	1 155.00 \$	1 185.00 \$	1 220.00 \$	1 265.00 \$	1 300.00 \$
13	Tenir compte de la rétroaction des utilisateurs des différents services	280.00 \$	300.00 \$	325.00 \$	355.00 \$	385.00 \$	425.00 \$	425.00 \$	450.00 \$
14	Promouvoir les technologies de l'information		19 000.00 \$	19 500.00 \$	19 500.00 \$	19 500.00 \$	20 000.00 \$	20 000.00 \$	20 000.00 \$
15	Mettre sur pieds un plan d'action pour la récupération des encombrants non-métalliques					1 320.00 \$	147 000.00 \$		
16	Déployer des cloches de récupérations dans toutes les municipalités		800.00 \$	800.00 \$	850.00 \$	900.00 \$	300.00 \$	300.00 \$	300.00 \$
17	Instaurer un programme de récupération des plastiques agricoles	30 792.00 \$	37 852.00 \$	24 069.00 \$	2 250.00 \$	2 250.00 \$	2 250.00 \$	2 250.00 \$	2 250.00 \$
18	Élaborer un service de collecte d'encombrants et autres résidus d'écocentre sur appel					77 940.00 \$	20 500.00 \$	21 300.00 \$	21 800.00 \$
19	Effectuer une caractérisation annuelle des trois catégories des matières collectées	1 920.00 \$	2 000.00 \$	2 100.00 \$	2 225.00 \$	2 350.00 \$	2 500.00 \$	2 500.00 \$	2 500.00 \$
20	Harmoniser les matières acceptées par type de collecte			2 000.00 \$	2 000.00 \$	2 000.00 \$			
21	Réévaluer l'option de la collecte regroupée	1 500.00 \$	1 500.00 \$	1 500.00 \$	1 500.00 \$				
22	Optimiser le Centre de transfert du Complexe environnemental Nord			755 723.00 \$	798 716.00 \$	899 068.00 \$	878 761.00 \$	889 315.00 \$	898 257.00 \$
23	Obtenir la certification "ICI ON RECYCLE +"	800.00 \$	400.00 \$	400.00 \$	450.00 \$	475.00 \$	500.00 \$		
24	Maintenir une saine gestion du LETI Notakim			1 800.00 \$	1 850.00 \$	10 100.00 \$	10 700.00 \$	11 300.00 \$	11 300.00 \$
25	Améliorer le système de consignment des vidanges de fosses septiques		10 000.00 \$						
26	Réviser l'entente intermunicipale sur la gestion intégrée des boues de fosses septiques			2 600.00 \$					
27	Contrer le gaspillage alimentaire	1 460.00 \$	1 460.00 \$	1 460.00 \$	1 580.00 \$	1 580.00 \$	1 580.00 \$	1 640.00 \$	1 640.00 \$
TOTAL		207 487.00 \$	146 827.00 \$	922 677.00 \$	902 531.00 \$	1 049 408.00 \$	1 115 921.00 \$	968 730.00 \$	977 232.00 \$
GRAND TOTAL									6 290 813.00 \$

5.6 Système de surveillance et de suivi du Plan

Le bilan annuel du PGMR permettra d'effectuer un suivi sur l'atteinte des objectifs fixés pour chacune des mesures du Plan. Par ailleurs, d'autres publications ou méthodes de consignation permettront d'assurer un suivi et de présenter les résultats. Chacune des activités réalisées dans le cadre du Plan sera consignée sur le serveur de la MRC et classée par mesure spécifique, et ce, dans le but de retracer toute documentation pertinente et conserver l'information et l'accessibilité.

Les moyens utilisés pour surveiller l'atteinte des objectifs sont présentés dans la fiche descriptive de chacune des mesures à l'Annexe 5. Notamment, les rapports annuels des Complexes environnementaux, les rapports de caractérisation ainsi que le rapport annuel du PTMOBC (incluant la réduction de l'émission de GES) et le rapport annuel pour l'exploitation du Centre de transfert servent également de moyen de surveillance. Néanmoins, le bilan annuel du PGMR, comme son nom l'indique, permettra de réaliser une synthèse annuelle de tous ces résultats. Le bilan annuel du PGMR ainsi que les rapports annuels seront rendus publics et disponibles sur le site internet de la MRCVG. De plus, le bilan annuel, faisant état de l'avancement de chacune des mesures, identifiera dûment les problématiques reliées à la mise en œuvre des actions et proposera un moyen de pallier aux difficultés rencontrées ou proposera une alternative pour obtenir le résultat escompté.

Le Comité environnement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau constitue la force gouvernante et le juge des actions de la mise en œuvre du PGMR depuis sa constitution en 2005. Ce comité de six élus locaux continuera à veiller, de façon mensuelle, à l'avancement des dossiers et saura passer à l'analyse primaire des diverses études recommandées dans le présent Plan révisé.

Enfin, la participation continue aux forums régionaux telle que la Conférence des préfets de l'Outaouais constitue des occasions de comparer l'évolution de la MRCVG à des jalons régionaux, tout en demeurant bien informés des développements porteurs d'avenir.

6. Droit de regard

Les MRC et les villes ayant les compétences d'une MRC, ont le pouvoir d'établir un droit de regard pour limiter ou interdire l'élimination par enfouissement ou incinération de déchets sur son territoire. Puisque la MRCVG ne compte aucun lieu d'élimination sur son territoire, la pertinence ou non du droit de regard est d'autant plus grande. Puisque ce droit de regard s'appliquerait à de nouvelles installations d'élimination et que l'Outaouais présente une problématique particulière à cet égard, plusieurs éléments sont à considérer.

D'abord et avant tout, un lien ferme se fait avec le désir maintenu de la MRCVG de décourager le recours à l'enfouissement et de promouvoir la valorisation des déchets. Il s'ensuit que la MRCVG maintient sa position face à l'enfouissement des déchets et demeure positionnée contre l'établissement d'un LET sur son territoire, puisqu'il desservirait l'ensemble de l'Outaouais et que l'exportation des déchets urbains de Gatineau vers le nord de la région administrative est un non-sens. La MRCVG se positionne également contre l'établissement d'un nouveau LET sur le territoire Outaouais, compte tenu des alternatives de valorisation thermique ou énergétique.

Toutefois, les démarches régionales en cours afin de trouver une solution régionale au traitement des déchets ultimes viennent influencer sur l'application du droit de regard. En effet, le projet, étant encore à une étape préliminaire, aucune solution n'a encore été retenue quant à la méthode de disposition qui sera retenue et quant à l'emplacement du lieu de traitement des résidus ultimes. L'appel d'intérêt lancé à l'hiver 2021 viendra certainement définir les options possibles et le regroupement régional priorisera les solutions de valorisation des déchets, au détriment de l'enfouissement. Cependant, les solutions de valorisation comportent généralement un volet élimination par enfouissement. Dans ce contexte, la MRCVG ne saurait s'opposer à l'implantation d'un modeste lieu d'enfouissement technique en sol Outaouais. Il demeure toutefois improbable et illogique que la MRCVG reçoive une telle infrastructure sur son territoire, compte tenu la recherche d'une solution régionale qui saurait accommoder les MRC et la Ville de Gatineau qui constitue le centre de masse. La participation à l'étude régionale et le sentiment de la population exprimé lors des consultations publiques sauront confirmer ou discréditer cette orientation. Pour cette raison, aucune action spécifique n'est actuellement retenue.

Conclusion

À la lumière des informations soulevées dans le présent Plan révisé à l'égard des réalités territoriales, de la gestion actuelle des matières résiduelles ainsi que de l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire, plusieurs mesures ont été soulevées. En effet, bien que l'offre de service en GMR soit relativement vaste et développée dans la Vallée-de-la-Gatineau, il importe de continuellement cerner et valider les besoins actuels et futurs et d'adapter les services et les infrastructures. Ainsi, les 27 mesures proposées dans ce PGMR révisé contribueront, non seulement à l'atteinte des objectifs québécois fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et par la Stratégie de valorisation des matières organiques, mais contribueront également à l'atteinte des objectifs adaptés à la réalité régionale.

Le Conseil de la MRCVG continuera de démontrer sa prise de responsabilité à l'égard des matières résiduelles, comme c'est le cas depuis de nombreuses années. Les décisions prises par les dirigeants locaux sauront mettre de l'avant l'atteinte des cibles environnementales tout en composant avec les défis socioéconomiques de la région.

Tout porte à croire que la MRCVG saura relever les défis édictés dans le présent document, que ce soit pour poursuivre les actions entreprises en 2016-2020 ou pour mettre en place de nouveaux services et de nouvelles infrastructures.

Références et Bibliographies

CREDDO (2021). *Étude de cas – Récupération des pellicules agricoles destinées à la conservation de l'ensilage et des balles de foin dans la MRC de Pontiac*. Document pdf.

Chamard & Associés (2015). *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR – Méthodologie et calculs, Note méthodologique*. Document pdf récupéré à : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr>

Institut de la statistique du Québec (2020). *Panorama des régions du Québec*. Édition 2020, p. 1-193.

Institut de la statistique du Québec (2021a). *Composantes démographiques projetées, scénario de Référence A2021, MRC du Québec, 2020-2041*. Document Excel récupéré à : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

Institut de la statistique du Québec (2019). *Statistiques sociodémographiques : données sociodémographiques en bref*. Octobre, 24(1). Récupéré à : <https://www.statistique.quebec.ca>

STATISTIQUE CANADA (2017). *La Vallée-de-la-Gatineau, MRC [Division de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement*, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Récupéré à : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=>

Institut de la statistique du Québec (2021b). *Estimations de la population selon l'âge et le sexe, Québec, 1^{er} juillet 1971 à 2021*. Document Excel. Récupéré à : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec>

Institut de la statistique du Québec (2021c). *Évolution du marché du travail dans les MRC. Bilan de l'année 2019*. Janvier, L'Institut, p.1-22. Document pdf. Récupéré à : <https://www.statistique.quebec.ca/evolution-du-marche-du-travail-dans-les-mrc-bilan-de-l-anne-2019.pdf>

Institut de la statistique du Québec (2018). *Indice de vitalité économique des territoires*. Tiré de : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf>

Institut de la statistique du Québec (2021). *Le Québec chiffres en main*. [En ligne], avril, p. 1-74. Récupéré à : <http://www.statistique.quebec.ca>

MRCVG (2021). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. Entré en vigueur le 15 novembre 2021.

MAMH (2022). *Décret de la Population pour 2022 – Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés*. Document Excel, Récupéré à : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

RECYC-QUEBEC (2022). *Les boues municipales – Fiche d'information pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR)*. Document pdf récupéré à : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-info-boues-pgmr.pdf>

Statistique Canada (2012). *Enquête sur la population active. Adapté par l'institut de la Statistique du Québec*. Document pdf. Récupéré à : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/emploi-par-secteurs-SCIEN.pdf>

Solinov (2013). *Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation*. Document pdf. Récupéré à : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Portrait-gisement-residus-organiques-industrie-agroalimentaire.pdf>

Annexe 1 - Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																				Activités	Lieu de gestion							
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	Matériaux CRD	Boues de fosses	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments		organiques et	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG
AFEAS Maison Entraide	OBNL																											Récupération, conditionnement et revente de vêtements, d'accessoires et de petits articles ménagers	Gracefield	
Amanda's Antiques/Mabel's Shed	Entreprise privée																											Récupération et vente pour réemploi d'antiquités, de mobilier et articles divers	Kazabazua	
Antiquités Mic-Mac	Entreprise privée																											Récupération et vente pour réemploi de mobilier et articles divers	Gracefield	
Barbe Jean-Paul Vitres D'Autos	Entreprise privée																											Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Bibliothèque municipale d'Aumond	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Aumond	
Bibliothèque municipale de Blue Sea	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Blue Sea	
Bibliothèque municipale de Bois-Franc	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Bois-Franc	
Bibliothèque municipale de Bouchette	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Bouchette	
Bibliothèque municipale de Cayamant	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Cayamant	

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																								Activités	Lieu de gestion			
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	Matériaux CRD	Boues de fosses	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments	organiques et	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture		Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG
Bibliothèque municipale de Gracefield	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Gracefield	
Bibliothèque municipale de Grand-Remous	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Grand-Remous	
Bibliothèque municipale de Kazabazua	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Kazabazua	
Bibliothèque municipale de Low	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Low	
Bibliothèque municipale de Maniwaki/Déléage/Egan-Sud	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Maniwaki	
Bibliothèque municipale de Messines	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Messines	
Bibliothèque municipale de Montcerf-Lytton	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Montcerf-Lytton	
Bibliothèque municipale de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	
Bibliothèque municipale du Lac-Sainte-Marie	Organisme communaut. Bibliothèque																											Récupération et réemploi de livres	Lac Sainte-Marie	
BMR Coop	Entreprise privée																											Récupération de peinture	Gracefield	Trois-Rivières
Brocante et boutique des artisans.	Entreprise privée																											Récupération et vente pour réemploi de	Gracefield	

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																				Activités	Lieu de gestion							
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	Matériaux CRD	Boues de fosses	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments		organiques et	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG
(Anciennement : Bric-à-Brac Walker																												mobilier, d'articles divers		
Broyage du Nord	Entreprise privée																											Broyage et transport de bois de CRD non peint et non traité	Déléage	
Cachet Lomartex	Entreprise privée																											Récupération et vente d'articles divers	Maniwaki	
Camionnage André Montreuil	Entreprise privée																											Transport	Aumond	
Canadian Tire	Entreprise privée																											Récupération de peinture, d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Centre d'Apprentissage, Récupération, Recyclage de l'Outaouais (CARRO)*	OSBL																											Récupération, conditionnement et revente de vêtements, d'accessoires et de petits articles ménagers	Maniwaki	
Centre de la Petite Enfance (C.P.E.) La Bottine	Organisme social et communaut.																											Récupération et réemploi de jouets et d'articles pour enfants	Maniwaki	
Centre de la Petite Enfance (C.P.E.) Réseau Petits Pas	Oranisme social et communaut.																											Récupération et réemploi de jouets et d'articles pour enfants	Maniwaki	
Centre de la Petite Enfance (C.P.E.) Vallée Sourire Gracefield	Organisme social et communaut.																											Récupération et réemploi de jouets et d'articles pour enfants	Gracefield	
CERTEX	Entreprise privée																											Valorisation de textiles (partenaire du CARRO)		St-Hubert

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																								Activités	Lieu de gestion			
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	Matériaux CRD	Boues de fosses	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments	organiques et	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture		Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG
CFER Vallée-de-la-Gatineau	Organisme social et communaut.																											Récupération, réemploi et recyclage	Maniwaki	
Clean Harbors	Entreprise privée																											Recyclage, valorisation et destruction sécuritaire des RDD		Thurso
Commonwealth Plywood C'est une scierie (819-623-3732)	Entreprise privée																											Récupération de peinture		Mt-Laurier
Complexe environnemental Sud*	Organisme gouvernemental (MRC)																											Récupération traitement et valorisation des boues de fosses septiques et de tous les types de matières organiques. Écocentre accessible aux municipalités, citoyens et ICI.	Kazabazua	
Complexe environnemental Nord*	Organisme gouvernemental (MRC)																											Centre de transfert des déchets et des matières recyclables. Écocentre accessible aux municipalités, citoyens et ICI. Les matières organiques acceptées sont les branches et les feuilles mortes.	Maniwaki	

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																							Activités	Lieu de gestion			
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	Matériaux CRD	Boues de fosses	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments	organiques et	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.		Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG
Comptoir familial de Messines	Entreprise privée																										Récupération, conditionnement et revente de vêtements, d'accessoires et de petits articles ménagers	Messines	
Distribution MDC	Entreprise privée																										Récupération, réemploi et recyclage de réservoirs de propane.		St-Isidore
Dépôt Éco-peinture Blue Sea	Municipalité																										Récupération d'huiles usées de peinture et de lampes au mercure (fluocompactes)	Blue Sea	
Dépôt Éco-peinture Bouchette	Municipalité																										Récupération d'huiles usées et de peinture	Bouchette	
Dépôt Éco-peinture de Cayamant	Municipalité																										Récupération d'huiles usées de peinture et de lampes au mercure (fluocompactes)	Cayamant	
Dépôt Éco-Peinture Denholm	Municipalité																										Récupération d'huiles usées et de peinture	Denholm	
Dépôt Éco-Peinture Kazabazua	Municipalité																										Récupération d'huiles usées et de peinture	Kazabazua	
Dépôt Éco-Peinture Lac Sainte-Marie	Municipalité																										Récupération d'huiles usées et de peinture	Lac Sainte-Marie	
Dépôt Éco-Peinture Low	Municipalité																										Récupération de peinture	Low	
Dépôt Éco-Peinture Montcerf-Lytton	Municipalité																										Récupération d'huiles usées et de peinture	Montcerf-Lytton	
Dépôt Éco-Peinture Ste-Thérèse-de-la-Gatineau	Municipalité																										Récupération d'huiles usées et de peinture	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																								Activités	Lieu de gestion				
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	Matériaux CRD	Boues de fosses	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments	organiques et	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture		Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG	
Eldon McCambley	Entreprise privée																												Excavation	Kazabazua	
Excavation Denis Barbe	Entreprise privée																												Excavation	Lac Sainte-Marie	
FAIDA	Entreprise privée																												Recyclage de pneus surdimensionnés		Plessisville
Fer et Métaux RH inc.	Entreprise privée																												Ferrailleur		Mont-Laurier
Garage A. Vézina	Entreprise privée																												Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Garage Central de Maniwaki Inc. et LOU-TEC	Entreprise privée																												Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Garage Claude Mantha	Entreprise privée																												Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Déléage	
Garage et dépanneur Boisvenue	Entreprise privée																												Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Gracefield	
Garage Gérard Hubert Automobile Ltée	Entreprise privée																												Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Garage J E Gendron Automobiles Ltée	Entreprise privée																												Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Garage municipal de Gracefield	Entreprise privée																												Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Gracefield	
Garage municipal de Messines	Entreprise privée																												Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Messines	

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																								Activités	Lieu de gestion			
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	Matériaux CRD	Boues de fosses	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments	organiques et	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture		Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG
Imagine Friperie Chic	Entreprise privée																											Récupération et revente de vêtements et d'accessoires	Déléage	
Iris clinique d'optométrie	Entreprise privée																											Récupération réparation et réemploi de lunettes	Maniwaki	
Laurentide Re/source Volet Éco-Peinture	Entreprise privée																											Recyclage de peinture récupérée (acheminée depuis les dépôts éco-peinture et écocentres)		Shawinigan
Le banc du Mendiant	Entreprise privée																											Récupération et vente pour réemploi d'antiquités	Lac Sainte-Marie	
L'entraide de la Vallée	Organisme social et communaut.																											Récupération et transformation d'aliments pour dépannage alimentaire	Maniwaki	
Les Ateliers Boirec	Organisme social et communaut.																											Récupération et réemploi	Maniwaki	
LGL Globe	Entreprise privée																											Location de conteneurs pour les ICI et disposition des matériaux CRD		Gatineau
Marché aux puces de Gracefield	Entreprise privée																											Marché aux puces couvert, à l'année	Gracefield	
Marché aux puces de Maniwaki	Entreprise privée																											Marché aux puces hebdomadaire saisonnier	Maniwaki	
Municipalité de Bouchette (lagunes)																												Récupération de boues de fosses septiques vidangées	Bouchette	
Municipalité de Bois-Franc	Municipalité																											Boîte mise à la disposition des citoyens	Bois-Franc	

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																				Activités	Lieu de gestion							
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	Matériaux CRD	Boues de fosses	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments		organiques et	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG
																												pour récupération d'huiles usées, peinture et aérosol qui sont par la suite apportés à l'écocentre pour disposition		
Municipalité de Lac Sainte-Marie	Municipalité																											Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Lac Sainte-Marie	
Noël Propane	Entreprise privée																											Récupération, réemploi et recyclage de réservoirs de propane	Kazabazua	
Paroisse de l'assomption de Marie Ste-Philomène	OSBL																											Récupération, conditionnement et revente de vêtements, d'accessoires et de petits articles ménagers	Montcerf-Lytton	
Pembroke MDF	Entreprise privée																											Recyclage et valorisation de bois naturel broyé		Pembroke
Pharmacie Familiprix – Gina St-Jacques	Entreprise privée																											Récupération et destruction de médicaments périmés	Maniwaki	
Pharmacie Familiprix - Nathalie Houle Inc.	Entreprise privée																											Récupération et destruction de médicaments périmés	Gracefield	
Pharmacie Jean-Coutu Raymond Matte et Murielle Gauthier	Entreprise privée																											Récupération et destruction de médicaments périmés	Maniwaki	
Pharmacie Proxim – Yan Hélié-Cardin	Entreprise privée																											Récupération et destruction de médicaments périmés	Gracefield	

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																									Activités	Lieu de gestion		
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	Matériaux CRD	Boues de fosses	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments	organiques et	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture	Piles et batteries		Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG
Pièces d'auto Kelly Inc.	Entreprise privée																											Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Gracefield	
Pièces d'auto Piché - NAPA	Entreprise privée																											Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Pneus Pierre Lavoie Inc.	Entreprise privée																											Récupération d'huiles usées et de pièces automobiles	Maniwaki	
Produits forestiers Résolu	Entreprise privée																											Valorisation de bois naturel broyé	Maniwaki	
Propane Maniwaki Hilliker	Entreprise privée																											Récupération, réemploi et recyclage de bonbonnes de propane	Maniwaki	
Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)	Régie inter-municipale																											Gestion et planification, écocentre, site d'enfouissement, plateforme de compostage		Mont-Laurier
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Régie inter-municipale																											Gestion et planification, écocentres, site d'enfouissement		Rivière-Rouge
Résidences privées	S/O																											Compostage domestique chez les particuliers	MRCVG	
Service Informatique DL	Entreprise privée																											Récupération et recyclage de rebuts électroniques à l'aide du partenaire Valoritec – mandataire de ARPE Québec	Maniwaki	

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																								Activités	Lieu de gestion			
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	Matériaux CRD	Boues de fosses	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments	organiques et	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture		Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG
																												Récupération de cartouches d'encre		
Services Sanitaires Cloutier	Entreprise privée																											Transport		Mont-Laurier
Tableau de développement social et Centre de valorisation des aliments																												Récupération et transformation d'aliments pour dépannage alimentaire	Maniwaki Gracefield	
Terracube	Entreprise privée																											Location de conteneurs et disposition des matériaux CRD		Cantley
Thibault Démolition	Entreprise privée																											Enfouissement de CRD		Val-des- Monts
Transport Marc Lacroix	Entreprise privée																											Transport		Mansfield Pontefract
Transport Marco Barbe	Entreprise privée																											Transport	Lac-Sainte- Marie	
Transport M. Charette	Entreprise privée																											Transport et valorisation		Joliette
Transport RLS	Entreprise privée																											Transport		Papineauville
Transport Rock et Pauline Patry	Entreprise privée																											Transport	Maniwaki	
Transport Urgel Charette Ltée	Entreprise privée mandataire de RECYC- QUÉBEC																											Récupération et transport de pneus hors d'usage		Sainte- Martine
Tricentris Centre de tri*	OSBL																											Centre de tri et de revente de matières		Gatineau

Nom de l'organisme ou de l'entreprise	Type d'entité	Matières acceptées																								Activités	Lieu de gestion			
		Déchets ICI	Déchets résidentiels	Matières recyclables	Aliments	Matières organiques	Béton	Bois naturel	Matériaux CRD	Boues de fosses	Articles divers	Jouets	Livres	Lunettes	Métaux	Mobilier	Pneus	Pneus surdimensionnés	Rebuts électroniques	Textiles	Médicaments	organiques et	Propane (bonbonnes)	Huiles et/ou pièces auto.	Peinture		Piles et batteries	Lampes au mercure	MRCVG	Hors MRCVG
																												recyclables, la MRCVG est membre de Tricentris		
Triumvirate (anciennement Chemtech)	Entreprise privée																											Recyclage, valorisation et destruction sécuritaire des RDD		Contrecœur
Tronçonnage Gagnon	Entreprise privée																											Transport, construction et manutention du bois	Bois-Franc	
Ventes-débarras variées	Résidences privées																											Ventes-débarras assorties	Municipalités de la MRCVG	
Ventes-débarras autorisées par la municipalité	Résidences privées																											Ventes-débarras aux dates prévues par la Ville et sous émission d'un permis	Maniwaki	
WM Waste Management Lachute	Entreprise privée																											Site d'enfouissement (LET)		Lachute

Annexe 2 - Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Tableau résumé des activités de sensibilisation 2016

2016	
	Date : Janvier à décembre 2016
	Titre : Chronique environnement
	Lieu : L'ensemble du territoire de la MRC
	Auditoire ciblé : Auditoire de la Radio CHGA 97.3 fm
	Nombre sensibilisés : Ensemble de l'auditoire
	Résumé : Poursuite des chroniques radio hebdomadaires, 29 chroniques d'environ 5 à 10 minutes chacune ont été réalisées et diffusées.
	Date : 20 avril 2016
	Titre : Page publicité Journal Le Choix
	Lieu : L'ensemble du territoire de la MRC
	Auditoire ciblé : Lecteurs du Journal Le Choix
	Nombre sensibilisés : Ensemble des lecteurs du journal
	Résumé : Page de publicité sur l'écocentre et le tri des matières recyclables impliquant Marcel
	Date : 22 avril 2016
	Titre : Foire environnementale
	Lieu : École primaire et secondaire Sacré-Coeur de Gracefield
	Auditoire ciblé : Élèves de la Haute-Gatineau
	Nombre sensibilisés : 100
	Résumé : Dans le cadre du jour de la terre, la foire environnementale est organisée en collaboration entre la MRCVG, le CFER de la Vallée-de-la-Gatineau et l'école Sacré-Coeur. Pendant l'heure du dîner, les élèves du primaire puis du secondaire visitent des ateliers situés dans l'aire communale. La MRCVG a tenu un atelier sur le tri des matières et la caravane du CFER a tenu un atelier sur l'«Énergie Eau».
	Date : 22, 25 et 26 avril 2016
	Titre : Remise des trophées Gaia
	Lieu : École St-Nom-de-Marie de Lac-Sainte-Marie, Centre St-Eugène de Délage, école Christ-Roi de Maniwaki et centre de formation professionnelle de Maniwaki
	Auditoire ciblé : Étudiants du primaire, adultes ou étudiants atteints de déficience mentale sévère
	Nombre sensibilisés : 139
	Résumé : Remise des trophées Gaia directement dans les classes gagnantes. Discours de félicitation et d'enrouagement à répéter des projets environnementaux dans le futur.
	Date : 25 mai 2016
	Titre : Présentation sur le compostage domestique à la Maison de la Famille de Maniwaki
	Lieu : Maison de la Famille de Maniwaki
	Auditoire ciblé : Familles
	Nombre sensibilisés : 10
	Résumé : Présentation et discussion d'une heure trente minutes sur le compostage domestique et les différentes filières de gestion des matières résiduelles dans la MRCVG
	Date : 7 juin 2016
	Titre : Visite de Tricentris à Gatineau
	Lieu : Centre de tri de Tricentris à Gatineau
	Auditoire ciblé : Élus de la MRCVG
	Nombre sensibilisés : 6
	Résumé : Visite du centre de tri de Tricentris afin de sensibiliser les élus à l'importance de correctement récupérer les matières recyclables. Présence du Président de Tricentris afin de répondre aux questions des élus. Visite très pertinente et intéressante.
	Date : 10 juin 2016
	Titre : Soirée 5 à 7 environnement de Délage
	Lieu : Bureau municipal de Délage
	Auditoire ciblé : Citoyens de la municipalité de Délage
	Nombre sensibilisés : 10
	Résumé : Kiosque sur les bonnes méthodes de tri des matières résiduelles, de compostage des matières organiques, de la protection des cours d'eau et de la gestion des boues de fosses septiques
	Date : 6 juillet 2016
	Titre : Présentation sur la gestion des matières résiduelles au Carrefour Jeunesse Emploi
	Lieu : Carrefour Jeunesse Emploi, Maniwaki
	Auditoire ciblé : Jeunes de 15-25 ans (surtout 15)
	Nombre sensibilisés : 20
	Résumé : Présentation complète sur toutes les méthodes de traitement des matières résiduelles dans la MRCVG. Power point sur la « Trousse de démarrage en gestion des matières résiduelles » et jeu de tri.

Code couleur - Sujets

-  Matières recyclables
-  Compostage
-  Déchets
-  RDD
-  Écocentre
-  Boues septiques

2016	
	Date : 21 août 2016
	Titre : Salon des loisirs de la MRCVG
	Lieu : Centre Sportif Gino Odjick
	Auditoire ciblé : Tous les citoyens de la MRCVG
	Nombre sensibilisés : 250
	Résumé : Kiosque sur la gestion des matières résiduelles. Jeux de tri.
	Date : 5 octobre
	Titre : Visite du CFER à l'Écocentre
	Lieu : Centre de transfert et écocentre de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
	Auditoire ciblé : Étudiants du CFER de Maniwaki
	Nombre sensibilisés : 6
	Résumé : Visite des installations de récupération et réponses aux questions des jeunes
	Date : 19 octobre
	Titre : Publicité SQRD
	Lieu : Le Journal La Gatineau
	Auditoire ciblé : Lecteurs du journal La Gatineau
	Nombre sensibilisés : Ensemble des lecteurs du journal La Gatineau
	Résumé : Une page complète affichant le slogan de la SQRD : Et vous, que faites-vous pour réduire? En complément, deux tableaux des tonnages de matières recyclables par municipalité et le ratio déchet/recyclage sont joints et accompagnés d'un Marcel indiquant l'importance du recyclage.
	Date : 15 au 23 octobre
	Titre : Publicité SQRD
	Lieu : L'ensemble du territoire de la MRC
	Auditoire ciblé : Auditoire de la Radio CHGA 97.3 fm
	Nombre sensibilisés : Ensemble de l'auditoire
	Résumé : Diffusion 6 fois par jours d'une petite publicité sur les matières recyclables
	Date : 20 octobre
	Titre : Formation sur la gestion des matières résiduelles
	Lieu : École primaire de Blue Sea
	Auditoire ciblé : Étudiants du primaire
	Nombre sensibilisés : 38 élèves sur 3 classes
	Résumé : Ateliers de démonstration sur la bonne gestion des matières résiduelles. Accent placé sur le compostage domestique récemment initié à l'école avec des échantillons des différentes matières acceptées et refusées, en plus d'un échantillon du compost généré à l'écocentre en 1 an.
	Date : 27 octobre
	Titre : Visite d'une classe de l'école Sacré-Cœur de Gracefield à l'Écocentre
	Lieu : Centre de transfert et écocentre de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
	Auditoire ciblé : Étudiants de l'école Sacré-Cœur de Gracefield
	Nombre sensibilisés : 17
	Résumé : Visite des installations de récupération et réponses aux questions des jeunes
	Date : 8 novembre
	Titre : Conférence sur mesure
	Lieu : Cercle des fermières de Maniwaki
	Auditoire ciblé : Femmes sénior
	Nombre sensibilisés : 30
	Résumé : Présentation des grandes lignes du PGMR, lien avec l'encyclique du Pape François, réponses aux questions de tri des matières recyclables
	Date : 18 novembre
	Titre : Soirée d'information à Grand-Remous
	Lieu : Centre Jean-Guy Prévost, Grand-Remous
	Auditoire ciblé : ICI (Pourvoiries, Restaurants et Dépanneurs), citoyens, conseil municipal
	Nombre sensibilisés : 50
	Résumé : Présentation et réponses aux nombreuses questions sur tout ce qui touche la GMR, mais surtout le compostage et les collectes de déchets privés. Présentation du CREDDO et du projet d'accompagnement des entreprises.

Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques

Tableau résumé des activités de sensibilisation 2017

2017	
Date :	Janvier à décembre 2017
Titre :	Chronique environnement
Lieu :	L'ensemble du territoire de la MRC
Auditoire ciblé :	Auditoire de la Radio CHGA 97.3 FM
Nombre sensibilisés :	Ensemble de l'auditoire
Résumé :	Poursuite des chroniques radio hebdomadaires, 29 chroniques d'environ 5 à 10 minutes chacune ont été réalisées et diffusées.
Date :	22 février 2017
Titre :	Matinée d'information à Gracefield
Lieu :	Salle communautaire, Gracefield
Auditoire ciblé :	ICI, Conseil municipal
Nombre sensibilisés :	10
Résumé :	Présentation et réponses aux nombreuses questions sur tout ce qui touche la GMR, mais surtout le compostage et les collectes de déchets privés. Présentation du CREDDO et du projet d'accompagnement des entreprises.
Date :	26 avril 2017
Titre :	Foire environnementale scolaire
Lieu :	Cité étudiante de la Haute Gatineau, Maniwaki
Auditoire ciblé :	Élèves du primaire, 1 ^{re} à 4 ^e année
Nombre sensibilisés :	88
Résumé :	Huit groupes ont été accueillis et ont participé à 8 ateliers sur des sujets environnementaux: compostage domestique, course de tri, serpent et échelles (questions enviro), caravane du CFER, boutures (serre), gestion de l'eau, friperie Koudon, remise des trophées Gaïas pour les meilleures projets scolaires à caractère environnemental, pièce de théâtre de Tricentris.
Date :	26 avril 2017
Titre :	Projection du documentaire "Demain" et discussion
Lieu :	Cité étudiante de la Haute-Gatineau, Maniwaki
Auditoire ciblé :	Grand public
Nombre sensibilisés :	16
Résumé :	Projection du documentaire "Demain" et discussion libre après le film parmi les gens présents.
Date :	29 avril 2017
Titre :	Formation sur le compostage domestique
Lieu :	Salle municipale de Blue Sea
Auditoire ciblé :	Grand public
Nombre sensibilisés :	32
Résumé :	Version condensée de la formation sur le compostage domestique dans le cadre d'une formation sur le jardinage - Événement des amis du Presbytère de Blue Sea.
Date :	18 mai 2017
Titre :	Formation sur le compostage domestique
Lieu :	Bibliothèque de Bouchette
Auditoire ciblé :	Grand public
Nombre sensibilisés :	24
Résumé :	Version complète de la formation sur le compostage domestique jumelée à une formation sur le jardinage
Date :	11 septembre 2017
Titre :	Visite guidée de l'écocentre
Lieu :	Centre de transfert et écocentre de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Auditoire ciblé :	Étudiants de secondaire 4 de l'École Sacré-Cœur de Gracefield
Nombre sensibilisés :	30
Résumé :	Visite des installations de récupération et réponses aux questions des jeunes
Date :	16 octobre 2017
Titre :	Formation sur le compostage domestique
Lieu :	École Notre-Dame-de-Grâce
Auditoire ciblé :	Élèves du primaire, 1 ^{re} à 6 ^e année, personnel enseignant et personnel auxiliaire
Nombre sensibilisés :	34
Résumé :	La petite école primaire prend l'initiative de composter les restes des diners. Formation à l'ensemble des élèves et du personnel enseignant pour aider le démarrage du projet.

Code couleur - Sujets

Matières recyclables

Compostage

Déchets

RDD

Écocentre

Boues septiques

Développement durable, changements climatiques, économie locale et circulaire, etc.

336 total nombre sensibilisé

2017	
	Date : 24 octobre 2017
	Titre : Kiosque scolaire SQRD
	Lieu : École Sacré-Cœur de Gracefield
	Auditoire ciblé : Étudiants du primaire, 1 ^{re} à 3 ^e année
	Nombre sensibilisés : 47
	Résumé : Brèves explications sur le tri des matières recyclables et des autres matières résiduelles. Jeu de tri.
	Date : 24 octobre 2017
	Titre : Visite guidée du Centre de traitement des boues de fosses septiques
	Lieu : Centre de traitement des boues de fosses septiques
	Auditoire ciblé : Étudiants de secondaire 4 de l'École Sacré-Cœur de Gracefield
	Nombre sensibilisés : 30
	Résumé : Visite des installations de récupération et réponses aux questions des jeunes
	Date : 24 au 27 octobre 2017
	Titre : Capsules SQRD
	Lieu : Facebook
	Auditoire ciblé : Auditoire Facebook de la page de la MRCVG
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Publication d'une capsule par jour sur les bonnes pratiques du recyclage dans le cadre de la SQRD
	Date : 19 au 27 octobre 2017
	Titre : Capsules SQRD
	Lieu : Radio CHGA 97.3 FM
	Auditoire ciblé : Auditoire de la Radio CHGA 97.3 FM
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Diffusion de 10 capsules radiophoniques sur les bonnes pratiques du recyclage dans le cadre de la SQRD.
	Date : 26 octobre 2017
	Titre : Publication annuelle du ratio déchets/matières recyclables
	Lieu : Journal La Gatineau et The Low Down to Hull and Back News
	Auditoire ciblé : Lecteurs des deux hebdomadaires
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Une page complète dans chacun des journaux affichant la performance (ratio déchets/matières recyclables) pour l'ensemble des municipalités de la MRCVG et Kitigan Zibi.
	Date : 15 novembre 2017
	Titre : Déjeuner conférence
	Lieu : Château Logue, Maniwaki
	Auditoire ciblé : AREQ (Association des retraités de l'enseignement du Québec) chapitre Haute-Gatineau
	Nombre sensibilisés : 25
	Résumé : Conférence sur mesure dans le cadre d'un déjeuner de l'association. Sujets abordés: tri des matières recyclables, gestion de la matière organique (compostage domestique vs collecte de 3e voie), projet Synergie Outaouais (écologie industrielle territoriale)

Code couleur - Sujets

Matières recyclables

Compostage

Déchets

RDD

Écocentre

Boues septiques

Développement durable, changements climatiques, économie locale et circulaire, etc.

336 total nombre sensibilisé

Tableau résumé des activités de sensibilisation 2018

2018	
	Date : 29 mars 2018
	Titre : Présentation sur les options de gestion de la matière organique dans les municipalités
	Lieu : Municipalité du Lac sainte-Marie
	Auditoire ciblé : Conseil municipal et employés
	Nombre sensibilisés : 12
	Résumé :
	Date : 9 mai
	Titre : Visite guidée de l'écocentre
	Lieu : Maniwaki
	Auditoire ciblé : Enfants du CPE la Bottine, Maniwaki
	Nombre sensibilisés : 34
	Résumé : Les enfants visitent l'écocentre depuis leur autobus (afin d'éviter des risques de blessures). Ils apportent des matières à récupérer et apprennent où vont leurs matières.
	Date : 4 juin 2018
	Titre : Visite guidée de Centre de traitement des boues de fosses septiques et du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre
	Lieu : Kazabazua et Maniwaki
	Auditoire ciblé : Élus et fonctionnaires des municipalités locales et de la MRCVG
	Nombre sensibilisés : 14
	Résumé : Visite et explication des lieux d'opération du service de l'hygiène du milieu - Environnement
	Date : 5 juin 2019
	Titre : Visite guidée de Tricentris centre de tri et de 3R Québec
	Lieu : Gatineau
	Auditoire ciblé : Élus et fonctionnaires des municipalités locales
	Nombre sensibilisés : 11
	Résumé : Visite des sites opérationnels afin d'accroître la compréhension des débouchés des matières.
	Date : 4 juin 2018
	Titre : Article "Déchets, recyclage et fosse septique en milieu rural"
	Lieu : Bulletin numérique "La voix de chez nous"
	Auditoire ciblé : Lecteurs du bulletin numérique
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Topo sur les données opérationnelles du Centre de transfert et écocentre et du Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG. Explication de certains procédés.
	Date : 28 août au 7 septembre
	Titre : Recyclart
	Lieu : Château Logue Maniwaki
	Auditoire ciblé : Grand Public
	Nombre sensibilisés : 75
	Résumé : Exposition de sculptures professionnelles faites à partir de matériaux récupérés. Exposition extérieure. Petit article de journal rédigé pour accompagner la publicité dans les journaux. Aussi, publicité sur Facebook. Trois classes d'étudiants du primaire visitent formellement les œuvres.
	Date : 20 septembre 2018
	Titre : Visite guidée de l'écocentre
	Lieu : Maniwaki
	Auditoire ciblé : Classe du secondaire 4 de Gracefield
	Nombre sensibilisés : 14
	Résumé : Les ados reçoivent une brève explication sur l'histoire du site et ensuite, ils visitent l'ensemble des lieux de tri des matières. Ils voient les quantités reçues et apprennent les débouchés.

Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques
- changements

2018	
	Date : 19 octobre 2018
	Titre : Visite guidée du Centre de traitement des boues de fosses septiques
	Lieu : Kazabazua
	Auditoire ciblé : Classe de secondaire 4 de Gracefield
	Nombre sensibilisés : 14
	Résumé : Les ados reçoivent une brève explication sur l'histoire du site et ensuite, ils visitent l'ensemble des lieux de traitement.
	Date : 24 octobre 2018
	Titre : Publicité informationnelle sur la "Semaine québécoise de réduction des déchets"
	Lieu : Journal Le Choix
	Auditoire ciblé : Lecteurs du journal
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Publication des données sur l'enfouissement et le tri des matières recyclables ainsi que le "ratio" et le message générique annuel de la SQRD
	Date : 10 octobre 2018
	Titre : Conférence "Innovation dans les étangs aérés de Kazabazua: Déphosphatation séquentielle par utilisation d'un sel de fer non-acidifiant"
	Lieu : Symposium Eau, gestion de l'eau, 10 et 11 octobre, Réseau Environnement, Saint-Hyacinthe
	Auditoire ciblé :
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Conférence à Kazabazua
	Date : 8 novembre 2018
	Titre : Conférence "Un regroupement pour la collecte des matières résiduelles en milieu rural"
	Lieu : Colloque MR Gestion des matières résiduelles, 7 et 8 novembre, Réseau Environnement, Saint-Hyacinthe
	Auditoire ciblé : Participants du colloque
	Nombre sensibilisés : 300
	Résumé : Résumé du processus, explication des gains du lancement de l'appel d'offres regroupé pour 8 des 17 municipalités de la MRC.
	Date : 17 décembre 2018
	Titre : Consignes pour la collecte regroupée, 1 ^{re} annonce
	Lieu : CHGA 97.3 FM, le journal Le Choix, page Facebook de la MRCVG
	Auditoire ciblé : Auditoire de la Radio CHGA 97.3 FM vivant dans les municipalités d'Aumond, Bois-Franc, Blue Sea, Déléage, Egan-Sud, Grand-Bémous, Maniwaki et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
	Nombre sensibilisés : Ensemble de l'auditoire
	Résumé : En raison du nouveau contrat de collecte regroupé, des nouvelles consignes sont livrées au citoyens afin d'optimiser le service de collecte.

Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques
- Développement durable, changements climatiques, économie locale et circulaire, etc.

Tableau résumé des activités de sensibilisation 2019

2019	
	Date : 31 janvier 2019
	Titre : Info.fm Vidange des boues de fosse septiques
	Lieu : CHGA 97.3 FM
	Auditoire ciblé : Auditoire de la Radio CHGA 97.3 FM
	Nombre sensibilisés : Ensemble de l'auditoire
	Résumé : Émission d'information d'une heure sur la vidange systématique des fosses septiques, système de la MRCVG, explication du règlement Q.2 - r.22. Participation de K. Mason, M. Connolly et d'un technologue professionnel de l'ordre des technologues du Québec.
	Date : 28 février 2019
	Titre : Consignes pour la collecte regroupée, 2 ^e annonce
	Lieu : CHGA 97.3 FM, le journal Le Choix, page Facebook de la MRCVG
	Auditoire ciblé : Auditoire de la Radio CHGA 97.3 FM vivant dans les municipalités d'Aumond, Bois-Franc, Blue Sea, Déléage, Egan-Sud, Grand-Remous, Maniwaki et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
	Nombre sensibilisés : Ensemble de l'auditoire
	Résumé : En raison du nouveau contrat de collecte regroupé, des nouvelles consignes sont livrées au citoyens afin d'optimiser le service de collecte.
	Date :
	Titre : Article dans Vecteur Environnement
	Lieu : Partout au Québec
	Auditoire ciblé : Les abonnés de Vecteur Environnement
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Publication d'un article scientifique sur la technique de traitement des eaux utilisées sur le site de Kazabazua.
	Date : 21 mars 2019
	Titre : Mon petit geste vert
	Lieu : Journal Le Choix et page Facebook de la MRCVG
	Auditoire ciblé : Lecteurs du journal Le Choix
	Nombre sensibilisés : Ensemble des lecteurs
	Résumé : Commandite et participation à un thème récurrent du journal local où est mis en lumière un geste citoyen intéressant. Chèque cadeau remis d'une valeur de 10 \$ pour achat de produits nettoyants en vrac à la boutique Chez
	Date : 12 avril 2019
	Titre : Publicité Gaïas - pour inciter les inscriptions
	Lieu : CHGA 97.3 FM, le journal Le Choix, page Facebook de la MRCVG
	Auditoire ciblé : Auditoire de la radio CHGA et les lecteurs du journal Le Choix
	Nombre sensibilisés : Ensemble du public radio / journal
	Résumé : Relancement de l'évènement Gaïas, incitation à des groupes scolaires à proposer leurs initiatives écolo dans les écoles.
	Date : Avril 2019
	Titre : Fiche et vidéoclip Collecte regroupée
	Lieu :
	Auditoire ciblé :
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Collaboration ÉEQ
	Date : 25 mai 2019
	Titre : Kiosque de sensibilisation envers le compostage domestique
	Lieu : Blue Sea
	Auditoire ciblé : Participants de la journée vente de garage communautaire / Échange de plants / Démarrage du jardin
	Nombre sensibilisés : 12
	Résumé :
	Date : 6 juin 2019
	Titre : Gaïas
	Lieu : Salle communautaire de Gracefield
	Auditoire ciblé : Les écoles de la CSHBO
	Nombre sensibilisés : Tous les participant et plus
	Résumé : Reconnaissance des actions menées dans les classes avec remise de trophées et partage de l'expérience à travers des vidéos diffusées sur la page Facebook de la MRC.

Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques
- Développement durable, changements climatiques, économie locale et circulaire, etc.

2019	
	Date : Mai à Octobre 2019
	Titre : Accompagnement ICI
	Lieu : Toutes les municipalités
	Auditoire ciblé : ICI
	Nombre sensibilisés : 50
	Résumé : Rencontre et accompagnement des ICI afin de les outiller à l'arrivée du bac brun en automne 2020. En passant par une visite des lieux, un service personnalisé de conseil ainsi que la production d'un guide pour une meilleur gestion des matières résiduelles.
	Date : 4 juin 2019
	Titre : Visite Tricentris
	Lieu : Tricentris Gatineau
	Auditoire ciblé : Les élus et l'équipe MRC
	Nombre sensibilisés : 5
	Résumé : Une visite de Tricentris a été réalisée avec les 5 personnes disponibles. Ceci a permis de démontrer l'efficacité du centre de tri et ressortir le fait que nos matières recyclables sont réellement triées et recyclées, contrairement à certaines informations diffusées sur le recyclage.
	Date : Juin 2019
	Titre : Visite guidée Kazabazua - Classe de komi
	Lieu : Centre de traitement de boues à Kazabazua
	Auditoire ciblé :
	Nombre sensibilisés : 10
	Résumé : Les étudiants reçoivent une brève explication sur l'histoire du site et ensuite, ils visitent l'ensemble des lieux de traitement.
	Date : 25 juin 2019
	Titre : Cloche textile
	Lieu : Toutes les municipalités
	Auditoire ciblé : Population de la MRC
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Déploiement de deux cloches supplémentaires et publicité sur la page Facebook de la MRC et des municipalités sur l'emplacement des 9 cloches sur le territoire.
	Date : 25 septembre 2019
	Titre : Visite du Centre de transfert - Classe de Vicky - Secondaire 4
	Lieu : Écocentre Maniwaki
	Auditoire ciblé : Classe de secondaire 4
	Nombre sensibilisés : 15
	Résumé : Les ados reçoivent une brève explication sur l'histoire du site et ensuite, ils visitent l'ensemble des lieux d'entreposage des matières. Ils voient les quantités reçues et apprennent les débouchés de chaque matières, s'il y en a.
	Date : 17 octobre 2019
	Titre : Visite de la classe,, Kazabazua
	Lieu : Centre de traitement des boues à Kazabazua
	Auditoire ciblé :
	Nombre sensibilisés : 20
	Résumé : Les ados reçoivent une brève explication sur l'histoire du site et ensuite, ils visitent l'ensemble des lieux de traitement.
	Date : 21 novembre 2019
	Titre : Chronique CHGA Accompagnement des ICI
	Lieu : Radio CHGA
	Auditoire ciblé : Auditoire de la Radio
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Présentation du mandat de madame Bussiere, du service rendu ainsi que des objectifs de l'accompagnement.
	Date : 1 novembre 2019
	Titre : Information publique Kazabazua - Bac brun
	Lieu : Kazabazua
	Auditoire ciblé : La population du Nord de la MRC
	Nombre sensibilisés :
	Résumé :
	Date : 9 Decembre 2019
	Titre : Information publique Maniwaki - Bac brun
	Lieu : Locaux de Maniwaki
	Auditoire ciblé : La population du Sud de la MRC
	Nombre sensibilisés :
	Résumé :

Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques
- Développement durable, changements climatiques, économie locale et circulaire, etc.

Tableau résumé des activités de sensibilisation 2020

2020	
	Date : 12 février 2020
	Titre : Visite Écocentre de la classe CFER
	Lieu :
	Auditoire ciblé :
	Nombre sensibilisés : 5
	Résumé :
	Date :
	Titre : Publication annuelle du ratio déchets/matières recyclables
	Lieu : Journal local
	Auditoire ciblé : Lecteurs
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Une page complète dans chacun des journaux affichant la performance (ratio déchets/matières recyclables) pour l'ensemble des municipalités de la MRCVG et Kitigan Zibi.
	Date : 9 juillet 2020
	Titre : Entrevue avec Élisabeth Hubert
	Lieu : CHGA
	Auditoire ciblé : MRCVG
	Nombre sensibilisés : Auditeurs
	Résumé : Subvention sur la collecte de porte à porte des matières organiques, ainsi que la nouvelle stratégie de valorisation des matières organiques (MO). État d'avancement du projet de la dalle de compostage.
	Date : 20 mai 2020
	Titre : Présentation sur le compostage - Facebook live
	Lieu : Facebook
	Auditoire ciblé :
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Présentation du projet de compostage et réponses aux questions des citoyens sur le compostage
	Date : 03 Juin 2020
	Titre : Entrevue
	Lieu : CHGA
	Auditoire ciblé :
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Discussion sur les statistiques au niveau des tonnages de déchets (ratio). Les meilleures municipalités vs les pires sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et le changement apporté par le bac roulant
	Date : 15 septembre 2020
	Titre : Chronique radio compostage 1
	Lieu : CHGA
	Auditoire ciblé :
	Nombre sensibilisés :
	Résumé :
	Date : 18 septembre 2020
	Titre : Visite scolaire
	Lieu : Écocentre Maniwaki
	Auditoire ciblé :
	Nombre sensibilisés : 20
	Résumé : Un exposé de l'histoire de l'écocentre est fait aux élèves, suivi d'une visite des deux sections (écocentre et centre de transbordement). La nature des matières recues ainsi que les débouchés sont expliqués, ce qui met en évidence l'intérêt du tri. Les projets futures comme le compostage ainsi que quelques définitions sont également présenté aux ados.
	Date : 21 septembre 2020
	Titre : Chronique radio compostage 2
	Lieu : CHGA
	Auditoire ciblé :
	Nombre sensibilisés :
	Résumé :

Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques
- Développement durable, changements climatiques, économie locale et circulaire, etc.

47 Total annuel

2020		
	Date :	11 novembre 2020
	Titre :	Visite - Classe Vicky
	Lieu :	Kazabazua
	Auditoire ciblé :	Secondaire 4 - Science
	Nombre sensibilisés :	22
	Résumé :	
	Date :	
	Titre :	Vidéos de sensibilisation sur le Bac brun
	Lieu :	
	Auditoire ciblé :	
	Nombre sensibilisés :	
	Résumé :	

Tableau résumé des activités de sensibilisation 2021

2021	
	Date : 1 janvier 2021
	Titre : Avis aux citoyens de consulter leur municipalité pour le calendrier des collectes de compostage
	Lieu : Jounaux, Radio, Site Web et Facebook
	Auditoire ciblé : Tous les citoyens
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Message informant les citoyens de consulter leur municipalité pour obtenir leur calendrier de collecte des matières résiduelles (bac brun). Astuces données sur le compostage en hiver.
	Date : 26 février 2021
	Titre : Avis à tous les citoyens - Utilisation des sacs de papier compostables
	Lieu : Site web de la MRC et de toutes les municipalités
	Auditoire ciblé : Les utilisateurs de ces plateformes
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Bandeau "AVIS IMPORTANT" affiché sur les sites web de la MRCVG et des municipalités informant les citoyens que seuls les sacs en papier sont acceptés dans les bacs bruns et les invitant aussi à découvrir le site web de "Ça va où ?"
	Date : 17 mars 2021
	Titre : Avis à tous les citoyens - Utilisation des sacs de papier compostables
	Lieu : Journaux locaux (L'Info de la Vallée et le Low Down)
	Auditoire ciblé : Tous les citoyens
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : "AVIS IMPORTANT" publié dans les journaux locaux informant les citoyens que seuls les sacs en papier sont acceptés dans les bacs bruns et les invitant aussi à découvrir le site Web de "Ça va où ?".
	Date : 17 mars 2021
	Titre : Billet de courtoisie sur la collecte des matières organiques (Bac brun)
	Lieu : Accroche-Bac
	Auditoire ciblé : Le citoyen
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Billet de courtoisie qui sera apposé sur le bac brun du citoyen l'invitant à corriger l'un des éléments coché sur le billet. À l'endos du billet, figure un rappel de l'aide-mémoire sur les matières acceptées et refusées.
	Date : Mars/Avril 2021
	Titre : Journée mondiale de l'eau et Websérie sur le cycle de l'eau domestique
	Lieu : Site Web et page Facebook de la MRC
	Auditoire ciblé : Les utilisateurs de ces plateformes
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Websérie montée par le comité du bassin versant de la rivière "Cobalie" portant sur le cycle de l'eau domestique comprenant cinq capsules hebdomadaires diffusées entre le 22 mars et le 19 avril 2021. Un lien vers ces capsules vidéos a été mis sur les plateformes de la MRC.
	Date : De février à mai 2021
	Titre : Chronique de sensibilisation sur le compostage
	Lieu : Radio CHGA
	Auditoire ciblé : Les citoyens qui écoute cette chaîne de radio
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Cinq chroniques de sensibilisation sur le compostage domestique offertes par Carolane Saumur-Belley à la radio. Ces chroniques offrent des trucs pour faciliter le compostage et sur les bonnes pratiques ainsi que sur les matières acceptées et refusées telles que les sacs de plastique.
	Date : 14, 21 et 22 avril 2021
	Titre : Bilan 2020 des déchets
	Lieu : Journaux locaux et Facebook
	Auditoire ciblé : Majorité des citoyens
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Dans le cadre de la Journée de la Terre, publication du bilan 2020 des déchets avec les ratios, par municipalité: le 14 avril dans le Low Down, le 21 avril dans l'Info de la Vallée et le 22 avril sur FB.
	Date : De février à mai 2021
	Titre : Appels téléphoniques
	Lieu : Les commerçants
	Auditoire ciblé : Les commerçants
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Beaucoup d'appels téléphoniques logés auprès des commerçants pour les inciter à tenir en magasin des sacs de papiers, et non pas des sacs de plastique, même s'ils sont compostables ou biodégradables.

Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques
- Développement durable, changements climatiques, économie locale et circulaire, etc.

2021	
	Date : 26 mai 2021
	Titre : À vos marques, prêts, compostez!
	Lieu : Page Facebook de chacune des municipalités de la MRCVG
	Auditoire ciblé : Les utilisateurs de cette plateforme
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Publicité visant à offrir un rappel aux citoyens la veille de la collecte du compostage dans leur municipalité et les encourageant à composter plutôt que d'enfouir des déchets. Chaque municipalité a été invitée à verser cette publicité sur leur page FB la veille de chaque collecte.
	Date : 22 juin 2021
	Titre : Conférence de presse
	Lieu : Centre environnemental Sud
	Auditoire ciblé : Préfète, Maires, Députés, Médias, L'entrepreneur concerné et quelques membres du personnel
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Inauguration de la plateforme de compostage.
	Date : 27 septembre 2021
	Titre : Chronique de sensibilisation sur le compostage
	Lieu : Radio CHGA
	Auditoire ciblé : Les citoyens qui écoute cette chaîne de radio
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Chroniques de sensibilisation sur le compostage offerte par Carolane Saumur-Belley à la radio, donnant de l'information sur les différents procédés de compostage.
	Date : 1er et 2 octobre 2021
	Titre : Journées portes ouvertes
	Lieu : Centre environnemental sud (publicités: Site Web et page FB de la MRC et des municipalités, Radio)
	Auditoire ciblé : Toute la population
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Organisation de deux visites guidées des lieux de compostage, des boues septiques et du volet écocentre.
	Date : 7 octobre 2021
	Titre : Hey, Marce!! Pourquoi on ne peut pas utiliser des sacs de plastique pour le compostage même compostable ou biodégradable?
	Lieu : Site web de la MRC et page Facebook
	Auditoire ciblé : Les utilisateurs de ces plateformes
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Publicité visant à informer les citoyens sur les motifs de la non-utilisation des sacs de plastique pour le compostage.
	Date : 25 octobre 2021
	Titre : Visite du Complexe environnemental Nord
	Lieu : Complexe environnemental Nord
	Auditoire ciblé : Élève de l'école secondaire de Gracefield
	Nombre sensibilisés : Environ 20 élèves
	Résumé : Visite visant à informer les élèves sur le processus de transbordement des déchets et du recyclage et à les sensibiliser sur les divers articles de récupération acceptés ainsi que sur le fonctionnement du Complexe.
	Date : 5 novembre 2021
	Titre : Visite du Complexe environnemental Sud
	Lieu : Complexe environnemental Sud
	Auditoire ciblé : Élève de l'école secondaire de Gracefield
	Nombre sensibilisés : Environ 20 élèves
	Résumé : Visite visant à sensibiliser les élèves sur l'existence de ce nouveau centre, des divers articles de récupération acceptés ainsi que sur le processus de compostage et celui du traitement des boues de fosses septiques.
	Date : 20 décembre 2021
	Titre : Campagne "Qu'est-ce que je fais avec ça..." visant les articles de Noël
	Lieu : Radio CHGA
	Auditoire ciblé : Auditeurs de cette chaîne radiophonique
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Chronique offerte par Carolane Saumur-Belley visant à informer la population sur la façon de se départir des différents articles de Noël (arbre naturel ou synthétique, emballage de papier ou métallisé, boucles et rubans, restants de table) en utilisant les bons bacs ou en les envoyant dans un écocentre.
	Date : 1 décembre 2021
	Titre : Campagne "Qu'est-ce que je fais avec ça..." visant les articles de Noël
	Lieu : Facebook de la MRCVG
	Auditoire ciblé : Les utilisateurs de cette plateforme
	Nombre sensibilisés :
	Résumé : Publicités incluant 5 capsules présentées au cours du mois de décembre visant à informer la population sur la façon de se départir des articles de Noël suivants: arbre naturel, arbre synthétique, emballage de papier ou métallisé, boucles et rubans, restants de table)

Code couleur - Sujets

- Matières recyclables
- Compostage
- Déchets
- RDD
- Écocentre
- Boues septiques
- Développement durable, changements climatiques, économie locale et circulaire, etc.

Annexe 3 - Exemple de formulaire à l'attention des municipalités

Maniwaki, le 8 octobre 2021

Aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Objet : Révision du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Madame,
Monsieur,

En vertu des articles 53.9 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) Q-2, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau procède à la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Force est de constater que le portrait de la gestion des matières résiduelles a grandement évolué depuis l'adoption du PGMR actuellement en vigueur depuis 2016. À cet égard, plusieurs données et informations sont déjà connues par la MRC. Toutefois, comme pour tous les dossiers chapeautés par la MRC, la collaboration des municipalités locales est essentielle.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de répondre aux questions qui concernent vos activités relativement à la gestion des matières résiduelles. Nous vous demandons de retourner le questionnaire dûment rempli, le plus tôt possible, avant le 1^{er} décembre 2021 par le biais de l'une des options suivantes :

- ✓ Par courriel à jlachapelle@mrcvg.qc.ca

- ✓ Par la poste à l'adresse suivante : [MRC de la Vallée-de-la-Gatineau](#)
[7 rue de la Polyvalente, C.P. 307](#)
[Gracefield, Québec, J0X 1W0.](#)

Nous vous remercions à l'avance de votre participation.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Carolane Saumur-Belley, B.Sc., M.B.A.

Directrice du service de l'hygiène du milieu - environnement

📍 Sièges social : 7, rue de la Polyvalente, Gracefield

📍 Point de service : Complexe Environnemental Nord : 161 rue du Parc industriel, Maniwaki

☎ 819 463-3241, poste 240 📠 819 665-7094

NOTE À L'ATTENTION DU RÉPONDANT

Afin de procéder à une compilation juste des informations, les matières suivantes **doivent être exclues du sondage, soit :**

- ✓ Les matières gazeuses (propane);
- ✓ Les résidus miniers;
- ✓ Les sols contaminés;
- ✓ Les déchets biomédicaux;
- ✓ Les matières dangereuses autres que celles d'origine domestique;
- ✓ Les neiges usées;
- ✓ Les eaux usées;
- ✓ Les fertilisants agricoles (fumier, lisier et purin).

Prière de répondre à toutes les questions qui concernent vos activités relativement à la gestion des matières résiduelles dans votre municipalité. Si la question ne vous concerne pas, passez à la question suivante et répondez au meilleur de votre connaissance.

Merci!

DÉFINITIONS ET EXEMPLES

COMPOSTAGE DOMESTIQUE : Formation de terre grâce à la décomposition des restes de tables à domicile.

DÉCHETS : Ordure destinée à l'enfouissement ou l'incinération.

ÉLIMINATION : Disposition de résidus sans valorisation (exemples : enfouissement, incinération sans captage d'énergie).

ENCOMBRANTS : Comprend les déchets de taille importante comme les matelas et les meubles.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION : Inclut tout ce qui est rejeté par l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition. Comprend notamment la brique, l'asphalte, le bois, le béton, le métal, etc.

MATIÈRES RECYCLABLES : Résidus récupérés dans le but d'être recyclés. Comprend le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal.

RÉCUPÉRATION : Collecte et tri de résidus dans le but d'être valorisé (exemple : collecte, acheminement au centre de tri ainsi que le tri des matières recyclables contenues dans le bac de récupération).

RECYCLAGE : Utilisation d'un résidu récupéré pour reformer un nouveau produit du même type (exemple : utilisation de papier récupéré afin de reformer du papier). Le compostage est maintenant défini comme du recyclage.

RÉEMPLOI : Donner une deuxième vie à un produit sans le modifier (exemple : suspendre un pneu à l'aide d'une corde et l'utiliser comme balançoire).

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) : Comprend les nombreux produits dangereux à usage domestique courant comme les huiles usagées et les filtres, les peintures, les batteries d'automobile, les solvants, etc.

RÉSIDUS ORGANIQUES PUTRESCIBLES : Matière qui se décompose sous l'action de microorganismes. Comprend les restes de tables (incluant ce qui n'est pas nécessairement inclus dans le compostage domestique comme les viandes) et de jardins.

VALORISATION : Pour ce questionnaire, le terme valorisation est spécifique à l'utilisation d'une matière pour produire de l'énergie et/ou de la chaleur.

QUESTIONNAIRE SUR LES ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Profil de l'établissement			
Nom de votre municipalité	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Adresse civique	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Nom de la personne répondante	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Date	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
No téléphone	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Adresse courriel	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		

1. Information sur la collecte des matières résiduelles

Information sur la collecte résidentielle				
	Déchets	Encombrants*	Recyclage	Matière organique
Entité qui effectue la collecte (contracteur, si en régie simplement indique "régie")				
Nombre de collectes annuelles				
Nombre de portes desservies par le service de collecte				
Format du contenant	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.
Valeur annuelle approximative de la collecte				
Le service municipal inclut-il la collecte des résidus des industries, commerces et institutions (ICI) desservis par bacs roulants? **	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.
Le service municipal inclut-il la collecte des résidus des industries, commerces et institutions (ICI) desservis par conteneurs? **	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.

*Si vous n'effectuez aucune collecte d'encombrants dans votre municipalité, inscrivez N/A

** Joindre une liste des ICI desservis par une collecte privée (celles prévues dans votre contrat de collecte, le cas échéant)

2. Les matériaux de construction sont-ils acceptés dans votre collecte d'encombrants?

☐ Oui ☐ Non

Précisez (s'il y a lieu) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
--

3. Quel est le lieu de disposition final de vos matériaux de construction et encombrants (si ces derniers sont collectés)?

Si non applicable, veuillez cochez cette case ☐

Si oui, veuillez précisez le lieu :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4. Existe-t-il un autre service de collecte de résidus domestiques dangereux dans votre municipalité (par exemple pour les batteries automobiles)? Si oui, précisez qui est responsable de la collecte et quel est le lieu de disposition de ces RDD.

☐ Oui ☐ Non

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5. Votre municipalité est-elle munie de conteneurs de la compagnie « Écopeinture » ou de la « SOGHU » (exemples : piles, aérosols, néons)?

☐ Oui ☐ Non

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

6. Votre municipalité possède-t-elle une cloche de récupération de textiles (exemple : CARRO, etc.)? Si oui, veuillez indiquer sa provenance.

☐ Oui ☐ Non

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

7. Existe-t-il d'autres collectes spéciales appropriées pour certaines matières comme les pneus, le métal, le textile ou autres dans votre municipalité? Si oui, précisez qui effectue la collecte et quel est le lieu de disposition.

☐ Oui ☐ Non

Collectes spéciales			
Matières collectées	Entrepreneur	Nombre de collectes annuelles	Destination finale

8. Votre municipalité offre-t-elle le service de dépôt volontaire ou celui d'un écocentre local (exemple : est-ce que les citoyens peuvent apporter leurs résidus domestiques ou leurs déchets de construction au centre municipal)?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez les matières acceptées et leur disposition finale :

Service de dépôt volontaire	
Matières acceptées	Destination finale

9. Effectuez-vous le balayage des rues? Si oui, les résidus sont-ils collectés?

☐ Oui ☐ Non

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

10. Veuillez décrire le(s) mode(s) de communication privilégié(s) dans votre municipalité (exemples : journaux, radio, réseaux sociaux ou autres) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

11. Veuillez cocher les matières visées par vos activités de communication :

- ☐ Matières recyclables
☐ Déchets
☐ Résidus domestiques dangereux (RDD)
☐ Matériaux de Construction, Rénovation et Démolition (CRD)
☐ Matières organiques (compostage)
☐ Pneus

12. À combien estimez-vous l'investissement annuel dans vos activités d'information, sensibilisation et éducation?

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

13. Connaissez-vous les organismes et entreprises qui oeuvrent dans votre municipalité dans le domaine du réemploi, de la récupération, de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, joignez une liste de ces organismes et entreprises en y incluant, lorsque connu, le nom de l'entreprise et du responsable, les coordonnées (adresse, courriel et téléphone), leur type d'activités et leur rôle en gestion des matières résiduelles

Voici quelques exemples : friperie, comptoir d'entraide, entrepreneur en vidange de fosses septiques, marché aux puces, ferrailleur, bibliothèque qui récupère des livres, etc.

Organismes ou entreprises œuvrant dans le domaine du réemploi				
Nom de l'entreprise	Nom d'une personne ressource	Coordonnées	Activités	Autres commentaires

14. Veuillez inscrire toutes autres informations pertinentes à la gestion des matières résiduelles qui n'ont pas été couvertes dans ce questionnaire.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Annexe 4 - Exemple de fiche ICI

CPE VALLÉE SOURIRE

Fiche sommaire : gestion des matières résiduelles

PORTRAIT DE L'ENTREPRISE

Secteur d'activité : Éducation

Lieu : Gracefield / Kazabazua

Nombre d'employés : 11 (Gra) / 7 (Kaz)

Nombre d'enfants : 54 (Gra) / 34 (Kaz)

Repas/semaine : 270 (Gra) / 170 (Kaz)

DESCRIPTION

Le CPE Vallée Sourire a des locaux à Gracefield et à Kazabazua. Ils offrent un repas par jour et deux collations.

PORTRAIT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

		Type	Volume	Collecte
Déchets		Restes de table Couches	600 L (Gra) 720 L (Kaz)	1 fois/semaine
Matières recyclables		Papier, carton, emballage plastique, verre de papier, contenant de lait et papier	360 L (Gra) 720 L (Kaz)	1 fois/semaine
Matières compostées		Reste de préparation des repas de la cuisine	20 L (Gra) 11 L (Kaz)	1 fois/semaine
Matière organique projetée *		Toutes les matières organiques acceptées	150 L / semaine (Gra) 100 L / semaine (Kaz)	

* Selon les observations terrain et les données amassées lors de la rencontre.

GESTION DES MATIÈRES

Les employés effectuent une bonne gestion des matières résiduelles. Les poubelles et les bacs sont placés à des endroits stratégiques de manière à optimiser le tri. Toutes les matières sont recyclées. Les poubelles et les bacs sont vidés quotidiennement par le personnel d'entretien.

Il y a deux jardins, dont un qui est pour un projet conjoint avec les écoles qui débutera à l'automne 2019. Ils font du compostage dans la cour arrière, ce qui permet de valoriser les restes de la préparation dans la cuisine (pas les restes de table) et de sensibiliser les enfants.

Selon les données de Recyc-Québec, pour votre secteur d'entreprise, la matière organique représente plus de **30 % du poids total de la matière collectée.**

CPE VALLÉE SOURIRE

Fiche sommaire : gestion des matières résiduelles

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

PRÉPARATION À L'ARRIVÉE DU BAC BRUN

Aménagement de l'espace et équipements

Dans la cuisine :

- Continuez votre compostage domestique avec les restes de préparation des repas.
- Dotez-vous d'un autre contenant/chaudière avec un couvercle étanche pour collecter les restes de table et les matières qui iront dans le bac brun : viande, gras, os, produits laitiers, papier brun, etc.
 - Videz les contenants qui contiennent de la matière organique dans le bac brun quotidiennement.

Autres facteurs de réussite

- Préparez les employés à la nouvelle collecte avant l'arrivée du bac brun.
 - Faites bien la différence entre les deux types de compostage.
 - Partagez un document de conseils pour répondre aux préoccupations de votre personnel (mouches, odeurs, temps, etc.).
- Suivez le ratio de 2:1 carbone/azote pour améliorer le compostage de vos matières.

Continuez votre bonne gestion et partagez vos meilleures pratiques!



LES BONNES PRATIQUES

- Compostage domestique et jardins
- Offre 50 % de repas végétariens
- Activités éducatives pour les enfants
- Sensibilisation des parents
- Achat en gros
- Accepte les couches lavables
- Application pour la certification CPE durable
- Projet avec 100 degrés et Québec en Forme

Annexe 5 - Mesures

Mesure No 1 : Participer à la démarche régionale pour le traitement des déchets générés en Outaouais en priorisant les solutions de valorisation			
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure			
Autre que les mesures visant les autres matières, telles que celles en lien avec la gestion des matières organiques et des matières recyclables, certaines mesures peuvent être mises en place afin de détourner au maximum la quantité de déchets éliminés. La première action consiste notamment à participer à l'élaboration d'une solution régionale pour la gestion des déchets ultimes en Outaouais. L'éloignement des lieux d'enfouissement techniques (LET) se traduit par d'importants coûts d'acheminement des déchets qui s'additionnent aux tarifs d'enfouissement. En 2021, ce coût global incluant les redevances à l'élimination se chiffrait à 118 \$/tonne alors qu'en 2022, ce tarif se portait à 150\$/tonne. Les deux lieux d'enfouissement du secteur privé situés les plus près de la MRCVG sont tous deux détenus et opérés par WM Québec, diminuant ainsi la concurrence et rendant la MRCVG, tout comme la région entière de l'Outaouais, très vulnérable. À ce coût économique, il faut ajouter les émissions de gaz à effet de serre inhérents à l'acheminement, et ce, malgré la stratégie de mise en commun possible depuis l'ouverture du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau. Le portrait de la situation régionale de la gestion des déchets est présenté à la section 3.2.2. Tel que mentionné, le regroupement régional en est actuellement à la phase II du Projet de traitement des déchets générés en Outaouais, soit l'étape de sonder les acteurs du milieu quant à leur intérêt de fournir une solution au traitement des déchets ultimes en Outaouais. La MRC continuera d'être représentée au sein du regroupement régional. Puisqu'aucun projet n'est ciblé pour le moment, toutes les solutions et technologies de traitement sont envisagées par le regroupement, incluant celles d'élimination. Toutefois, le regroupement régional mettra de l'avant la hiérarchie des 3RV-E en priorisant les projets offrant une solution répondant aux critères et à la définition de valorisation des déchets selon la législation en vigueur, grâce à grille de sélection multicritères établie.			
Type(s) d'action(s) Politique et plan d'action	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) • Détourner les matières de l'élimination en priorisant une solution répondant aux critères de valorisation selon la législation en vigueur. • Favoriser l'acceptabilité sociale du projet	Objectif(s) visé(s) • Traiter les déchets collectés sur le territoire municipal, idéalement retenir une solution de valorisation; • Diminuer la distance parcourue pour le traitement des déchets et donc, diminuer les coûts de transport et les quantités de GES émis.	
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux • Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées (si une solution de valorisation est retenue) • Réduire de 270 000 t éq de CO2 les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.	Moyen(s) de mise en œuvre • Représenter la Vallée-de-la-Gatineau au sein du regroupement régional en mettant de l'avant la hiérarchie des 3RV-E et en établissant une analyse multicritère qui met de l'avant les solutions de valorisation; • Contribuer à la réalisation de l'étude de faisabilité régionale portant sur une solution au traitement des déchets ultimes en Outaouais, notamment en fournissant des données annuelles relatives à la gestion des matières résiduelles et en siégeant sur le comité de gouvernance intermunicipal.		
Secteur(s) visé(s) • Résidentiel • ICI	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre Regroupement Régional (Ville de Gatineau, MRC des Collines de l'Outaouais, MRC de Pontiac, MRC de Papineau, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau)		
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions			
Indicateurs	Cibles	Fréquence et méthode de suivi	
• Éloignement entre le Centre de transfert et le lieu choisi pour la gestion des déchets en Outaouais	160 km ou moins	Spontanée, bilan annuel du PGMR	
• Solution répondant aux critères et définition de valorisation retenue au détriment de l'élimination	Valorisation	Annuelle, bilan annuel du PGMR	

Mesure No 1 : Participer à la démarche régionale pour le traitement des déchets générés en Outaouais en priorisant les solutions de valorisation

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier Phase II du Projet : Janvier 2022 - Comité d’appréciation et évaluation des offres reçues (mars 2022) - Évaluation des possibilités - Préparation des documents d’appel d’offre Phase III : Lancement en 2024 Solution pour la valorisation des déchets ultimes en Outaouais au plus tard en 2028.	Ressources humaines	1 800	1 800	1 800	1 900	1 900	1 900		
	Contribution annuelle	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000		
	Total annuel	5 800	5 800	5 800	5 900	5 900	5 900		
	Grand total sur	35 100							

Mesure No 2 : Réviser les modalités de collecte des matières résiduelles											
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure Dans le but d’inciter les citoyens et les ICI à se tourner vers les solutions de recyclage de la matière (collecte sélective et compostage), des mesures incitatives ou pécuniaires pourraient être mises en place. Parmi celles envisagées : La réduction de la fréquence des collectes de déchets, la limitation de la quantité de déchets permis lors de collectes, une tarification incitative afin d’encourager les ICI et le secteur résidentiel à se munir d’une collecte de recyclage et de matière organique. Ces mesures devront faire l’objet d’analyses plus poussées au moment où la collecte de troisième voie sera bien implantée sur le territoire.											
Type(s) d’action(s) Politique et plan d’action Réglementaire Réduction à la source	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Détourner les matières de l’élimination	Objectif(s) visé(s) - Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant; - Encourager le recyclage des matières organiques recyclables.									
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées; - Recycler 75% du papier, du carton, du plastique et du métal; - Recycler 60% de la matière organique putrescible.	Moyen(s) de mise en œuvre Évaluation de différentes modalités de collecte favorisant le recyclage des matières (collecte sélective et collecte des matières organiques), notamment : - Réduire la fréquence de collecte des déchets et des encombrants (municipalités); - Réduire la quantité permise lors des collectes (ex : seulement ce qui se trouve dans le bac; municipalités); - Établir un système de tarification incitative. Différentes mesures incitatives possibles, pécuniaires ou non, seront proposées aux municipalités, basé sur les expériences vécues ailleurs au Québec. Les impacts positifs et négatifs des mesures incitatives seront évalués dans le but de limiter les effets défavorables. Les mesures retenues pourraient faire l’objet d’une entente intermunicipale ou d’un règlement municipal à des fins de réglementation, à établir par la MRC										
Secteur(s) visé(s) - Résidentiel - ICI	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC Municipalités										
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions <table><tr><th>Indicateurs</th><th>Cibles</th><th>Fréquence et méthode de suivi</th></tr><tr><td> - Quantité de matières éliminées par habitant, par année </td><td>Moins de 525 kg/habitant</td><td>Annuelle, Rapport annuel Complexe environnemental Nord</td></tr><tr><td> - Nombre de mesures incitatives mises en place </td><td>Au moins une d’ici 2025</td><td>Annuelle, bilan annuel du PGMR</td></tr></table>			Indicateurs	Cibles	Fréquence et méthode de suivi	Quantité de matières éliminées par habitant, par année	Moins de 525 kg/habitant	Annuelle, Rapport annuel Complexe environnemental Nord	Nombre de mesures incitatives mises en place	Au moins une d’ici 2025	Annuelle, bilan annuel du PGMR
Indicateurs	Cibles	Fréquence et méthode de suivi									
Quantité de matières éliminées par habitant, par année	Moins de 525 kg/habitant	Annuelle, Rapport annuel Complexe environnemental Nord									
Nombre de mesures incitatives mises en place	Au moins une d’ici 2025	Annuelle, bilan annuel du PGMR									

Mesure No 2 : Réviser les modalités de collecte des matières résiduelles

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier Début de l'évaluation en 2023 Adoption d'au moins une mesure en 2025	Ressources humaines	2 200	2 250	1 500	1 000	1 000	1 000	1000	1000
	Contribution annuelle	1 000	1 100	1 500	1 500	1 600	1 000	1000	1000
	Total annuel	3 200	3 350	3 000	2 500	2 600	2 000	2000	2000
	Grand total	18 650							

Mesure No 3 : Promouvoir les bonnes pratiques de récupération des matières recyclables		
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure		
Il va sans dire que les avantages associés à la récupération, au tri et au recyclage des matières recyclables sont nombreux et non-négligeables incluant : - La réutilisation des matières pour la fabrication de nouveaux biens de consommation; - La diminution du recours à l'extraction de matières premières pour la fabrication de biens de consommation qui ont souvent une très courte durée de vie; - La création d'emplois dans le secteur du tri et du recyclage (estimé à plus de 1000 emplois au Québec seulement, soit 30 fois plus que les emplois liés à l'enfouissement des déchets). Des efforts de sensibilisation et d'éducation doivent continuellement être mis en œuvre afin d'améliorer le taux de récupération de la matière, ainsi que la qualité des intrants. Des mises à jour et des rappels seront régulièrement faits et partagés aux citoyens afin de préciser les matières permises, non seulement en citant la catégorie de matière, mais également en donnant des exemples concrets d'objets acceptés ou non, ainsi que des trucs et astuces pour les reconnaître. Les mesures d'ISÉ devront également prendre en considération des modifications apportées par la modernisation de la collecte sélective. Les caractérisations annuelles de déchets et de recyclage réalisées par le service de l'environnement de la MRCVG permettront de quantifier et de qualifier les efforts de récupération des citoyens.		
Type(s) d'action(s)	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Objectif(s) visé(s)
ISÉ Acquis de connaissances	Augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées	- Recycler au minimum 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal acceptés dans la collecte sélective; - Diminuer le ratio déchets (kg) / recyclage (kg) dans l'ensemble des municipalités.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	Moyen(s) de mise en œuvre - Publication sur les réseaux sociaux des matières acceptées ou non dans le bac (MRC et repartage par les municipalités); - Rappel des avantages économiques au recyclage VS l'élimination (MRC)	
Secteur(s) visé(s) - Résidentiel - ICI	Acteur(s) responsable(s) de la mise en oeuvre MRC Municipalités	
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions		
Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre d'activités d'ISÉ portant sur les matières recyclables	8 activités annuelles (minimum)	Annuelle (bilan annuel du PGMR, tableau de suivi d'ISÉ)
Ratio de la quantité de déchets générés sur la quantité de recyclage généré par municipalité	Un ratio de 3 et moins est visée, un ratio de 2.5 est préférable	Annuelle (rapport annuel du Complexe environnemental Nord)
Pourcentage de contamination de la matière recyclable collectée	Moins de 30% du poids	Annuelle (caractérisation du recyclage)
Pourcentage de matières recyclables se retrouvant dans les déchets	Moins de 10% du poids	Annuelle (caractérisation des déchets)

Mesure No 3 : Promouvoir les bonnes pratiques de récupération des matières recyclables

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier Cette activité est réalisée en continu de 2023 à 2030.	Ressources humaines	2 500	2 500	2 500	2 550	2 600	2 600	2 700	2 700
	Ressources matérielles	200	200	200	200	200	200	250	250
	Outils d'information ISÉ	1 000	1 000	1000	1 100	1 100	1 100	1 200	1 200
	Total annuel	3 700	3 700	3 700	3 750	3 800	3 800	4 000	4 000
	Grand total	30 450							

Mesure No 4 : Instaurer un programme de gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal		
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure		
Bien qu'en 2021, la grande majorité des municipalités se sont dotés d'une collecte des matières organiques, certaines ne l'offrent pas sur tout leur territoire. Notamment, la municipalité de Messines possède des véhicules de plus petite taille pour collecter les résidences situées sur un chemin privé, mais n'a pas encore instauré la collecte de troisième voie pour ces résidences en particulier. Encore, la municipalité de Low ainsi que la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg ne prévoient pas de collecte des matières organiques sur son territoire, les résidents ne sont donc aucunement desservis. La MRC devra donc soutenir ses efforts d'accompagnement et de sensibilisation aux municipalités, la collecte de la matière organique demeurant une compétence municipale. La municipalité de Messines prévoit notamment desservir l'entièreté de ses résidences dans les prochaines années, mais doit développer un plan pour intégrer celles situées sur un chemin privé. Quant à elle, la municipalité de Low a déjà procédé à l'achat et à la distribution de bacs bruns à ses résidents et devrait voir une collecte débutée en 2023. Finalement, aucune démarche n'est actuellement entamée par KZA pour l'implantation d'une collecte, mais une collaboration avec la MRCVG est souhaitable. KZA effectue la collecte des déchets et des matières recyclables en régie interne et n'aurait qu'à effectuer l'achat de bacs bruns et intégrer un circuit de collecte des matières organiques à ses autres circuits de collecte. L'acheminement des matières organiques à la plateforme de compostage de la MRCVG serait avantageux économiquement versus l'acheminement au Centre de transfert en vue de leur enfouissement, puisque le tarif (\$/t) serait moindre.		
Type(s) d'action(s)	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Objectif(s) visé(s)
Service en GMR Règlementaire	Améliorer le taux de recyclage de la matière organique sur le territoire municipal	Desservir 100% du territoire municipal, incluant les résidents de chemins privés et les résidents de la municipalité de Low.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025.	Moyen(s) de mise en œuvre - Puisque le MRC ne détient pas la compétence sur la collecte des matières résiduelles (détenue par les municipalités), la MRC devra accompagner les municipalités dans leur plan de mise en œuvre et possiblement réglementer la collecte de troisième voie. - Messines : acquérir l'équipement et intégrer un circuit de collecte des matières organiques pour les résidences situées sur des chemins privés; - Low : se doter d'un contrat pour la collecte des matières organiques; - KZA : débiter les pourparlers avec la MRC dans le but d'identifier une solution pour la gestion des matières organiques. Idéalement, faire l'acquisition de bacs bruns et intégrer la collecte des matières organiques aux circuits de collecte existant et acheminer les MO à la plateforme de compostage de la MRC (tarif \$/t plus avantageux que le transport et enfouissement).	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC Municipalités	
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions		
Indicateurs	Cibles	Fréquence et méthode de suivi
Pourcentage de résidences desservies par le service de collecte de la matière organique (troisième voie)	95% d'ici 2025	Annuelle (Rapport annuel du PTMOBC)
Pourcentage de résidences visées par un programme de gestion de la matière organique	100% d'ici 2025	Annuelle (Rapport annuel du PTMOBC)

Mesure No 4 : Instaurer un programme de gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier 2023-2024 : intégration des résidences de Low et des résidences de chemins privés de Messines 2024-2025 : Intégration de Kitigan Zibi	Ressources humaines	1 200	1 200	1 200					
	Ressources matérielles	500	500	500	500				
	Total annuel	1 700	1 700	1 700	500				
	Grand total	5 600							

Mesure No 5 : Promouvoir les bonnes pratiques de recyclage de la matière organique et de l’utilisation du bac brun (collecte)		
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure		
Bien qu’une collecte de troisième voie soit en place sur une grande partie du territoire et que la MRC prenne en charge le traitement de la matière organique, une certaine quantité de résidus alimentaires, de fibres et de résidus verts ne sont pas recyclés. En effet, le bac brun étant une nouveauté, des activités d’ISÉ devront être planifiées annuellement afin d’améliorer la performance du secteur résidentiel en ce qui a trait à la quantité et à la qualité des intrants.		
De plus, certaines mesures seront mises en place dans le but d’inciter le tri du bois naturel (branches et bois non altéré) des autres matières par les utilisateurs de l’écocentre, puisque ce type de bois est recyclé et utilisé comme agent structurant de la matière organique et des boues de fosses septiques à la plateforme de compostage. Ces mesures pourraient être de nature économique. Par ailleurs, des mesures incitatives pourraient être adoptées afin de dissuader les citoyens plus réfractaires à utiliser le bac de déchets au détriment du bac brun (voir mesure 2).		
Type(s) d’action(s)	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)	Objectif(s) visé(s)
ISÉ Règlementaire	Améliorer le taux de recyclage de la matière organique sur le territoire municipal	- Augmenter la quantité de matière organique collectée et traitée; - Diminuer le taux de contamination de la matière organique collectée; - Diminuer la quantité de matière organique éliminée.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030	Moyen(s) de mise en œuvre - Mettre en œuvre différentes activités d’ISÉ en continue et revues annuellement selon le Plan de communication annuel (MRC); - Promouvoir la récupération du bois naturel aux écocentres de la MRC - Adopter au moins une mesure incitative pour favoriser l’utilisation du bac brun au détriment du bac de déchets par le citoyen, par exemple, une tarification incitative pour les grands générateurs de déchets (mesure 2).	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC Municipalités	
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions		
Indicateurs SMART	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre d’activités d’ISÉ portant sur la matière organique	8 activités annuelles (minimum)	Annuelle (bilan annuel du PGMR)
- Ratio de la quantité de déchets sur la quantité de matière organique collectée par année - Taux de matière organique retrouvée dans les déchets	Ratio : à déterminer Taux : moins de 15 % d’ici 2027	Annuelle (Rapport annuel du Centre) Annuelle (caractérisation)
Taux de contamination de la matière organique	Moins de 5 % du volume	Quotidien (à chaque réception de voyage de matière organique) Chaque voyage contaminé à plus de 5 % est noté dans un registre. Il est prévu de revoir le taux de contamination permis annuellement
Quantité de bois naturel récupéré aux écocentres	Augmentation de 10% d’ici 2026	Annuelle (rapport annuel du Centre)

Mesure No 5 : Promouvoir les bonnes pratiques de recyclage de la matière organique et de l'utilisation du bac brun (collecte)

Budget ventilé		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier 2023 à 2030 : mesures d'ISÉ en continue 2024 : Évaluation des mesures incitatives possibles au niveau de la tarification des déchets et de la récupération du bois naturel. 2025 : adoption d'une mesure incitative ou d'une tarification incitative pour réduire les déchets 2026 : mise en place de la mesure incitative	Ressources humaines	2 500	2 500	3 000	3 000				
	Ressources matérielles	1 430	1 500	3 050	3 100				
	Outils d'information ISÉ (inclus dans la mesure 7)	7 000	7 000	7 000	7 000	7 900	7 800	6 800	5 800
	Total annuel	10 930	11 000	13 050	13 100	7 900	7 800	6 800	5 800
	Grand total	76 380							

Mesure No 6 : Accompagner les municipalités dans la desserte des ICI pour la matière organique et les matières recyclables		
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure Afin d’atteindre les objectifs gouvernementaux ainsi que les objectifs fixés par le projet d’agrandissement du Centre de traitement de la matière organique, la matière organique devra être gérée dans l’ensemble du secteur ICI. Les ICI assimilables à la collecte résidentielle seront pris en charge en premier lieu. Puis, des efforts seront déployés par la MRC et les municipalités pour intégrer les ICI générateurs, tels que les épiceries, les restaurants et les hôpitaux. Les différents besoins et enjeux de chaque ICI devront être considérés afin d’implanter la collecte efficacement.		
Type(s) d’action(s) ISÉ Services en GMR Règlementaire Politique et plan d’action	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Gérer la matière organique dans les ICI (assimilables et grands générateurs)	Objectif(s) visé(s) - Desservir tous les ICI assimilables à la collecte résidentielle via la collecte municipale régulière, selon certaines particularités; - Desservir et/ou réglementer les ICI grands générateurs pour l’instauration d’une collecte de troisième voie.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles - Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d’ici 2025 - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030	Moyen(s) de mise en œuvre - Accompagner les municipalités afin que celles-ci intègrent les petits ICI dits assimilables à collecte résidentielle à leur circuit ou à leur contrat de collecte des matières recyclables et de matière organique, en plus de leur fournir les contenants requis (MRC). - Présenter les différentes options possibles pour la desserte des grands générateurs (épicerie, restaurant) et réglementer la collecte des matières recyclables et des matières organiques dans ce secteur (MRC) - Possibilité de réglementer la récupération des matières recyclables et des matières organiques dans les ICI ou d’ajouter des mesures incitatives, incluant la tarification incitative (Municipalités)	
Secteur(s) visé(s) ICI	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC Municipalités	
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions		
Indicateurs	Cibles	Fréquence et méthode de suivi
Pourcentage d’ICI classifiés « assimilable » desservis par une collecte de matière organique	85 % en 2023 100 % en 2024	Annuelle (bilan annuel du PGMR)
Pourcentage d’ICI classifiés « grand générateur » desservis par une collecte de matière organique	20 % en 2023 (projet-pilote) 70 % en 2024 100 % en 2025	Annuelle (bilan annuel du PGMR)

Mesure No 6 : Accompagner les municipalités dans la desserte des ICI pour la matière organique et les matières recyclables

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier 2022-2023 : Desserte des ICI assimilables 2023 : Projet-pilote pour les ICI grands générateurs 2024 : Intégration d’autres ICI grand générateurs 2025 : Intégration des ICI ayant des besoins particuliers (écoles, campings, pourvoiries). Par la suite, les ressources humaines de la MRC demeureront disponibles pour accompagner les ICI	Ressources humaines	3 375	5 000	5 500	6 000	3 500	3 500		
	Ressources externes (accompagnement possible par une ressource)		5000	5 000					
	Ressources matérielles (inclus dans la mesure 7)								
	Outils d’information ISÉ (inclus dans la mesure 7)								
	Total annuel	3 375	10 000	10 500	6 000	3 500	3 500		
	Aide financière (RECYC-QUÉBEC; Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions) (estimation)		10 000	10 500	6 000				
	Grand total	36 875 – 26 500 (aide financière) = 10 375							

Mesure No 7 : Accompagner les ICI dans la gestion de leurs matières organiques et de leurs matières recyclables													
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure													
Les différents besoins et enjeux de chaque ICI devront être considérés afin d'implanter la collecte efficacement. Pour ce, de l'accompagnement ainsi que des outils destinés aux ICI seront déployés sur le territoire, de même qu'un projet pilote avec les ICI intéressés de différents secteurs. Cette méthode aura pour but de documenter les meilleures pratiques et de bien cibler les enjeux sur le terrain afin de déployer la desserte à plus grande échelle.													
Type(s) d'action(s) - ISÉ - Services en GMR - Réglementaire		Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Gérer la matière organique dans les ICI (assimilables et grands générateurs)		Objectif(s) visé(s) - Optimiser le niveau de participation des ICI à la collecte des matières organiques (résidus de tables et résidus verts); - Établir un système de tri à la source efficace et adaptés au besoin de l'ICI (accompagnement); - Accompagner les ICI pour la dotation d'un contrat de collecte de troisième voie.									
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Recycler 60% des matières organiques putrescibles; - Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025; - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030.		Moyen(s) de mise en œuvre - Embaucher une ressource dédiée à l'accompagnement des ICI dans la gestion interne de leurs matières organiques, que ce soit au niveau du tri à la source, de la formation de leurs employés ou de leur contrat de collecte, le cas échéant. - Créer des outils et activités d'information, de sensibilisation et d'éducation adaptées à la réalité des ICI (ex : Guide pratique sur le compostage pour les ICI, rencontre d'information destinée aux gestionnaires, etc.)											
Secteur(s) visé(s) ICI		Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC											
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions													
Indicateurs			Cibles			Fréquence et méthode de suivi							
Nombre d'ICI accompagnés			Au minimum 50, toute catégorie confondue			Mensuelle (fichier excel)							
Nombre d'outils ou d'activités d'ISÉ			5 par année à partir de 2023			Annuelle (bilan annuel du PGMR)							
Proportion de matières organiques contenues dans les déchets du secteur ICI			Moins de 20%			Spontanée, lors de caractérisations (bilan annuel du PGMR)							
Échéancier 2022-2023 : Desserte des ICI assimilables 2023 : Projet-pilote pour les ICI grands générateurs 2024 : Intégration d'autres ICI grand générateurs 2025 : Intégration des ICI ayant des besoins particuliers (écoles, campings, pourvoiries). Par la suite, les ressources humaines de la MRC demeureront disponibles pour accompagner les ICI				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
			Ressource contractuelle				30 000	62 000	31 500	4 000	4 000	3 000	3 000
			Ressources matérielles		500		1 000	1 000	1 000	400	250	250	250
			Outils d'information ISÉ		500		2 500	2 500	1 500	500	400	400	400
			Total annuel		1 000		33 500	65 500	34 000	4 900	4 650	3 650	3 650
			Aide financière (RECYC-Québec; PMOICI) (estimation)				15 000	15 000	15 000				
			Grand total		150 850 \$ - 45 000\$ (aide-financière) = 105 850								

Mesure No 8: Optimiser l'écocentre Sud			
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure			
Le nouvel écocentre Sud pourrait bénéficier d'un plus grand enclos destiné aux tri sommaire des matériaux de CRD afin d'y retirer le bardeau, le métal, le béton et le bois naturel. Ces matériaux peuvent être recyclés ou valorisés à plus petite échelle et à plus faibles coûts. L'acheminement vers le centre de tri demeurera le lieu de destination ultime de dernier recours pour ces matières non-triées.			
Type(s) d'action(s) Infrastructure	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Améliorer la performance du secteur CRD	Objectif(s) visé(s) - Améliorer l'accessibilité de l'écocentre Sud pour les citoyens, ICI et municipalités souhaitant disposer de leurs CRD. - Permettre le tri des CRD pêle-mêle reçus à l'écocentre dans le but de diminuer les coûts de disposition des matériaux.	
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	Moyen(s) de mise en œuvre - Construction d'un plus grand enclos d'écocentre (béton) pour les matériaux de CRD non-triés (mélangés ou pêle-mêle); - Tri sommaire des matériaux mélangés pour un recyclage ou une valorisation à plus petite échelle. Notamment, le bois de qualité récupéré est broyé et utilisé comme agent structurant de la matière organique, le béton est acheminé vers une carrière afin d'y être concassé puis recyclé, le bardeau est acheminé dans une usine pour valorisation énergétique et le métal est vendu et recyclé par un ferrailleur.		
Secteur(s) visé(s) CRD	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC		
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions			
Indicateurs	Cibles	Fréquence et méthode de suivi	
Construction de l'enclos	Fin des travaux en 2023	En continu	
Quantité des CRD reçu à l'écocentre Sud	Augmentation	Annuelle (Rapport annuel du Complexe environnemental Sud)	
Quantité de CRD triés (reçu pêle-mêle)	10 tonnes par année (minimum)	Périodique (au moment des tri) Compilé dans le rapport annuel	

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier Mai 2022 : Transmission de la demande d'aide-financière et de la déclaration de conformité 2023 : Publication des documents d'appel d'offres Septembre 2023 : Début des travaux Octobre 2023 : Formation des opérateurs sur les opérations de tri Décembre 2023 : Début des travaux	Ressources humaines	9 120\$							
	Ressources externes	18 763\$							
	Ressources matérielles	108 000\$							
	Outils d'information ISÉ	450\$							
	Contingence	6 817\$							
	Total annuel	143 150\$							
	Aide financière (RECYC-QUÉBEC; Programme d'optimisation des écocentres)	75 000\$							
	Grand total	143 150\$ - 75 000\$ = 68 150\$							

Mesure No 9: Rendre la mention de la destination des débris lors de l’obtention d’un permis de construction obligatoire dans toutes les municipalités										
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure										
Afin de rendre obligatoire l’acheminement des matériaux de CRD vers un écocentre ou un centre de tri reconnu, les municipalités pourraient rendre obligatoire la mention de la destination des débris lors de l’obtention d’un permis de construction. Certaines municipalités pourraient, par ailleurs, décider d’aller plus loin et demander une preuve de l’acheminement des débris dans un écocentre ou un centre de tri reconnu à la fin des travaux de construction.										
Type(s) d’action(s) Règlementaire		Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Améliorer la performance du secteur CRD		Objectif(s) visé(s) - Favoriser la disposition des matériaux de CRD en provenance de citoyens ou d’ICI vers un écocentre ou un centre de tri reconnu; - Diminuer la proportion de matériaux de CRD acheminés à l’enfouissement (mis aux déchets).						
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD		Moyen(s) de mise en œuvre - Rendre obligatoire la mention de la destination des débris de CRD lors de l’émission d’un permis de construction émis par les municipalités - Rendre obligatoire la présentation de preuve de la disposition des débris de CRD dans un écocentre ou un centre de tri reconnu à la fin des travaux de construction. Cette action pourrait être effectuée via un montant perçu et retenu lors de l’émission d’un permis et remboursé sous présentation d’une preuve valide à la municipalité (municipalités).								
Secteur(s) visé(s) CRD		Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre Municipalités membres MRC (collaboration)								
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions										
Indicateurs				Cibles		Fréquences de suivi				
Nombre de municipalités/villes ayant adopté un règlement				17		Annuelle (bilan annuel du PGMR)				
Nombre de municipalités demandant obligatoirement une preuve de la destination des débris				Le plus possible		Annuelle (bilan annuel du PGMR)				
Budget ventilé										
			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier 2025 : présentation du projet de règlement et adoption 2026 : mise en place du système de vérification de la destination des débris de CRD issus de travaux nécessitant l’obtention d’un permis de construction	Ressources humaines				1425\$	1425\$				
	Outils d’information ISÉ				650\$	650\$				
	Total annuel				2 075\$	2 075\$				
	Grand total		4 150\$							

Mesure No 10: Réviser continuellement les offres et les débouchés des recycleurs												
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure												
Il importe de continuellement se tenir à l'affût des débouchés pour le recyclage ou la valorisation des matières en mettant de l'avant le principe des 3RV, puis en choisissant la solution la plus avantageuse économiquement. Pour ce, les ententes avec les recycleurs doivent être encadrés et de nouvelles solutions doivent être recherchées en continu.												
Type(s) d'action(s) Acquis de connaissances			Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Améliorer la performance du secteur CRD			Objectif(s) visé(s) - Prioriser la hiérarchie des 3RV-E lors de la recherche de débouchés pour les résidus d'écocentre (entente avec les recycleurs); - Réduire les coûts de transport et de disposition reliés aux résidus d'écocentre.						
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD			Moyen(s) de mise en œuvre - Rechercher et valider les débouchés existants pour les matériaux triés et non-triés; - Établir un outil d'aide à la décision basé sur des critères (ex : classement dans la hiérarchie des 3-RVE, coûts de disposition, éloignement par rapport à l'écocentre, etc.) ainsi qu'un facteur de pondération; - Évaluer la possibilité de récupérer les encombrants et les acheminer vers certains organismes de réemploi (complémentaire à la mesure 15). - Ajuster les tarifs des écocentres, si applicable.									
Secteur(s) visé(s) CRD			Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC									
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions												
Indicateurs			Cibles				Fréquences de suivi					
Nombre de matières ayant fait l'objet d'une révision			2 par année				Annuelle (bilan annuel du PGMR)					
Budget ventilé												
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Échéancier - Élaboration d'un outil d'aide à la décision, incluant les critères retenus et leur pondération : 2024. - Suivi des offres et des débouchés pour le recyclage et la valorisation de matières : en continu.			Ressources humaines			1 515	1 600	1 675	1 755	1 835	1835	1835
			Total annuel			1 515	1 600	1 675	1 755	1 835	1835	1835
			Grand total		12 050							

Mesure No 11: Intégrer des clauses liées à l'approvisionnement responsable et à l'écoconception à la politique d'achat et au règlement sur la gestion contractuelle											
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure											
Afin de promouvoir les articles, les matériaux et les services écoresponsables, la politique d'achat et d'approvisionnement ainsi que le règlement sur la gestion contractuelle de la MRC devraient prévoir des critères liés à l'écoresponsabilité et l'écoconception. Ainsi, les articles et les matériaux de construction ayant une plus grande valeur écologique seraient privilégiés par rapport aux articles et aux matériaux moins durables. Par ailleurs, les contrats de service et les appels d'offres pourraient également prévoir des mesures liées à l'écoresponsabilité.											
Type(s) d'action(s) Règlementaire		Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Promouvoir l'approvisionnement responsable et l'écoconception			Objectif(s) visé(s) Favoriser les équipements ou les services écoresponsables lors de recherches de prix ou d'appels d'offres						
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Favoriser l'écoconception		Moyen(s) de mise en œuvre - Intégrer une clause à la politique d'achat et au règlement sur la gestion contractuelle de la MRC afin de favoriser l'approvisionnement écoresponsable et l'écoconception. - Intégrer des clauses liées à l'écoresponsabilité ou à l'écoconception dans les appels d'offres; - Élaborer une grille d'aide à la prise de décision comportant différents critères avec une pondération ajustée.									
Secteur(s) visé(s)		Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC									
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions											
Indicateurs				Cibles		Fréquences de suivi					
Pourcentage des appels d'offres publiés comprenant une clause sur l'écoconception ou l'écoresponsabilité				D'ici 2025 : 30 % D'ici 2027 : 50 %		Annuelle (bilan annuel du PGMR)					
Budget ventilé											
			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Échéancier 2025 : Adaptation de la politique d'achat et du Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC en incluant les clauses liées à l'écoconception et l'approvisionnement responsable.			Ressources humaines			2000	2000				
			Total annuel			2000	2000				
			Grand total		4 000						

Mesure No 12 : Prévoir l'adoption d'une campagne annuelle d'ISÉ à différents volets		
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure Afin d’assurer la connaissance et la compréhension du système de gestion des matières résiduelles et la pleine participation des résidents et ICI à celui-ci, la MRC et les municipalités doivent continuer à faire la promotion des services de récupération déjà en place et veiller à offrir tous les services nécessaires pour détourner les matières de l’enfouissement, là où c’est possible. Ainsi, le maintien des services et programmes et le développement de nouveaux services et programmes, doivent nécessairement être accompagnés d’excellentes mesures d’information, de sensibilisation et d’éducation (ISÉ). En vertu de la hiérarchie des 3RVE, ces activités d’ISÉ devront continuer à régulièrement aborder le sujet de la réduction à la source. Les activités prévues au PGMR 2016-2020 seront maintenues, notamment par la ventilation des comptes de taxes des municipalités. Cependant, des mesures bien plus larges seront mises en œuvre, et ce, annuellement grâce à l’adoption d’un plan de communication avant la fin de chaque année fiscale. En effet, les activités d’ISÉ seront présentées comme des investissements et le plan de communication visera des canaux de communication variés, tels que les réseaux sociaux, les journaux, la radio, les capsules vidéo, les visites des installations, les présentations interactives, etc. Par ailleurs, les messages véhiculés seront adaptés en fonction des préoccupations et des besoins soulevés par la MRC, par les municipalités et par les citoyens.		
Type(s) d’action(s) - ISÉ - Réduction à la source	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Maintenir et bonifier les activités d’information, de sensibilisation et d’éducation	Objectif(s) visé(s) - Planifier annuellement les activités d’ISÉ prévues au courant de l’année fiscale et établir un budget en fonction de ces activités; - Informer et sensibiliser les différentes strates de la population aux services de GMR (municipaux et MRC); - Favoriser et encourager la réduction à la source et la bonne utilisation des services de GMR.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal - Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles	Moyen(s) de mise en œuvre - Adoption du Plan de communication annuel lors des travaux budgétaires afin de planifier les activités et prévoir les dépenses; - Permettre une flexibilité au Plan de communication afin d’adapter les messages en fonction de différents facteurs en cours d’année; - Viser différents canaux de communication (journaux, radio, réseaux sociaux, publipostage, assemblées, publipostage); - Créer des outils lors de l’instauration de nouveaux services; - Élaborer des activités d’ISÉ qui ciblent spécifiquement les résidences secondaires dans le but d’inciter les villégiateurs à adopter de bonnes pratiques; - Impliquer les municipalités dans le partage d’information.	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel ICI	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC Municipalités (pour repartager l’information)	
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions		
Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
Date limite pour l’adoption du plan de communication	31 octobre de chaque année	Annuelle (budget)
Nombre de parutions dans les journaux locaux	Minimum 3	Annuelle (bilan annuel du PGMR)
Nombre de parutions à la radio (chroniques ou publicités)	Minimum 15	Annuelle (bilan annuel du PGMR)
Nombre de rencontres d’information ou de formations en personne	Minimum 3	Annuelle (bilan annuel du PGMR)
Nombre de publications sur les réseaux sociaux	Minimum 30	Annuelle (bilan annuel du PGMR)

Mesure No 12 : Prévoir l'adoption d'une campagne annuelle d'ISÉ à différents volets

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier En continu. Plan adopté au plus tard au 31 octobre de chaque année	Ressources humaines	1080	1100	1125	1155	1185	1220	1265	1300
	Total annuel	1080	1100	1125	1155	1185	1220	1265	1300
	Grand total	9 430							

*Les montants budgétés servent à l'établissement du plan de communication, les dépenses relatives aux mesures d'ISÉ sont incluses dans d'autres mesures

Mesure No 13 : Tenir compte de la rétroaction des utilisateurs des différents services		
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure		
Afin d’assurer la connaissance et la compréhension du système de gestion des matières résiduelles et la pleine participation des résidents et ICI à celui-ci, la MRC et les municipalités doivent continuer à faire la promotion des services de récupération déjà en place et veiller à offrir tous les services nécessaires pour détourner les matières de l’enfouissement, là où c’est possible. Ainsi, le maintien des services et programmes et le développement de nouveaux services et programmes, doivent nécessairement être accompagnés d’excellentes mesures d’information, de sensibilisation et d’éducation (ISÉ). Les messages véhiculés seront adaptés en fonction des préoccupations et des besoins soulevés par la MRC, par les municipalités et par les citoyens. La ligne téléphonique d’information servira, notamment, à répondre aux questions des citoyens quant à la gestion de leurs matières résiduelles et la tenue d’un registre permettra de compiler les questions les plus fréquentes et d’adapter les publications en conséquence. Des sondages pourraient notamment être publiés afin de brosser un portrait des connaissances et des opinions des acteurs du milieu; ce qui permettrait, par la suite, d’adapter le message et le canal de communication en fonction des résultats obtenus.		
Type(s) d’action(s) ISÉ	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Maintenir et bonifier les activités d’information, de sensibilisation et d’éducation	Objectif(s) visé(s) - Répondre aux questions et aux préoccupations des contribuables et des utilisateurs des services de GMR; - Compiler les données recueillis afin d’adapter les publications et bonifier l’offre de service en GMR.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Autre (mesures d’ISÉ)	Moyen(s) de mise en œuvre - Mise en place d’un service téléphonique au citoyen à la MRC; - Tenu d’un registre des questions et des plaintes; - Adaptation des activités du Plan de communication en fonction de la rétroaction des utilisateurs des services de GMR; - Publication de sondages; - Tenue de foires aux questions; - Faire preuve d’innovation dans l’élaboration de moyens et d’outils afin de recueillir la rétroaction des utilisateurs.	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel ICI	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC Municipalités (pour repartager l’information)	
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions		
Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de d’activités ou de publications servant à obtenir la rétroaction des utilisateurs	Minimum 3 par année	Annuelle (bilan annuel du PGMR)

Mesure No 13 : Tenir compte de la rétroaction des utilisateurs des différents services

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier Action réalisée en continu, de 2023 à 2030.	Ressources humaines	280	300	325	355	385	425	425	450
	Total annuel	280	300	325	355	385	425	425	450
	Grand total	2 945							

Mesure No 14 : Promouvoir les technologies de l’information permettant une planification et une diffusion plus efficace

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Afin d’assurer la connaissance et la compréhension du système de gestion des matières résiduelles et la pleine participation des résidents et ICI à celui-ci, la MRC et les municipalités doivent continuer à faire la promotion des services de récupération déjà en place et veiller à offrir tous les services nécessaires pour détourner les matières de l’enfouissement, là où c’est possible. Ainsi, le maintien des services et programmes et le développement de nouveaux services et programmes, doivent nécessairement être accompagnés d’excellentes mesures d’information, de sensibilisation et d’éducation (ISÉ).

Par ailleurs, le plan de communication (mesure 12) visera l'amélioration continue en prévoyant l'intégration de technologies facilitant la diffusion d'informations, en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Type(s) d’action(s)

- ISÉ

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

- Maintenir et bonifier les activités d’information, de sensibilisation et d’éducation

Objectif(s) visé(s)

- Faciliter la diffusion d’information grâce au moyen de la technologie;
- Utiliser une plateforme bidirectionnelle permettant de recueillir de l’information sur les utilisateurs.

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Autre (mesures d’ISÉ)

Moyen(s) de mise en œuvre

- Acquérir une plateforme ou une application mobile;
- Développer les habiletés avec les réseaux sociaux;
- Étendre les moyens de diffusion;
- Améliorer le site internet de la MRC (section environnement et hygiène du milieu).

Secteur(s) visé(s)

Résidentiel
ICI

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre

MRC
Municipalités membres (pour repartager l’information)

Résultats attendus découlant de l’action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
• Acquisition d’une plateforme et outil GMR	D’ici 2024	Annuelle (bilan PGMR)
• Rejoindre d’avantage d’utilisateurs	Augmentation de 25%	Spontanée (statistiques de l’agent de communication de la MRC)

Budget ventilé										
			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier Action réalisée en continu, de 2023 à 2030.	Acquisition d’une plateforme/application			19 000	19 500	19 500	19 500	20 000	20 000	20 000
	Total annuel			19 000	19 500	19 500	19 500	20 000	20 000	20 000
	Grand total		137 500							

Mesure No 15 : Mettre sur pieds un plan d’action pour la récupération et le réemploi des encombrants non-métalliques

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Les encombrants non métalliques ne bénéficient pas d'un réseau adéquat de récupération et de réemploi sur le territoire. Les quelques entreprises spécialisées du domaine ne traitent pas des volumes suffisamment importants et ne permettent pas une redistribution des biens aux gens dans le besoin. Un projet structurant et intégré permettant l’apport, l’entreposage, la réparation et la redistribution d’objets encombrants viendrait compléter l’offre actuelle des organismes de réemploi. Par exemple, le projet de l'implantation d'une ressourcerie à l'un des écocentres de la région permettrait l'atteinte de ces objectifs.

Type(s) d’action(s) - Services en GMR - Infrastructures	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Améliorer la gestion des autres matières résiduelles	Objectif(s) visé(s) - Promouvoir le réemploi des objets encombrants (meubles, matelas, etc) au détriment de l'enfouissement; - Diminuer le nombre de collectes d'encombrants sur le territoire.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées	Moyen(s) de mise en œuvre - Construction d'une ressourcerie, comprenant possiblement un atelier de réparation; - OU s'affilier avec un organisme de réemploi; - Tri des encombrants reçus dans les CRD et les déchets domestiques (pêle-mêles); - Limiter le nombre de collectes d'encombrants dans les municipalités; - Mise en place d'un service de collecte d'encombrants, sur appel, par la MRC (mesure 18); - S'inspirer des projets réalisés ailleurs au Québec et évaluer les différentes possibilités	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC	

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
Mise en place d’un service de collecte d’encombrants à domicile, sur appel (voir mesure 18)	D’ici 2026	Annuelle (bilan PGMR)
Quantité d’encombrants récupérés et réemployés à la ressourcerie	À déterminer	Quotidien (registre)

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier - Construction d'une ressourcerie : 2028 - Mise en place d'un service de collecte d'encombrants sur appel : 2028 (inclus à la mesure 18)	Ressources humaines					1 320	4 000		
	Ressources externes (ingénieur et architecte)						17 000		
	Ressources matérielles						125 000		
	Outils d'information ISÉ						1 000		
	Total annuel					1 320	147 000		
	Aide financière (RECYC-Québec) (estimation)						75 000		
	Grand total	148 320 \$ - 75 000\$ (aide-financière) = 73 320\$							

Mesure No 16 : Déployer des cloches de récupérations dans toutes les municipalités (textiles, jouets, articles de maison) afin de favoriser leur réemploi										
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure										
La récupération de textiles sur le territoire est présentement assumée par les friperies et les organismes de charité sur le territoire, le plus performant de ceux-ci étant le Centre d'apprentissage, de récupération et de recyclage de l'Outaouais (CARRO) du Centre Jean-Bosco à Maniwaki. Ce Centre agit comme lieu d'apprentissage et d'animation pour les personnes adultes vivant avec une déficience intellectuelle, sensorielle ou physique. Depuis 2009, l'initiative de ce Centre de se dynamiser et d'investir dans leur infrastructure (bâtiment) afin de mieux servir leur clientèle et de traiter plus de matières est tout à fait louable. Celui-ci est supporté par la MRCVG et correspond à un besoin identifié sur le territoire. Vu l'emplacement géographique du CARRO, une stratégie de récupération de proximité pour le citoyen aiderait à acheminer des volumes supplémentaires au CARRO. La disposition de cloches où les dons de textiles pourraient être accumulés dans les municipalités plus éloignées du CARRO est envisagée comme une avenue prometteuse. Plusieurs municipalités possèdent d'ailleurs déjà une cloche, et ce service est grandement utilisé par les citoyens. Il importerait que chaque municipalité du territoire, à l'exception des plus rapprochées de la friperie, disposent d'une cloche de récupération des textiles.										
Type(s) d'action(s) Services en GMR		Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Améliorer la gestion des autres matières résiduelles			Objectif(s) visé(s) Promouvoir le réemploi du textile et des autres articles de maison.					
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées		Moyen(s) de mise en œuvre - Déploiement d'une cloche de dons pour le textile dans chaque municipalité éloignée du Centre Jean-Bosco (Maniwaki). - Concertation et distribution des cloches (MRC) - Fourniture des cloches et récupération/conditionnement des textiles (Centre Jean-Bosco; CARRO) - Garder les cloches et acheminer leur contenu une fois pleines (municipalités)								
Secteur(s) visé(s) Résidentiel		Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC Centre Jean-Bosco Municipalités								
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions										
Indicateurs		Cibles				Fréquences de suivi				
Nombre de municipalités munies d'une cloche de don		15 d'ici 2027				Annuelle (bilan annuel du PGMR)				
Budget ventilé										
			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier 2024 : Concertation par la MRC 2025 à 2027 : Distribution des cloches 2025 à 2030 : récupération du textile dans les municipalités	Ressources humaines			400	400	450	500			
	Outils d'information ISÉ			400	400	400	400	300	300	300
	Total annuel			800	800	850	900	300	300	300
	Grand total		4 250							

Mesure No 17 : Instaurer un programme de récupération des plastiques agricoles		
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure		
Une autre matière problématique dans la région est le plastique agricole, notamment celui utilisé pour l’ensilage du foin. En effet, la région compte bon nombre d’agriculteurs qui peinent à se départir de cette matière qui n’est pas acceptée parmi les matières recyclables. Ceux-ci se tournent donc vers l’enfouissement ou encore, l’enterrement et le brûlage. Cependant, il est prévu que ces matières soient prises en charge par le programme de la responsabilité élargie des producteurs (REP) dès 2023. De plus, en 2021, la MRC de Pontiac, voisine à la MRCVG, a mis en place un projet pilote pour la récupération de ces plastiques avec une méthode simple et peu coûteuse. Il serait intéressant de réaliser un projet pilote similaire sur notre territoire et d’implanter un programme de récupération permanent pour tous les agriculteurs qui souhaitent y participer.		
Type(s) d’action(s) Services en GMR	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Améliorer la gestion des autres matières résiduelles	Objectif(s) visé(s) - Permettre la récupération et le recyclage du plastique d’ensilage (plastique agricole) dans les entreprises agricoles; - Offrir une solution intégrée et sans frais aux entreprises agricoles
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées; - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	Moyen(s) de mise en œuvre - Par le biais d’entente avec les entreprises agricoles, effectuer le prêt de presses à plastiques en bois aux agriculteurs afin de permettre la mise en ballot directement à la ferme (inclus une formation sur place; MRC); - Instaurer deux points de dépôts afin que les agriculteurs puissent disposer de leurs ballots de plastique gratuitement (MRC); - Implanter deux presses à chacun des points de dépôts afin de permettre aux plus petits générateurs de plastique agricole de venir en disposer en vrac, gratuitement; - Disposer des ballots de plastique agricole chez un recycleur ou dans une usine de valorisation énergétique (AgriRécup). - Cibler des agriculteurs potentiels à chaque année du projet-pilote (MRC et MAPAQ) - Soutien (CREDDO) - Aide financière (Desjardins)	
Secteur(s) visé(s) ICI	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC, CREDDO, MAPAQ, AgriRécup, Desjardins	
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions		
Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre d’agriculteurs munis d’une presse	2022 : 10 2023 : 10 2024 : 5	Annuelle (bilan PGMR)
Quantité de plastique agricole récupéré (en tonnes ou nombre de ballots)	2024 : 18 tonnes	En continu : pesé et enregistrement au point de dépôt Annuelle (bilan PGMR)
Nombre d’utilisateurs pour les presses fixes (plastique en vrac ou en sac)	30 utilisateurs	En continu : pesé et enregistrement au point de dépôt Annuelle (bilan PGMR)

Mesure No 17 : Instaurer un programme de récupération des plastiques agricoles

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier 2023 : Phase I du projet pilot – 10 agriculteurs (gros générateurs) et implantation d’une presse fixe 2024 : Phase II – 10 agriculteurs 2025 : Phase III – 5 agriculteurs de plus minimum 2026 : fin du projet pilote et mise en place du projet à long terme.	Ressources humaines	8 172	8 498	8 838	2000	2000	2000	2000	2000
	Ressources externes	4 120	4 284	4 456					
	Ressources matérielles	11 700	18 220	10 175					
	Transport et disposition	5 500	5 500						
	Aménagement	800	500						
	Outils d’information ISÉ	500	850	600	250	250	250	250	250
	Total annuel	30 792	37 852	24 069	2 250	2 250	2 250	2 250	2 250
	Aide financière (Fond du Grand Mouvement Desjardins)	40 000							
	Grand total	103 963 – 40 000 (aide financière) = 63 963							

Mesure No 18 : Élaborer un service de collecte d’encombrants et autres résidus d’écocentre sur appel		
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure		
À l'encontre de la hiérarchie reconnue des 3RV, la majorité des dépenses et des services municipaux sont centrés sur la collecte, l'acheminement et l'enfouissement des déchets. Les élus ne devraient donc pas hésiter à renverser cette dynamique en investissant dans les alternatives à l'enfouissement, surtout pour les autres matières résiduelles. Pour le citoyen de la MRCVG, le moyen le plus simple de se départir d'un objet non désiré est de le confier à la collecte de porte-à-porte des déchets, soit la plus fréquente et la plus permissive. Toutefois, un retrait des encombrants non métalliques (gros déchets) des collectes municipales en général et l'établissement d'un service de collecte sur appel avec rendez-vous permettraient un tri des matières récupérées afin d'en réemployer un maximum. Les bénéfices de ces investissements et efforts se répercuteront sur une diminution du recours à l'enfouissement, donc d'une diminution du coût à l'enfouissement et potentiellement par une réduction de la fréquence de collecte des déchets compte tenu des alternatives performantes.		
D'autre part, les programmes mis de l'avant devront bien servir la population vieillissante et bien cadrer avec les défis socio-économiques actuels et futurs. Notamment, un service de récupération à domicile pourrait être envisagé afin de faciliter la tâche aux citoyens désirant se départir d'encombrants ou d'autres matières difficilement transportables.		
Type(s) d’action(s) Services en GMR	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Planifier pour les spécificités du secteur résidentiel	Objectif(s) visé(s) - Permettre aux citoyens qui ne sont pas en mesure de transporter des matières lourdes ou qui n'ont pas les moyens de se déplacer de se départir de résidus d’écocentre (encombrants, CRD, électroniques et autres); - Réduire le nombre de résidus d’écocentre valorisables se retrouvant dans la collecte des déchets.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées; - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal; - Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	Moyen(s) de mise en œuvre - Achat d'un véhicule permettant le transport de ces matières; - Mise en place d'un système d'appel et de prise de rendez-vous pour la collecte de résidus d’écocentre; - Attitrer une ressource à la gestion du programme de collecte sur appel (opérateur d’écocentre); - Mettre sur pieds un tel service avant de diminuer ou de limiter les fréquences des collectes d'encombrants.	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC	
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions		
Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de collectes sur appel réalisé en une année	50 minimum	Quotidiennement (registre) Compilation des données annuellement
Quantité de résidus récupérés par la collecte sur appel	À déterminer	Quotidiennement (registre) Compilation des données annuellement
Bilan financier (revenus vs dépenses)	Bilan positif	Annuelle (budget)

Mesure No 18 : Élaborer un service de collecte d’encombrants et autres résidus d’écocentre sur appel

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier 2027 : acquisition d’un véhicule adapté pour la collecte d’encombrants et résidus d’écocentre; obtention des autorisations nécessaires, le cas échéant. 2028 : mise en place du système de prise de rendez-vous pour les collectes et début des collectes sur appel.	Ressources humaines					2 640	5 200	6 000	6 500
	Ressources matérielles					75 000			
	Transport et disposition (couvert par les frais de service)						15 000	15 000	15 000
	Outils d’information ISÉ					300	300	300	300
						77 940	20 500	21 300	21 800
	Revenus						24 000	25 000	26 000
	Grand total	141 540 – 75 000 (revenus)= 66 540\$							

Mesure No 19 : Effectuer une caractérisation annuelle des trois catégories de matières collectées (déchets, recyclage et matière organique)											
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure Malgré la croissance fulgurante de connaissance des données depuis l’adoption du premier PGMR, certaines matières résiduelles demeurent moins bien connues. Un maintien et un développement de l’acquisition de connaissances à cet égard sont à prévoir, notamment via une amélioration du système de traçabilité de la matière et par la planification de campagnes de caractérisation des déchets, du recyclage et des matières organiques. Par ailleurs, certaines mesures pourront être mises en place dans le but d’obtenir davantage de données sur les matières recyclables gérées par un Centre de tri. En effet, les matières organiques, étant gérées sur notre territoire, les données sont intrinsèques et facilement accessibles. Cependant, les matières recyclables présentent un défi supplémentaire, puisque gérées à l’externe. Il importerait de mettre en place un système permettant une rétroaction ou une acquisition de données en lien avec les rejets, en partenariat avec le centre de tri des matières recyclables.											
Type(s) d’action(s) Acquis de connaissances		Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Acquérir davantage de données et améliorer la traçabilité des matières		Objectif(s) visé(s) - Obtenir des données sur les matières générées sur le territoire; - Utiliser ces données à des fins statistiques dans le but d’améliorer les services rendus et les activités d’ISÉ; - Obtenir des données sur le conditionnement et le tri des matières recyclables collectées sur le territoire.							
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées; - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal; - Recycler et valoriser 60% des matières organiques putrescibles.		Moyen(s) de mise en œuvre - Effectuer une caractérisation annuelle pour chacune des trois catégories de matière collectées; - Prévoir une caractérisation annuelle distincte pour le secteur ICI - Prévoir des clauses à l’entente ou au contrat avec le Centre de tri des matières recyclables afin d’obtenir des données sur le tri et le conditionnement de la matière.									
Secteur(s) visé(s) Résidentiel ICI		Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC									
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions											
Indicateurs				Cibles		Fréquences de suivi					
Nombre de caractérisation effectuée en cours d’année				4		Annuelle (rapport de caractérisation)					
Budget ventilé											
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier 2024 : Intégration de clauses portant sur la traçabilité de la matière envoyée au Centre de tri aux documents d’appel d’offres - Caractérisation : En continu		Ressources humaines		1 920	2 000	2 100	2 225	2 350	2 500	2 500	2 500
		Grand total		18 095							

Mesure No 20 : Harmoniser les matières acceptées par type de collecte												
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure Le territoire de la MRCVG est physiquement étendu et ses 18 entités locales présentent une mosaïque d’approches quant aux collectes des matières résiduelles sous leur compétence. Les fréquences de collectes qui différaient largement entre les municipalités ont été uniformisées sur le territoire de la MRCVG grâce à la signature de l’Entente intermunicipale pour le traitement de la matière organique. Cependant, hormis les différences naturelles comme les jours de collecte, c’est la disparité des matières acceptées dans les différentes collectes qui pose un problème. Certaines municipalités sont plus permissives sur les matières acceptées lors des collectes, par exemple, en permettant de disposer d’encombrants à chaque collecte de déchets. À l’inverse, certaines équipes d’éboueurs, fort expérimentées et consciencieuses, effectuent un tri sommaire en bordure de rue pour, par exemple, refuser de ramasser du mobilier d’extérieur dans la collecte de matières recyclables. Ces mêmes équipes passent aussi à un tri sommaire sur la trémie du camion, après la levée du bac, pour retirer des matières refusées lors des collectes de porte-à-porte, comme les bonbonnes de propane et les accumulateurs automobiles. Le spectre de l’approche est tellement vaste sur le territoire de la MRCVG qu’il devient plus difficile de passer des messages de sensibilisation communs. Une harmonisation à cet égard est souhaitable, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque communauté. Les changements aux collectes doivent seulement être entrepris lorsque les citoyens et les ICI ont accès à un autre service ou lieu de disposition des matières nouvellement refusées, si elles ne sont pas redirigées vers une autre collecte de porte-à-porte.												
Type(s) d’action(s) - ISÉ - Règlementaire - Politique/plan d'action			Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Harmoniser et optimiser les collectes de matières résiduelles			Objectif(s) visé(s) - Harmoniser les matières acceptées à l’occasion de chaque collecte sur l’ensemble du territoire val-gatinois; - Permettre des activités d'ISÉ ciblées et uniformisées afin de favoriser la bonne diffusion d’information; - Améliorer la qualité des intrants (matières recyclables et organiques) et diminuer la quantité des matières valorisables envoyées à l’enfouissement.						
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées; - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal; - Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD; - Recycler et valoriser 60 % des matières organiques putrescibles.			Moyen(s) de mise en œuvre - Adoption d'un règlement encadrant les matières permises dans chacune des collectes de porte-à-porte, incluant celles des encombrants (municipalités); - Diffusion de l’information relative aux matières acceptées dans la collecte de matières organiques et de matières recyclables dans les ICI (MRC et municipalités) - Mise en place d'un programme de surveillance des items placés dans les contenants de collecte (à déterminer).									
Secteur(s) visé(s) Résidentiel ICI			Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC Municipalités									
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions												
Indicateurs					Cibles		Fréquences de suivi					
Nombre de municipalités adoptant la réglementation relative aux matières acceptées par type de collecte					17		Périodique					
Nombre de municipalités ayant mis en place un programme de surveillance des matières collectées					8		Annuel (Bilan annuel du PGMR)					
Budget ventilé												
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier		Ressources humaines					2 000	2 000	2 000			

Mesure No 20 : Harmoniser les matières acceptées par type de collecte

Travail en continu avec les élus et le comité environnement de 2025 à 2027.				2 000	2 000	2 000				
	Grand total	8 000								

* Des frais supplémentaires pourraient s'appliquer aux municipalités désirant embaucher une ressource responsable du programme de surveillance.

Mesure No 21 : Réévaluer l'option de la collecte regroupée ou la mise sur pieds d'un service de collecte régionale

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Le territoire de la MRCVG est physiquement étendu et ses 18 entités locales présentent une mosaïque d’approches quant aux collectes des matières résiduelles sous leur compétence. Les fréquences de collectes qui différaient largement entre les municipalités ont été uniformisées sur le territoire de la MRCVG grâce à la signature de l’Entente intermunicipale pour le traitement de la matière organique.

Par ailleurs, en 2018, un contrat de collecte regroupée pour les déchets et les matières recyclables a été signé entre un entrepreneur local et huit municipalités avoisinantes. Sept des huit municipalités bénéficiaient d’une réduction des coûts de collecte grâce à ce regroupement. Cependant, le contrat n’a pas été reconduit puisqu’une municipalité était désavantagée. Il serait toutefois nécessaire d’effectuer un travail afin d’optimiser les routes et les journées de collecte de porte-à-porte, grâce à un regroupement ou par la mise en commun de ressources et d’équipements.

Type(s) d’action(s) Politique/plan d'action	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Harmoniser et optimiser les collectes de matières résiduelles	Objectif(s) visé(s) - Optimiser les coûts des contrats de collecte de porte-à-porte pour les municipalités à contrat; - Optimiser les circuits de collecte des municipalités voisines
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Réduire de 270 000 t éq de CO2 les émissions GES en 2030.	Moyen(s) de mise en œuvre - Effectuer un contrat de collecte regroupée pour les municipalités voisines ou à proximité intéressées, grâce à un document d’appel d’offres regroupant les municipalités concernées OU - Déléguer la compétence de la collecte des matières résiduelles à la MRC pour une mise en commun des services.	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel ICI	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC (mise en œuvre) Municipalités (concertation et orientation à prendre)	

Résultats attendus découlant de l’action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de municipalités ayant signé un contrat regroupé pour la collecte de matières	5	Périodique
Diminution des coûts du contrat de collecte par municipalité	À déterminer	Au moment de l’ouverture d’appel d’offres

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier 2026	Ressources humaines	1 500	1 500	1 500	1 500				
		1 500	1 500	1 500	1 500				
	Grand total	6 000							

*le budget planifié est seulement pour l’analyse et non pour la mise en œuvre. Des analyses plus poussées devront avoir lieu pour élaborer un budget.

Mesure No 22 : Optimiser le Centre de transfert du Complexe environnemental Nord			
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure			
Finalement, les infrastructures et les opérations du Centre de transfert situé dans le Complexe environnemental Nord pourraient être optimisées d’ici 2027. En effet, certaines options visant à améliorer les opérations seraient à évaluer. Par exemple, l’acquisition d’un compacteur pour les matières recyclables et les déchets serait une avenue intéressante permettant de charger les camions de 53 pieds à pleine capacité et ainsi optimiser le transport et diminuer les coûts rattachés. D’autre part, le transport longue distance entre le Centre de transfert et le Centre de tri pour les matières recyclables et les CRD, et le lieu d’enfouissement pour les déchets, dépend d’un service faisant l’objet d’un contrat avec une compagnie privée de transport. Or, il serait intéressant d’évaluer la possibilité de se munir de notre propre flotte de camions semi-remorques et d’un chauffeur pour effectuer le transport des matières résiduelles. Ce projet demanderait un certain investissement pour l’acquisition des camions et la construction d’un garage, mais permettrait sans doute de rentabiliser les frais de transport après quelques années.			
Type(s) d’action(s) Infrastructure	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Harmoniser et optimiser les collectes et le transbordement de matières résiduelles	Objectif(s) visé(s) - Réduire les coûts du transport longue distance et l’émissions de gaz à effet de serre en diminuant les fréquences d’acheminement; - Bénéficier d’un meilleur contrôle sur les opérations du transport longue distance.	
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Réduire de 270 000 t éq de CO2 les émissions GES en 2030.	Moyen(s) de mise en œuvre - Acquérir un compacteur pour les matières résiduelles permettant d’optimiser les quantités de matières résiduelles chargées dans les camions semi-remorques; - Internaliser le service de transport longue distance en faisant l’acquisition de camions et d’un garage, et en embauchant un chauffeur.		
Secteur(s) visé(s) Résidentiel, ICI, CRD	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC		
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions			
Indicateurs		Cibles	Fréquences de suivi
Poids moyen d’un véhicule chargé de matières quittant le Centre de transfert		55 000 kg à 57 500 kg	Mensuelle (registre de la balance, facturation)
Coût annuel du transport longue distance		Diminution de 25 %	Annuelle (budget)
Création d’emplois		2	Annuelle (bilan annuel du PGMR)

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier 2023-2024 : Planification et acquisition de matériel roulant 2025 : service de transport longue distance opérationnel 2028 : Construction et aménagement du bâtiment de transfert 2028-2030 : Opérationnalisation	Ressource humaine				4 500	3 000			
	Ressource humaine (chauffeur)			96 929	100 806	104 838	109 032	113 393	117929
	Ressources externes (ingénieur, architecte)				30 000	25 000			
	Immobilisation (Centre de transfert)					100 000	100 000	100 000	100 000
	Équipement roulant (crédit-bail)			341 200	341 200	341 200	341 200	341 200	341 200
	Diesel			219 106	220 979	220 979	221 577	224 787	226 125
	Entretien et réparation			77 250	79 568	81 954	84 413	86 946	89 554
	Immatriculations			7 978	8 138	8 301	8 467	8 636	8 809
	Assurance			13 260	13 525	13 796	14 072	14 353	14 640
	Total annuel			755 723	798 716	899 068	878 761	889 315	898 257
	Revenu vente équipement								480 000
	Grand total	5 119 840 – 480 000= 4 639 840							

Mesure No 23 : Mener par l'exemplarité municipale										
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure Les entités municipales se doivent de fournir un modèle pour les citoyens et ICI de leur territoire. En ce sens, les bureaux de la MRCVG ont été certifiés ICI ON RECYCLE par RECYC-QUÉBEC en vertu des divers moyens utilisés pour diminuer la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Il serait important de renouveler cette certification et d'inciter les municipalités locales à l'obtenir également.										
Type(s) d'action(s) ISÉ		Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Maintenir et bonifier l'exemplarité municipale			Objectif(s) visé(s) - Améliorer la performance des entités municipales du territoire quant à la saine gestion des matières résiduelles; - Permettre le partage de bonnes pratiques; - Prôner l'exemplarité municipale					
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles		Moyen(s) de mise en œuvre - Renouveler la certification ICI ON RECYCLE +; - Encourager les municipalités locales à faire de même en leur fournissant la documentation pertinente. - Offrir des formations dans les bureaux municipaux sur les bonnes pratiques de récupération.								
Secteur(s) visé(s) ICI Municipal		Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC								
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions										
Indicateurs				Cibles		Fréquences de suivi				
• Nombre de centre administratif de la MRC certifié (maximum 4)				4		Annuelle (bilan annuel du PGMR)				
• Nombre de municipalités possédant au moins une certification				10		Annuelle (bilan annuel du PGMR)				
Budget ventilé										
			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier D'ici 2027	Ressource humaine (MRC)		800	400	400	450	475	500		
	Total annuel		800	400	400	450	475	500		
	Grand total		3 025							

Mesure No 24 : Maintenir une saine gestion du LETI Notakim										
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure										
Les territoires non organisés (TNO) de la MRCVG sont uniques dans la gestion des matières résiduelles étant donné qu'ils ne sont pas assujettis aux mêmes exigences que le milieu municipalisé. Toutefois, la gestion des matières résiduelles de base qui y est effectuée doit se maintenir. Notamment, la gestion du DET Notakim doit être maintenue et possiblement bonifier grâce à l'achat de conteneurs pour le recyclage. Le dépotoir a notamment été bonifié en 2019 avec l'installation d'affichettes permettant de délimiter les endroits pour disposer des pneus et des RDD, par exemple. Ces matières sont récupérées à l'Écocentre Nord.										
Type(s) d'action(s) Services en GMR		Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Maintenir la gestion des matières résiduelles dans les territoires non-organisés			Objectif(s) visé(s) - Maintenir le site de disposition des déchets; - Bonifier l'offre de service du site pour permettre la récupération d'autres matières comme les pneus, RDD, recyclage, etc.					
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées; - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal; - Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.		Moyen(s) de mise en œuvre - Nettoyage annuel du site pour maintenir son accessibilité; - Prévoir un agrandissement si nécessaire; - Prévoir l'aménagement du site pour l'entreposage de certaines matières triées et prévoir une à deux collectes annuelles; - Possibilité d'acquérir un conteneur pour les matières recyclables et contrat de collecte.								
Secteur(s) visé(s) Résidentiel (TNO)		Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC (Service de l'environnement et service de l'aménagement du territoire).								
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions										
Indicateurs		Cibles				Fréquences de suivi				
Quantité de matières récupérée au LETI Notakim		À déterminer et à ventiler par catégorie de matière				Annuelle (bilan du PGMR)				
			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier - Gestion en continue 2027 : Acquisition de conteneur	Ressource humaine				1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
	Ressource matériel (location)				400	450	500	550	600	600
	Matières recyclables						8 000	8 500	9 000	9 000
	ISÉ						200	250	300	300
	Total annuel				1 800	1 850	10 100	10 700	11 300	11 300
	Grand total		47 050							

Mesure No 25 : Améliorer le système de consignation et de planification des vidanges de fosses septiques

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Bien que la vidange systématique soit en place pour l'ensemble des municipalités de la MRCVG (à l'exception de la municipalité de Low) et que le traitement de ces boues soit en place depuis 2005, certaines actions peuvent être entreprises afin d'améliorer le recyclage des biosolides municipaux. Premièrement, il importerait d'actualiser et d'améliorer le système permettant de consigner les vidanges des fosses septiques sur le territoire et de le lier directement aux données du rôle d'évaluation. En effet, le système actuellement en place est difficile d'utilisation par les employés de la MRC chargés d'effectuer les rapports annuels et de réaliser la planification annuelle pour la vidange des fosses, à l'attention des municipalités. De plus, depuis quelques années, les numéros de matricules n'ont pas pu être mis à jour puisque les données du rôle d'évaluation n'ont pas pu être importées vers le système de consignation. La base de données du rôle d'évaluation changera de plateforme au cours de l'année 2022, rendant ainsi l'optimisation du système de consignation des données sur la vidange des fosses, une nécessité. Il faudrait donc travailler en collaboration avec une ressources capable d'actualiser le système et d'améliorer sa performance et sa facilité d'utilisation.

Type(s) d'action(s) Acquis de connaissance	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Maintenir et améliorer le recyclage des boues de fosses septiques.	Objectif(s) visé(s) - Détenir des informations à jour et fiables sur la fréquence de la vidange des fosses du territoire; - Faciliter l'utilisation du système pour les opérateurs et pour les ressources chargées de la préparation du rapport annuel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Recycler ou valoriser 70% de la matière organique en 2030 (incluant les boues).	Moyen(s) de mise en œuvre - Amélioration du système informatique permettant la consignation des données relatives aux vidanges de fosses septiques - Collaboration avec le service d'évaluation pour effectuer une mise à jour optimale du rôle d'évaluation dans la base de données;	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC	

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
Temps nécessaire pour réaliser la planification annuelle	Moins de 10h	Annuelle (bilan annuel du PGMR)

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier 2024	Ressource humaine		4 000						
	Ressource externe		6 000						
	Total annuel		10 000						
	Grand total	10 000							

Mesure No 26 : Réviser l’entente intermunicipale sur la gestion intégrée des boues de fosses septiques et prévoir son application dans l’ensemble des municipalités		
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure D’autre part, le renouvellement de l’entente intermunicipale concernant l’application de la vidange systématique sur le territoire et la gestion intégrée des boues des fosses septiques en 2025 permettra d’inclure de nouvelles clauses pour améliorer la performance. Notamment, il importerait que la municipalité de Low soit en mesure de signer et de mettre en application l’entente, puisqu’à l’instar de toutes les autres municipalités, celle-ci demeure très peu performante en ce qui a trait à la vidange des fosses. D’autres mesures pourraient également être prévues dans le but d’améliorer le recyclage des boues, notamment, au niveau des vidanges qui ont lieu en période hivernale alors que le Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG n’est pas en opération. Par exemple, un réservoir permettant d’entreposer ces boues pourrait être envisagé au renouvellement de l’entente. Par ailleurs, il importerait d’évaluer la possibilité d’inclure Kitigan Zibi à l’entente, ou de prévoir une entente distincte avec la communauté autochtone dans le but de recevoir les boues collectées sur le territoire. D’autres municipalités voisines de la MRCVG telles qu’Ayllen-et-Cawood et Bowman ont aussi exprimé leur désir d’acheminer leurs boues au CTBFS. En ce sens, la MRCVG prévoit faire augmenter la quantité (volume) de boues qu’elle peut recevoir annuellement au CTBFS auprès du ministère de l’environnement via une autorisation ministérielle.		
Type(s) d’action(s) Règlementaire	Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Maintenir et améliorer le recyclage des boues de fosses septiques	Objectif(s) visé(s) - Appliquer la vidange systématique sur l’ensemble du territoire; - Gérer l’intégralité des boues de fosses septiques vidangées au Centre de traitement des boues de fosses septiques; - Réviser l’entente intermunicipale en tenant compte des modifications à la Loi (Q-2, r.22); - Évaluer la possibilité d’ajouter Kitigan Zibi à l’entente.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux Recycler ou valoriser 70% de la matière organique en 2030 (incluant les boues).	Moyen(s) de mise en œuvre - Révision et renouvellement de l’entente intermunicipale pour la gestion intégrée des boues de fosses septiques, engageant chaque municipalité à appliquer la réglementation provinciale en vigueur dans sa municipalité; - Inclure à l’entente une section concernant les vidanges réalisées hors saison ou lorsque le Centre de traitement des boues de fosses septiques est hors opération; - Prévoir la gestion des résidus et des boues de stations d’épuration municipales afin de prévoir une saine gestion dans le but de recycler les boues dont la qualité le permet; - Augmenter le volume annuel de boues permis afin de recevoir les boues de Kitigan Zibi ou d’autres municipalités voisines de la MRCVG.	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC (préparation de l’entente) Municipalités (concertation et signature)	
Résultats attendus découlant de l’action ou des actions		
Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
Nombre de municipalité ayant signé l’entente intermunicipale (renouvellement)	17	Spontanée
Performance territoriale pour la vidange des fosses septiques (pourcentage de fosses dont la dernière vidange respecte la réglementation provinciale)	85% et plus	Annuelle (Rapport annuel CES)

Mesure No 26 : Réviser l'entente intermunicipale sur la gestion intégrée des boues de fosses septiques et prévoir son application dans l'ensemble des municipalités

Budget ventilé

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier - Révision des modalités de l'entente : 2024 - Renouvellement de l'entente :2025	Ressource humaine (MRC)			2 600					
	Total annuel			2 600					
	Grand total	2 600							

Mesure No 27 : Promouvoir les bonnes pratiques de réduction à la source et de réemploi des résidus alimentaires comestibles												
Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure Dans le respect de la hiérarchie des 3R, il importe aux yeux de la MRC d'intégrer une action spécifique pour contrer le gaspillage alimentaire. Premièrement, la MRC peut soutenir les efforts et les solutions fournies par les différents organismes de réemploi des résidus alimentaires comestibles, tels que ceux cités à la section 3.2.3. Notamment, lors de l'accompagnement des ICI pour l'implantation d'un programme de récupération de la matière organique (action 6), les commerces d'alimentation pourront être référés à ces organismes qui récupèrent les invendus et les surplus et les transforment pour assurer la sécurité alimentaire des plus démunis. De plus, la MRC effectuera la promotion de bonnes pratiques de réduction à la source par le citoyen, en plus de donner des astuces pour consommer le plus possible les aliments achetés. Les activités d'ISÉ se baseront et s'inspireront de la campagne de RECYC-Québec « J'aime manger, pas gaspiller ».												
Type(s) d'action(s) ISÉ		Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s) Lutter contre le gaspillage alimentaire		Objectif(s) visé(s) - Informer et sensibiliser la population aux enjeux liés au gaspillage alimentaire et l'outiller pour réduire le gaspillage; - Fournir un appui aux organismes de transformation des aliments et de sécurité alimentaire; - Outiller les commerces d'alimentation pour le réemploi des invendus et des surplus.								
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées; - Recycler ou valoriser 70% de la matière organique en 2030.		Moyen(s) de mise en œuvre - Inclure au moins une mesure d'ISÉ par année et 4 publications au Plan de communication adopté dans le but de sensibiliser la population aux enjeux liés au gaspillage alimentaire et de leur fournir des pistes de solution pour éviter le gaspillage alimentaire; - Informers les commerces d'alimentation accompagnés dans le cadre de l'action 6 des organismes existants dans le but de passer les invendus et les surplus, effectuer un maillage entre les deux partis; - Faire la promotion des besoins en dons et des services offerts par les organismes œuvrant pour la sécurité alimentaire.										
Secteur(s) visé(s) Résidentiel ICI		Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre MRC										
Résultats attendus découlant de l'action ou des actions												
Indicateurs				Cibles		Fréquences de suivi						
Nombre de publications en lien avec les enjeux du gaspillage alimentaire				4		Annuelle (bilan annuel du PGMR)						
Nombre d'ICI formant un maillage avec un organisme de sécurité alimentaire				6		Annuelle (bilan annuel du PGMR)						
Budget ventilé												
			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Échéancier - Activités d'ISÉ réalisées de 2023 à 2030 - Activités liées à l'accompagnement des ICI : 2023 à 2025			Ressource humaine (MRC)		960	960	960	1080	1080	1080	1140	1140
			Matériel informatif		500	500	500	500	500	500	500	500
			Total annuel		1460	1460	1460	1580	1580	1580	1640	1640
			Grand total		12 400							

